Quatre-vingt-onzième année. — N° 61. Le Numéro : 50 francs. Vendredi 13 Mars 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprenant les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

SECURITE CONTRE L'INCENDIE
DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition de la brochure **n° 1011**, qui reproduit, **mis à jour au 15 février 1959, le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.**

Ce règlement comprend quatre parties :

TITRE Ier. — Classement et contrôle des établissements.

TITRE II. — Dispositions générales communes à tous les établissements (*construction, installations électriques, installations au gaz, éclairage, chauffage et ventilation, moyens de secours contre l'incendie, surveillance et avertissement*).

TITRE III. — Dispositions particulières applicables aux établissements de spectacles (*salles, aménagements scéniques, installations cinématographiques, locaux d'administration, locaux techniques ou d'habitation, dispositions spéciales à certaines attractions*).

TITRE IV. — Dispositions particulières applicables à certains établissements à destinations diverses (*magasins de vente, bazars, restaurants, cafés, brasseries, débits de boissons, bars, hôtels à voyageurs, hôtels meublés, pensions de famille, bals ou dancings, salles de réunion, salles de jeux, salles de conférences, établissements d'enseignement public et d'enseignement privé*).

Sont reproduits, en outre, différents textes relatifs à la classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie dans les établissements recevant du public ou par catégories selon leur comportement au feu, et définissant les méthodes d'essais.

Cette brochure de 312 pages, de format in-8° carré, est mise en vente sous le **n° 1011**, au prix de **400 F**, ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris [7e].)

(2 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté du 7 février 1959 modifiant la date des élections aux commissions administratives paritaires pour le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains prévue par arrêté du 28 novembre 1958 (p. 3027).

Arrêtés portant acceptation de démissions, attribution d'un rappel d'ancienneté et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration générale (p. 3027).

Agriculture (p. 3027).

Travaux publics (p. 3027).

Liste des candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 3027).

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-406 du 9 mars 1959 reportant exceptionnellement, pour l'année 1959, la date d'ouverture de la première session du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon (p. 3027).

Décret n° 59-407 du 11 mars 1959 fixant dans les territoires d'outre-mer la date des élections sénatoriales et convoquant les assemblées municipales pour l'élection des délégués et des suppléants (p. 3027).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 12 mars 1959 portant promotion et nomination de cadis et de bachadel (p. 3028).

Arrêté portant désignation de membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement de classe du personnel des juridictions musulmanes (p. 3028).

Arrêtés portant promotion et révocation (greffiers) (p. 3028).

Décisions de justice: Officiers publics et ministériels (p. 3028).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 3 mars 1959 portant concession de la médaille militaire (p. 3028).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 7 février 1959 portant concession de la médaille militaire (*à suivre*) (p. 3030).

Décret n° 59-408 du 9 mars 1959 portant modification au décret du 26 novembre 1937 relatif à l'organisation du corps des équipages de la flotte (p. 3060).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-409 du 10 mars 1959 portant règlement d'administration publique modifiant le décret n° 55-1011 du 1er août 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des commissaires aux prix (p. 3061).

Décret n° 59-410 du 11 mars 1959 portant relèvement de l'indemnité spéciale dégressive (p. 3061).

Arrêté du 26 février 1959 portant affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques de deux bâtiments provisoires édifiés à Poitiers (p. 3061).

Arrêté du 28 février 1959 portant affectation définitive au ministère des finances et des affaires économiques d'un immeuble domanial situé à Dijon (Côte-d'Or) (p. 3062).

Arrêté portant nomination de conseillers financiers (p. 3062).

Arrêtés portant remise de débets (p. 3062).

Arrêtés portant promotion et réintégration (expertise économique d'Etat et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 3062).

Instruction du 9 mars 1959 pour l'application du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 modifiant et complétant les décrets nos 53-405 du 11 mai 1953, 54-596 du 11 juin 1954, 56-256 du 13 mars 1956 et 57-1015 du 26 août 1957 relatifs aux marchés de l'Etat (p. 3062).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré et enseignement technique) (p. 3068).

Liste des élèves de la promotion 1958 ayant obtenu le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (p. 3068).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 14 février 1959 modifiant la composition d'une commission administrative paritaire (p. 3074).

Arrêtés des 24 février et 2 mars 1959 relatifs à des régies d'avances (p. 3074).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 3075).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 12 mars 1959 autorisant la chambre de métiers de la Creuse à contracter un emprunt (p. 3075).

Arrêté du 2 mars 1959 relatif au concours pour le recrutement d'adjoints administratifs à l'administration centrale (p. 3075).

Arrêté du 3 mars 1959 portant agrément de matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 3075).

Arrêtés portant radiation des cadres et admission à la retraite (service des instruments de mesure et service des mines) (p. 3075).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-411 du 6 mars 1959 relatif à la police et à la conservation des eaux (p. 3076).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 27 février 1959 portant extension du régime de la sécurité sociale dans les mines (p. 3076).

Arrêté portant nomination de rapporteurs près le conseil supérieur de la sécurité sociale (p. 3076).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêtés portant affectation et conférant l'honorariat (inspection de la population et de l'aide sociale) (p. 3076).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté relatif aux formes des demandes de permis de construire (rectificatif) (p. 3078).

Arrêté portant titularisation (services extérieurs) (p. 3078).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 11 mars 1959 portant abrogation de l'article A. 159-2 du code des pensions militaires d'invalidité et donnant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution et le refus du titre de combattant volontaire de la Résistance (p. 3076).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 59-412 du 6 mars 1959 relatif au statut particulier du corps des conducteurs de chantier vérificateurs des postes, télégraphes et téléphones (p. 3077).

Décret n° 59-413 du 6 mars 1959 relatif à la composition du conseil de l'ordre du Mérite postal (p. 3077).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations, mutations et détachements (services extérieurs) (p. 3078).

Emplois réservés: Nominations (p. 3078).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commissions (p. 3078).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours pour le recrutement à titre civil d'agents techniques des eaux et forêts dans la métropole et les quatre départements d'outre-mer (p. 3079).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice d'Avranches (Manche) (p. 3079).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur et d'un commis à l'hôpital-hospice de Saint-Junien (Haute-Vienne) (p. 3079).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Lorrain (Martinique) (p. 3080).

Avis de vacance de postes de médecin chef aux hôpitaux psychiatriques de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) et de Clermont (Oise) (p. 3080).

Avis de vacance de postes de directeur aux hôpitaux-hospices de Cusset (Allier) et de Vernon (Eure) (p. 3080).

Avis de vacance de postes de commis aux directions départementales de la santé de Meurthe-et-Moselle et de l'Oise (p. 3080).

Avis de vacance de postes de médecin inspecteur de la santé dans les départements de l'Oise et du Cher (p. 3080).

Situation de la Banque de France (p. 3081).

Annonces (p. 3082).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modification de la date des élections aux commissions administratives paritaires pour le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains prévue par arrêté du 23 novembre 1958.

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;
Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif aux commissions administratives paritaires;
Vu le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 modifiant les dispositions du décret susvisé du 24 juillet 1947;
Vu l'instruction n° 5 du 25 novembre 1948 relative à l'application de la loi précitée du 19 octobre 1946;
Ensemble le décret n° 50-30 du 1er janvier 1950 et le décret n° 50-384 du 11 juillet 1950 modifiant le décret du 24 juillet susvisé;
Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;
Vu l'arrêté du 18 juillet 1958 portant création des commissions administratives paritaires pour le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains;
Vu l'arrêté n° 87/DSS-2 du 28 novembre 1958;
Vu le décret n° 59-187 du 24 janvier 1959 nommant M. Bargues, inspecteur général de la France d'outre-mer, aux fonctions d'administrateur général des services relevant précédemment du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains auront lieu le 30 mars 1959.

Art. 2. — Tous les fonctionnaires inscrits sur les listes électorales voteront par correspondance, au bureau unique du département.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1959.

Pour le Premier ministre et par délégation:
L'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer,
BARGUES.

Administration générale.

Par arrêté du 9 février 1959, l'article unique de l'arrêté du 18 mars 1958 admettant M. Faure (Louis), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service est modifié comme suit:

Au lieu de:

M. Faure (Louis), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer,

Lire:

M. Faure (Louis), attaché de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer (indice conservé à titre personnel: 470).

Agriculture.

Par arrêté en date du 25 février 1959, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Chauvel (Armand), ingénieur élève des services d'agriculture de la France d'outre-mer.
M. Chauvel a été tenu de rembourser à l'administration de la France d'outre-mer les sommes perçues durant sa scolarité à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté en date du 25 février 1959, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Ignazi (Jean-Claude), ingénieur élève des services d'agriculture de la France d'outre-mer.
M. Ignazi est tenu de rembourser à l'administration de la France d'outre-mer les sommes perçues durant sa scolarité à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté en date du 25 février 1959, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Quaix (Henri), ingénieur élève des services d'agriculture de la France d'outre-mer.
M. Quaix est tenu de rembourser à l'administration de la France d'outre-mer les sommes perçues durant sa scolarité à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Travaux publics.

Par arrêté en date du 27 février 1959, il a été attribué à M. Garnier (Joseph), adjoint technique de 8e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 9 mois 16 jours et une majoration d'ancienneté de 4 mois 25 jours au titre de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952.

Liste des candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer.

La liste, par ordre alphabétique, des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'admissibilité à l'examen professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer est fixée comme suit:

Antoni (Robert), centre de Dakar.
Bled (Robert), centre de Dakar.
Guillot (Jack), centre de Dakar.
Lavayrie (Yves), centre de Paris.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-406 du 9 mars 1959 reportant exceptionnellement pour l'année 1959 la date d'ouverture de la première session du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre,
Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'un conseil général à Saint-Pierre et Miquelon, spécialement l'article 24 relatif aux dates des sessions et à leur modification,

Décrète:

Art. 1er. — La première session ordinaire du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon s'ouvrira exceptionnellement entre le 15 mai et le 15 juin 1959.

Art. 2. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de Saint-Pierre et Miquelon.

Fait à Paris, le 9 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Décret n° 59-407 du 11 mars 1959 fixant dans les territoires d'outre-mer la date des élections sénatoriales et convoquant les assemblées municipales pour l'élection des délégués et des suppléants.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre,
Vu la Constitution;
Vu l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition du Sénat et à la durée du mandat des sénateurs, complétée et modifiée par l'ordonnance n° 59-259 du 4 février 1959;

Vu l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959, et notamment son article 1er;

Vu le décret n° 59-393 du 11 mars 1959 pris pour l'application dans les territoires d'outre-mer de la République des articles 1er, 5 et 6 et des titres II et III de l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Dans les territoires d'outre-mer de la République, le collège électoral, composé conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959, est convoqué le 26 avril 1959 dans chaque territoire pour procéder à l'élection des sénateurs.

Art. 2. — Le premier tour a lieu le matin.

Le scrutin est ouvert à neuf heures.

Il est clos à onze heures.

Un deuxième tour a lieu éventuellement l'après-midi.

Le scrutin est ouvert à quinze heures.

Il est clos à dix-sept heures.

Art. 3. — Les membres élus des conseils municipaux des communes de plein exercice et des commissions municipales sont convoqués le 5 avril 1959 à l'effet de nommer leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Art. 4. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

JACQUES SOUSTELLE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 12 mars 1959 portant promotion d'un bachadel.

Par décret en date du 12 mars 1959, M. Chergui Abcène, adel à la mahakma malékite d'Oran, inscrit au tableau d'aptitude aux fonctions de bachadel, est promu bachadel et affecté, en cette qualité, à la mahakma malékite de Frenda, en remplacement de M. Gomeri, qui a été nommé cadi d'Aflou.

Décret du 12 mars 1959 portant nomination de cadis.

Par décret du 12 mars 1959, M. Besseghier Mohammed, bachadel à la mahakma de Tiaret, reçu à l'examen d'aptitude aux fonctions de cadi des territoires du Sud de l'Algérie, est promu cadi et affecté, en cette qualité, à la mahakma malékite des Trafis, en remplacement de M. Nour, décédé.

M. Besseghier, titulaire du diplôme d'études des Médersas, est promu, en surnombre, à la 2e classe de son grade, en application de l'article 6 (§ 3) du décret du 14 avril 1953.

Par décret en date du 12 mars 1959, M. Takarli Khellil, cadi de la mahakma malékite de l'Arba, est nommé, en la même qualité, à la mahakma malékite d'Alger (2e circonscription), en remplacement de M. Tchanderli, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 12 mars 1959 portant promotion d'un cadi notaire.

Par décret en date du 12 mars 1959, M. Salhi Mamoune, suppléant de cadi notaire à Palestro, inscrit au tableau d'aptitude aux fonctions de cadi notaire, est promu cadi notaire et affecté, en cette qualité, à la mahakma notariale de Port-Gueydon, en remplacement de M. Benzine, qui a été mis en disponibilité.

Désignation de membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement de classe du personnel des juridictions musulmanes.

Par arrêté du 10 mars 1959:

Sont désignés en qualité de membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement de classe du personnel des juridictions musulmanes:

M. Benameur Abderrahmane, cadi hors classe à Constantine;

M. Bensid Mohammed, bachadel à Saint-Denis-du-Sig, déjà inscrit au tableau d'aptitude aux fonctions de cadi.

M. Siragusa, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Alger, assurera les fonctions de secrétaire.

Greffiers.

Par arrêté du 5 mars 1959, M. Khedim Abdelkrim, greffier du tribunal d'instance de Mercier-Lacombe, est révoqué.

Par arrêté du 10 mars 1959, M. Marciano, greffier en chef de 2e classe du tribunal de commerce d'Oran, inscrit au tableau d'avancement, est élevé à la 1re classe, en remplacement numérique de M. Camilleri, décédé.

Décisions de justice.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

D'un jugement rendu le 28 janvier 1959 par le tribunal de première instance de Gray (Haute-Saône), statuant en matière disciplinaire, il appert que Me Bouvier (Pierre), avoué près le tribunal civil de Gray, a été destitué.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 3 mars 1959 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 mars 1959 et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les présentes concessions de la médaille militaire sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, qui ont combattu à la légion étrangère:

MM.

Bakalarski (Wladislas), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.

Benito (Juan), ancien légionnaire de 1re classe; 14 ans de services, dont 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bilbao Y Vella (Domingo), ancien caporal; 16 ans de services, dont 7 campagnes. A été blessé et cité.

Binder (Alois), ancien maréchal des logis; 19 ans de services, dont 8 campagnes. A été blessé et cité.

De Boy (Karl), ancien légionnaire de 2e classe; 17 ans de services, dont 8 campagnes. A été cité.

Buschaus (Rudolf-Robert-Walter), ancien sergent; 14 ans de services, dont 6 campagnes. A été blessé et cité.

Canalejas-Merino (Arthur), ancien sergent; 11 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chauvet (Louis-Julien), ancien légionnaire de 2e classe; 32 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé.

Cheblosky (Antoine), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Chodakowski (Stanislaw), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 13 campagnes.

Claus (Erich), ancien caporal; 10 ans de services, dont 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cvecek (Franz), ancien maréchal des logis-major; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Czepanis (Léopold), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.

Dabronaki (Imré), ancien caporal; 30 ans de services, dont 12 campagnes.

Dippe (Harry), ancien légionnaire de 1re classe; 6 ans de services, dont 2 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.
Dobos (Levente), ancien légionnaire de 2e classe; 32 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé et cité.
Dohrer (Herbert), ancien maréchal des logis; 18 ans de services, dont 7 campagnes. A été blessé et cité.
Dos Santos (Manvel), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.
Drechsler (Léopold), ancien caporal-chef; 30 ans de services, dont 13 campagnes.
Dvorak (Joseph-Venceslas), ancien sergent; 30 ans de services, dont 15 campagnes.
Efimov (Asparouch), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes.
El Yahya Ahmed, ancien caporal; 7 ans de services, dont 3 campagnes. A été cité. Titres exceptionnels.
Favaro (Natale-Giuseppe), ancien légionnaire de 2e classe; 35 ans de services, dont 16 campagnes. A été cité.
Fernandez (Francisco-Alonso), ancien légionnaire de 1re classe; 35 ans de services, dont 14 campagnes.
Ferrer (François), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.
Feuchter (Helmut), ancien caporal; 24 ans de services, dont 11 campagnes. A été blessé et cité.
Fuhs (Wilhelm-Adam-Ludwig), ancien légionnaire de 1re classe; 34 ans de services, dont 16 campagnes.
Gascon (Juan-Manuel), ancien sergent; 34 ans de services, dont 16 campagnes.
Geleyns (Jules), ancien caporal; 31 ans de services, dont 15 campagnes. A été cité.
Gesnaire (Albert), ancien sergent; 14 ans de services, dont 6 campagnes. A été blessé et cité.
Ghilardi (Guiseppe), ancien légionnaire de 1re classe; 34 ans de services, dont 15 campagnes.
Gorlicki (Vladislow), ancien légionnaire de 1re classe; 36 ans de services, dont 17 campagnes. A été blessé.
Graver (Marcel), ancien caporal; 28 ans de services, dont 12 campagnes.
Grunewald (Franz), ancien caporal-chef; 30 ans de services, dont 14 campagnes.
Gugumus (Karl), ancien caporal-chef; 9 ans de services, dont 3 campagnes. A été blessé et cité.
Hagens (Gerrit), ancien adjudant; 33 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé.
Hartmann (Joachim), ancien maréchal des logis; 16 ans de services, dont 6 campagnes. A été blessé et cité.
Hein (Jean), ancien sergent; 30 ans de services, dont 13 campagnes.
Hoffmann (Heinz), ancien sergent; 13 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.
Hoppe (Werner), ancien maréchal des logis; 9 ans de services, dont 4 campagnes. A été cité.
Husson (Karel), ancien légionnaire de 1re classe; 32 ans de services, dont 14 campagnes.
Inacio (Antonio), ancien légionnaire de 1re classe; 48 ans de services, dont 22 campagnes.
Jankowski (Mariam), ancien caporal; 13 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.
Jordan (John-Edmond), ancien sergent-chef; 29 ans de services, dont 13 campagnes.
Karasiewicz (Bronislaw), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.
Kaufmann (Jean), ancien légionnaire de 1re classe; 13 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.
Kirwawicz (Maxime), ancien légionnaire de 1re classe; 32 ans de services, dont 15 campagnes
Klaus (Karl), ancien caporal-chef; 12 ans de services, dont 6 campagnes. A été cité.
Kohler (Willi), ancien légionnaire de 1re classe; 46 ans de services, dont 19 campagnes.
Kohpow (Gunther), ancien caporal; 11 ans de services, dont 5 campagnes. A été cité.
Krier (Mathias-Joseph), ancien sergent-chef; 37 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé et cité.
Kuhar (Miklos), ancien légionnaire de 1re classe; 5 ans de services, dont 2 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.
Kumm (Gustave-Adolf), ancien légionnaire de 1re classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes.
Kunzinger (Gottfried), ancien sergent; 25 ans de services, dont 10 campagnes.
Kupczak (Czeslaw), ancien légionnaire de 1re classe; 34 ans de services, dont 15 campagnes.
Lecharlier (Léon-Paul), ancien légionnaire de 2e classe; 10 ans de services, dont 7 campagnes. A été blessé et cité.
Leduc (Henry), ancien légionnaire de 2e classe; 20 ans de services, dont 9 campagnes. A été blessé et cité.
Lesko (Stéfan), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 13 campagnes.
Listiano (Guiseppe), ancien sergent-chef; 27 ans de services, dont 11 campagnes.
Massagrande (Luigi), ancien sergent-chef; 32 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.
Medved (Nicolas), ancien légionnaire de 1re classe; 32 ans de services, dont 14 campagnes.
Meyer (Georges-Ernst), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 13 campagnes.
Mogilicki (Michel), ancien légionnaire de 2e classe; 34 ans de services, dont 15 campagnes.
Moreschi (Féliciano), ancien légionnaire de 2e classe; 29 ans de services, dont 13 campagnes.
Muller (Karl), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 13 campagnes.
Nemeth (Stéphan), ancien légionnaire de 2e classe; 29 ans de services, dont 14 campagnes.
Neyens (Victor), ancien adjudant; 17 ans de services, dont 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ortega (Jean), ancien légionnaire de 2e classe; 12 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.
Ottavi (Albert), ancien caporal; 29 ans de services, dont 13 campagnes.
Palastanga (Guiseppe-Carlo), ancien légionnaire de 1re classe; 32 ans de services, dont 15 campagnes. A été cité.
Pekala (Théodore), ancien caporal-chef; 31 ans de services, dont 14 campagnes.
Perimian (Anton), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 15 campagnes.
Pil (Gaston-Herik-Sidonius), ancien légionnaire de 2e classe; 29 ans de services, dont 13 campagnes.
Platte (Kurt), ancien sergent; 19 ans de services, dont 4 campagnes. A été blessé et cité.
Platz (Karl), ancien légionnaire de 1re classe; 8 ans de services, dont 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pooters (Lodewyk-Marga), ancien adjudant; 21 ans de services, dont 11 campagnes. A été blessé et cité.
Rebacz (Joseph), ancien sergent-chef; 28 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.
Rebs (Manfred), ancien sergent-chef; 11 ans de services, dont 5 campagnes. A été cité.
Richter (Kurt), ancien caporal-chef; 10 ans de services, dont 4 campagnes. A été blessé et cité.
Sanna (Philippe), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 15 campagnes.
Schmidt (Bernard), ancien caporal-chef; 34 ans de services, dont 15 campagnes.
Schmidt (Hans), ancien sergent; 12 ans de services, dont 5 campagnes. A été blessé et cité.
Schmidt (Otto), ancien caporal, 15 ans de services, dont 6 campagnes. A été blessé.
Schouren (Heinz), ancien caporal; 11 ans de services, dont 4 campagnes. A été blessé et cité.
Schulz (Arthur), ancien légionnaire de 2e classe; 13 ans de services, dont 5 campagnes. A été cité.
Seith (Walter), ancien caporal-chef; 11 ans de services, dont 5 campagnes. A été cité.
Sergueeff (Michel), ancien légionnaire de 1re classe; 34 ans de services, dont 15 campagnes.
Singer (Martin-Roman), ancien sergent-chef; 9 ans de services, dont 4 campagnes. A été cité
Sokoluk (Piotr), ancien caporal; 35 ans de services, dont 14 campagnes.
Szucs (Sandor), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 14 campagnes.
Teschner (Gunther), ancien caporal-chef; 13 ans de services, dont 6 campagnes. A été cité.
Valenti (Dino), ancien sergent-chef; 19 ans de services, dont 7 campagnes. A été blessé et cité.
Verdière (Léopold), ancien légionnaire de 2e classe; 32 ans de services, dont 14 campagnes.
Voltaire (Martine), ancien légionnaire de 2e classe; 33 ans de services, dont 15 campagnes.
Wagner (Hans), ancien sergent; 26 ans de services, dont 12 campagnes. A été blessé.
Wijnen (Raymond-Gustave), ancien sergent; 28 ans de services, dont 13 campagnes.
Wonsik (Frantz-Wilhelm), ancien caporal-chef; 9 ans de services, dont 3 campagnes. A été cité.
Zimmermann (Harald), ancien légionnaire de 2e classe; 9 ans de services, dont 4 campagnes. A été blessé et cité.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 7 février 1959 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 7 février 1959, rendu sur la proposition du premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, avec traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après :

RESERVES

Gendarmerie.

Atmani Hocine, gendarme auxiliaire, 10e légion *ter* ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Camille (Guy-Georges-Marie-Joseph), gendarme, 1re légion, 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cheyssial (André-Auguste-Raymond), gendarme, 4e légion ; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Clavel (Joseph), gendarme, 10e légion ; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Coulibaly Moustapha, auxiliaire de 1re classe, groupe du Soudan ; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gorgeard (Léonard-Victor), maréchal des logis chef, 3e légion *bis* ; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Grosbois (Jean), gendarme, 7e légion ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Péquignot (Paul-Joseph), gendarme, 7e légion *bis* ; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Pierrard (André), gendarme, 2e légion ; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Samande Domba, auxiliaire de 3e classe, groupe de la Côte d'Ivoire ; 18 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Conde Danda, auxiliaire de 3e classe, groupe de la Guinée ; 18 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Tieoule Mansare, auxiliaire de 3e classe, groupe de la Guinée, 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Service de santé des armées.

Camilleri (Georges-Pierre-Albert), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 36-93-30 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Malter (Jean), sergent, classe 1942, recrutement de Rabat, mle 42-21-14506 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Peltier (François-Jean-Marie), médecin-aspirant, classe 1943, recrutement de Valenciennes, mle 9950 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Playoust (Edmond), médecin-aspirant, classe 1944, recrutement de Rennes, mle 17230 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Service des essences.

Bouabdallah Laoues, 2e classe, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 36-93-1210 L. M.-C. ; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Etat-major de l'armée.

POSTE AUX ARMÉES

Waller (Jean-Joseph-Gérard), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Metz, mle 1411 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Infanterie.

Abba Abdelkader, 1re classe, classe 1947, recrutement d'Alger, mle R. M. 6058 ; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Abba (Charles-Léon), 2e classe, classe 1933, recrutement de Marseille, mle 3861 ; 23 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Abdellatif Hamida, sergent, classe 1943, recrutement d'Alger, mle L. M. 948 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Aberjoux (Victor-Emmanuel), adjudant, classe 1938, recrutement d'Alger, mle 1160 ; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ambs (Pierre), sergent, classe 1939, recrutement de Dijon, mle 39-211-1521 ; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Anastaze (Gaston-André), sergent, classe 1939, recrutement d'Alger, mle 96 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Andreani (Paul-André), 2e classe, classe 1941, recrutement de Marseille, mle 3372 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ardon (Etienne-Denis-Alfred), caporal, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 43-511-2993 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Auduberteau (Bernard-Lucien-Alphonse), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Laval, mle 215 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Barge (Jean-Baptiste-Marie-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Constantine, mle 33-93-2705 ; 26 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Baron (Hubert-André), adjudant, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39-921-1826 ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Barthet (Aristide-Marie-Louis), 1re classe, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 31-251-1256 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Beaugeois (Jack-Henri), sergent, classe 1943, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 8978 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Beller Chaïm, 2e classe, classe 1950, recrutement de Paris, mle 75-23170 ; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bernardeau (Kléber-Théophile-Prosper), sergent, classe 1945, recrutement de Poitiers, mle 45-86-32550 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bettir Zaïdi ben Noui, sergent, classe 1950, recrutement de Constantine, mle 50-93-52149 R. M. S. ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Billoue (Henri-Lucien), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Nevers, mle 32-581-912 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Blaise (Paul-Roger-Eugène-Marie), caporal, classe 1944, recrutement de Strasbourg, mle 44-440-16209 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Blanchart (Raymond-Charles), caporal, classe 1930, recrutement de Béthune, mle 2344 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Blancher (Jean-Joseph-Antoine), sergent, classe 1936, recrutement subdivisionnaire d'Albi, mle 36-121-00153 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Blanchet (Claude-Joseph), sergent, classe 1943, recrutement de Perpignan, mle 43-370-18037 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Blary (Henri-Victor-Jean), sergent, classe 1933, recrutement de Lille, mle 2297 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Boilletot (Marcel-Lucien-Alfred), 2e classe, classe 1935, recrutement de Besançon, mle 35-901-410 ; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bon (Roger-Marie), 2e classe, classe 1943, recrutement de Nevers, mle 43-89-11407 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Bonhoure (Maurice), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Versailles, mle 35-781-5256 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bonneau (Maurice-Georges), caporal, classe 1941, recrutement de Rabat, mle 41-78-49165 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnenfant (Fernand-Bernard), caporal, classe 1946, recrutement de Nancy, mle 46-881-7980 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bonnifet (Hubert-Victor), adjudant, classe 1934, recrutement de Niort, mle 1456 ; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Borbon (Félix), 2e classe, classe 1951, recrutement de Pau, mle 640-27686 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Borg (Vincent-Michel), adjudant-chef, classe 1935, recrutement de Nîmes, mle 5 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boubault (Paul-Joseph-André), 2e classe, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 10 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchaïb El Hadj, caporal-chef, classe 1936 M., recrutement d'Alger, mle L. M. 328 ; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Bourillon (Georges-Pierre), 2e classe, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 1088 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bourjol (Maurice-Paul-Jean), 2e classe, classe 1944, recrutement de Versailles, mle 44-78 L. M. 608 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bousquet (Fernand-Louis), sergent, classe 1933, recrutement de Constantine, mle 33-93-42 ; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Brabant (Arthur-Anatole-Jean), sergent-chef, classe 1937, recrutement de Saint-Omer, mle 1718 ; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Brajeul (Pierre-Joseph-Denis), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Rennes, mle 13772 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bremond (Marcel-Léon), sergent, classe 1934, recrutement de Rabat, mle 34-951-893 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Brière (Gérard-Léon-Jules), sergent-chef, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 46-76-47320 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bringuier (Noël-Gilbert), sergent-major, classe 1941, recrutement de Perpignan, mle 41-110-07399 ; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Brinis Salah ben Ahmed, caporal, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37-93-3531 R. M. G. ; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Brousté (André), caporal, classe 1940, recrutement de Pau, mle 401-00931 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Brunner (René-Jean), 1re classe, classe 1942, recrutement de Saint-Quentin, mle 361 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Campan (Roland-Joseph), 2e classe, classe 1929, recrutement d'Orléans, mle 2182 ; 27 ans de services, 2 campagne. A été cité.

Capliez (Louis-Adolphe), sergent, classe 1935, recrutement de Cambrai, mle 109 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Caranton (Jacques-Albert), caporal, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 43-60-12208 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Carboni (Charles-François), sergent-major, classe 1941, recrutement de Constantine, mle 41-93-645 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Cas (Lucien-Louis), caporal, classe 1934, recrutement de Paris, mle 754-728 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Caty (Georges-Emile-Louis), 2e classe, classe 1935, recrutement de Dijon, mle 705 ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Caussieu (Berard-Jean-Marie), 2e classe, classe 1932, recrutement de Pau, mle 651-00154 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Cauvez (Marcel-Léon-Marius), adjudant, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 34-573-2578 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cesari (Pierre), 2e classe, classe 1945, recrutement d'Alger, mle R. M. 3080 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Chaloine (Léon-Albert-Jules), 2e classe, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 1584 ; 26 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Chapus (Paul-Marius), 2e classe, classe 1945, recrutement de Montpellier, mle 45-34-12903 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Charliat (Georges), 2e classe, classe 1934, recrutement de Versailles, mle 34-77-1606 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Chevalérias (Marcel-Raymond), 2e classe, classe 1934, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1618 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Choron (Camille-Robert), 1re classe, classe 1932, recrutement de Beauvais, mle 2302 ; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Clément (Jean-Georges-Auguste), sergent-chef, classe 1945, recrutement de Constantine, mle 45-54-7497 ; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Cocard (Maurice-Jules-Julien), 1re classe, classe 1935, recrutement de Rouen, mle 2526 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Commeres (André-Louis), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Rabat, mle 34-651-1330 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Costa (Louis), 1re classe, classe 1949, recrutement de Lyon, mle 1577 ; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Coste (Paul-César), adjudant, classe 1933, recrutement de Digne, mle 500 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cotart (Ferdinand-Gabriel), adjudant, classe 1933, recrutement de Montpellier, mle 823, C. N. D. 34 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Coulet (Emile-Jean-Pierre), 2e classe, classe 1942, recrutement de Lyon, mle 25822 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Croste (Michel-Léon-André), 2e classe, classe 1943, recrutement de Paris, mle 43-750-29806 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Cuenot (Emile-Joseph-Lucien), 2e classe, classe 1929, recrutement de Besançon, mle 29-251-12 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Debono (Roger-Laurent), sergent, classe 1942, recrutement de Constantine, mle 42-93-468 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Debout (Julien-Auguste), 2e classe, classe 1950, recrutement de Rennes, mle 85-39818 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Dehene Khémissi ben Salah, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Constantine, mle 39-93-3239, R. M. G. ; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Delage (Théodore), 2e classe, classe 1930, recrutement de Paris, mle 753-446 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Delaval (Marcel-Arthur), adjudant, classe 1936, recrutement de Laon, mle 979 ; 21 ans de services, 6 campagne. A été cité.

Delinotte (Jean-Jules-Pierre), 2e classe, classe 1946, recrutement de Lille, mle 11819 ; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Deloffre (Paul-Victor), adjudant, classe 1939, recrutement du Mans, mle 1569 ; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Demaison (Christian), caporal, classe 1941, recrutement de Paris, mle 08-5885 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Demeredieu (Jacques), 2e classe, classe 1944, recrutement d'Alger, mle 1681 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Dib Messaoud ben Mohamed, sergent, classe 1948, recrutement de Constantine, mle 48-93-328 L. M. C. ; 9 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Diès (François), adjudant, classe 1937, recrutement d'Oran, mle 37-921-1044 ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Di Maio (Jean-Alfred), caporal, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle L. M. 212 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dorival (Pierre-Bernard), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Paris, mle 32-761-3293 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dorkel (Jean-Pierre), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Rennes, mle 572-1229 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dransart (Auguste-Louis), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 529 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dubois (André-Emile), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 115 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Dumur (Georges-Charles), sergent, classe 1941, recrutement de Limoges, mle 10930 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dupouyet (Lucien-Louis), sergent, classe 1934, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 2446 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Duval (Henri-Arsène), caporal, classe 1942, recrutement de Chartres, mle 42-27-42745 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Enfraze (Jean-Marie), sergent, classe 1939, recrutement de Strasbourg, mle 39-391-00039 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Faneau (Marcel-Pierre-Elie), caporal-chef, classe 1945, recrutement de Versailles, mle 45-78-29098 ; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Faur (Pierre-Justin), sergent, classe 1942, recrutement de Pau, mle 640-11286 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Favier (Marcel), 2e classe, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 43685 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ferrai (Jean-Emile-Raymond), 1re classe, classe 1945, recrutement de Toulouse, mle 45-31-6340 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Fighiera (Bernard-Marius), sergent-major, classe 1934, recrutement de Nice, mle 3699 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Fouquet (André-Théophile), 2e classe, classe 1931, recrutement de Paris, mle 752-6133 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Franck (Charles-Robert), 2e classe, classe 1934, recrutement de Blois, mle 221 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Frossard (André-Louis), caporal, classe 1948, recrutement de Besançon, mle 48-25-17923 ; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Gabanou (Albert), adjudant-chef, classe 1935, recrutement d'Alger, mle R. M. 2377 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Galloux (Raymond-Julien), caporal, classe 1945, recrutement de Paris, mle 750-06211 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Galvane (René), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Nancy, mle 42-911-2943 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Garde (Pierre-Edouard), aspirant, classe 1944, recrutement de Lyon, mle 11870 ; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Gérin (Eugène-Emile-Albert), sergent, classe 1940, recrutement de Grenoble, mle 4429 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Girard (Raymond-Georges), caporal-chef, classe 1943, recrutement d'Alger, mle L. M. 2240 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Graziani (Charles-Jean), 2e classe, classe 1934, recrutement d'Ajaccio, mle 1951 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Guenaoui Djelloul, sergent-chef, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 583 ; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Gueti Ahmed, sergent, classe 1935 A., recrutement d'Alger, mle L. M. 80 ; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Guichard (Olivier-Marie-Maurice-Louis), sergent-chef, classe 1940, recrutement subdivisionnaire de Paris, mle 40-331-286 ; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Guichet (Gilbert-Albert), sergent, classe 1933, recrutement de Lille, mle 3763 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Guilbert (Raymond-Marcel-Léon), caporal, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 930 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Guillot (Georges), 2e classe, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 37-77-1405 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Halimi (Ruben), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Constantine, mle 1637 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Hallay (Serge-Albert-Léon), sergent, classe 1950, recrutement de Chartres, mle 50-28-6585 ; 9 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Heckendurn (Daniel-Eugène), adjudant-chef, classe 1940, recrutement d'Alger, mle 40-061-3870 ; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Henry (Germain), caporal, classe 1944, recrutement d'Alger, mle R. M. 2182 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Herrero (Emmanuel), caporal, classe 1934, recrutement de Perpignan, mle 34-661-01293 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Hiboux (Alphonse), sergent, classe 1938, recrutement de Cambrai, mle 261 ; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Hondaa (Pierre-Henri), sergent-chef, classe 1941, recrutement de Constantine, mle 41-93-1004 ; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Housseaux (Claude-Albert-Henri), caporal, classe 1943, recrutement de Saint-Quentin, mle 11801 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Huser (Louis-Frédéric), 2e classe, classe 1936, recrutement de Strasbourg, mle 36-671-00844 ; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Jacquenet (Daniel-Marcel-Pierre), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Nancy, mle 32-101-1376 ; 26 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Jatteau (Marcel-Lucien), sergent, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 1982 ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Javaloyès (Gabriel), 1re classe, classe 1945, recrutement C. N. D. Nice, mle 1253 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Jeannin (Gabriel-Jules-Marie), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Besançon, mle 36-391-273 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Jolivet (René), 2e classe, classe 1942, recrutement de Rennes, mle 12797 ; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Jourdan (Louis-Eloi-Emile-Albert), 2e classe, classe 1941, recrutement de Toulon, mle 16690 ; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Kac (Joseph), sergent, classe 1942, recrutement d'Oran, mle 484/L. E. ; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Kadji (Raoul), caporal, classe 1941, recrutement de Paris, mle 41-91-2520 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Kérambrun (Yves-Marie), sergent, classe 1937, recrutement de Guingamp, mle 585 ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Khelaifa Ahmed ben Mohammed, caporal-chef, classe 1935, recrutement de Constantine, mle 35-93-78 L. M. G. ; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Klein (Raymond-Lucien-Marie-Nicolas-Paulin), adjudant, classe 1940, recrutement de Paris, mle 40-682-01825 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Korchi Abbas, 2e classe, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35-921-80 ; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Korenbeusser (Georges), sergent, classe 1941, recrutement de Paris, mle 41-87-12510 ; 16 ans de services ; 2 campagnes. A été cité.

Lagarde (Hypolite), caporal-chef, classe 1943, recrutement d'Alger, mle 1227 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Larbi Abdelkader, caporal, classe 1939, recrutement d'Alger, Mle L. M. 611 ; 19 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Larroux (Henri-Jean-Paul), adjudant, classe 1934, recrutement de Bordeaux, mle 5399 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Laumet (Maurice-Edouard), adjudant-chef, classe 1934/B, recrutement de Constantine, mle 1125 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Le Bigot (Roger), sergent, classe 1948, recrutement de Versailles, mle 48-78-18042 ; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Leclerc (Norbert), caporal, classe 1933, recrutement de Tours, mle 1766 ; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Lecomte (Robert-Célestin), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Blois, mle 647 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Le Tensorer (Albert-Georges-Jean), 2e classe, classe 1935, recrutement de Guingamp, mle 35-222-00625 ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Liardat (René-Michel), 2e classe, classe 1947, recrutement de Constantine, mle 47-93-1147 ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lopuszanski (Fortunat), sergent-chef, classe 1945, recrutement de Lyon, mle 45-38-12871 ; 22 ans de services, 7 campagne. A été cité.

Macari (Louis-Jean-Clément), sergent-chef, classe 1941, recrutement d'Avignon, mle 17246 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Martel (Christian-Fernand-Pol), sergent, classe 1942, recrutement de Nancy, mle 42-55-8555 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Masquelier (André-Cyrille), caporal-chef, classe 1947, recrutement de Lille, mle 38667 ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Massabo (Jean-César), 2e classe, classe 1931, recrutement de Nice, mle 3426 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Medeschini (Carmelo), sergent, classe 1942, recrutement de Constantine, mle 42-93-1443 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Meffre (André-Léo), caporal, classe 1945, recrutement de Nice, mle 3513 ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Michelot (Paul-Louis), 2e classe, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 31-701-1728 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mouissa Ahmed, 2e classe, classe 1932 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 203 ; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mounes (Jean-Pierre-André-Marie), caporal, classe 1945, recrutement de Rabat, mle 45-44-27006 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Mouton (Henri), sergent, classe 1941, recrutement de Lyon, mle 41-96-459 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Naudin (Roger), 1re classe, classe 1951, recrutement de Paris, mle 75-63-778 ; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Nazariès (Robert), 2e classe, classe 1943, recrutement de Bordeaux, mle 13069 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Nouali Mohammed, 2e classe, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35-921-0761 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Ollieu (Louis), 2e classe, classe 1941, recrutement de Lyon, mle 16019 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Orona-Berge (Daniel-Cérillo), sergent, classe 1948, recrutement de Perpignan, mle 48-920-03052 ; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Paolini (Jean-François), sergent-chef, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35-131-2310 ; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Parmentier (Gaston-Joseph-Victor), adjudant, classe 1930, recrutement de Dijon, mle 30 C. N. D. ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Perez (Manuel-Joseph), adjudant-chef, classe 1934, recrutement d'Oran, mle 34-921-2171 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pesce (André-Alphonse), adjudant, classe 1934, recrutement d'Alger, mle R. M. 1280 ; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Petit (Jules-Marcel), adjudant, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 32-921-2105 ; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pietnu (Jean-Armand), 2e classe, classe 1930, recrutement de Blois, mle 1446 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Plas (René-Louis-Emmanuel), adjudant, classe 1931, recrutement de Paris, mle 753-01601 ; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Poisson (Edmond-Arthur), 2e classe, classse 1932, recrutement de Blois, mle 1802 ; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Poujet (André), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bordeaux, mle 1497 ; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Prévost (Julien-Théophile-Edmond), sergent-chef, classe 1934, recrutement d'Amiens, mle 926 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Prévost (Lucien-Fernand), sergent, classe 1930, recrutement de Dunkerque, mle 2285 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Puchet (Richard-François-Marie), 2e classe, classe 1945, recrutement de Rennes, mle 22-23568 ; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Quillet-Vilette (Florimond-Alphonse), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Cambrai, mle 3215 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ramette (Guy-Marx-Jean), aspirant, classe 1947, recrutement de Lille, mle 20754 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Régnier (Robert), caporal, classe 1932, recrutement de Nancy, mle 32-101-836 ; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Reulet (Roger-François-Adrien), sergent, classe 1936, recrutement de Versailles, mle 36-77-33 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Reverret (Edmond-Raymond), caporal-chef, classe 1941, recrutement de Strasbourg, mle 41-670-05481 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

De Rocquigny (Michel-Pierre-Marie-Christophe), sergent, classe 1944, recrutement de Paris, mle 44-750-35632 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Rossi (Jean-Raphaël), sergent, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37-93-99 ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rouillier (Alfred-Alcide), 2e classe, classe 1929, recrutement de Paris, mle 29-752-3210 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Rullier (Henri-Louis), sergent, classe 1945, recrutement de Paris, mle 73-32894-75 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Saint-Marcoux (René-François), sergent, classe 1929, recrutement de Guéret, mle 29-231-01270 ; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Salat (Ernest-Jean-Marie), sergent-chef, classe 1942, recrutement de Lyon, mle 7580 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Scherer (Jean-Paul), caporal, classe 1952, recrutement de Strasbourg, mle 32-573-1449 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Schwein (Bernard-Jules-Lucien), 2e classe, classe 1947, recrutement de Constantine, mle 47-67-10687 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Seban (Martial-Mardochée), sergent, classe 1932, recrutement d'Alger, mle R. M. 934 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Segura (Manuel), caporal, classe 1952, recrutement de Rabat, mle 52-95-720 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Selab Ali, caporal, classe 1938, recrutement d'Alger, mle L. M. 2537 ; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Serra (Pietro), caporal, classe 1955, recrutement d'Oran, mle 55-92-3120 ; 19 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

Simone (Georges-Ange), sergent, classe 1944, recrutement de Rabat, mle 44-95-482 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Sivex (William), 2e classe, classe 1948, recrutement d'Alger, mle R. M. 1454 ; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

S. N. P. Ahmed ben Aouda, sergent, classe 1938, recrutement d'Alger, mle L. M. 3002 ; 19 ans de services, 8 campagnes (en activité de service).

Stora (Fernand), adjudant, classe 1933, recrutement d'Alger, mle R. M. 2627 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Streiff (René-Jean-Henri), 2e classe, classe 1939, recrutement de Valenciennes, mle 39-611-804 ; 12 ans de services. A été cité.

Taillandier (Roland-Jean), sergent, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle L. M. 630 ; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Thisséas (Roger), 2e classe, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46-78-29303 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Torczynski (Isi), 2e classe, classe 1950, recrutement de Paris, mle 50-75-19326 ; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Toudic (Jean), sergent, classe 1952, recrutement de Rennes, mle 293650 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Toullic (Eugène-Marie), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Paris, mle 222-493 ; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Toumi Amor ben Mohamed, 2e classe, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 36-93-61 L. M. G. ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Vallade (Pierre-Léon), sergent-chef, classe 1944, recrutement de Poitiers, mle 23558 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Vallet (Jacques), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Caen, mle 3017 ; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

De Vals (Bernard-Marie-Joseph), sergent-chef, classe 1947, recrutement de Toulouse, mle 47-31-17384 ; 10 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Vidal (Aimé-Raymond), sergent, classe 1944, recrutement de Rennes, mle 31-11-363 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Villetorte (Paul-René), sergent, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 32-78 L. M. 2146 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Villette (André-Lucien), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 789 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Violland (Albert-François-Henri), 1re classe, classe 1929, recrutement de Belley, mle 69 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Vrain (Henri-Albert-Anatole), adjudant, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 1442 ; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Watermolen (Jacques), 2e classe, classe 1943, recrutement de Valenciennes, mle 19394 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Zaïdi Hammana ben Seghir, sergent-chef, classe 1933, recrutement de Constantine, mle 33-93-4-478 R. M. C. ; 24 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Arme blindée, cavalerie.

Abrial (Georges-Adrien), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de Mende, mle 719 ; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Albiges (René-Victor-Antoine), bribadier-chef, classe 1942, recrutement de Perpignan, mle 42-110-09079 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Alix (André), 2e classe, classe 1938, recrutement de Lyon, mle 2889 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Arienti (Bruno), 2e classe, classe 1937, recrutement de Lyon, mle 37-841-0068 ; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Augy (Pierre-François), 1re classe, classe 1938, recrutement de Nevers, mle 38-891-704 ; 21 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Béraud (André-Joseph), 2e classe, classe 1942, recrutement C. N. D. Avignon, mle 6977 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Blanc (Jean-Julien), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Marseille, mle 2279 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bône (Marcel), 2e classe, classe 1935, recrutement de Poitiers, mle 35-721-1002 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Brancharel (Bernard-Jean-Emile), 1re classe, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 43-55-7254 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Brand (Georges-René), maréchal des logis chef, classe 1943, recrutement de Paris, mle 43-750-20426 ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Briand (Albert-Georges-Gabriel), brigadier, classe 1947, recrutement de Poitiers, mle 16250 ; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Bruneau (André-Henri-Denis), 1re classe, classe 1933, recrutement de Blois, mle 766 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Caroff (Yve), 2e classe, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 32-292-2667/73 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Carre (Robert-Jacques), maréchal des logis, classe 1942, recrutement de Valenciennes, mle 265 ; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Cassy (Joseph-Narcisse), maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de Perpignan, mle 34-111-00332 ; 23 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Chêne (Louis-Pierre), brigadier, classe 1944, recrutement de Dijon, mle 44-21-1293 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Chiossone (Séraphin-Antoine-Charles-Jean), brigadier-chef, classe 1943, recrutement de Nice, mle 14623 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Colotte, (Georges-Léon), brigadier, classe 1943, recrutement de Strasbourg, mle 43-540-07344 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Crozatier (Clément-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de Montpellier, mle 1326 ; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Dalin (Louis-Maurice-Camille), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 38-77-1728 ; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Dallier (Pierre-Gabriel), 2e classe, classe 1944, recrutement de Nancy, mle 44-51-6177 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Darde (Bernard-Célestin-Paul), adjudant, classe 1932, recrutement de Blois, mle 648 ; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Dewitte (Henri-Edouard), maréchal des logis, classe 1933, recrutement de Lille, mle 1295 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dillies (Raymond-Robert), maréchal des logis chef, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 37-784-1007 ; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Douillot (Robert-Henri-Jules), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Nancy, mle 32-551-1547 ; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Dulieu (Jacques-Paul), aspirant, classe 1934, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3118 ; 22 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ghilini (Jean-Pierre), adjudant-chef, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 38-201-1405 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Goldman (Alter-Mojzesz), 2e classe, classe 1930, recrutement de Paris, mle 751-4084 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Guirand (Gaston), 2e classe, classe 1945, recrutement d'Alger, mle R. M. 594 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Ibanez (Jean), 1re classe, classe 1936, recrutement d'Alger, mle 1074 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kermel (Jean-Joseph-Marie), 1re classe, classe 1941, recrutement de Rennes, mle 282 R ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Koehl (Maurice-Yves), brigadier-chef, classe 1942, recrutement de Besançon, mle 42-70-14953 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Kogler (André), maréchal des logis, classe 1942, recrutement de Tunis, mle 360 ; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lacombe (Louis), maréchal des logis chef, classe 1942, recrutement d'Oran, mle 42-91-2617 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leininger (André-Georges-Charles), brigadier-chef, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 31-921-1692 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Luce (Jacques-Gaston-Camille), 2e classe, classe 1943, recrutement de Rabat, mle 43-75-29349 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Mallet (Raymond-Henri-Elie), brigadier, classe 1934, recrutement de Marseille, mle 3227 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Margerin (Valéry-Cléophas), maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 32-594-2315/78 ; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Masbourian (Jirair), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Nice, mle 1403 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Mathieu (René-Valentin-Félix), 1re classe, classe 1944, recrutement de Tunis, mle 1019 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mélinand (Charles-Jean), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Lyon, mle 26339 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Molina (Vincent-Lucien), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Rabat, mle 41-92-1063 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Montesinos (André-Aurélien), maréchal des logis, classe 1943, recrutement d'Oran, mle 43-92-2507 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Moulié (Henri-Alphonse-Léon), adjudant, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 33-78-10239 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Moungache (Pierre), adjudant, classe 1938, recrutement d'Alger, mle A. 2062-36 ; 22 ans de services, 6 campagnes. En activité de service.

Pareilleux (Paul-Honoré-Raymond), brigadier, classe 1943, recrutement d'Oran, mle 43-92-2587 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Parisot (Robert-Georges-Fernand), 1re classe, classe 1941, recrutement de Strasbourg, mle 41-540-00239 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Pascaud (Jules-Lucien-Louis), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 31-78-2291 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Percodani (Sylvestre-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1940, recrutement d'Ajaccio, mle L. 766 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Perigault (Pierre-Lucien-Louis), 1re classe, classe 1942, recrutement de Dijon, mle 42 C. N. D. 71 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Peseux (André-Marc-Henri), brigadier-chef, classe 1937, recrutement de Besançon, mle 37-251-58 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Poirson (Daniel-André-Jean), 1re classe, classe 1941, recrutement de Paris, mle 41-75-877 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Raymond (Robert-Charles-Edmond), brigadier, classe 1940, recrutement de Lyon, mle 40-752-8316 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Rivot (Roger-Lucien), 2e classe, classe 1931, recrutement de Valenciennes, mle 31-541-183 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Robert (Jean-Philippe), 2e classe, classe 1941, recrutement du Maroc, mle 41-95-1319 ; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Roche (Guy-Louis), maréchal des logis, classe 1941, recrutement de Bordeaux, mle 41-33-15536 ; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Ruelle (Jean-René), adjudant-chef, classe 1937, recrutement de Paris, mle 37-754-02785 ; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Saint-Giron (Léon-André), brigadier, classe 1935, recrutement de Pau, mle 641-00797 ; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Ségaud (René-Pierre), 1re classe, classe 1943, recrutement de Montauban, mle 43-820-10064 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sialelli (Jean-Paul), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement d'Ajaccio, mle 33-201-1215 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

S. N. P. Mohamed Ould Mohamed, brigadier-chef, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35-921-0519 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Teillet (Jean-Henri), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Rabat, mle 41-75-45972 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Thérolle (Emile-Léon-Ernest), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Melun, mle 771-1716 ; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Voirin (Marcel-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 31-881-01311 ; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Artillerie.

Aknine (David), 2e classe, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 38-921-1546 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Attias (Léon), maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 32-921-3074 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Ayasse (Henri-Pierre-Jean), maréchal des logis chef, classe 1942, recrutement de Gap, mle 15643 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bardies (Armand), maréchal des logis, classe 1930, recrutement subdivisionnaire de Paris, mle 30-091-33375 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Benais (Marcel-Louis-Auguste), 2e classe, classe 1942, recrutement de Poitiers, mle L. M. 642 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bongard (Jean-Constant-Eugène), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 38-881-00200 ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bouklila Laoubi, 2e classe, classe 1932 A, recrutement d'Alger, mle R. M. 2055 ; 25 ans de services, 3 campagne. A été blessé et cité.

Bourdon (Francis-Louis-Eugène-Jean), 2e classe, classe 1938, recrutement de Rennes, mle 2528 ; 19 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Bourgoin (Pierre-Charles), aspirant, classe 1931, recrutement de Valenciennes, mle 972 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Boutonnet (Pierre-Lucien), brigadier, classe 1932, recrutement de Paris, mle 754-1832 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bouxin (Henri-René-Eugène), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Laon, mle 2530 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bruneau (Pierre-Henri), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 607 ; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Castagnet (Albert-André-Edouard), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Pau, mle 651-00552 ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chamarande (Robert-Pierre), 2e classe, classe 1951, recrutement de Nancy, mle 51-52-6998 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Commelin (Michel-Georges-André), maréchal des logis chef, classe 1939, recrutement de Beauvais, mle 367 ; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Demange (Henri-Adrien), 2e classe, classe 1938, recrutement de Dijon, mle 526 ; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Denève (Maurice-Paul-Marcel-Albert), maréchal des logis, classe 1942, recrutement d'Oran, mle 42-59-19066 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Duchon (Roger-Emile-Alphonse), brigadier, classe 1937, recrutement de Chartres, mle 37-281-299 ; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Feuillatre (Lucien-Camille), maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 2499 ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Galinier (Alphonse-Georges-Marius), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Albi, mle 32-811-571 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Guimezanes (Sylvestre-Joseph-Germain), 2e classe, classe 1929, recrutement de Perpignan, mle 29-661-01383 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Haefflinger (Charles), brigadier, classe 1941, recrutement de Strasbourg, mle 41-680-04496 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Hulot (Etienne-Robert), maréchal des logis chef, classe 1940, recrutement de Poitiers; mle 40-641-772; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Kesri Bousba, maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement d'Alger, mle L. M. 2233; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Kindle (Robert), adjudant, classe 1936, recrutement d'Oran, mle 36-671-737; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Llorens (Louis-Léopold), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 32-921-2990; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Manginot (Marie-Louis), adjudant, classe 1936, recrutement de Sarrebourg, mle 505; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Migliaccio (Joseph-Emilien-Auguste), maréchal des logis chef, classe 1941, recrutement d'Oran, mle 41-96-996; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Millard (Pierre-Jean), adjudant, classe 1932, recrutement de Paris, mle 756-1096; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Mirti (Louis), 2e classe, classe 1943, recrutement de Nice, mle 11662; 15 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Mothré (Pierre-Bruno), maréchal des logis chef, classe 1941, recrutement de Nancy, mle 41-43-0778; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Paul (Albert), adjudant, classe 1940, recrutement de Besançon, mle 40-781-2148; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Paul (Raymond-Jacques), maréchal des logis, classe 1935, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1102; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Péralta (Armand-Marc), brigadier, classe 1944, recrutement d'Oran, mle 44-92-3458; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Piot (Daniel-Alfred-Georges), 2e classe, classe 1929, recrutement de Paris, mle 754-6083; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Porte (Jean-Marie), brigadier, classe 1937, recrutement de Poitiers, mle 37-631-01057; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pottier (Albert-Georges-Emile), adjudant-chef, classe 1937, recrutement de Rennes, mle 37-721-00665; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Prince (Raymond-Joffre), adjudant, classe 1935, recrutement de Périgueux, mle 939; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Quirantes (Antoine), adjudant, classe 1936, recrutement d'Oran, mle 36-921-240 ; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Thébault (Camille-Georges), 1re classe, classe 1929, recrutement de Blois, mle 1137 ; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Thénot (Gustave-Jules), 2e classe, classe 1929, recrutement d'Orléans, mle 119 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Thomas (André-Adrien), brigadier, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 31-881-2379 ; 25 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Trapy (André), 2e classe, classe 1932, recrutement de Périgueux, mle 212 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Vilain (Kléber-Augustin), maréchal des logis, classe 1942, recrutement de Lille, mle 208 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Train.

Bartoli (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, classe 1947, recrutement d'Ajaccio, mle L. M. 432 ; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Beck-Ceccaldi (Pierre-Ferdinand), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Constantine, mle 32-93-706 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ben-Zaquin (Haïm-Jacob), brigadier, classe 1934, recrutement de Paris, mle 951-311 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chauvin (André-Eloi-Raymond), 1re classe, classe 1929, recrutement de Blois, mle 1801 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Ferrand (Victor-Joseph), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Rhône-Central, mle 1542 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Grimont (Jules), brigadier, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 30-541-2446 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Herr (Charles-Paul), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Strasbourg, mle 34-673-01380 ; 25 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Humbert (Auguste-Jean), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 46-75-55628 ; 12 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Janet (Maurice-André), 2e classe, classe 1938, recrutement de Besançon, mle 38-391-1939 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mainguy (François-Yves-Fernand-Marcel), maréchal des logis, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 25 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Marcel-Paul-Edouard), brigadier, classe 1941, recrutement de Tunis, mle 678 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Menjot (Jean-Félix-Auguste), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Grenoble, mle 3158 ; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Roques (Louis-Jean), brigadier-chef, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle L. M. 467 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Sebaoun (Sylvain-Charles), maréchal des logis, classe 1933, recrutement d'Alger, mle R. M. 2574 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
S. N. P. Mebkhout ben Mohammed, 2e classe, classe 1937, recrutement d'Alger, mle L. M. 334 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Thomas (Etienne-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 33-921-715 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Delanoue (Roland-Gustave), adjudant, classe 1939, recrutement d'Orléans, mle 1687 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Transmissions.

Agapet (Robert), sergent, classe 1942, recrutement de Paris, mle 42-40-11366 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mouillet (Norbert-Paul-Maurice), caporal, classe 1940, recrutement de Dijon, mle 40-52-184 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Sicard (Henri-Jean), sergent-chef, classe 1948, recrutement de Perpignan, mle 48-110-02129 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Huntzinger (Henri-Emile), sergent, classe 1932, recrutement de Besançon, mle 32-901-82 ; 25 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Matériel.

Beaulieu (Camille-Hubert), adjudant, classe 1933, recrutement de Limoges, mle 2331; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Fernandez (Joachim), adjudant, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 314; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Macaire (Edouard), adjudant-chef, classe 1936, recrutement d'Alger, mle 827 ; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Michel (André-Léon-Victor), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Valence, mle 1941 ; 27 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ponsinet (René-Louis), adjudant, classe 1935, recrutement de Nancy, mle 35-511-1889 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Génie.

Alépée (Jean-Gaston-Emile), sergent-chef, classe 1944, recrutement de Paris, mle 44-60-12220 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Alleaume (Turenne-Roland), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 2145 ; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Caire (Camille-Joseph), 2e classe, classe 1941, recrutement de Marseille, mle 14792 ; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Chardon (Emile-Eugène), 1re classe, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 714 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dubois (Raymond), 2e classe, classe 1933, recrutement de Grenoble, mle 94 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gonzales (Roger-Amédée), sergent-chef, classe 1945, recrutement d'Alger, mle 2122 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Marvaldi (Louis), sergent, classe 1934, recrutement de Toulon, mle 392 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Menargues (Raphaël), adjudant-chef, classe 1938, recrutement de de Rabat, mle 38-951-899 ; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Olivier (Bernard-Georges-Félix), sergent, classe 1936, recrutement de Chartres, mle 36-271-285 ; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Piccolo (Sauveur), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Tunis, mle 232 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tessier (Yves-Joseph-Paul), 2e classe, classe 1937, recrutement de Paris, mle 752-3361 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Antonetti (Lucien-Jacques), sergent, classe 1942, recrutement de Toulon, mle 15601 ; 17 ans de services, 2 campagnes. A a été blessé et cité.
Arotce (Pierre), caporal, classe 1939, recrutement de Versailles, mle 39-641-2053/78 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Audinet (Eugène-Jules), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Constantine, mle 33-93-671 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Badie (Stéphane-Ernest-Lazare), adjudant, classe 1934, recrutement de Pau, mle 214 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bagarry (Emile-Joseph-Félix), 2e classe, classe 1945, recrutement de Toulon, mle 20385 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Balisson (Pierre-Joseph), sergent, classe 1943, recrutement de Madagascar, mle 94 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Barrabes (André-René), caporal, classe 1950, recrutement de Toulon, mle 7151 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bideault (Robert-Georges-Marcel), 1re classe, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 78.27645 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bodart (Robert-Roger-Marcel), sergent, classe 1949, recrutement de Valenciennes, mle 954 ; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité

Boulanger (Jacques-Jean-Emile), 1re classe, classe 1952, recrutement de Valenciennes, mle 53738 ; 8 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bourque (Robert-Marius), 2e classe, classe 1954, recrutement de Besançon, mle 44-25-13.949 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Buttier (Roland-Pierre), caporal-chef, classe 1941, recrutement de Rennes, mle 72-14-459 ; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Caillet (Jean-Joseph-François), caporal, classe 1942, recrutement de Lyon, mle 260.7 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Colin (Roger-Alfred), caporal, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 43-88-3195 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Courjol (Julien-Gaston-André), caporal, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46-78-53.333 ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Curie (Georges-Amand), caporal, classe 1946, recrutement de Nancy, mle 46-52-13.055 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Da Silva (Roger-André), sergent, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46-77-54007 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Delamotte (Guy-Jacques-Camille), 2e classe, classe 1941, recrutement de Besançon, mle 41-70-12822 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Deniau (Marcel), 1re classe, classe 1945, recrutement de Versailles, mle 45-51.806 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Desloir (Jean-Marcel), sergent-chef, classe 1941, recrutement de Lyon, mle 25005 ; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Dime (Robert-Lucien), adjudant, classe 1934, recrutement de Strasbourg, mle 34-591-03023 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Fernandez (Emmanuel), sergent, classe 1955, recrutement d'Oran, mle 35-021-1982 ; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Fieschi (Simon-François), aspirant, classe 1942, recrutement d'Ajaccio, mle 1606 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Gavinet (André-Henri), caporal-chef, classe 1945, recrutement subdivisionnaire de Paris, mle 45-750-.9941; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gentet (Roger-Paul-Eugène), adjudant chef, classe 1930, recrutement de Besançon, mle 30-591-559; 27 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.

Genty (Georges-André), sergent, classe 1938, recrutement de Valenciennes, mle 180 ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Giraud (Denis), caporal, classe 1946, recrutement de Lyon, mle 39612; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grandin (Joseph-Louis-Ernest), sergent, classe 1940, recrutement de Saint-Lô, mle 1412; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Guinheu (Albert-Philippe-Auguste), 2e classe, classe 1944, recrutement C. N. D. Toulon, mle C. N. D. 41576; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Hanna (Fares), 1re classe, classe 1952, recrutement de Madagascar, mle 846; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Hausser (William-Maurice), sergent, classe 1947, recrutement de Marseille, mle 14599; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Humbert (André-Charles), caporal, classe 1945, recrutement de Besançon, mle 45-25-4736; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Jagoe (Gaston-Louis), sergent, classe 1945, recrutement de Paris, mle 75-51104; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Jaquinandi (Edmond-François-Pierre), sergent-chef, classe 1947, recrutement de Versailles, mle 78-31307 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Juin (Michel-Jacques-François), 2e classe, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 55381; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Kérauffret (Marcel), 1re classe, classe 1943, recrutement de Versailles, mle 43-78-21759 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lapietra (Félix-Louis-Marius), 2e classe, classe 1948, recrutement de Nîmes, mle 18-329; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Lerbun (André-Epiphane-Lucien-Florentin), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Lille, mle 1484 ; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Lécuron (René-Gabriel-Alexandre), sergent, classe 1929, recrutement de Versailles, mle 29-77-330; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lelièvre (Roger-Robert-Auguste), caporal, classe 1942, recrutement de Toulouse, mle 8278/R. O.; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

March-Marchad (Igor), classe 1934, recrutement de Paris, mle 35-753-2483; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Mariller (Jean-Léon-Alphonse), 2e classe, classe 1935, recrutement de Rabat, mle 35-691-3328; 22 ans de services, 9 campagnes. A été blessé

Marty (Jean-Léon), sergent-chef, classe 1942, recrutement de Perpignan, mle 42-110-15295; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mellet (Albert-Pierre-Marie), caporal, classe 1938, recrutement de Rennes, mle 2636 ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Mesguen (Paul-Jean-Gabriel), sergent, classe 1946, recrutement de Dakar, mle 2534 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Meslay (Jean-Edouard), caporal-chef, classe 1944, recrutement de Marseille, mle 15336; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Millefert (Lucien-Edouard), caporal, classe 1933, recrutement de Nancy, mle 33.521.1500; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Morin (Marcel-Léon), 2e classe, classe 1944, recrutement de Nancy, mle 44-52-6543 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Mourez (Albert-Jean), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Besançon, mle 42-25-12762 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Naégelé (Jean), 2e classe, classe 1945, recrutement de Paris, mle 75-51-731 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Patois (Alfred-Michel), caporal, classe 1946, recrutement de Besançon, mle 43-25-12093 ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Perroche (Marius), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Besançon, mle 42 39-16606 ; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Porhel (François), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Rennes, mle 42-29-21534 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Quenaud (Georges-Lucien-Louis), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Pau, mle 400-11556 ; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Renaud (Roger-Léon), 1re classe, classe 1952, recrutement de Nancy, mle 52-551-60 ; 7 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rey (Joseph-François), 1re classe, classe 1945, recrutement de Lyon, mle 27072 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Rhodes (Marcel), 2e classe, classe 1929, recrutement de Montauban, mle 29-461-00514 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Richard (Robert-Marc-François), sergent, classe 1947, recrutement de Paris, mle 47-59-18496 ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rizo (Gabriel-Richard-Jean), sergent-chef, classe 1942, recrutement d'Oran, mle 42-92-2378 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rousse (Claude-Jean-Honoré), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Toulouse, mle 845 ; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tall (Amadou), 1re classe, classe 1933, recrutement de l'Afrique occidentale française, mle 334 ; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Tarquin (Auguste-René), caporal, classe 1950, recrutement de Digne, mle 7203 ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Thiébaut (Pierre-Jean-Léon), caporal, classe 1939, recrutement d'Alger, mle 39551-89 ; 20 ans de services ; 12 campagnes. A été cité.

Thomas (Marcel), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Nancy, mle 42-88-5791 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Tupet (Yves), caporal-chef, classe 1947, recrutement de Valenciennes, mle 17778 ; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Varrin (Yves-Arthur), sergent, classe 1945, recrutement de Besançon, mle 45-25-6177 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Verdier (Georges-André), 2e classe, classe 1943, recrutement de Versailles, mle 43-78-29046 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Wild (Paul-Georges), caporal, classe 1940, recrutement de Nancy, mle 40-54-806 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Winter (Charles-Arthur), 1re classe, classe 1945, recrutement de Versailles, mle 45-78-32818 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Wulgaert (Oscar), sergent, classe 1940, recrutement de Lille, mle 5321 ; 19 ans de services ; 12 campagnes. A été cité.

Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

Amidou Tera, sergent-chef, classe 1938, recrutement du Niger, mle 19124; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Ansamba Para, 1re classe, classe 1934, recrutement du Soudan, mle 8206; 24 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Baba Samba, sergent-chef, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 36239; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Bado Bassana, sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 20512; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Bago (Léon), caporal-chef, classe 1938, recrutement de l'Oubangui-Chari, mle TD/OC 6092; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Bairo, caporal-chef, classe 1939, recrutement du Tchad, mle TD/13900; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bakary Ki, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 54040; 19 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Bamba (Jean), caporal-chef, classe 1938, recrutement de Brazzaville, mle M. C./926; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bandinga, 1re classe, classe 1938, recrutement du Cameroun, mle 7405; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Beadigar, 1re classe, classe 1939, recrutement du Tchad, mle T. D. 13540; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Boroma Ouattara, caporal-chef, classe 1937, recrutement de Ouagadougou, mle 17049; 21 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.

Cisse Ladji, sergent, classe 1934, recrutement du Soudan, mle 8834; 24 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Dafra Sanou, sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 19835; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Dakio Tingue, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 28716; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Daye Mokounde, 1re classe, classe 1939, recrutement de l'Oubangui-Chari, mle T. D./O. C. 8789; 19 ans de services, 9 campagnes, A été cité.

Diarra Tiéti, caporal, classe 1938, recrutement de Kati-Soudan, mle 36696; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Djama Egueh, 1re classe, classe 1944, recrutement de Djibouti, mle 1964; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Djinazere Bitibaly, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 42499; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Doumantie Koné, adjudant, classe 1939, recrutement de Kati, mle 42811; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Foumaoue Coulibaly, 1re classe, classe 1937, recrutement de Ouagadougou, mle 11883; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Goï Bi Tara, caporal-chef, classe 1939, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 26446; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Kabore Tebda, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 38942; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Kassoum, Caporal-chef, classe 1938, recrutement du Tchad, mle T. D./6363; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Kele Samaké, 1re classe, classe 1937, recrutement du Soudan, mle 30203; 21 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Ki Tiépin, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 54041; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Lamoussa, sergent, classe 1938, recutement de Ouagadougou, mle 25231; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Lanfia Koné, 1re classe, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 36005; 20 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Lassana Keita, sergent, classe 1938, recrutement de Bamako, mle 41975; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Leparé Hien, sergent-chef, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 24101; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

Nango Doumbia, caporal-chef, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 39050; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Nanguiede, 1re classe, classe 1939, recrutement du Tchad, mle T/D13567; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Naondagar, caporal-chef, classe 1939, recrutement du Tchad, mle TD/13745; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

N'Dom, 1re classe, classe 1936, recrutement du Tchad, mle TD/OC 6900; 20 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

N'Gueoua Diourté, sergent-chef, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 31622; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Nomo Doumbia, 2e classe, classe 1939, recrutement du Niger, mle 20059; 18 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Pako Diallo, 1re classe, classe 1937, recrutement de Ouagadougou, mle 11832; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Sadio Bangoro, 1re classe, classe 1937, recrutement de Ouagadougou, mle 33607; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Sanou Fadouba, sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 27945; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Séguéré Tembina, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kati, mle 43309; 19 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

Seko Diarra, sergent-chef, classe 1938, recrutement de Kati, mle 41969; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Sirouele Sanogo, sergent, classe 1937, recrutement du Soudan, mle 33693; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Siritouma Sanogo, sergent-chef, classe 1933, recrutement du Soudan, mle 3163; 25 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Sombila Zombra, sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 25292; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Tangarbal, sergent, classe 1939, recrutement du Tchad, mle T/D9391; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Tiabana Drabo, sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 44325; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Togba Bamba, caporal, classe 1937, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 15285; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Yezouma Sama, 1re classe, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 45148; 18 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Zie Koné, caporal-chef, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 35868; 20 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Amara Traoré, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 63634; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Bah Fodé, caporal-chef, classe 1938, recrutement du Sénégal, mle 51333; 20 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

Birahima Camara, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 76176; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Camara Souleymane, sergent, classe 1934, recrutement de Kindia, mle 42834; 24 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Diaïla, 1re classe, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 63926; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Diallo Ibrahima-Sory, 1re classe, classe 1939, recrutement du Sénégal, mle 56573; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Diente Kamara, sergent, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 75783; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Faké Camara, 1re classe, classe 1939, récrutement de Kindia, mle 70334; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Feré Kamara, sergent, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 75715; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Filamoro Keita, adjudant, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 59665; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Foreba Mara, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 70166; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Ibrahima Cisse, 1re classe, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 75833; 18 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Kaman Bamba, sergent, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 69150; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Kekoura Camara, sergent, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 69123; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Kémo Kourouma, sergent, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 59936; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Lansiné Mara, sergent, classe 1937, recrutement de Kindia, mle 57725; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Mamadou Sarifou, caporal, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 59617; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Mani Sébé, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 79575; 19 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

Massabori Konaté, sergent-chef, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 61448; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Momo Camara, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 67290; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Ouala Oulou, sergent-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 79313; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Salifou Sano, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 67033; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Se Foromo, 2e classe, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 79371; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Soko Pe, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia; mle 79595; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Solé Konaté, sergent, classe 1937, recrutement de Kindia, mle 57421; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Touré Kaly, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 70247; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Vamoro Keita, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Kindia, mle 76/056; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Zoumana Taraore, sergent, classe 1939, recrutement de Kindia, mlle 65206; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Artillerie de marine.

Angel (André), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Strasbourg, mle 30-756-01643; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bensoussan (Roger-Jacob), brigadier-chef, classe 1942, recrutement d'Oran, mle 42-92-2611; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (André-Louis), maréchal des logis, classe 1949, recrutement de Nancy, mle 49-51-1313; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bonnici (Antoine), adjudant, classe 1931, recrutement de Lyon, mle 31-961-664; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

961-664; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Butréau (Albert), adjudant-chef, classe 1935, recrutement de Valenciennes, mle 35-983-443; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

David (Maurice-Raymond-Jean), brigadier, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 37-78-2875 ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dudal (Henri-Pierre-Léon-Marie), maréchal des logis, classe 1942, recrutement de Saint-Brieuc, mle 6672 ; 11 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Firmin (Hubert-Gabriel-Eugène), 2e classe, classe 1933, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 33-751-05050 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Francisci (Marcel-Paul), brigadier-chef, classe 1939, recrutement d'Ajaccio, mle 39-201-01209 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ghipponi (Antoine), brigadier, classe 1950, recrutement d'Ajaccio, mle 50-20-316 ; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Keller (Raymond-Edouard-Joseph), 2e classe, classe 1942, recrutement de Strasbourg, mle 42-570-00838 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Lebegue (Roger-Charles), maréchal des logis, classe 1942, recrutement de Marseille, mle 9103 ; 17 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Zucchetti (Henri-Lucien-Alexandre-Galtier), brigadier-chef, classe 1943, recrutement de Nice, mle 12136 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

Baya, brigadier-chef, classe 1939, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 26943 ; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Kiladoom, brigadier, classe 1936, recrutement du Tchad, mle T. D./ 4769 ; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Monta, 1re classe, classe 1939, recrutement du Tchad, mle T. D./13125 ; 18 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

RÉFORMÉS POUR BLESSURES DE GUERRE AVEC INVALIDITÉ INFÉRIEURE A 65 P. 100

Service de santé des armées.

David (Clément-Louis), 2e classe, classe 1908, recrutement du Mans, mle 1520 ; 10 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Dupré (François), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Angoulême-Magnac-Laval, mle 498 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Durand (Daniel-Xavier-Désiré), 1re classe, classe 1907, recrutement d'Avignon, mle 430 ; 7 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Emonnet (Jean), 2e classe, classe 1941, recrutement de Lyon, mle 27615 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Koniarski (Jacques), 1re classe, classe 1940, recrutement de Laon, mle 2420 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Ruffé (David-Maxime), sergent, classe 1907, recrutement d'Alger, mle 456 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Infanterie.

Aberlenc (Constantin-Eugène), 2e classe, classe 1904, recrutement de Nîmes, mle 596 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Abit (Georges-Auguste), 1re classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-101-392 ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Acolet (Louis-Victor-Adolphe), caporal, classe 1909, recrutement de Compiègne, mle 438 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Agnellet (Jean-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Annecy, mle 2145 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Alary (Antoine), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Aurillac, mle 1091 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Alloncle (Ulysse-Augustin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Romans, mle 934 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Allouard (Henri-Auguste), 2e classe, classe 1908, recrutement de Tours-Le Blanc, mle 1433 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Andrieux (Nestor-Philogone-Eugène), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 2679 ; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Artus (Pierre-Joseph-Prudent), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1827 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Aubert (Joseph), 2e classe, classe 1908, recrutement de Belley, mle 6 ; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Auzenet (Firmin-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Poitiers-Le Blanc, mle 382 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Bailly (Armand-Félicien-Victor), 2e classe, classe 1909, recrutement de Besançon, mle 09-391-741 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Barran (Joseph-Laurent), 2e classe, classe 1907, recrutement de Gap, mle 404 ; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Beaumont (André-Hippolyte-Gabriel), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Orléans, mle 1405 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bédard (Théophile-Jean-Marie), 2e classe, classe 1903, recrutement de Vannes, mle 504 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Beghdali Abdelkader, 2e classe, classe 1915, recrutement d'Alger, mle R. M. 967 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Beldjilali Abdelkader, 2e classe, classe 1938, recrutement d'Alger, mle L. M. 988 ; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Benassie (Marcelin), 2e classe, classe 1915, recrutement de Rhône-central, mle 462 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Bensaïd (Jacob), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Oran, mle 123 ; 8 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Berger (Alexis-Antoine-Narcisse), sergent, classe 1909, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1501 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bernex (Gustave), caporal fourrier, classe 1909, recrutement d'Annecy, mle 661 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Bertrand (Léon), 2e classe, classe 1899, recrutement de Montélimar, mle 191 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bessou (François), 2e classe, classe 1917, recrutement de Limoges, mle 1087 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Billore (Georges-Gaston), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Abbeville, mle 630 ; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Blanc (Antoine), 2e classe, classe 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1455 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Blanchard (Edgard-Marc), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 25 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Blochet (Claude), 1re classe, classe 1911, recrutement de Rhône-central, mle 775 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bogex (Paul-Joseph), caporal, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 286 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnamy (Elie), 2e classe, classe 1900, recrutement d'Angoulême, mle 946 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bonnard (Marc), caporal, classe 1912, recrutement de Chambéry, mle 1462 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Boucher (René), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine 3e bureau), mle 1375 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bouchez (Claude-Pierre-Marcelin), 1re classe, classe 1953, recrutement de Paris, mle 75-18-644 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Boulaire (Georges-Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Alger, mle R. M. 1375 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Boulet (Jérôme-Désiré-Joseph), 2e classe, classe 1913, recutement de Dunkerque, mle 710 ; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Bourg (Emile-Louis), 2e classe, classe 1913, recrutement de Privas, mle 1942 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Bourgeois (Louis-Julien), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Auxerre, mle 608 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Bouroullec (Guillaume-Isidore-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Brest, mle 1306 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bourreau (Louis-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cholet-Tours, mle 139 ; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Bourreau (Maurice-Ferdinand), 2e classe, classe 1913, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 1330 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Boutique (Emile), 2e classe, classe 1905, recrutement du Mans, mle 1375 ; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bouttet (Adrien-Alphonse), 1re classe, classe 1911, recrutement d'Orléans, mle 1290 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bouvier (Eugène-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nantes, mle 3496 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Brac (Bertrand-Exupère), 2e classe, classe 1917, recrutement de Tarbes, mle 1114 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Bréard (Raymond-Louis), sergent, classe 1911, recrutement du Havre, mle 2116 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bretin (Claude), 1re classe, classe 1908, recrutement de Chalons-sur-Saône, mle 885 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Brignon (René), 2e classe, classe 1944, recrutement de Nevers, mle 44-89-14177 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé.
Brousseaud (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1913, recrutement de Limoges, mle 547 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Buchuat (Henri-Paul-Léon), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nancy, mle 18-101-92 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Calmettes (Pierre), caporal-chef, classe 1939, recrutement de Paris, mle 756-907 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Calvel (Jean), 2e classe, classe 1913, recrutement de Narbonne, mle 785 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Canesin (Raymond), 2e classe, classe 1941, recrutement de Mantauban, mle 41-820-10598 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Capolino (Miguel-Antonio), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Oran, mle 189 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Cardona (Joseph), caporal, classe 1938, recrutement d'Alger, mle R. M. 378 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Carré (Joseph-Augustin), 2e classe, classe 1938, recrutement de Gap, mle 360 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Castel (Pierre-Léonard-Léon), 2e classe, classe 1913, recrutement de Carcassonne, mle 1525 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Castelle (Jean), caporal, classe 1898, recrutement de Toulouse, mle 8 ; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Castello (Fernand), caporal-chef, classe 1940, recrutement d'Oran, mle 40-921-1196 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Cathelain (Alphonse-Gustave-Alfred-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Arras, mle 111 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Catrisse (Alfred-Anatole-Joseph), 2e classe, classe 1908, recrutement de Lille, mle 5335 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Caux (Alphonse-Louis-Célestin), 2e classe, classe 1903, recrutement de Saint-Omer, mle 2359 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Chailliey (Léon-Emile), sergent, classe 1905, recrutement d'Agen, mle 323 ; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Chaillou (Raymond), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Rochelle, mle 387 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Chalard (Charles), 2e classe, classe 1912, recrutement de Bordeaux, mle 627 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Chambon (Xavier), caporal, classe 1910, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 813 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Chanite (François), 1re classe, classe 1912, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 1177 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chapelain (Félix-Marcel), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Albi, mle 648 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Charenton (Fernand), 2e classe, classe 1918, recrutement de Libourne, mle 989 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Chazaud (Pierre-Emile), 1re classe, classe 1897, recrutement de Magnac-Laval, mle 845 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chebane (Ali), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Alger, mle 921 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Cherier (Alfred-Jules), 2e classe, classe 1906, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4085 ; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chevron (Charles-Antoine), caporal, classe 1906, recrutement de Roanne, mle 1207 ; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Chirat (Marie-Joseph-Germain), 2e classe, classe 1906, recrutement de Saint-Etienne, mle 101, 8 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Chopineau (Aristide-Robert-Léon), 2e classe, classe 1929, recrutement de Montargis, mle 515 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Chouraqui (Rebert), caporal, classe 1944, recrutement d'Alger, mle R. M. 2254 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Christophe (François-Robert), 2e classe, classe 1940, recrutement de Nancy, mle 40-881-321 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé.
Cinotti (Charles), 2e classe, classe 1905/06, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2588 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Clairens (Marie-Joseph), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Annecy, mle 1725 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Clavel (Louis-François), 2e classe, classe 1910, recrutement de Romans, mle 190 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Claverie (Louis-Marius), sergent, classe 1909, recrutement de Montélimar, mle 655 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Clément (Albert-Victor-Marie-François), 2e classe, mle 585, classe 1912, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Clémentz (François-Louis), Caporal, classe 1915, recrutement d'Oran, mle 15-921-724 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cleret (Jules-Damas), 1re classe, classe 1914, recrutement de Roanne, mle 1516 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Clerin (Aristide-Fernand-Venant), 2e classe, classe 19[illegible], recrutement d'Amiens, mle 430 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Cocula (Paul), 2e classe, classe 1912, recrutement de Narbonne, mle 1215 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Cohade (Roger-Raymond-René), adjudant, classe 1936, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1226 ; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Collart (Guy-Henri-Ernest-André), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Valence, mle 1888 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Collin (Henri-Jules), 2e classe, classe 1904, recrutement de Versailles, mle 4514 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Colson (Léon-Auguste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Mézières, mle 153 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Conan (Henri-Marie), 2e classe, classe 1906, recrutement de Vannes, mle 767 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Constantin (Auguste-Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Falaise, mle 714 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Corby (Marcel), 2e classe, classe 1905, recrutement de Montargis, mle 1167 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Cornu (Auguste-Cyrille-Jean-Vincent), 2e classe, classe 1916, recrutement de Chambéry, mle 1397 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cot (François), 2e classe, classe 1917, recrutement de Toulouse, mle 1612 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Coulonges (Joseph), 2e classe, classe 1944, recrutement de Toulouse, mle 9911 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Crouzet (Antonin), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Etienne, mle 20 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Da Dio (Hubert-Georges), 2e classe, classe 1941, recrutement de Nevers, mle 41-89-9657 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Debuly (Camille), 2e classe, classe 1905, recrutement de Versailles, mle 4760 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Delorme (Louis-Michel), 2e classe, classe 1916, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 1492 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Demesy (Paul-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Besançon-Belfort, mle 2721 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Denis (Mathurin-Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Vannes, mle 1713 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Denizard (Achille-Jules-Alexis), 2e classe, classe 1902, recrutement de Soissons, mle 255 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Depailler (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 231 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Dervillé (Gustave), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Angoulême-Périgueux, mle 1515 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Desson (Jules-Auguste), sergent, classe 1942, recrutement de Montauban, mle 42-460-10358 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Devillard (Julien-Paule-Emile-Antoine), caporal, classe 1914, recrutement de Dijon, mle 668 ; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Devoos (Omer-Charles-Louis), 2e classe, classe 1901, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 226, 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dewailly (Vincent-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1787 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Didierfresse (Joseph-Charles-Raymond), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-881-1588 ; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Dieuaide (Raoul-René), 2e classe, classe 1934, recrutement de Périgueux, mle 946 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Dindinaud (Georges-Adolphe), 2e classe, classe 1910, recrutement de la Rochelle, mle 713 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Domi (Edgard-Gabriel-Etienne), caporal, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-511-951 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dubernard (Henri-Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement de Brive-Tulle, mle 483 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Dubois (Gustave-Raymond), 2e classe, classe 1909, recrutement de Péronne, mle 202 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Duclaux (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1911, recrutement de Riom, mle 399 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Dumont (Raymond), 2e classe, classe 1947, recrutement de Dijon, mle 47-211-11081 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Dupont (Maurice-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1937, recrutement de Béthune, mle 820 ; 5 campagnes, 2 campagnes. A été blessé.
Dussurgey (Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 74 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Duvoisin (François), 2e classe, classe 1913, recrutement de Limoges, mle 1376 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Echard (Roland-Alexandre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Châteauroux, mle 238 ; ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Ernest (Raymond), 2e classe, classe 1913, recrutement de Blois, mle 2229 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Estrampes (Jean-René-Mari), 2e classe, classe 1938, recrutement de Toulouse, mle 1080 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Fabriz (Charles-Louis), adjudant, classe 1913, recrutement de Besançon-Belfort, mle 245 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Fargier (Jean-Marius), 2e classe, classe 1933, recrutement de Privas, mle 243 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Faure (Francisque), 2e classe, classe 1909, recrutement du Puy, mle 2044 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Fayaud (Jacques), 2e classe, classe 1914, recrutement de Magnac-Laval-Limoges, mle 1237 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Fayon (Jacques-André), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Aurillac, mle 2109 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé

Féraud (Emile-Jules-Achille), 2e classe, classe 1912, recrutement de Digne, mle 1040 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Ferey (Pierre-René-Alexandre), 2e classe, classe 1902, recrutement de Cherbourg, mle 1226 ; 12 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Feytout (Jean), caporal, classe 1911, recrutement de Périgueux, mle 506 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Forbras (René-Charles-Maurice), sergent, classe 1939, recrutement d'Amiens, mle 161 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Four (Joseph-Alexis-Marius), 2e classe, classe 1914, recrutement de Chambéry, mle 2113 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Foutel (Léon-Henri), 2e classe, classe 1913, recrutement du Havre, mle 1315 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Fradin de Bellabre (Pierre-Jacques-Sylvain-Marie), 2e classe, classe 1944, recrutement d'Oran, mle 44-92-1597 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
François (Pierre-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Orléans, mle 149 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Frigara (Xavier), 2e classe, classe 1941, recrutement d'Ajaccio, mle 1906 ; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Froidevaux (Jean-François), 2e classe, classe 1912, recrutement de Besançon-Belfort, mle 190 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Gabriel (Thomas-Eugène-Valentin), 2e classe, classe 1902, recrutement de Montargis, mle 538 ; 11 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Gaget (Elie-Alphonse), 2e classe, classe 1904, recrutement de Belley, mle 1100 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Gaillard (Henri), 2e classe, classe 1906, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 776 ; 7 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Gardette (Clément-Antoine), 2e classe, classe 1909, recrutement de Marseille, mle 2019 ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Garnier (Marcel-Auguste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Bourgoin, mle 481 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Gayet (Victor), caporal, classe 1911, recrutement de Moulins, mle 420 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ghedaïhia (Lamri), 2e classe, classe 1915, recrutement de Constantine, mle 15-93.36-LM-G ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Gibbe (Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Roanne, mle 37 ; 7 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Gibrat (Marcel-René-Paul), caporal, classe 1943, recrutement d'Alger, mle R. M. 57 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Gilly (Antonin-Marius), 2e classe, classe 1900, recrutement de Marseille, mle 1240 ; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Gion (Joseph), 1re classe, classe 1916, recrutement du Blanc-Châteauroux, mle 112 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Giraudeau (Ferdinand-Pascal-Théodule), 1re classe, classe 1910, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1600 ; 8 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Glover (Gaston-Jean-Alfred), 2e classe, classe 1914. recrutement de Laon, mle 1169 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gontier (Joseph), 2e classe, clase 1904, recrutement de Toulouse, mle 1687 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Gosset (Charles-Léon), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Quentin, mle 207 ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Gourdon (André-Louis), 2e classe, classe 1901, recrutement de Cholet, mle 1159 ; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Grégoire (Jules-Vincent), sergent, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 1160 ; 7 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Grenouillet (Pierre), 1re classe, classe 1899, recrutement de Limoges, mle 2584 ; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Grillot (Joseph, dit Léon), sergent, classe 1914, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 93 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Grisvard (Paul), sergent, classe 1937, recrutement de Paris, mle 752-2149 ; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Guérin (Arthur-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1904, recrutement de Laon, mle 672 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Guérin (Roger-Gaston), caporal, classe 1938, recrutement de Marseille, mle 3556 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Guettiche Bouzid ben Boulakhras, caporal, classe 1940, recrutement de Constantine, mle 40-93-8394 C. ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Guillien (René), sergent, classe 1927, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 169 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Guillon (André-Henri), sergent, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 1662 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Hamon (Nicolas), 2e classe, classe 1907, recrutement de Lorient, mle 1022 ; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Hamouche Mohammed, 2e classe, classe 1917 A, recrutement d'Alger, mle R. M. 10068 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Hardeman (Ignace-Antoine), 2e classe, classe 1911, recrutement de Dunkerque, mle 553 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Hebbache Saïd ben Amor, 2e classe, classe 1940, recrutement de Constantine, mle 40-93-11701 R. M. S. ; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Henry (Paul-Pierre-Emile), caporal, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-551-1168 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Herbreteau (Elie-Jean-Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1312 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Hereau (Maurice-Arthur), 2e classe, classe 1906, recrutement de Dreux, mle 973 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Huguet (Eugène-Ernest-Emile), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Agen, mle 1180 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Huteau (Edmond-Arsène), sergent, classe 1912, recrutement du Mans, mle 1090 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Jacquemin (Raymond-Pierre-Marie), 1re classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-551-1750 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Jacquet (Antoine), 2e classe, classe 1939, recrutement de Lyon, mle 1457 ; 19 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Jalabert (Antoine), 2e classe, classe 1915, recrutement de Toulouse, mle 327 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Jean (Auguste-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Béziers, mle 111 ; 9 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Jolliton (Armand-Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement de Limoges-Guéret, mle 2579 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Joly (Célestin-Edouard), caporal, classe 1904, recrutement de Nevers, mle 1307 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Kubik (Edouard-Siegmund), sergent, classe 1950, recrutement de Strasbourg, mle 50-570-16374 ; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Kuentz (Joseph), 2e classe, classe 1906, recrutement de Mulhouse, mle 870 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Labadie (Louis-Vincent), caporal-chef, classe 1945, recrutement de Rennes, mle L. M. 56-5020 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Labarde (Pierre), sergent, classe 1910, recrutement de Brive-Tulle, mle 614 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Labtar Abdelkader, 1re classe, classe 1946, récrutement d'Oran, mle 46-92-12096 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Lafay (Antoine-Marie), 2e classe, classe 1911, recrutement de Roanne, mle 776 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Lagourgue (Léon), 2e classe, classe 1907, recrutement de Pau, mle 1284 ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Laloi (André), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Limoges, mle 530 ; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Lambert (Théodore-Pierre-Jean-Marie), sergent, classe 1915, recrutement de Vitré, mle 678 ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lamorte (Marcel-Alcide), caporal, classe 1916, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 1066 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lantenant (Emile-Lucien), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3176 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Larcher (Charles-Joseph), 1re classe, classe 1907, recrutement de Nancy, mle 07-881-1146 ; 7 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Latellerie (Antonin), 2e classe, classe 1905, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 812 ; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Laurent (Joseph-Victor-Ferdinand), sergent, classe 1937, recrutement de Caen, mle 570 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Laurier (Octave), 2e classe, classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 3918 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Leclercq (André-Robert), 2e classe, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46-78-53614 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Lecocq (Jacques-René), 2e classe, classe 1942, recrutement de Paris, mle 75-18791 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Lecoustre (François-Ernest), sergent, classe 1943, recrutement de Saint-Omer, mle 62.25287 ; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lefèvre (Alphonse-Louis-Henri), 2e classe, classe 1913, recrutement de Caen, mle 665 ; 4 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lefèvre (Ulphy-Clovis-Maurice), 2e classe, classe 1912, recrutement de Péronne, mle 371 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Legaud (Marcel-Félicien-Aimé), 2e classe, classe 1918, recrutement du Blanc-Châteauroux, mle 452 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Legret (André-Xavier), 2e classe, classe 1916, recrutement de Niort, mle 2150 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Le Marchand (François-Louis-Maurice), 2e classe, classe 1902, recrutement de Cherbourg, mle 1235 ; 12 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Le Masle (Jean-Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lorient, mle 281 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Leroy (Emile), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Avesnes, mle 1648 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Leroy (Jean-Auguste), 2e classe, classe 1912, recrutement du Havre, mle 1747 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Leverrier (Joseph-Jean-Marie-Victor), 2e classe, classe 1918, recrutement de Vitré, mle 311 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Lhermenot (Raymond-Adrien-Paul), 2e classe, classe 1934, recrutement de Blois, mle 426 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Loviconi (Colomban), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Alger, mle 2262 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Magne (François), 2e classe, classe 1905, recrutement de Périgueux, mle 641 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Mahieu (Charles), 2e classe, classe 1904, recrutement de Saint-Omer, mle 2430 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mahieu (Emile-Achille-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 3664 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Majcen (Stanislaw), caporal-chef, classe 1949, recrutement de Lyon, mle 19465; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Manquat-Manoz (Paul-André), 2e classe, classe 1916, recrutement de Grenoble, mle 1188; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Marbouty (Wilfrid-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Limoges, mle 1356; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Marchal (Ulisse-Etienne), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1774; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Marie-Perrine (Marie-Athanase-Judes), 1re classe, classe 1913, recrutement de la Martinique, mle 171; 8 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Marmol-Bertole (Francisco), caporal, classe 1957, recrutement de Poitiers, mle 57-33-2371; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Albert-Roger-Arthur), 2e classe, classe 1915, recrutement d'aurillac, mle 1316; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Vitré, mle 1248; 4 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Martinet (Adolphe-Alfred), caporal-chef, classe 1939, recrutement de Laon, mle 2063 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mathy (Marcel-Charles-Eugène-René), sergent, classe 1915, recrutement de Laon, mle 169 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maurin (Georges-Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bordeaux, mle 324 ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Menager (Maurice-Paul), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Arras, mle 232 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Menut (Marius), 2e classe, classe 1916, recrutement de Roanne, mle 1080 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Mercier (René-Georges), 2e classe, classe 1931, recrutement de Poitiers, mle 543 ; 9 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Meunier (Victor-Marie), 2e classe, classe 1904, recrutement de Cholet, mle 1079 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Meynet-Cordonnier (Joseph-Alphonse), sergent-chef, classe 1934, recrutement d'Annecy, mle 799 ; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Michalak (Wladyslaw), 2e classe, classe 1957, recrutement de Valenciennes, mle 57-02-2169 ; 17 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Migeotte (Emile-Auguste), caporal, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-517-485 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Minec (François-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Brest, mle 1637 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Miqueau (Robert-Augustin), 2e classe, classe 1918, recrutement de Bordeaux, mle 2511 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Mirande (Jean-André), 1re classe, classe 1915, recrutement de Bordeaux, mle 716 ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mistiaem (Raymond-Raphaël), caporal, classe 1932, recrutement de Paris, mle 753-5.980 ; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Mollard (Simon-Anatole), 2e classe, classe 1910, recrutement de Chambéry, mle 1551 ; 29 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Montaut (Denis-Marcel), caporal, classe 1910, recrutement de Tarbes, mle 578 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Moravec (Alexis), 2e classe, classe 1936, recrutement de Beauvais, mle 1672 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Morieux (Victor), 2e classe, classe 1908, recrutement de Bernay, mle 251 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Morin (Georges-François), caporal, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 86 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Mouret (Adonis-Joseph), 1re classe, classe 1937, recrutement de Brest, mle 2426 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Mournetas (Pierre), 2e classe, classe 1906, recrutement de Brive, mle 830 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mousson (Jules), caporal, classe 1918, recrutement de Moulins, mle 926 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Nigont (Robert), 2e classe, classe 1917, recrutement de Moulins, mle 877 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Noël (Albert-Edouard), 2e classe, classe 1909, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 288 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Ortola (Antoine), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Alger, mle R. M. 2112 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Pallu (René-Henri-Léon), 2e classe, classe 1913, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 612 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Papet (Alfred-Emile-Elie), caporal, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 543 ; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Paras (Charles), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rhône-Central, mle 1359 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Paris (Joseph-François), sergent, classe 1911, recrutement de Chambéry, mle 741 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pautrot (Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Poitiers-Niort, mle 901 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Pecqueur (Etienne-Roger-Nestor), caporal, classe 1932, recrutement de Chartres, mle 32-271-170 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Pelissard (François-Abel-Maurice), caporal, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-391-174 ; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Pelletier (Jules), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-881-206 ; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Perdriat (Maurice-Pierre), 2e classe, classe 1945, recrutement de Versailles, mle 45-78-29833 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Peronne (Rémy-Jules), 2e classe, classe 1905, recrutement de Saint-Quentin, mle 1724 ; 9 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Perrette (Robert-Marcel-Henri), 1re classe, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 678 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Perrot (Pierre-Louis-Marie), 2e classe, classe 1907, recrutement de Saint-Brieuc, mle 933 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Perroud (François-Camille-Pierre), 2e classe, classe 1916, recrutement de Grenoble, mle 1138 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Petit (Emile-Vital), 2e classe, classe 1913, recrutement de Mézières, ex-Reims, mle 943 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Peuzin (Auguste-Jean-Antoine), 1re classe, classe 1916, recrutement de Gap, mle 799 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Phelouzat (Eugène-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1911, recrutement de Moulins, mle 537 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Philippe (Philogène-Arthur), 1re classe, classe 1910, recrutement de Coulommiers, mle 980 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Piasco (Antoine-Jean), 2e classe, classe 1929, recrutement de Toulon, mle 1294 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Picchioli (Jean), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 738 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Piedallu (André-Auguste), 1re classe, classe 1932, recrutement de Blois, mle 1288 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Pigneau (Robert), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 1359 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Piron (Emile-Alfred), sergent, classe 1909, recrutement de Valenciennes, mle 1138 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et et cité.

Pitous (Jean), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Auch-Agen, mle 315 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Plane (Michel), 2e classe, classe 1909, recrutement de Riom, mle 1429 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Plésent (Emile-Rosalinde), sergent, classe 1915, recrutement de Nice, mle 765 ; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Plisson (Paul-Raoul), 2e classe, classe 1913, recrutement de Chartres, mle 91 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pomares (Emile), 2e classe, classe 1941, recrutement de Rabat, mle 41-93-1177 ; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Pommier (Maurice-Henri), caporal-chef, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 1239 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Pommier (Valentin-Aristide-Désiré), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 1601 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Ponsart (René-Aimé), 2e classe, classe 1913, recrutement de Mézières, mle 2254 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Prenat (Joseph-Pierre), sergent, classe 1911, recrutement de Tunis, mle 352 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Prigent (Jean-Marie), 2e classe, classe 1911, recrutement de Brest, mle 3067 ; 7 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Privas (Edmond-Henri), 2e classe, classe 1930, recrutement de Vienne, mle 964 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Py (Jean), 2e classe, classe 1918, recrutement de Montauban, mle 1220; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Quentin (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Arras, mle 236 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Quienne (Henri-Joseph), 2e classe, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 2162 ; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Ramazeilles (François), 2e classe, classe 1913, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 512 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Ramonet (Claude-René), 2e classe, classe 1934, recrutement de Dijon, mle 1128 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Réal (Raymond-Gabriel-Paul), sergent-chef, classe 1934, recrutement d'Annecy, mle 1913 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Rémaud (Louis-Benjamin), 2e classe, classe 1897, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2237 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Renard (Georges), caporal, classe 1939, recrutement d'Orléans, mle 666 ; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Renaud (René-Jacques-Bernard), caporal, classe 1950, recrutement de Valenciennes, mle 50-80-42631 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Reviliet (Pierre), 2e classe, classe 1940, recrutement de Mâcon, mle 3390 ; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Rey (Ambroise-Justin), 2e classe, classe 1903, recrutement de Rodez, mle 441 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Ricordeau (Désiré-Louis), 2e classe, classe 1908, recrutement de Blois, mle 128 ; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Rieu (Claude-Christian), 2e classe, classe 1949, recrutement de Paris, mle 75-9066 ; 8 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Risser (Maurice-Marc), caporal, classe 1941, recrutement de Paris, mle 75-45658 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Rivaillon (Jean-Michel), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Nevers, mle 35-581-808 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Rive (Henri-Joseph), sergent, classe 1901, recrutement de Bourgoin, mle 1312 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Rivereau (Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Poitiers, mle 439 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Robert (Marie-Ange-François), sergent, classe 1929, recrutement de Saint-Brieuc, mle 3060 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Robert (Régis-Marcel), 1re classe, classe 1933, recrutement de Besançon, mle 33-391-1258 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Romanet (Justin), 1re classe, classe 1900, recrutement de Chambéry, mle 1292 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Rouas (Moïse), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 33-921-3667 ; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Rouchy (Louis), 2e classe, classe 1907, recrutement de Tulle, mle 379 ; 10 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Roure (Emile-Auguste), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nîmes, mle 1174 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Roy (Albert), 2e classe, classe 1913, recrutement de Poitiers-Niort, mle 162 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Roy (Henri-Achille-Léon), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 2376 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Russo (Antoine), 2e classe, classe 1908, recrutement de Marseille, mle 2275 ; 11 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Salmon (Henri-Jean-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement de Rennes, mle 244 ; 4 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Salomon (Joseph-Alphonse), caporal, classe 1914, recrutement de Chambéry, mle 1084 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Salvetat (Julien), 2e classe, classe 1915, recrutement de Narbonne, mle 1536 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Salvo (René-Vincent), caporal, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37-93-911 ; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Sancenot (Paul), 2e classe, classe 1912, recrutement de Dijon, mle 307 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Saurel (Aimé-François), caporal, classe 1916, recrutement d'Alger, mle 541 ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Savary (Eugène-Théophile), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Ancenis, mle 795 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Scalafiotti (Joseph-Clément), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Annecy, mle 466 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Ségala (Jean-Baptiste-Louis), 2e classe, classe 1901, recrutement de Mende, mle 526 ; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Seguin (Gilbert-Emile), 2e classe, classe 1894, recrutement de Cosne, mle 90; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Senejoux (Léonard-Léon), 2e classe, classe 1918, recrutement de Tulle, mle 1146 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Serve (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Tulle, mle 716 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Simonet (Victor-Gustave-Jean), 2e classe, classe 1908, recrutement de Guéret, mle 1230; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Simoniu (Henri-Georges), caporal, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-881-2452; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Six (Jules), 2e classe, classe 1906, recrutement de Dunkerque, mle 130 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Soleillant (Adrien-Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Bernay, mle 182 ; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Szenberg (Adolphe), 2e classe, classe 1950, recrutement de Paris, mle 75-69-806; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Taquet (Noël-Léon), sergent, classe 1911, recrutement de Valenciennes, mle 1357; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Tardif (Marcel-Louis), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Orléans, mle 756 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Tardy (Antoine-Jean-Marie), caporal, classe 1913, recrutement de Chambéry, mle 1560 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tardy (Joseph-Jean), caporal, classe 1912, recrutement de Rhône-Sud, mle 727 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Tétard (Adrien-Ambroise), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Orléans, mle 253 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Teulade (Louis-Marius-Henri), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nîmes, mle 473; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Texier (Henri-Célestin), 2e classe, classe 1909, recrutement de Poitiers, mle 1576 ; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Thaon (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nice, mle 882 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Thauvin (Roger-Armand-Joseph), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 2319 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Thronion (Arthur), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Arras, mle 1251 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tissandier (Pierre-Alphonse), caporal, classe 1914, recrutement d'Aurillac, mle 1530 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Tollard (Jean-Marcel), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Nevers, mle 34-581-789 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Toux (Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Brest-Châteaulin, mle 4164 ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Trezza (Vincent), 2e classe, classe 1951, recrutement de Marseille, mle 10-182 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Tricaud (François-Xavier-Pierre-Marie), caporal, classe 1942, recrutement de Versailles, mle 42-78-42122 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Trivis (Pierre-Jean-Joseph), caporal, classe 1911, recrutement du Puy, mle 116 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Turpin (Raymond-Marcel), 2e classe, classe 1932, recrutement de Blois, mle 1190 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Umbdenstock (Maurice-Michel-Prosper), sergent, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10-517-1325 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Uro (Jean-François), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Brieuc, mle 967 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Vanhée (René-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dunkerque, mle 1410 ; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Varnier (Gustave-André-Marius), sergent, classe 1911, recrutement du Havre, mle 2678 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Vella (François), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Alger, mle R. M. 561 ; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Verchère (Antoine), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bourg, mle 1456 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Verstraeten (Henri-Jules, surnom Cécile), 2e classe, classe 1914, recrutement de Lille, mle 3484 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Viacava (Charles-Philippe), caporal-chef, classe 1937, recrutement d'Ajaccio, mle 701 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Vigier (Armand-Pierre), 2e classe, classe 1913, recrutement du Puy, mle 1786 ; 30 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Villiot (Pierre-Maurice), sergent, classe 1943, recrutement de Lyon, mle 21445 ; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Vincent (Léon-Paul-Jules), caporal, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-101-1135 ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vivien (Jules-Marius-Edouard), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Angers, mle 1105 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Wamin (Eugène-Emile-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Saint-Omer, mle 1573 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Wildenberg (Froim-Félix), 2e classe, classe 1950, recrutement de Paris, mle 50-75-17687 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Willay (Marcel), 2e classe, classe 1916, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 118 ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ziegler (Gaston-Joseph), sergent, classe 1936, recrutement de Strasbourg, mle 36-572-00206 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Zzaoui Amar, 2e classe, classe 1910, recrutement d'Oran, mle 10-921-138 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée, cavalerie.

Alexandre (Camilel-Auguste), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 5771 ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Baumann (Georges-Clovis), 2e classe, classe 1903, recrutement de Melun, mle 291 ; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Breugnon (René-Edmond), maréchal des logis, classe 1921, recrutement de Cosne-Nevers, mle 1268 ; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Calvo (Alfred-Joseph), 1re classe, classe 1945, recrutement d'Oran, mle 45-92-2743 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Collignon (Auguste-Yvon), brigadier chef, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 38-881-1071 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Deloustal (Pierre-Marius), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Aurillac, mle 1439 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dumora (Robert-Joseph), 1re classe, classe 1941, recrutement de Bordeaux, mle 12030 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Etcheverry (Léon-André), brigadier, classe 1944, rcerutement d'Alger, mle R. M. 666 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Frances (François), brigadier-chef, classe 1937, recrutement d'Oran, mle 37-921-1622 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Gotthold (Robert-Jean-Henri), 2e classe, classe 1935, recrutement de Paris, mle 751-2836 ; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Grasland (André), 2e classe, classe 1939, recrutement de Nantes, mle 2438 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Jacot (Victor-Jean-Jules), brigadier, classe 1939, recrutement de Nancy, mle 39-511-1112 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Morat (Georges), brigadier, classe 1932, recrutement de Besançon, mle 32-251-1238 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Pellegrini (Ambroise), 2e classe, classe 1951, recrutement de Lyon, mle 5794 ; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Pierart (Arthur-André-César), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Lille, mle 868 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Prost (Charles-Emmanuel), 2e classe, classe 1913, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 473 ; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Ronzier (Antoine), 2e classe, classe 1909, recrutement de Montbrison, mle 820 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Rozlan (Sylvain), 2e classe, classe 1941, recrutement d'Oran, mle 41-92-2629 ; 6 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Schmitt (Albert-Charles-Alphonse), maréchal des logis chef, clase 1937, recrutement de Strasbourg, mle 37-673-00078; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Turrier (Maximin-Robert-Louis), 2e classe, classe 1921, recrutement de Moulins, mle 1260; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Valon (Yves-Germain), 2e classe, classe 1945, recrutement d'Alger, mle RM. 901; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Alberge (Emile-François), 2e classe, classe 1934, recrutement de Rodez-Montpellier, mle 703; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Augé (Adrien-Marie), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Poitiers, mle 1098; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Beaulieu (Georges-François-Maxime-Alexis), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 3800; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Besson (André-Albert), 2e classe, classe 1929, recrutement d'Orléans, mle 1695; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Bocquet (Antoine), 2e classe, classe 1912, recrutement de Béthune, mle 256; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Boulant (Léon-Ferdinand), 2e classe, classe 1912, recrutement de Béthune, mle 267; 8 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bousquet (Benoit-Joseph-Pierre), 2e classe, classe 1937, recrutement d'Albi, mle 37-811-00318; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Brossier (Prudent-Albert), 2e classe, classe 1915, recrutement de Fontainebleau, mle 9; 2 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Brusseau (Didier-Abel-Gabriel), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 2007; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Carrier (Jean-Marie-Gustave), 2e classe, classe 1912, recrutement de Bourg, mle 537; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Cauchy (Louis), 2e classe, classe 1938, recrutement de Saint-Quentin, mle 1221; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Causse (Marcel-Jean), 1re classe, classe 1911, recrutement de Lille, mle 6333; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Chemin (Roland-Alfred-Julien), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 2116; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Choblet (Pierre-Louis-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nantes, mle 3936; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Ciserchia (Roberto-Giovani), 2e classe, classe 1936, recrutement de Versailles, mle 36-78-4663; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Clément (Jacques-Auguste), 1re classe, classe 1939, recrutement de Versaille, mle 39-78-2758; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé.

Cloppet (François), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Chambéry, mle 848; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Corrard (Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle n° 16-511-673; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Damay (Jacques-Marie-Louis-Paul), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Péronne, mle 498; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Déront (Raymond-Jean-François), 1re classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1096 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Devaux (Henri-Jean-Claude), 2e classe, classe 1917, recrutement de Chalon, mle 1006 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Dorchat (Raoul), 2e classe, classe 1918, recrutement de Béthune, mle 3753 ; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Duault (Henri-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc, mle 189 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dublique (Augustin-Louis-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 1651 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ducret (Marie-Marcellin-Henri), 1re classe, classe 1906, recrutement de Besançon, mle 653 ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Emig (Hubert-Georges-Marie), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Dunkerque, mle 1136 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Favre (Louis-Auguste), brigadier, classe 1925, recrutement de Bourgoin, mle 384 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Fayolle (Paul-Julien), 1re classe, classe 1945, recrutement de Lyon, mle 11580 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ficheux (Victor-Georges-Emile), 1re classe, classe 1912, recrutement de Saint-Omer, mle 2016 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gaigneux (Clément-Léandre), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Vitré, mle 1193 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Garrel (Baptiste-Emile), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Aurillac, mle 317 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Gillon (Jules-Henri-Désiré), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 3323 ; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Gippet (Lucien), 1re classe, classe 1915, recrutement de Bourgoin, mle 1300 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Guillaume (Frédéric-Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lorient-Vannes, mle 1494 ; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Guilloux (Pierre-Marie), 1re classe, classe 1928, recrutement de Lorient, mle 2486 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Guineau (Vincent-Joseph), maître pointeur, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 1612 ; 5 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Ilis (Gaston-Albert), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Argentan, mle 794 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Inglart (Gaëtan-Charles-Augustin), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 3077 ; 7 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lachaud (Etienne-Jules), 2e classe, classe 1928, recrutement de Tulle, mle 1386 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Lahaie (Pierre-Louis-Marie), 1re classe, classe 1910, recrutement de Nantes, mle 2311 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leloup (Lucien-Arsène), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Ancenis, mle 515 ; 4 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lemaire (Théodore-Henri-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Béthune, mle 4443 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lenormand (René-Paul-Eugène), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Chartres, mle 559 ; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Levade (Achille-Georges-René), brigadier, classe 1916, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2532 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Levy (Maurice), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 31-901-447 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Lust (Marcel-Louis), 2e classe, classe 1924, recrutement de Lille, mle 2560 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Maillot (Sadi-André-Justin), 2e classe, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 31-701-1092 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mayca (Clément), 2e classe, classe 1913, recrutement de Pau, mle 1075 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Meunier (Pierre-Emile), 2e classe, classe 1926, recrutement de Dijon, mle 1077 ; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Midant (Adrien-Alfred), maréchal des logis, classe 1903, recrutement de Dijon, mle 887 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Néel (Jean-Emile), 2e classe, classe 1912, recrutement de Saint-Etienne, mle 1007 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Normand (André-Fernand), brigadier, classe 1952, recrutement de Chartres, mle 52-27-78 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Paillette (François-Louis-Joseph-Romphaire), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Granville, mle 610 ; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Piat (François), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nevers, mle 1393 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Reignaut (Louis-Jean-Daniel), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Auch, mle 225 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Rocton (Albert-Victor), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Argentan, mle 1112 ; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Rollin (François-Léon-Marie), 2e classe, classe 1909, recrutement de Belfort, mle 264 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Segret (Marie-Louis-Jean-Baptiste-Gabriel), 2e classe, classe 1911, recrutement de Tulle, mle 1695 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Seignobos (Jérémie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Privas, mle 1967 ; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Sudre (Pierre-Antoine-Henri), brigadier-chef, classe 1940, recrutement de Mende, mle 854 ; 8 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tafoureau (Paulin-Victor-Albert), maréchal des logis, classe 1913, recrutement d'Orléans, mle 1337 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tessier (Emile-André-Albert), 2e classe, classe 1933, recrutement de Blois, mle 1788 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Tourrettes (Elie-Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Auch-Agen, mle 128 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Triadou (François-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2059 ; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Trotel (Marie-Ange-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 1796 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vauclin (Gustave-Henri-Auguste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Rouen-Nord, mle 1406 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Vergnette de la Motte (Pierre-Marie-Albert), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Moulins, mle 2703 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Vion (Auguste-Jules-Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Arras, mle 324 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Alcaraz (Lucio), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 18-921-520 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Auda (Louis-Albert-Théophile), 2e classe, classe 1914, recrutement de Marseille, mle 1635 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Jean-Baptiste-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 717 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Blanchard (Jean-Marie-Henri), brigadier, classe 1915, recrutement de Roanne, mle 551 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Boileau (Eugène-Paul), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Rochelle, mle 1334 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bonnard (Marie-Joseph-Alexis-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 3739 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Burgniard (Edmond-Marie), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Annecy, mle 1109 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Chatel (Lucien-Robert), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bernay, mle 766; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Costeur (Pierre-Joseph-Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lille, mle 1724; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Frémion (Antoine-Claudius-Ennemond), 2e classe, classe 1912, recrutement de Bourg, mle 1010; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gautard (Emile), 2e classe, classe 1916, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 964; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lambert (Henri-Joseph-Alphonse), 2e classe, classe 1914, recrutement de Besançon, mle 213; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lefebvre (Jean), maréchal des logis, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 867; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Lombard (André-Alexandre), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-551-615; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Pelay (Jean-Charles-Félix), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de Pau, mle 1194; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Philippon (Louis), 2e classe, classe 1928, recrutement de Nevers, mle 28-181-632 ; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Poinsard (Eugène-Louis-Emile), 2e classe, classe 1909, recrutement de Rouen-Nord, mle 592 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Revol (Félix-Clément), 1re classe, classe 1925, recrutement de Rhône-Nord, mle 670 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ruffier-Lanche (Camille-Athanase), 2e classe, classe 1907, recrutement de Chambéry, mle 1872 ; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Teisseire (Auguste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Narbonne, mle 1469 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Transmissions.

Villetet (Marcel), sergent, classe 1908, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1004 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Bruchet (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 1319 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Hanry (Armand), caporal, classe 1915, recrutement d'Orléans, mle 464 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jozon (Raymond-André), caporal, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 32-771-993 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Litot (Emile-Auguste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Belfort, mle 2544 ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Machens (Henri), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Auch, mle 776 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Michel (Henri-Marius), 2e classe, classe 1912, recrutement de Marseille, mle 4388 ; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Ponceau (Léonce-Arthur), 2e classe, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 759 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Valadié (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Agen, mle 1165 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Chanut (Philippe), 2e classe, classe 1911, recrutement du Puy, mle 1800 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Cordier (Gabriel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Rhône-Sud, mle 1090 ; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Govignon (Emile), 1re classe, classe 1909, recrutement de Moulins, mle 302 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Job (Antoine-Justin), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Aurillac, mle 1420 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Cyprien), 2e classe, classe 1915, recrutement de Bourgoin, mle 208 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Poyet (Marin-François), 2e classe, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 1131 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Tindille (Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement du Puy, mle 394 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Génie.

Baraton (Emile), 2e classe, classe 1915, recrutement de Libourne, mle 629 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchardon (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1913, recrutement de Riom, mle 1156 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Chevallier (Antoine-Ernest-Vital), 2e classe, classe 1905, recrutement d'Evreux, mle 133 ; 12 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Deilles (Lucien-Auguste), maître ouvrier, classe 1909, recrutement de Cahors, mle 10 ; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Franceschini (Jean-Toussaint), 2e classe, classe 1915, recrutement de Toulon, mle 1153 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Gallois (Henri-Albert), 2e classe, classe 1933, recrutement de Blois, mle 548 ; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Herrouin (Joseph-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Rennes, mle 544 ; 8 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Heude (Marcel-Jules), 2e classe, classe 1918, recrutement de Rouen-Nord, mle 106 ; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Houzé (Joseph-Hubert-Edmond), sergent, classe 1939, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1538 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Laprade (Aimé-Emilien-Georges-René), 2e classe, classe 1931, recrutement d'Albi, mle 31-811-00592 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Laurencin (André-Etienne), caporal-chef, classe 1944, recrutement de Pointe-Noire, mle 57-932-MC-280 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Lepez (Achille-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 138 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Leroux (Jean-Louis-Marie), 2e classe, classe 1913, recrutement de Quimper, mle 1935 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Marcou (Adrien), 2e classe, classe 1914, recrutement de Versailles, mle 1676 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Montigny (Auguste), 2e classe, classe 1909, recrutement de Valenciennes, mle 1085 ; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Pommier (Marius-Anselme), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Annecy, mle 301 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Toufflet (Marcel-Emile), 1re classe, classe 1927, recrutement de Besançon, mle 27-701-981 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Viala (Elie-François), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Albi, mle 437 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Allamandy (Maxime), 2e classe, classe 1944, recrutement de Lyon, mle 21064 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Bibonne (Pierre), sergent, classe 1914, recrutement d'Afrique occidentale française, mle 57 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Blaise (Georges-Joseph), caporal, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 22-861-1766 ; 24 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Boudot (Jean-René), 2e classe, classe 1952, recrutement de Nancy, mle 52-54-569 ; 6 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Bouton (Bernard-Adrien), 2e classe, classe 1945, recrutement de Nancy ; mle 45-52-3678 ; 3 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Bozonnet (Henri), 2e classe, classe 1943, recrutement de Lyon, mle 22192 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bros (Léonce-Gustave), 1re classe, classe 1932, recrutement de Nîmes, mle 1739 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Carasco (Pablo), 1re classe, classe 1943, recrutement de Lyon, mle 23490 ; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Cartier (Marceau-Henri), caporal-chef, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 621 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Cazaucurt (Paul-Alban), 2e classe, classe 1943, recrutement de Pau, mle 640-12-013 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Chaussy (Lucien-André-Maurice), caporal, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 777 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Chicoy (Abdon-Michel-Henri), sergent, classe 1942, recrutement de Perpignan, mle 42-66-8912 ; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
De Coninck (Marcel-Prosper-Paul), sergent, classe 1940, recrutement de Pau, mle 640-03190 ; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delaby (René-Lucien-Emile-Raymond), 2e classe, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46-78-15-300 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Diakité Hamdi, 2e classe, classe 1921, recrutement d'Afrique occidentale française, mle 834 ; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Diouf Birame, 2e classe, classe 1915, recrutement d'Afrique occidentale française, mle 71 ; 2 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Ginoul (Barthélemy-Laurent), caporal, classe 1913, recrutement de Montpellier, mle 178 ; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Grosmaire (Jean-André), 2e classe, classe 1941, recrutement de Nancy, mle 41-52-6687 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Haury (Gabriel-Joseph-Ernest), 1re classe, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 2576 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Houdas (Raymond-Jules), 2e classe, classe 1930, recrutement d'Orléans, mle 454 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Jarlaud (André-Georges-Marcel), 1re classe, classe 1943, recrutement de Dijon, mle 43-21-13184 ; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Lagier (Georges), 1re classe, classe 1944, recrutement de Lyon, mle 18723 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Lagriffoul (Henri-Julien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Bordeaux, mle 2720 ; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Laibe (Albert-André), 2e classe, classe 1945, recrutement de Besançon, mle 45-70-8653 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Long (Jules-Justin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nice, mle 1476 ; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Malendowski (Félix), caporal, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 2033 ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Maximilien-Ulysse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Niort, mle 312 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Michellis (André-Pierre), 2e classe, classe 1908, recrutement de Nice, mle 1966 ; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Moreau (Pierre-Auguste-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Angers, mle 975 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Olivier (Emile-Pascal), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Avignon, mle 1664 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Picaut (Gildas-Jean-Marie), 2e classe, classe 1943, recrutement de Rennes, mle 56-12047 ; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Pougeolt (Michel-Claude), 2e classe, classe 1946, recrutement de Paris, mle 75-3525 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Prévôt (Henri-Marcellin), 2e classe, classe 1940, recrutement de Paris, mle 752-2039 ; 1 an de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Vera (Alphonse), 2e classe, classe 1934, recrutement de Bordeaux, mle 1298 ; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

Abdoulaye, Sergent-chef, classe 1934, recrutement du Niger, mle 6352 ; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Amat Thiam, 2e classe, classe 1939, recrutement Sénégal-Mauritanie, mle 54.272 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Baffa Diop, caporal, classe 1915, recrutement du Sénégal, mle 265 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Barka Ould Matalla, 2e classe, classe 1912, recrutement Sénégal-Mauritanie, mle 6443 ; 8 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Bahina-Tipoy, caporal, classe 1910, recrutement Oubangui-Chari, mle T. D./O. C. 10.541 ; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Doko, 1re classe, classe 1940, recrutement Oubangui-Chari, mle T. D./O. C. 10.559 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Fatogoma Taraoré, 2e classe, classe 1916, recrutement du Soudan, mle 61.287 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Kekouta Kamissoko, 1re classe, classe 1940, recrutement du Soudan, mle 56477 ; 6 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Mouraina, 2e classe, classe 1952, recrutement du Tchad, mle T. D./16996 ; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Niagazanga Coulibaly, 1re classe, classe 1923, recrutement du Soudan, mle 10088 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Sako Massokana, 2e classe, classe 1947, recrutement du Soudan, mle 19527 ; 4 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Siganembi, 2e classe, classe 1941, recrutement Oubangui-Chari, mle T. D./O. C. 2274 ; 12 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Iraba Kourouma, 2e classe, classe 1938, recrutement de Kindia, mle 60424 ; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Koundjira Mamadou, 1re classe, classe 1946, recrutement de Kindia, mle 17535 ; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Sory Koné, caporal, classe 1934, recrutement du Soudan, mle 8690 ; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

Artillerie de marine.

Bourlois (Joseph-Albert), 2e classe, classe 1910, recrutement de Brest, mle 2178 ; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Hudier (Georges-Etienne), 2e classe, classe 1914, recrutement de Melun, mle 135 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Marsoura (Louis-René), 1re classe, classe 1950, recrutement de Lyon, mle 21255 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Hebrard (André-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nîmes, mle 1471 ; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

Boulet (Henri-Joseph), gendarme, classe 1911, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 402 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Deffaux (Fernand-Edouard-Jean), gendarme, classe 1934, recrutement de Mézières, mle 1683 ; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Dezeustre (Paul-Georges-Camille), maréchal des logis chef, classe 1915, recrutement de Saint-Omer, mle 370 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Guichard (Roger-Louis), maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement de Besançon, mle 32-701-1713 ; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lebel (Vital-Joseph-Jean-Marie), gendarme, classe 1934, recrutement de Rennes, mle 997 ; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Service de santé des armées.

Alexiou (Michel-Nicolas), médecin auxiliaire, classe 1930, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 30-754-04518 ; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Algarron (Philippe-Edouard-Victor), médecin auxiliaire, classe 1917, recrutement d'Orléans, mle 1530 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Amans (Georges-Gaston), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 1815 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
André (Pierre-Maurice), sergent, classe 1895, recrutement de Bordeaux, mle 1525 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Armanini (Thomas-Anasthase-Jean), sergent, classe 1914, recrutement de Nice, mle 2121 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Arquevaux (Lucien-Jean-Léon), 2e classe, classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2058 ; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Audoin (René-Armand), 2e classe, classe 1928, recrutement de Paris, mle 752-02011 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Barbier (Gaston-Armand), caporal, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 364 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Belbezet (Firmin-Jean-Joseph), sergent, classe 1911, recrutement d'Aurillac, mle 76 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Benizri Chaloum, 2e classe, classe 1903, recrutement d'Oran, mle 459 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Boizat (Gilbert), 2e classe, classe 1916, recrutement de Roanne, mle 1869 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bomey (Lucien-Gaston-Cornil), sergent-chef, classe 1914, recrutement de Dunkerque, mle 1999 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bonnet (Marcel-Alexandre), 1re classe, classe 1910, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4236 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Briots (Charles-Edouard), caporal, classe 1912, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 127 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brulin (Lucien-Léon-Constantin), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Omer, mle 1147 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cain (Henri), sergent, classe 1898, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 227 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chaffaux (Raymond-Gaston), caporal, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 4711 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chartoire (Marcel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 895 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chemin (Jules-Benjamin), caporal, classe 1916, recrutement de Gap, mle 193 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Claudon (Louis-Emile), 1re classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-1500 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cochard (Rasiphe-Alphonse), 2e classe, classe 1902, recrutement de Falaise, mle 583 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Combes (Jules), caporal, classe 1917, recrutement d'Alger, mle R. M. 547 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Courtillon (Aristide-Marie), 2e classe, classe 1904, recrutement de Rennes, mle 1245 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Couty (Martial), adjudant, classe 1912, recrutement de Limoges, mle 346 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dagobert (Raymond-Pierre-Alexandre-Albert), caporal, classe 1916, recrutement de Nantes, mle 3931 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Decroux (Constant), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Annecy, mle 1048 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Delbruel (Siméon-Auguste), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 1041 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dobenik (Marcel), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 265 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dorizon (Maurice-Joseph-Pierre), sergent, classe 1915, recrutement de Cherbourg, mle 318 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Dubessy (Martial-Marius-Eugène), sergent, classe 1910, recrutement de Rhône-Central, mle 553 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Dupaya (Paul-Pierre), médecin aide-major, classe 1915, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 881 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Durand (Robert-François-de-Sales), caporal, classe 1914, recrutement de Chambéry, mle 529 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Durual (André-Antoine), caporal, classe 1916, recrutement de Vienne, mle 436 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Elidar (Georges-Gaston), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Alger, mle 233 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Falcoz (Alphonse-Victorin), médecin auxiliaire, classe 1908, recrutement de Chambéry, mle 1828 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Fournier (Philippe-Achille), 2e classe, classe 1901, recrutement de Lyon-Cantal, mle 1425 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Galluchon (Claude), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nevers, mle 312 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthier (Paul-Charles-Victor-Stanislas), 2e classe, classe 1909, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 664 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Haezenberghe (Lucien-Marcel), 2e classe, classe 1913, recrutement de Dunkerque, mle 1601 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Houdart (Alexandre), 2e classe, classe 1905, recrutement de Béthune, mle 2964 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Husson (Marie-Léon), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nancy, mle 18-887-288 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Jacob (Maxime-Benjamin), 2e classe, classe 1926, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2367 ; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Jallat (Charles-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montélimar, mle 744 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Jolly (Henri), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2890 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lambert (Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Moulins, mle 322 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lamure (Charles), 2e classe, classe 1918, recrutement du Rhône-Nord, mle 878 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Larroque (Louis-Daniel-René), adjudant, classe 1915, recrutement de Bordeaux, mle 3633 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lassus (Michel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Perpignan, mle 1269 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecrenais (Marcel-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement du Mans, mle 1934 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Leydier (René-Francis), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 156; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
L'Hévéder (François-Marie), caporal, classe 1916, recrutement de Guingamp, mle 529; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Paul-Auguste), 1re classe, classe 1918, recrutement de Grenoble, mle 299; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Massol (Justin-Adrien), sergent, classe 1913, recrutement d'Albi, mle 1034; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mathieu (Henri), 2e classe, classe 1913, recrutement de Dreux, mle 8; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mensat (Joseph-Robert), caporal, classe 1917, recrutement de Limoges, mle 2305; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Mingaud (Galien-Louis-Emile), sergent, classe 1908, recrutement de Nîmes, mle 1885; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Montvignier (François-Narcisse), sergent, classe 1907, recrutement de Chambéry, mle 1096; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pacchiana (Paul), 2e classe, classe 1914, recruteme de Fontainebleau, mle 392; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Pace (Lucien-Joseph-Salvator), sergent, classe 1939, recrutement de Constantine, mle 39-93-116; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Pastier (Félix-Pierre-Clément), 1re classe, classe 1917, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 707; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Patou (Maurice-Marcel), 2e classe, classe 1927, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1293; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Perrache (Théophile), 2e classe, classe 1918, recrutement de Saint-Etienne, mle 2295; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Petitjean (Charles-Camille), 2e classe, classe 1906, recrutement de Nancy, mle 06-887-482; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pézeron (Ernest-François-Marie), caporal, classe 1912, recrutement de Nantes, mle 2258; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pouderoux (Jean-Emmanuel), sergent, classe 1916, recrutement d'Aurillac, mle 869; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Prud'Homme (François-Etienne), 2e classe, classe 1919, recrutement de Bourgoin, mle 136 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Rebaud (Jean-Baptiste-Antoine), caporal, classe 1914, recrutement de Saint-Etienne, mle 1626 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Reby (Jean-Baptiste-Albert), 2e classe, classe 1913, recrutement de Guéret, mle 1634 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Richard (Ernest), 2e classe, classe 1903, recrutement de Nancy, mle 03-881-1315 ; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Richon (Charles-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 752 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ricquebourg (Robert-Maurice-Georges), sergent, classe 1918, recrutement d'Amiens, mle 283 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Rodon (Auguste), caporal, classe 1914, recrutement de Bourges, mle 1515 ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Tetart (Edmond-Adrien), caporal, classe 1914, recrutement de Valenciennes, mle 2286 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tourbier (Antoine-Thomas), sergent, classe 1919, recrutement de Lille, mle 2613 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Truphemus (Léon), 2e classe, classe 1905, recrutement de Lille, mle 2397 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vernet (Joanny-Victor), 2e classe, classe 1917, recrutement de Privas, mle 533 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Vignaud (Lucien-Georges-Henri), sergent, classe 1916, recrutement de Moulins, mle 1855 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Villefranque (Louis-Antoine), 1re classe, classe 1909, recrutement de Narbonne, mle 805 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Viossanges (Antoine-Martin-Marcelin), 1re classe, classe 1918, recrutement de Tulle, mle 668 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Vitkovitch Bajidar, médecin auxiliaire, classe 1940, recrutement de Toulouse, mle LM. 1 ; 6 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Vulliet (Constantin-Eugène), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 2033 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ymauville (Albert-Léon-Yvon), sergent, classe 1915, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 154 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Infanterie.

Abbes Abdelkader, 2e classe, classe 1928 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 365 ; 29 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Abell (Alexis-Joseph-Sébastien), 2e classe, classe 1913, recrutement de Gap, mle 266 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Abrioux (Lucien-Pierre-François), caporal, classe 1906, recrutement de Châteauroux, mle 333 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Achaume (Albert-Joseph-Emile), sergent, classe 1910, recrutement de Montélimar, mle 621 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Achin (Arthur), 1re classe, classe 1915, recrutement d'Alger, mle 73 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Achtergal (Marcel-Gaston-Irénée), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Omer, mle 1342 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Adriant (Auguste-Achille), caporal, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-547-361 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Agoutborde (Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement Pau-Bayonne, mle 1750 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Alajouanine (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Guéret, mle 590 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Alaux (Jean), sergent, classe 1912, recrutement de Carcassonne, mle 2 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Alba (Louis-Emile-Désiré), caporal, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-4 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Allegre (Fortuné-Fernand-Henri), sergent, classe 1899, recrutement de Toulon, mle 128 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Allessi (Paul-Louis-Alexis), caporal, classe 1916, recrutement de Toulon-Nice, mle 1245 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Alméras (Georges-Louis-Marius), sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 3006 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Amary (Adelmar-Alcide-Théodore), 2e classe, classe 1903, recrutement d'Orléans, mle 345 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ambroise (Louis-Jean-Ferdinand), 2e classe, classe 1917, recrutement de Cherbourg, mle 279 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Amoudruz (François-Dominique-Joseph), 1re classe, classe 1904, recrutement d'Annecy, mle 1527 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Anciand (Albert-Léonce), sergent, classe 1914, recrutement de Belley, mle 69 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
André (Aimé-Ernest), 2e classe, classe 1906, recrutement de Nancy, mle 05-881-591 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
André (Louis-Auguste-Albert), caporal, classe 1911, recrutement de Saint-Lô, mle 1134 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
André (Pierre-Paul-Léon), sergent-major, classe 1901, recrutement de Lille, mle 2245 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Andreux (Valentin-Albert), 2e classe, classe 1954, recrutement de Nancy, mle 54-54-706 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Andrieu (Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Carcassonne, mle 515 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Andrieux (Henri-Joseph), caporal, classe 1907, recrutement de Rouen-Nord, mle 613 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Angelvy (Pierre), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 1525 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Angles (Louis-Pierre-Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2101 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Angot (Anatole-Louis-Félix), 1re classe, classe 1924, recrutement de Granville, mle 946 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Anguenot (Joseph-Stéphane-Constant), 2e classe, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-251-1258 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Annarummo (Gaëtan-Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montpellier, mle 2404 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Annet (Jules-Léon-Henri), 1re classe, classe 1907, recrutement du Havre, mle 698 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Antoine (Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Libourne, mle 537 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Antoine (Joseph-Camille-Auguste), 1re classe, classe 1911, recrutement de Nancy, mle 11-881-489 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Antoine (Paul-Adrien-Victor), sergent, classe 1909, recrutement de Nancy, mle 09-881-690 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Aoudia Tahar, 2e classe, classe 1924 A, recrutement d'Alger, mle RM 3321 ; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Aouicha Rabah ben Mohammed, 2e classe, classe 1914, recrutement de Constantine, mle 14-93-771 LM-C ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Aoustin (Auguste-Fernand), 2e classe, classe 1911, recrutement de Nantes, mle 2099 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Aoustin (Joseph), sergent, classe 1912, recrutement de Nantes, mle 1576 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Archepel (Joseph-Pierre-Marie), sergent, classe 1917, recrutement de Rennes, mle 423 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Arnaud (Armand-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Ancenis, mle 654 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Arnaud (Edouard-Ferdinand), 2e classe, classe 1907, recrutement de Grenoble, mle 741 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Arnaudet (Albert), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 856 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ars (Jean-Louis-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Vannes, mle 1313 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Artois (Georges-Jules), sergent, classe 1903, recrutement de Lisieux, mle 676 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Asselineau (Norbert-Daniel-Abel), sergent, classe 1915, recrutement d'Orléans, mle 824 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Asteque (Joseph), 2e classe, classe 1904, recrutement de Périgueux, mle 1605 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Astier (Elisée-Victor), 2e classe, classe 1917, recrutement de Privas, mle 1174 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Aubert (Désiré-Gabriel-Rémy), caporal, classe 1911, recrutement de Privas, mle 388 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Audbert (Louis-Auguste), sergent, classe 1908, recrutement de Tours, mle 1150 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Audemar (Edmond-Joseph), adjudant, classe 1917, recrutement de Montpellier, mle 1076 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Audusseau (Louis), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4865 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Augeyre (Antoine), 2e classe, classe 1915, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 760 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Augrandjean (Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Autun, mle 303 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ausset (Bernard), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Aurillac, mle 174 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Autheville (Fernand-Auguste), 2e classe, classe 1907, recrutement de Romans, mle 1000 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Auvigne (Henri-Julien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 354 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Avazeri (Carmel-Dominique-François), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Ajaccio, mle 226 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Aymard (Fernand-Emile), caporal, classe 1916, recrutement de Nîmes, mle 586 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Aymard (Paulin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Cahors-Montauban, mle 141 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ayrolles (Raymond), 2e classe, classe 1917, recrutement de Cahors, mle 853 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Azalbert (Pierre-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Narbonne, mle 380 ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Azam (Adrien), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Albi, mle 592 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Babet (Claude-Félix), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 575 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bachelard (François-Maurice), 2e classe, classe 1915, recrutement de Gap, mle 813 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bachetti (Alphonse-Bernard), sergent, classe 1950, recrutement de Besançon, mle 50.25.8072 ; 12 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bachie (Auguste), adjudant, classe 1905, recrutement de Cahors-Agen-Montauban, mle 283 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bacon (Yves-Jean-Marie), sergent fourrier, classe 1919, recrutement de Quimper, mle 2420 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Badet (Jules-Guillaume), sergent, classe 1910, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 899 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bailly (Philippe-Louis), caporal, classe 1903, recrutement de Lyon Central, mle 588 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ballaz (Joseph-Marie), 1re classe, classe 1905, recrutement de Chambéry, mle 2146 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ballet (Pierre), sergent, classe 1912, recrutement de la Rochelle, mle 492 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bally (Joseph-Pierre), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1720 ; 29 ans de services ; 5 campagnes. A été blessé et cité.

Banach (Stanislas), 2e classe, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 31-78-4988 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Banse (Emile), 2e classe, classe 1903, recrutement de Cambrai, mle 2213 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Bantegnies (Charles-Auguste), sergent-major, classe 1912, recrutement de Valenciennes, mle 365 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Baptiste (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Lille, mle 5629 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Barascud (Emile), adjudant, classe 1900, recrutement de Constantine, mle 1 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Baratte (Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 5416 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Barberot (Marie-Léo-Pierre), caporal, classe 1913, recrutement de Versailles, mle 414 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Barberot (Paul-Albert), adjudant, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10.701.835 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Barbotte (Henri-René), 1re classe, classe 1918, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 319 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Barion (Maximilien-Joseph-Ludovic), 1re classe, classe 1914, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 391 ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Baron (Edmond-Pierre), caporal, classe 1904, recrutement de Bordeaux, mle 2406 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Barrere (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement de Perpignan, mle 1461 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Barrey (Jules-Emile), caporal, classe 1916, recrutement de Besançon, mle 1522 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Barrié (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Aurillac, mle 512 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bartolo (Charles-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Constantine, mle 17-93-1482 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Baudet (Emile-Jean), 2e classe, classe 1909, recrutement de Saint-Malo, mle 502 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baudet (Mathurin-Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc, mle 5 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Baudin (Jean-Marie), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Autun, mle 1539 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baudoin (Fernand-Louis-Paul), 1re classe, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 1384 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bavard (Edmond-Marcel), 2e classe, classe 1935, recrutement de Dijon, mle 1325 ; 9 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bayle (Fernand), 2e classe, classe 1907, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 659 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bazalgette (François), 2e classe, classe 1915, recrutement de Mende, mle 918 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Beaufort (Louis-Alix), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-517-20 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Beaune (Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Riom, mle 1698 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Beaux (Georges), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Argentan, mle 836 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Becart (Charles-Auguste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Valenciennes, mle 149 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Becquet (Henri-Pierre-Clotaire), 1re classe, classe 1904, recrutement de Lille, mle 1767 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bedu (Henri-François-Joseph), caporal, classe 1918, recrutement de Béthune, mle 3168 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Bégel (Camille-Antoine), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-881-1856 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Béghin (Georges-Théophile-Rémy-Octave), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Omer, mle 3091 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bégué (Henri-Louis), sergent-fourrier, classe 1911, recrutement de Moulins, mle 1254 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Belkorchi Abdelkader, Sergent, classe 1921 M, recrutement d'Alger, mle RM 1647 ; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Belle (Léon-Honoré), sergent, classe 1911, recrutement d'Auxerre, mle 365 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bellet-Brissaud (Etienne), sergent-major, classe 1908, recrutement de Bourgoin, mle 1379 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Belleville (Alfred-Marius-Joseph), 1re classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 381 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Belliard (Louis-Martin), caporal, classe 1910, recrutement de Mayenne, mle 207 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bellis (François-Gilles-Jean-Marie), 2e classe, classe 1908, recrutement de Granville, mle 1021 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Belluard (Joseph-Marie), caporal, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 2115 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bély (Marius-Alphonse), 2e classe, classe 1917, recrutement de Belley, mle 1442 ; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ben Aily (Jacob), 2e classe, classe 1905, recrutement d'Oran, mle 1255 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Benamou (David), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Oran, mle 15-921-1020 ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Bendouba Mohammed, sergent, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 32-921-X 069 ; 23 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.

Beneytou (Pierre-André), 2e classe, classe 1917, recrutement de Périgueux, mle 987 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Ben Hammou (William-Jacques), caporal, classe 1945, recrutement d'Oran, mle 45-92-02617 ; 13 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Benoît (François), caporal, classe 1907, recrutement d'Aurillac, mle 1332 ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Benoiton (Louis), 2e classe, classe 1907, recrutement de Châteauroux-Le Blanc, mle 327 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bensafi Abdelkader, caporal, classe 1945, recrutement d'Oran, mle 45-92-0891 ; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Bérard (Marcel-Victorien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Chambéry, mle 857 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Béraud (Augustin), 2e classe, classe 1918, recrutement de Montbrison, mle 570 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Beraud (Louis-Eugène), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 3473 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Berger (François), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Autun, mle 1226 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Berger (Maurice), 2e classe, classe 1910, recrutement de Montbrison, mle 1120 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bergue (Eugène-François-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Mayenne, mle 4 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Etienne-Alfred), adjudant, classe 1915, recrutement de Grenoble, mle 428 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Marcel), sergent, classe 1917, recrutement d'Angoulême, mle 5 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Ovide), 2e classe, classe 1907, recrutement de Poitiers, mle 1429 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bernon (Paul-Félix-Benjamin), 2e classe, classe 1915, recrutement de Mende, mle 599 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bertaina (Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nice, mle 430 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Berthier (André-Gabriel), sergent, classe 1919, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 5541 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Berthy (Jean-Julien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Brive-Tulle, mle 1532 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Berton (Marcel-Constant-Augustin), caporal, classe 1906, recrutement de Béthune, mle 3574 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bertone (Joseph-Jean-Pierre), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Annecy, mle 49 ; 28 ans de services. 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bertrand (Jean-Baptiste-Emile), sergent, classe 1908, recrutement de Carcassonne-Narbonne, mle 936 ; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bertrand (Olivier-Emile-Henri), 2e classe, classe 1915, recrutement de Coulommiers, mle 2 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bertucat (Louis-Marius), 2e classe, classe 1915, recrutement de Roanne, mle 1156 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Besson (Marie-Florentin-Emile), sergent, classe 1916, recrutement du Puy, mle 2313 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bethencourt (Pierre-Jules), 2e classe, classe 1907, recrutement d'Arras, mle 954 ; 28 ans de services. 5 campagnes. A été blessé et cité.

Beucher (Edouard-Georges-François-Anselme), 2e classe, classe 1914, recrutement de Mayenne, mle 249 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bideault (Alphonse-Marie-Dominique), caporal, classe 1914, recrutement de Rennes, mle 753 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Biet (Victor-Pierre-Joseph), adjudant-chef, classe 1916, recrutement de Rennes, mle 2387 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bigeyre (Albert), 2e classe, classe 1911, recrutement de Foix, mle 627 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Billard (Camille), sergent, classe 1909, recrutement d'Angoulême, mle 423 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Billet (Alexandre-Frédéric), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 453 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Binard (Jean-Marie-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vannes, mle 1807 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Blachon (Marius-Joseph), caporal, classe 1914, recrutement de Bourgoin, mle 802 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blanc (Edmond-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Albi, mle 425 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Blanc (Henri-Etienne-Camille), 2e classe, classe 1911, recrutement de Mende, mle 1008 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blanc (Jules-Firmin), 2e classe, classe 1911, recrutement du Puy, mle 1134 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blanc (Louis), 2e classe, classe 1907, recrutement de Nîmes, mle 29 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blanc (Marcel-Ernest), sergent, classe 1909, recrutement d'Avignon, mle 120 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Blanchard (Marcel-Aimé), 1re classe, classe 1911, recrutement de Bourges, mle 59 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Blanchet (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Etienne, mle 1869 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Blanchin (Paul-Marius), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Annecy, mle 2164 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Blanquet (Ulysse), 2e classe, classe 1902, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 942 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bloch (Léon), 2e classe, classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 545 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Blondeau (Philippe), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Autun, mle 270 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Blondin (Gustave-Charles), 2e classe, classe 1908, recrutement de Saint-Omer, mle 2590 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Boda (Alexandre), 2e classe, classe 1900, recrutement de Valenciennes, mle 1399 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Boës (Georges-Edouard), 2e classe, classe 1906, recrutement de Nancy, mle 06-331-1647 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boillod (Alphonse-Lucien-Emmanuel), caporal-chef, classe 1916, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 278 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Boineau (Pierre), 2e classe, classe 1913, recrutement de Foix-Saint-Gaudens, mle 380 ; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Boisseau (Philippe), 1re classe, classe 1909, recrutement de Saintes, mle 708 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Boissenot (Louis-Léon), 2e classe, classe 1905, recrutement de Besançon, mle 1537 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Boisset (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1908, recrutement de Marseille, mle 1091 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Boix (Joseph), sergent, classe 1916, recrutement d'Alger, mle 413 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boizot (Théodule-Fernand), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dijon, mle 851 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bomey (Rémi-Louis), sergent, classe 1902, recrutement de Dunkerque, mle 1996 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bompard (Maurice-Valentin-Frédéric-Joseph), caporal, classe 1904, recrutement de Montélimar, mle 789; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bonaure (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avignon, mle 1128; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bonheur (René-Georges), 1re classe, classe 1928, recrutement de Versailles, mle 28.78.526; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bonhoure (Louis), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Aurillac, mle 432; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bonnafoux (Henri-Sylvain), 2e classe, classe 1914, recrutement de Toulon, mle 8; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bonnardel (Jean-François), caporal, classe 1915, recrutement de Privas, mle 1196; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bonnel (Pascal-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Marseille, mle 997; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bonnemaison (Bertrand-Isidore), caporal, classe 1916, recrutement de Tarbes, mle 1181; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Bonnet (Clotaire-Edouard), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nîmes, mle 1181; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnet (Jean), 1re classe, classe 1914, recrutement d'Aurillac, mle 615; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnet (Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement de Gap, mle 60; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnet (Louis-Albert), caporal, classe 1911, recrutement du Puy, mle 128; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnet (Marcel-Jules-Alexis-Marie), caporal, classe 1917, recrutement de Lorient, mle 2050; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bonniot (Pierre-Léopold-Fériol), caporal, classe 1913, recrutement de Marseille, mle 1793; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonno (Jean-Mathurin), 1re classe, classe 1915, recrutement de Lorient, mle 2854; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bontemps (Auguste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Périgueux, mle 1226; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bontemps (Louis-Raymond-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bourges, mle 678; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bop (Jean-Gabriel), 1re classe, classe 1917, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 233; 12 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bordier (Henri-Emile), caporal, classe 1915, recrutement de Fontainebleau, mle 272; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bornier (Etienne-Marcel), 2e classe, classe 1913, recrutement de Laon, mle 112; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Borot (Alphonse-Marie-Adrien), 2e classe, classe 1913 recrutement de Riom, mle 2029; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bosq (Léonard), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bordeaux, mle 4651; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Botrel (Marie-Ange-Etienne), caporal, classe 1904, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1220; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchend'homme (Désiré-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 785; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchet (Henri-Vincent), caporal, classe 1914, recrutement de Cholet, mle 801; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bouchy (Joseph), 1re classe, classe 1915, recrutement de Bourg, mle 134; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Boudet (Gustave-Constant), caporal, classe 1902, recrutement de Melun, mle 196; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Boudier (André-Frédéric), 2e classe, classe 1911, recrutement de Chartres, mle 538; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Boudot (René), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Autun, mle 324; 30 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Boudy (Guillaume), 2e classe, classe 1910, recrutement de Périgueux, mle 1309; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Boulet (Arthur), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Agen, mle 995; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Boulmier (Pierre), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 1100; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bouquet (Florentin-Edouard), 2e classe, classe 1900, recrutement de Tours, mle 397; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bourdon (Henri-Edmond), caporal, classe 1913, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1003; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bourdon (Pierre-Marie), caporal, classe 1908, recrutement de Quimper, mle 1220; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bourdon (Pierre-Paul-Félix), caporal, classe 1912, recrutement de Caen, mle 212; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bourget (Marie-Ange-Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 635; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bourgois (Roger-Vital-Marius), caporal, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 2213; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bourguignon (Alexandre), caporal, classe 1909, recrutement de Châteauroux, mle 1254; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bourrell (Charles-Justin-Louis), 1re classe, classe 1911, recrutement de Marseille, mle 1492; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Boursier (Léon), sergent-major, classe 1912, recrutement de Rhône-Sud, mle 479; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Boursin (Arthur-Benoît-Joseph), 1re classe, classe 1905, recrutement d'Arras, mle 816; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Boussard (Georges-Gaston), caporal, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 4638; 6 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Boutary (Antoine-Justin-Joseph-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 1333; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Boutry (Hippolyte), caporal, classe 1912, recrutement d'Arras, mle 401; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bouvenot (Claude-Eugène), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Autun, mle 916; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bouvet (Louis), 1re classe, classe 1909, recrutement d'Annecy, mle 1078; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bouvier (Antoine-Marius), caporal, classe 1905, recrutement de Lyon-Central, mle 132; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bouvier (Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 206; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Bouvier (Marcel-Zéphirin), 2e classe, classe 1918, recrutement de Chambéry, mle 1718; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Branchereau (Jean-Marie), caporal, classe 1917, recrutement d'Ancenis, mle 408; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brand (Edmond), caporal, classe 1904, recrutement de Béthune, mle 2209; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brandily (Louis-Henri-Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 127; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Brandwayn (Abraïm-Moszek), 2e classe, classe 1939, recrutement B.C.R./E.T.R., mle 11848; 9 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Brégeault (Raymond-André), caporal, classe 1909, recrutement de Rouen-Nord, mle 517; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Brégeaut (Marcel-Alfred-Camille), caporal, classe 1918, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2368; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Bremond (Paul-Armand), 1re classe, classe 1915, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 01436; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bresciani (Jean-Baptiste-Ernest), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Ajaccio, mle 2580; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bretenoux (Silvain), 2e classe, classe 1902, recrutement de Châtellerault-le Blanc, mle 1424; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Breton (Robert), caporal, classe 1918, recrutement d'Amiens, mle 1299; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Breugnot (Pierre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nevers, mle 278; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Brissaud (Martial), 1re classe, classe 1915, recrutement de Limoges, mle 24; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brisset (Henri), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 09-587-205; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Brosson (René), 2e classe, classe 1907, recrutement de Bourges, mle 692; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Brouart (Marcel-Pierre-Clovis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Dunkerque, mle 397; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Broussard (Emmanuel-Clovis-Aristide), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Rochelle, mle 1233; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bruchot (Maxime-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Vesoul L. B., mle 1084; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bruère (Eugène), caporal, classe 1910, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 768; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brun (Antonin), caporal, classe 1906, recrutement de Nevers-Cosne, mle 462; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Brun-Barronat (André-Ernest), adjudant, classe 1928, recrutement de Grenoble, mle 1564; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Brunella (Dominique-Barthélémy), sergent, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-701-904; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brunet (Alexandre), sergent, classe 1915, recrutement de Chambéry, mle 1053; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brunet (Eugène-Jean-Marie), caporal, classe 1912, recrutement d'Ancenis, mle 303; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité

Brunet (Fernand), 1re classe, classe 1914, recrutement de Bourges, mle 1448 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Brunet (Paul-Fernand-Alfred), sergent, classe 1913, recrutement d'Angoulême, mle 120 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Brunetti (Paul-François), 2e classe, classe 1938, recrutement de Marseille, mle 5033 ; 12 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Brunhes (Antoine), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Aurillac, mle 531 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bruno (Louis), 1re classe, classe 1896, recrutement de Tarbes, mle 53; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bruxelle (André-Paul), sergent, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 5241 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bugier (Léon-Joseph), sergent, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 554 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Buhot (Alfred-Louis-Pierre-Christophe), 2e classe, classe 1916, recrutement de Cherbourg, mle 193 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Buhr (Albert), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Strasbourg, mle 29-671-02912 ; 28 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Buiron (Paul-Edmond), 2e classe, classe 1908, recrutement de Laon, mle 386 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Buquet (Désiré), sergent, classe 1909, recrutement de Béthune, mle 1128 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Burdel (Pierre-Désiré-Maurice), sergent, classe 1908, recrutement de Rouen-Nord, mle 1036 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Burtin (François-Auguste), 1re classe, classe 1905, recrutement d'Annecy, mle 1259 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bussy (Antoine), 2e classe, classe 1905, recrutement de Nevers, mle 1454 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Buze (Prosper), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Aurillac, mle 322 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cabat (Emile-Olivier), 2e classe, classe 1900, recrutement de Mézières, mle 1498 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cabirol (Onézime), 2e classe, classe 1919, recrutement de Saintes, mle 1765 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Caboche (Constant-Augustin-Joseph), caporal, classe 1917, recrutement de Béthune, mle 1909 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cachet (Emile-Henri), caporal, classe 1896, recrutement de Bourgoin, mle 1163 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cahen (Lucien-Michel), 2e classe, classe 1908, recrutement de Rouen-Sud, mle 1570 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cahen (René-Philippe-Michel), sergent-fourrier, classe 1918, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 7322 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cahen (Robert-Michel), sergent, classe 1914, recrutement de Strasbourg, mle 14-571-00648 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Caillavet (Joseph-René), caporal-chef, classe 1939, recrutement de Pau, mle 651-00458 ; 7 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cambien (Arthur-Pierre-Joseph), caporal, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 722 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Campargue (Elie-Casimir), sergent, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 2056 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Campet (Yves), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1170 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cancel (Marcel-Mathurin-Claudius), sergent, classe 1913, recrutement de Marseille, mle 1386 ; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Canouet (Hubert), 2e classe, classe 1916, recrutement de Montauban-Agen, mle 563 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cappelle (Auguste-Henri), sergent, classe 1904, recrutement de Lille, mle 2590 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cappigny (Gaston), caporal, classe 1912, recrutement de Soissons, mle 184 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Carré (Marcel-Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mayenne, mle 972 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Carrere (Maurice-Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Tarbes, mle 1058 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Carrere (René-François), 1re classe, classe 1916, recrutement de Narbonne, mle 1617 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Carriere (Charles-Joseph-Clément), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nîmes, mle 2506 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Carru (Edmond), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 09-587-215 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Casasnovas (Christophe-André), adjudant, classe 1929, recrutement d'Alger, mle R. M. 1403 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Casenave (Joseph-Marie), 1re classe, classe 1904, recrutement de Pau, mle 2335 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Cassier (Paul-Gaston), 2e classe, classe 1913, recrutement de Niort, mle 895 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Castaing (Edouard), caporal, classe 1913, recrutement de Libourne, mle 714 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Castel (Paul-Désiré-Aimé), sergent, classe 1943, recrutement de Toulouse, mle 43-31-9173 ; 6 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Castillon (Anselme-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Narbonne, mle 742 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cataly (Auguste-Maurice), sergent-chef, classe 1912, recrutement de Romans, mle 885 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cathala (Marc-Georges-Raoul), sergent, classe 1908, recrutement de Narbonne, mle 841 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Catheline (Emmanuel-Marie), caporal, classe 1916, recrutement de Rennes, mle 1130 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cattier (Joseph-Henri), sergent, classe 1913, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 1277 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Caubin (Sylvain-Jean-Simon), 2e classe, classe 1905, recrutement de Tarbes, mle 1087 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cauchemez (Joseph-Georges-Aimé), 2e classe, classe 1897, recrutement de Péronne, mle 168 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Caudron (Alexandre), 2e classe, classe 1916, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 447; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Caullet (Jean-Baptiste-Alexandre-Joseph), 1re classe, classe 1916, recrutement d'Arras, mle 476; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cauvard (René-Marcel), 2e classe, classe 1945, recrutement de Dijon, mle 45-21-2927; 11 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Cayeux (René-Ernest-Prudent), caporal, classe 1916, recrutement du Havre, mle 2133; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Cayrou (Jean-Marie), 1re classe, classe 1922, recrutement de Toulouse, mle 710; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Cenas (Louis-André), sergent-major, classe 1908, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1555; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ceres (Jean), caporal, classe 1904, recrutement du Puy, mle 1474; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
César (Fernand-Jean-Camille), sergent, classe 1915, mle 4078, recrutement de Marseille; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chabanon (Régis), 1re classe, classe 1917, recrutement du Puy, mle n° 2471; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chaillou (Léon-Alexis-Eugène), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1759; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chainier (Alexis), caporal, classe 1899, recrutement de Melun, mle 225 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chaize (Benoît), caporal, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 841 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chalmet (Emile-Eugène), 2e classe, classe 1911, recrutement de Grenoble, mle 1372 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chambet (Joseph-Ernest), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1465 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Chambran (Jacques-Philippe-Marie-Gabriel), caporal, classe 1913, recrutement de Cahors, mle 265 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chambrier (Gabriel-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Mamers, mle 973 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chansard (Albery), 2e classe, classe 1909, recrutement de Bergerac, mle 524 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chapart (Alexandre-Eugène), sergent, classe 1908, recrutement de Versailles, mle 5005 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chapat (Albert), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 09-587-158 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chapeau (Henri-Louis-Denis), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Angers, mle 1269 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chapel (Alfred-François), sergent-major, classe 1910, recrutement de Chambéry, mle 1570 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chapoul (Auguste-Désiré), caporal, classe 1917, recrutement d'Aurillac, mle 1657 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chapuis (Louis), sergent-major, classe 1918, recrutement d'Annecy, mle 695 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Chapusot (Justin-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1901, recrutement de Vesoul, mle 872 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Charbonnier (Etienne), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Etienne, mle 1923 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Charland (Constant-François), 2e classe, classe 1916, recrutement de Laval, mle 242 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Charles (André-Marcel), 2e classe, classe 1934, recrutement de Dijon, mle 622 ; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Charles (Louis), 2e classe, classe 1899, recrutement de Périgueux, mle 1332 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Charles (Louis-Basile), caporal, classe 1918, recrutement d'Annecy, mle 1441 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Charpentier (Georges), sergent, classe 1915, recrutement de Nîmes, mle 1828 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Charpentrat (André-Eugène), caporal, classe 1914, recrutement de Coulommiers, mle 1029 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Charrier (Régis-Rémy), 2e classe, classe 1914, recrutement de Privas, mle 1858 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Chartron (Hubert-Bernard), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 3512 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chat (Aristide), caporal, classe 1903, recrutement de la Rochelle, mle 1093 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Châtel (Mathurin-Joseph-François-Marie), caporal, classe 1912, recrutement de Vannes, mle 2237 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chatel (Placide-Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement de Chambéry, mle 885 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chaud (Honoré-Gustave), 2e classe, classe 1918, recrutement de Bergerac, mle 1019 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Chaudier (Marius-Louis), caporal, classe 1909, recrutement de Romans, mle 1251 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chaulin (Fernand-Emile), 2e classe, classe 1914, recrutement de Guéret, mle 391 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chaumartin (Marius-Charles), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Auxerre-Sens, mle 81 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chaumereuil (François), sergent fourrier, classe 1906, recrutement de Nevers, mle 552 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chaumont (Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bourges, mle 606 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chauvet (Jean-Simon-Alphonse), 2e classe, classe 1915, recrutement de Châteauroux, mle 961 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chavant (Pierre), sergent, classe 1910, recrutement de Tulle, mle 801 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chazal (Paul-Emile), 2e classe, classe 1903, recrutement de Nîmes, mle 1431 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cheikh Bel Abid, sergent, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 29-921-0349 ; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chemin (Georges-Etienne), adjudant-chef, classe 1906, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 119 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chenal (Léon-Jean-Baptiste), sergent, classe 1936, recrutement de Nancy, mle 06-547-796 ; 8 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Chenevier (Gustave-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Romans, mle 915 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chenier (Jean), 2e classe, classe 1913, recrutement de Bourges, mle 1097 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cherdronnet (René-Joseph), 2e classe, classe 1904, recrutement de Saint-Brieuc, mle 168 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chérier (Marcel-Alfred), sergent, classe 1913, recrutement de Coulommiers, mle 26 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chermette (Jean), 2e classe, classe 1905, recrutement de Lyon-Sud, mle 390 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cherreau (Edmond-Jules), caporal, classe 1904, recrutement de Montargis, mle 251 ; 28 ans, de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chesneau (Lucien-Albert), sergent, classe 1914, recrutement d'Alençon, mle 953 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cheval (Louis-Emile), 2e classe, classe 1936, recrutement de Romans, mle 819 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chevalier (Georges-Camille), caporal, classe 1912, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3101 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chevalier (Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Autun, mle 446 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chevalier (Médéric-Octave), sergent, classe 1918, recrutement d'Angoulême, mle 170 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Chevallier-Curt (Léon-Camille), 2e classe, classe 1913, recrutement de Chambéry, mle 822 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chézeau (Marcel-Lucien-Célestin), caporal fourrier, classe 1917, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1279 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chiesa (Jean-Laurent), 2e classe, classe 1917, recrutement de Chambéry, mle 2199 ; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Cholley (Henri-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Laon, mle 291 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Cholley (Jules-Léon), caporal, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 881 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Choppart (Julius-Gustave), 2e classe, classe 1916, recrutement de Beauvais, mle 833 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Chossat (Alexandre-Victor), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bourg, mle 87 ; 29 ans de services, 4 campagnes, A été blessé et cité.
Chourré (Prosper-Augustin), sergent, classe 1933, recrutement de Pau, mle 651-00441 ; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Chouvellon (Victor), 1re classe, classe 1912, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4447 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chouvy (Antoine), caporal, classe 1904, recrutement du Puy, mle 1012 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chipeaux (Henri-Xavier), sergent, classe 1915, recrutement de Belfort, mle 1235 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chyppre (Marcel), 2e classe, classe 1912, recrutement de Châteauroux, mle 1451 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Claude (Raymond), 2e classe, classe 1916, recrutement de Blois, mle 1679 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Claudel (Joseph-Arthur), 1re classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-881-1-990 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Claveizolle (Claudius-Louis-Emile), 2e classe, classe 1912, recrutement de Roanne, mle 91 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Clément (Emile-Lucien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 130 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Clément (Marie-François-Maurice), caporal fourrier, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-881-946 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Clerc (Eugène), 1re classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 2176 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Cleret (Georges-Léon), 1re classe, classe 1918, recrutement de Compiègne, mle 728 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Clicque (Léon), sergent-chef, classe 1917, recrutement de Lille, mle 7822 ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Clouet (Joseph), sergent, classe 1915, recrutement de Nantes, mle 2377 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Coat (Joseph-Maurice), caporal, classe 1916, recrutement de Brest, mle 707 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Coene (Marcel-Désiré-Cornil), sergent, classe 1918, recrutement de Béthune, mle 1513 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Coessy (Léon-Alfred), 1re classe, classe 1900, recrutement de Besançon, mle 714 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Coindre (Clément-Georges), caporal, classe 1895, recrutement de Parthenay, mle 934 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Coirault (Albert-Julien-Fleurentin), 2e classe, classe 1912, recrutement de Poitiers-Chatellerault, mle 1254 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colardelle (Emile-Fernand), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-551-294 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colas (Damascène), sergent, classe 1913, recrutement de Poitiers-le-Blanc, mle 1174 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Colin (Aimable-Albert), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Argentan, mle 54 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colin (André-Ernest), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-1-568 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Colin (Auguste-Virgile), sergent, classe 1903, recrutement de Besançon, mle 632 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colin (Guillaume), 2e classe, classe 1907, recrutement de Nevers, mle 828 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Collet-Beillon (Joseph-Pétrus), 1re classe, classe 1903, recrutement de Bourgoin, mle 1716 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colliat (Auguste-Joseph), 1re classe, classe 1900, recrutement de Bourgoin, mle 309 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Collilieux (Jules-Paul-Emile), 1re classe, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-701-465 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Combe (Lucien), caporal, classe 1904, recrutement de Clermont, mle 1340 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Combes (Albert-Jean-Henri), 2e classe, classe 1902, recrutement d'Albi-Carcassonne, mle 1247 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Comte (Jean-Baptiste-Joseph), 2e classe, classe 1901, mle 1621, recrutement de Mende ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Conard (Marcel-Louis), caporal, classe 1929, recrutement de Blois, mle 408 ; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Constans (Joseph-Albert), 1re classe, classe 1917, recrutement de Rodez-Montpellier, mle 361 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Cordier (Eugène-Victor), caporal, classe 1917, recrutement de Versailles, mle 2850 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Corler (Louis), caporal, classe 1902, recrutement de Brest-CH, mle 2727 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Corniliat (Alphonse-Jean-Marie), caporal, classe 1911, recrutement d'Annecy, mle 1358 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité

Corrège (Jean-Joseph-Raoul), 2e classe, classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 2424 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Costuas (Jean-Marie-Joseph-Augustin), sergent, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 189 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Coté (Paul-Henri), sergent, classe 1909, recrutement du Havre, mle 1023 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cottin (Edouard-Alexis-Charles), caporal, classe 1910, recrutement de Mézières, mle 728 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Cottard (Louis-Charles-Ernest), caporal, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 894 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Coubard (Edmond-Pierre), sergent, classe 1907, recrutement du Mans, mle 869 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Coudoin (Guillaume), sergent, classe 1922, recrutement de Brive-Périgueux, mle 1447 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Coudrin (Georges-Fernand-Raymond), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nantes, mle 4010 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Couillault (André-Alexandre-Eugène), 1re classe, classe 1904, recrutement d'Auxerre, mle 290 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Couineau (Auguste-René), sergent, classe 1912, recrutement de Cholet-Tours, mle 287 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité

Courageot (Henri), 1re classe, classe 1916, recrutement de Dijon, mle 1491 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Courant (Louis-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lorient, mle 2526 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Courreges (Pierre), 2e classe, classe 1900, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1679 ; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Courseaux (André-Georges), 2e classe, classe 1916, recrutement du Havre, mle 3079 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cousin (Auguste-Albert), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 885 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Coutard (Robert-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cholet-Tours, mle 278 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Couteret (Léon-Arthur), 1re classe, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-251-241 ; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Couvelard (Albert-Louis), 2e classe, classe 1904, recrutement de Rouen, mle 892 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Couzic (François-Marie), 2e classe, classe 1908, recrutement de Guingamp, mle 1833 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cravedi (Ettore), caporal-chef, classe 1948, recrutement de Constantine, mle 48-93-395 ; 9 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Cremault (Jean-Henri-Victor), 2e classe, classe 1904, recrutement de Poitiers-Niort, mle 452 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Crespeau (Alfred), 2e classe, classe 1918, recrutement de Blois, mle 322 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Crespellière (Etienne-Jean-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1918, recrutement de Cholet, mle 1020 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Creuzet (Octave), 1re classe, classe 1912, recrutement de Moulins, mle 963 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Creuzon (René), 2e classe, classe 1913, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 16 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Crinon (Georges-Léon-Albert), 2e classe, classe 1917, recrutement de Beauvais, mle 1562 ; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Croix (Adolphe), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Arras, mle 473 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Crombez (Paul-Gaston), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 3035 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Cros (Albert-Martin-Célestin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Béziers, mle 328 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cuillens (Edouard), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Auch, mle 15 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cuissard (Léon-Louis-Joseph), caporal, classe 1904, recrutement de Chartres, mle 162 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cuisson (Claude-Joseph), 2e classe, classe 1909, recrutement de Roanne, mle 6 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Culty (Clovis-André), 2e classe, classe 1913, recrutement de Digne, mle 1141 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Cuny (André-Pierre), sergent, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 26-881-2-385 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Cupillard (Abel-Séraphin), 1re classe, classe 1912, recrutement de Besançon, mle 1187 ; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Curien (Henri-Félix), 1re classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-881-2-198 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Curt (François-Bernard), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Annecy, mle 1570 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cusson (Albert-Guillaume-Alphonse), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1194 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cuxac (Pierre-Paul), 2e classe, classe 1914, recrutement de Narbonne, mle 849 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dabadie (Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 668 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dadier (René-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 683 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dagand (François), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Annecy, mle 64 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dahou Abdelkader, caporal, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 22-921-0335 ; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Damase (Gilbert), 2e classe, classe 1908, recrutement de Nevers, mle 676 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Damotte (André), 1re classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-527-709 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Daniaux (Jules), 2e classe, classe 1909, recrutement de Vannes, Mle 202 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dansette (Henri-Samuel), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 427 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dargent (Jacques), 1re classe, classe 1897, recrutement de Toulouse, mle 1202 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Darreau (Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nevers, mle 1778 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Dassé (Emilien-Victor), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mayenne, mle 863 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Daugé (Pierre-Roger), 2e classe, classe 1918, recrutement de Poitiers-le-Blanc, mle 1350 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dauget (Roger-Henri-Emmanuel), sergent, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 684 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dauvisis (Emile-Pierre-Jean), 2e classe, classe 1903, recrutement de Tulle, mle 723 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dauzat (Jacques-Joseph-Stéphan), adjudant, classe 1908, recrutement de Clermont, mle 592 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

David (Eugène-Marcel), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rouen-Nord, mle 1654 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

David (Marie-Auguste-Yvan), caporal, classe 1915, recrutement de Tulle, mle 875 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Davidson (René), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bordeaux, mle 4642 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Daviet (Auguste-Célestin-Elie-Denis), caporal, classe 1912, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 373 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Debaeq (Henri-Charles), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Amiens, mle 56 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Debeaumarche (Sylvain), 2e classe, classe 1917, recrutement de Châlon, mle 1813 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Debord (Fernand), 2e classe, classe 1917, recrutement de Brive-Périgueux, mle 633 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dechomet (Henri-Firmin), caporal, classe 1915, recrutement du Puy, mle 1526 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Decleene (Edouard-Bernard), 2e classe, classe 1900, recrutement de Dunkerque, mle 2255 ; 28 ans de services, 5, campagnes. A été cité.

Decloux (Jules-Camile), 2e classe, classe 1918, recrutement de Mézières-Reims, mle 1878 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Decoopman (Charles-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Béthune, mle 2446 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Decorps (Paul-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 1693 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dedours (Alphonse-Albert), 2e classe, classe 1918, recrutement de Lille, mle 894 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Degombert (Lucien-Pierre), sergent, classe 1917, recrutement de Compiègne, mle 1143 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Degonville (Charles), 2e classe, classe 1908, recrutement de Vesoul-L. B., mle 124 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Degraeve (Alphonse-Paul), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 3141 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Dégremont (Gaston-Clovis), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Quentin, mle 846 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dehaese (Paul-Eugène-Louis), 2e classe, classe 1918, recrutement de Lille, mle 93 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Delannoy (Guislain-Joseph), 2e classe, classe 1896, recrutement d'Arras, mle 454 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delaporte (Jean-Jacques-Robert-Eugène), sergent-chef, classe 1950, recrutement de Versailles, mle 78-40-538 ; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Delarque (Henri), 2e classe, classe 1907, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 360 ; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Delaunay (Joseph-Henri-Clément), 2e classe, classe 1917, recrutement de Rennes, mle 1401 ; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Delcellier (Germain), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Aurillac, mle 1269 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Delecourt (Cyr-Georges), caporal, classe 1907, recrutement de Lille, mle 1574 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delègue (Claudius-Jean-Victor), caporal, classe 1913, recrutement de Romans, mle 1024 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delemazure (Bénoni), 2e classe, classe 1901, recrutement de Lille, mle 259 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delépée (Pierre-Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-547-1272 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Delimèle (Marcel-Jean-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nantes, mle 1090 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Delmer (Hubert-Henri), 2e classe, classe 1908, recrutement de Cambrai, mle 1335 ; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Delnef (Ferdinand-Alfred-Daniel), 2e classe, classe 1917, recrutement de Compiègne, mle 1474 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Deloche (Jules-Marius), 1re classe, classe 1910, recrutement de Privas, mle 650 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Délon (Emile-Louis), 1re classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-881-1-466 ; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Delonglé (Victor-Joseph-Auguste), caporal, classe 1911, recrutement de Vitré, mle 440 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Delorme (Pierre-Marius), caporal, classe 1911, recrutement de Montbrison, mle 274 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Delplanque (Georges-Gustave), 1re classe, classe 1913, recrutement de Lille, mle 6652 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delreux (Georges), caporal, classe 1908, recrutement de Lille, mle 1361 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delullier (Hubert-Lubin), caporal, classe 1912, recrutement d'Annecy, mle 1863 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delvoy (Henri-Joseph-Louis), 2e classe, classe 1896, recrutement de Saint-Omer, mle 1382 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Demery (Philippe-Henri), 2e classe, classe 1912, recrutement de Vesoul, mle 482 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Demeusy (Ernest-François-Jules), caporal, classe 1915, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3305 ; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Demichel (Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Tulle, mle 285 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Demont (Gérard-Fernand-Théophile-Timoléon), 1re classe, classe 1908, recrutement de Péronne, mle 116 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Demory (Edmond-Siméon), 1re classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 4279 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Demoute (Gabriel), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nancy, mle 18-551-877 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Denis (Jules-Adrien), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Evreux, mle 471 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Denis (Paul-Félix), caporal, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 24-887-482 ; 28 ans de services, 7 campagnes. A été bessé et cité.
Deplus (Georges), 2e classe, classe 1915, recrutement de Valenciennes, mle 111 ; 28 ans de services, 5 campagnes. Aété cité.
Depoix (François-Jules), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 32 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Deprez (Victor-Jean), 2e classe, classe 1902, recrutement de Béthune, mle 880 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Deroo (Paul-Joseph), sergent, classe 1906, recrutement de Dunkerque, mle 286 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Derouineau (André), 2e classe, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 28-511-345 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Deroute (Edouard-Albert), 2e classe, classe 1911, recrutement du Havre, mle 2136 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Desanlis (Gabriel-Louis-Henri), sergent, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-511-483 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Desbonnet (Georges-Désiré-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Lille, mle 4330 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Descamps (Ambroise-Jules), 1re classe, classe 1914, recrutement de Béthune, mle 3309 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Desjardins (Joseph-Raoul), adjudant, classe 1909, recrutement de Beauvais, mle 405 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Desnoues (Armand-Charles), caporal, classe 1911, recrutement de Fontainebleau, mle 304 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dessales (Pierre), 2e classe, classe 1910, recrutement de Bordeaux, mle 924 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Destrac (René-Jean), caporal, classe 1915, recrutement de Bordeaux, mle 452 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Desuzinges (François-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 1752 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Deville (Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Roanne, mle 924 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dewaele (Maurice-Charles-Cornil), caporal fourrier, classe 1916, recrutement de Dunkerque, mle 1325 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Deymes (Marcel), caporal, classe 1916, recrutement de Tunis, mle 248 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dhalluin (Alphonse-Léon-Joseph), 1re classe, classe 1908, recrutement de Lille, mle 6037 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Dhieu (Albert), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 1644 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Diault (Jules-Marcel-Aimé), 2e classe, classe 1898, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 882 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Didier (Juste-Emile), caporal, classe 1899, recrutement d'Epinal, mle 907 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Didierlaurent (Jules), caporal, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-881-875 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Dieppois (Henri-Marcel), caporal, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2180 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Diet (Henri-Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Angers, mle 337 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dillies (Henri-Joseph), 1re classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 3330 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dimpre (Camille-Léopold-Paul), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Amiens, mle 352 ; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Djian (Elie), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Oran, mle 17-921-1545 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Docquois (Lucien-Pierre), 1re classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 877 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Doglio (Alfred), caporal, classe 1911, recrutement de Nevers, mle 563 ; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Doje (Marie-Maurice), sergent, classe 1915, recrutement de Rouen-Nord, mle 2264 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Domitile (Maxime-Ferdinand), 2e classe, classe 1904, recrutement de Lille, mle 5305 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Donaghy (Victor-Joseph), caporal, classe 1914, recrutement de Lille, mle 1905 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Donias (Jean-Mathurin-François), sergent, classe 1915, recrutement de Vannes, mle 707 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Donnefort (Léonce-Elie), 1re classe, classe 1911, recrutement d'Agen, mle 624 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Doron (Antoine-Jean), 1re classe, classe 1914, recrutement de Saint-Etienne, mle 1189 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dosio (François), 2e classe, classe 1911, recrutement de Marseille, mle 1549 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Doudard (Maxime-Pierre), 2e classe, classe 1905, recrutement de Mayenne, mle 928 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Doyen (Louis-Auguste), 1re classe, classe 1916, recrutement de Dijon, mle 16 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Doyon (Albert-Antoine), 1re classe, classe 1912, recrutement de Romans, mle 69 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dromer (Marcel-Paul), caporal, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 1415 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Drouhot (Léon-Edmond-Germain), sergent, classe 1899, recrutement de Vesoul, mle 1478 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Drouin (Jules-Alfred), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mézières, mle 456 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Droumaguet (Joseph-Marie), caporal, classe 1912, recrutement de Guingamp, mle 1586 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Drouy (Pierre), 2e classe, classe 1918, recrutement de Strasbourg, mle 18-571-01036 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Druart (Victor), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 3621 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Drut (Maurice-Célestin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2105 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Dubarry (Joséphin-Henri-Maxime), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Auch, mle 146 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Duboille (Maurice-Henri-Gaston), 1re classe, classe 1917, recrutement de Lille, mle 967 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dubois (Fernand), sergent, classe 1914, recrutement d'Amiens, mle 1326 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Dubray (Louis-Henri), sergent, classe 1902, recrutement de Blois, mle 2219 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ducouret (René), 1re classe, classe 1925, recrutement de Magnac-Laval-Limoges, mle 1271 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ducrocq (Melchior-Etienne-Albert), 2e classe, classe 1915, recrutement de Péronne, mle 144 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duez (Méria), 2e classe, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 2795 ; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Dufau (Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Pau, mle 1430 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dufour (Ernest-Léon), 2e classe, classe 1902, recrutement de Saint-Lô, mle 561 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dufour (Léon-Joseph), sergent-major, classe 1914, recrutement de Grenoble, mle 1657 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dufour (Maurice), 2e classe, classe 1913, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1649 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dufour (René-Paul), 2e classe, classe 1933, recrutement de Nevers, mle 33-181-2003 ; 17 ans de services. A été cité.

Dufresne (Raymond-Désiré), 1re classe, classe 1908, recrutement d'Orléans, mle 1352 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dugot (François-Jules-Maurice), caporal, classe 1917, recrutement de Limoges, mle 1510 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Duhard (Georges-Marc), sergent, classe 1915, recrutement de Saintes, mle 1741 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dumeige (Léopold-Denis), caporal, classe 1915, mle 412, recrutement de Rouen-Nord ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dumerat (Louis-Philippe-Armand), 2e classe, classe 1914, recrutement de Guéret, mle 1432 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dumetz (Edouard-Jules-Joseph), sergent, classe 1909, recrutement de Béthune, mle 2359 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Dumont (Alphonse-François-Lucien), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Orléans, mle 599 ; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dumont (Marcel-Charles), 1re classe, classe 1915, recrutement de Saint-Omer, mle 900 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dupont (Edgar-Henri-Joseph), sergent, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-541-1-089 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dupui (Jules), 2e classe, classe 1916, recrutement de Foix, mle 401 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dupuy (Bertrand), 1re classe, classe 1913, recrutement de Bordeaux, mle 1089 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dupuy (Camille), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saintes, mle 1713 ; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dupuy (Marius), 2e classe, classe 1914, recrutement du Puy, mle 1265 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duquesne (Constant-Jean-Baptiste-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Béthune, mle 80 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Duquesnoy (Emile-Henri-Louis), sergent, classe 1917, recrutement de Saint-Omer, mle 1990 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Durand (Emile), 2e classe, classe 1909, recrutement de Dijon, mle 1408 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Durand (Georges-Marc-Auguste), caporal, classe 1904, recrutement d'Alençon, mle 689 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Durand (Justin-Louis-Léon), caporal, classe 1917, recrutement de Cosnes-Bourges, mle 487 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Duris (Lucien), 2e classe, classe 1908, recrutement de Châteauroux, mle 779 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Durizy (Philippe-Blaise-Ange-Dominique), caporal, classe 1936, recrutement d'Ajaccio, mle 1136 ; 17 ans de services. 5 campagnes. A été cité.

Duseval (Omer-Pierre-Sosthène), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Abbeville, mle 977 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dussaule (Marcel), caporal-chef, classe 1933, recrutement de Paris, mle 754-01474 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Duthu (Lucien-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Tarbes, mle 1452 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duvernaux (Henri-François), 1re classe, classe 1910, recrutement de Dijon, mle 736 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duvernois (Gaston-Louis), sergent, classe 1908, recrutement d'Autun, mle 1609 ; 10 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duvois (François-Gustave), 2e classe, classe 1908, recrutement de Besançon, mle 150 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dzalba-Lyndiss (Alexandre), 2e classe, classe 1949, recrutement de Paris, mle 49-75-17-184 ; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Edel (Victor-Camille-Jules), 2e classe, classe 1914, recrutement de Laon, mle 567 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Edeyer (Yves-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Guingamp, mle 1939 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Elgart (Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bayonne-Pau, mle 1995 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Elies (Pierre), sergent, classe 1912, recrutement de Bordeaux, mle 3788 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Eliet (Georges-Emile), sergent, classe 1895, recrutement d'Avesnes, mle 1648 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Eliot (Eugène-François), sergent, classe 1900, recrutement d'Evreux, mle 419 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Emin (Joseph-Antoine), 2e classe, classe 1908, recrutement de Chambéry, mle 1912 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Emsalem (Israël), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Oran, mle 09-921-1031 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Escoffier (Jean-Marie), sergent, classe 1917, recrutement de Vienne, mle 292 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Esmery (Kléber-Marcel-Jules), 2e classe, classe 1916, recrutement de Compiègne, mle 764 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Espinasse (Jacques-Alexandre), caporal, classe 1915, recrutement de Montpellier, mle 840 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Esseul (Joseph-Léon), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Angers-Cholet, mle 242 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Estrade (Pierre), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Etienne, mle 1955 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Etalon (Alfred-Laurent-Lucien), 2e classe, classe 1913, recrutement de Besançon-Belfort, mle 1173 ; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Etienne (François-Marie), caporal, classe 1914, recrutement de Vannes, mle 419 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Exact (Pierre), sergent, classe 1911, recrutement de Libourne, mle 901 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Eychart (Paul), sergent, classe 1905, recrutement de Foix, mle 57 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Eymard (Léon), caporal, classe 1909, recrutement du Puy, mle 2160 ; 24 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fage (Léopold-Félix), 1re classe, classe 1905, recrutement de Brive, mle 1914 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fages (Raymond-Pierre), 2e classe, classe 1903, recrutement de Pau, mle 1660 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fanguiaire (Marius-Jules), 2e classe, classe 1914, recrutement de Toulon, mle 823 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Fant (Settimo-Gérardo), caporal-chef, classe 1949, recrutement de Strasbourg, mle 49-680-15001 ; 12 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Farge (Léon-Pierre), caporal, classe 1910, recrutement de Brive-Tulle, mle 1245 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fasquel (Edouard-Louis-Joseph), sergent, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 3208 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Faton (Xavier-Jean), 1re classe, classe 1901, recrutement de Besançon, mle 1125 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fauchier (Joseph-Emile), 1re classe, classe 1914, recrutement de Privas, mle 20 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Faulon (Jean-Louis), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 09-587-311 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Faure (Augustin-Firmin), 2e classe, classe 1917, recrutement de Privas, mle 1575 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Fauveau (Victor-Jules), caporal, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3364 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fauvelet (Auguste-Léon), sergent, classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1334 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fauvet (Désiré-Paulin), 2e classe, classe 1911, recrutement de Versailles, mle 5312 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fauvet (Jean-Gaston), sergent, classe 1913, recrutement de Bordeaux, mle 3717 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Faverjon (Jean), sergent, classe 1913, recrutement de Rhône Sud, mle 120 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Faveyrial (Marius), 1re classe, classe 1913, recrutement du Puy, mle 728 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Favraz (Albert), 1re classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 1251 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Felloni (Victor-André-Antoine), sergent, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-517-962 ; 10 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ferlicot (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1915, recrutement du Havre, mle 1405 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Ferraris (Célestin), 2e classe, classe 1915, recrutement de Chambéry, mle 1033 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ferret (Octave), 1re classe, classe 1913, recrutement de Lille, mle 4076 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ferru (Stanislas-Ernest), 2e classe, classe 1902, recrutement de la Rochelle, mle 767 ; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Feutray (Raphaël), sergent, classe 1916, recrutement d'Alger, mle 580 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Fievet (Arthur-Donat), 1re classe, classe 1915, recrutement de Béthune, mle 2464 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Firmain (Eugène-Edmé), sergent, classe 1895, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2319 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Flavien (Henri-Joseph), caporal, classe 1916, recrutement de Marseille, mle 3612 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Fleischman (Heymann), sergent-major, classe 1906, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 522 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Fleury (Achille-Philogène-Gabriel), caporal, classe 1915, recrutement d'Amiens, mle 443 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Fleury (Jean-Marie-Victor-Mathieu), caporal, classe 1925, recrutement de Vitré, mle 25-358-01096 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Floirat (Firmin), caporal, classe 1914, recrutement de Brive-Périgueux, mle 32 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Florentin (Louis-Joseph-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Péronne, mle 487 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Florquin (Théophile-Augustin), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 589 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Follet (Emilien-Edgard), 1re classe, classe 1911, recrutement de Laon, mle 734 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fonrouge (Antoine-Jean), caporal, classe 1906, recrutement de Bordeaux, mle 2720 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Fontagneu (François), 1re classe, classe 1914, recrutement de Pau, mle 316 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fontorbe (Pascal), 1re classe, classe 1901, recrutement de Toulouse, mle 4319 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fortier (Georges), sergent-major, classe 1912, recrutement de Fontainebleau, mle 447 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Fortunel (Jean), caporal, classe 1899, recrutement de Bergerac, mle 491 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fouchet (Auguste-Achille-Marcel), 2e classe, classe 1903, recrutement de Blois, mle 865 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fouque (Ernest-Abel-Amand), 2e classe, classe 1911, recrutement de Rouen Nord, mle 907 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Foure (Cyrille-Frédéric-Pierre-Marie), caporal, classe 1907, recrutement de Saint-Malo, mle 1610 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fourment (Roger-Jean-Louis), sergent-chef, classe 1943, recrutement de Constantine, mle 43-03-1056 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Fournel (Pierre-Marie-François), sergent, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 876 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fournier (Georges-Maurice), caporal, classe 1903, recrutement d'Auxerre, mle 1402 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Fournier (Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 36 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fourre (Mathurin-François-Pierre-Marie), sergent, classe 1895, recrutement de Saint-Brieuc, mle 821 ; 28 ans de services. 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fourreau (Joseph-Marie-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Mayenne, mle 683 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fousset (Jules), 2e classe, classe 1910, recrutement de Dijon, mle 270 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Franc (Joseph), 2e classe, classe 1908, recrutement de Saint-Etienne, mle 819 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

François (Louis-Eugène), 2e classe, classe 1907, recrutement de Nancy, mle 07-881-1674 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Frange (Jean), 1re classe, classe 1898, recrutement de Brive, mle 87 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Fremaux (Jules), 1re classe, classe 1913, recrutement de Béthune, mle 3493 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Freret (Raphaël-Robert), 2e classe, classe 1909, recrutement de Rouen-Sud, mle 747 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Frions (Joseph-Désiré-Jean), caporal, classe 1914, recrutement de Compiègne, mle 1370 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Frits (René-Victor), caporal, classe 1917, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1314 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Frotin (Joseph-Marie), 1re classe, classe 1913, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1339 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fugier (Alexandre-Eugène), caporal, classe 1912, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4819 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fumey (Marc-Charles-Joseph), 1re classe, classe 1911, recrutement de Besançon, mle 559 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Fuzat (Victor-Joseph-Louis), caporal, classe 1912, recrutement de Grenoble, mle 1603 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gachon (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1231 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gagnaire (Gatien), caporal, classe 1912, recrutement de la Rochelle, mle 1139 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gaide-Chevronnay (Joseph-Lubin), 2e classe, classe 1906, recrutement de Chambéry, mle 1577 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gaillard (Benoît), caporal, classe 1911, recrutement de Roanne, mle 1241 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Gaillard (Henri-Louis), 2e classe, classe 1918, recrutement de Privas, mle 1329 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Gaillard (Henri-Louis), sergent, classe 1912, recrutement de Soissons, mle 749 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Galier (Clément-Octave), 2e classe, classe 1907, recrutement de Saint-Quentin, mle 1615 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Gallet (Edouard-Eloi-Louis), 2e classe, classe 1903/05, recrutement de Lille, mle 246 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gallet (Louis-Alexis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Besançon, mle 213 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gallien (Jean-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Bourgoin, mle 1159 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Galliot (Eugène-Joseph-Marie), sergent, classe 1907, recrutement de Vannes, mle 2076 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gallois (Marcellin-Narcisse-Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement de Béthune, mle 2515 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gambin (Angèle-Dominique), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Oran, mle 09-921-1762 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Gamondès (Fernand-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement de Privas, mle 1658 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Garcia (Antoine), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Alger, mle 765 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Garcin (Albert-Félix), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Avignon, mle 490 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gardin (Léon-Eugène-Victor), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lisieux, mle 573 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Garnier (Gabriel-Marie), adjudant, classe 1904, recrutement de Lyon-Central, mle 2385 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Garnier (Pierre-Henri), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Angoulême, mle 487 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Garniron (Augustin-François), caporal, classe 1902, recrutement de Vesoul, mle 1065 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gasc (Barthélémy-Jean), sergent, classe 1904, recrutement de Toulouse, mle 1344 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

(Supplément.)

Gasquet (Joseph-Claude-Raymond), 1re classe, classe 1909, recrutement de Marseille, mle 2082 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gastalle (Georges-Alfred-Aimable), 1re classe, classe 1907, recrutement de Dunkerque, mle 2168 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gastaud (Albert-Paul), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nice, mle 454 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gastou (François-Antoine), sergent, classe 1914, recrutement de Carcassonne, mle 1762 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gaudin (Fulbert-André-Georges), caporal, classe 1917, recrutement d'Orléans, mle 835 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gauffroy (Emile-Honeste), sergent, classe 1901, recrutement de Belfort, mle 1062 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthier (Emile-Julien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul L. B., mle 154 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gautier (Henri-Jean-Marie-Eugène), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1624 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gave (Armand-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Annecy, mle 659 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Gazonneau (Louis-Alexandre-Silvain), sergent, classe 1912, recrutement de Châteauroux, mle 954 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Geffré (Pierre-Albert-Ernest), 1re classe, classe 1910, recrutement de Niort, mle 780 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gelas (Joseph-Léon-Gabriel), caporal, classe 1919, recrutement de Rhône-Sud, mle 980 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Genand-Pinaz (Jules-Jean-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1982 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gendre (Pierre), 2e classe, classe 1916, recrutement de Libourne, mle 889 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Genermont (Louis), sergent-major, classe 1897, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 1004 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Genève (Séraphin-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 1752 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Genevois (Pierre-Marcellin), 1re classe, classe 1911, recrutement de Grenoble, mle 1389 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Genix (Léon-Régis), 1re classe, classe 1913, recrutement d'Annecy, mle 2192 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Genoud (Jean-Marie), 1re classe, classe 1900, recrutement d'Annecy, mle 1632 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gentric (Michel-Daniel), caporal, classe 1899, recrutement de Quimper, mle 385 ; 2d ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Geoffroy (Georges-Auguste), caporal, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 2685; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gérard (Adrien-Charles), 1re classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-881-686; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Gérard (André-Marius-Séraphin), 2e classe, classe 1918, recrutement de Beauvais, mle 382; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Gerinte (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Etienne, mle 1249; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gervais (François), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bordeaux, mle 559 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Gex (Antoine), 2e classe, classe 1908, recrutement de Chambéry, mle 274 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gibert (Amédée-Jean), sergent, classe 1906, recrutement d'Angoulême, mle 1527 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Giblet (Raoul-Auguste), 1re classe, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 2686 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gibrat (Antoine-Marius-Gérôme), 1re classe, classe 1916, recrutement d'Aurillac, mle 831 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gicquel (Jean-Marie-Eugène), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rennes, mle 1588 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Gidon (François-Jean-Joseph-Marcel), caporal, classe 1911, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1512 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gilbert (François-Alex), caporal, classe 1895, recrutement de Poitiers, mle 57 : 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gilet (Raymond-Henry), caporal, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-541-1370 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gillet (Edmond-Léon), sergent, classe 1912, recrutement de Mézières, mle 345 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gillet (Paul-Emile-Alphonse), 2e classe, classe 1908, recrutement de Versailles, mle 699 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gillot (Edouard-Emile-Marcel), 2e classe, classe 1896, recrutement de Vesoul, mle 1571 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gilly (Adrien-Léon), 2e classe, classe 1909, recrutement de Digne, mle 329 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Giltaire (Paul-Germain-Albert), caporal, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-517-1999 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Ginet (Alexandre-François), sergent, classe 1914, recrutement de Bourgoin, mle 534 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Giordanino (Félix-Marcelin), 1re classe, classe 1916, recrutement de Nice, mle 524 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Giovannangeli (François), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Ajaccio, mle 579 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Girard (Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 1784 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Girard-Pichoud (Ignace-Marie), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Annecy, mle 1506 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Girardet (Claude-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Roanne, mle 815 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Girardin (André-Auguste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Cosne-Nevers, mle 142 ; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Girardot (Auguste-Ernest-Marcel), sergent, classe 1902, recrutement de Dijon, mle 165 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Giraud (Jean), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Aurillac, mle 329 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Giraud (Robert-Henri), sergent-chef, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 2681 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Giroux (Henri-Léon), 2e classe, classe 1911, recrutement de Nancy, mle 11-547-1657 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Glehen (Pierre-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Quimper, mle 1738 ; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Glepin (Henri), classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 450 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gleyze (Antoine-Joseph-Louis), 1re classe, classe 1917, recrutement de Mende, mle 1449 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Goasdoué (Jean-Alexandre), caporal, classe 1926, recrutement de Guingamp, mle 696 ; 26 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Gobin (Valentin-Louis-Henri), 2 classe, classe 1902, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 574 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Godard (Arthur-Paul), 1re classe, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 1205 ; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Godard (Camille-Alphonse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10-881-501 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Godard (Lucien-Louis-Alexandre), 2e classe, classe 1918, recrutement de Beauvais, mle 443 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Godard (Lucien-Louis-Alexandre), 2e classe, classe 1918, recrutement de Beauvais, mle 443 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Godart (Eugène-Jean-Marie), sergent, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-1904 ; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Godet (Achille), 2e classe, classe 1908, recrutement de Cambrai, mle 1708 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gohory (Georges-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Argentan, mle 16 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gorgeon (Benjamin-Louis), 2e classe, classe 1909, recrutement de Melun, mle 342 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gosselin (André-Gontran), caporal, classe 1911, recrutement d'Amiens, mle 726 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Goudy (Emile), 2e classe, classe 1915, recrutement de Béziers, mle 1202 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gouébault (Jean-Marie-Adrien), 2e classe, classe 1918, recrutement de Rennes, mle 36 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Gouinguenet (Jean-Marie-François-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Brieuc, mle 594 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

(Supplément. — Fin.)

Gourlot (Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Nevers, mle 10-581-1467 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Goursillaud (Maurice-Emile-Aristide), sergent, classe 1910, recrutement de Guéret, mle 179 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gousty (Alexis-Cyrille-Léonard), 2e classe, classe 1912, recrutement de Foix, mle 414 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gouze (Jean), 1re classe, classe 1906, recrutement de Toulouse, mle 641 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gouzy (Martin), 2e classe, classe 1918, recrutement de Narbonne, mle 1299 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Goyet (Victor-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Argentan, mle 312 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grandemange (Léon-Emile), sergent, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-881-702 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grandjean (Augustin-Eugène), 2e classe, classe 1911, recrutement de Vesoul L. B., mle 490 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grandjean (René-Alphonse), caporal, classe 1921, recrutement de Nancy, mle 21.881.2010 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Grasset (Daniel-Georges-Gabriel), 1re classe, classe 1917, recrutement de Cholet, mle 588 ; 29 ans de service, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Grasset (Louis-Jean-Xavier), 2e classe, classe 1912, recrutement de Cholet, mle 935 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gratalon (Jean-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Etienne, mle 2057 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Graton (Jean-Crépin), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Ancenis, mle 1192 ; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grebaut (Hadulphe-Victor-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1927, recrutement de Béthune, mle 4055 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Greffard (Louis-Adrien-Emile), 1re classe, classe 1917, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1607 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Greffier (Virgile-Marcel), 2e classe, classe 1918, recrutement de Lens, mle 221 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Grelier (Armand-Pierre-Marie-Joseph), 1re classe, classe 1914, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 290 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Grivaud (Auguste-André), 1re classe, classe 1905, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4299 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Grivel (Emile-Charles), caporal, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4912 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gronier (Léonard-Augustin-Elisée), sergent, classe 1909, recrutement de Béthune, mle 2331 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gros (Louis), 1re classe, classe 1909, recrutement de Montbrison, mle 800 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Groscolas (Marc-Rémond), sergent, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 25-701-1201 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Grosgeorges (Anatole), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-067 ; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grosjean (Félicien-Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 1343 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grosjean (Léon-Joseph), 1re classe, classe 1904, recrutement de Besançon, mle 749 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Gruson (Prosper-Florimond-Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement de Béthune, mle 3434 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Guebard (Léon), 1re classe, classe 1916, recrutement de Brive-Périgueux, mle 1507 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guernalec (Pierre-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Quimper, mle 2664 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guerry (Pierre-Jean-Emile), caporal, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 4729 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Guery (James), 1re classe, classe 1906, recrutement de Blois, mle 166 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gueugnon (Georges), 1re classe, classe 1910, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2489 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guignot (Gustave-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Brest, mle 2660 ; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guilhot (Paul-Elie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Romans, mle 49 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillard (Francis-Edouard), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc, mle 66 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Guillard (Jean-Baptiste-Pierre-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Rennes, mle 1030 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillaume (Léon-Alphonse-Albert), 2e classe, classe 1918, recrutement de Langres-Vesoul, mle 24 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Guillaumée (René-Marcel-Jules), 2e classe, classe 1910, rcerutement de Nancy, mle 10-527-729 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillemenot (Louis), sergent, classe 1910, recrutement de Nevers, mle 10-587-1150 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Guillemet (Raymond-Pierre-Marie), caporal, classe 1910, recrutement de Lorient-Vannes, mle 2321 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillemier (Georges-Louis-René), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Dijon, mle 798 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Guillen (Louis), sergent, classe 1906, recrutement d'Agen, mle 965 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guillet (Gabriel-Antonin-Alexandre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Moulins, mle 1090 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guilley (Emile-François), 1re classe, classe 1900, recrutement d'Epinal, mle 1955 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guillot (François-Amédée), sergent, classe 1914, recrutement d'Annecy, mle 409 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillot (Léon-Maurice-René), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bernay, mle 632 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guimet (Louis-Etienne), 2e classe, classe 1900, recrutement de Grenoble, mle 478 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guin (Sully-Arthur), caporal, classe 1914, recrutement de Mende, mle 1507 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guinedot (René-Léon-Marcel), 1re classe, classe 1916, recrutement d'Evreux, mle 703 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guion (Eugène-Paul-Henri), 2e classe, classe 1908, recrutement de Mayenne, mle 270 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guyon (Emile), 2e classe, classe 1913, recrutement du Mans, mle 719 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guyonnet (Augustin), 2e classe, classe 1908, recrutement de Roanne, mle 536 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guyonnet (Jean), 2e classe, classe 1905, recrutement d'Angoulême-Magnac-Laval, mle 1500 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hacault (Pierre-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1909, recrutement de Cholet, mle 206 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Haendler (Emile-Henri), 1re classe, classe 1905, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 1736 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hagard (Ferdinand-Albert-Georges), sergent-chef, classe 1915, recrutement de Péronne, mle 664 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Haguet (Jérôme-Henry-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Vannes, mle 1896 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Hamet (Albert-Marie-Joseph), sergent, classe 1918, recrutement de Nantes, mle 1225 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hamidat Ahmed, 2e classe, classe 1915, recrutement d'Oran, mle 15-921-01802 ; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Harpain (Samuel), 2e classe, classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 2483 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Haudiquet (François-Pierre-Adolphe), sergent, classe 1913, recrutement d'Abbeville, mle 1337 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Haurie (Alphonse), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 18-921-646 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Hautemanière (Charles-François-Victor), 2e classe, classe 1915, recrutement de Cherbourg, mle 1040 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Héaulme (Henri-Léon-Barthélémy-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 1642 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hébert (Fernand-Georges-Louis), 1re classe, classe 1915, recrutement d'Argentan, mle 312 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hébrard (Jean), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Aurillac, mle 113 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Hénaff (René-Marie), caporal, classe 1913, recrutement de Brest-Chateaulin, mle 1600 ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Heneux (Louis-Abel), 2e classe, classe 1907, recrutement de Compiègne, mle 628 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Herbaut (Fernand-Paul), 2e classe, classe 1919, recrutement de Lille, mle 4298 ; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Herisson (Charles-Augustin), 1re classe, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 2005 ; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Heritier (Jean-Alfred), 2e classe, classe 1916, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 83 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hernandez (Mariano-Marcel), caporal, classe 1917, recrutement d'Alger, mle R. M. 1452 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hervieu (Henri-Maurice-Jules), 2e classe, classe 1918, recrutement de Granville, mle 283 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hibon (Achille-Jules), caporal, classe 1918, recrutement de Béthune, mle 1946 ; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hide (Camille-Isidore), 1re classe, classe 1911, recrutement de Saint-Quentin, mle 1987 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hirtz (François-Joseph), caporal, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-381-2378 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Hodoux (Henri-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Cambrai, mle 1450 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Hooft (Marcel-Emile), caporal, classe 1916, recrutement de Compiègne, mle 41 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Horrent (Achille-Victor), caporal, classe 1913, recrutement de Lille, mle 3410 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Houchard (Louis-Paul-Auguste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Cherbourg, mlae 738 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Houdou (Jean-Auguste-Léonard-Marie), sergent, classe 1913, recrutement de Laval, mle 749 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Houillet (Emile), 1re classe, classe 1914, recrutement de Strasbourg, mle 14-573-02140 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Houlle (Georges), sergent, classe 1907, recrutement de Moulins, mle 1287 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hours (Armand-Louis), 2e classe, classe 1945, recrutement de Strasbourg, mle 45-670-08737 ; 12 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Hubert (Marie-Adémarre), 1re classe, classe 1904, recrutement de Saint-Malo, mle 1492 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Huet (Louis-Eugène), 2e classe, classe 1916, recrutement de Montargis, mle 1247 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hugot (Louis-Célestin), 2e classe, classe 1911, recrutement de Poitiers, mle 239 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Huguet (Simon-Edmond), 2e classe, classe 1914, recrutement de Besançon, mle 71 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Humbert (Eugène), 2e classe, classe 1908, recrutement de Nancy, mle 08-547-54 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Hupays (Henri-Placide), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Avignon, mle 10 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Huvenoit (Henri-Paul-Edgar), sergent, classe 1918, recrutement d'Avesnes, mle 162 ; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Imbert (Louis-Georges), 1re classe, classe 1914, recrutement de Châteauroux, mle 671 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Inguimbert (Louis-Eugène-Philippe), 2e classe, classe 1902, recrutement de Montpellier, mle 1737 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Isnard (Léon-Auguste-Lucien), sergent fourrier, classe 1910, recrutement de Saint-Etienne, mle 1161 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Issalys (Henri-Joseph), sergent, classe 1908, recrutement de Rodez, mle 1480 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Itou (Ferdinand-François), sergent, classe 1917, recrutement de Montauban, mle 500 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jacob (Marius-Antoine), sergent fourrier, classe 1907, recrutement d'Evreux, mle 37 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jaconnet (Louis-Albert), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 09-587-219 ; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jacq (Goulven-Marie), caporal, classe 1915, recrutement de Brest, mle 2404 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jacquemin-Guillaume (Clément-Julien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10-391-1472 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Jacques (Paul-Léon-André), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-531-310 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Jacquet (Marie-Pierre), 2e classe, classe 1918, recrutement de Mâcon, mle 601 ; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Jacquet (Robert), sergent, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 219 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Jacquin (Georges-Léon-Joseph), sergent, classe 1914, recrutement de Bourgoin, mle 133 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jacquin (Marie-Alphonse-Jean-Baptiste), 1re classe, classe 1900, recrutement de Langres, mle 378 ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jacquin (Paul-Justin), caporal, classe 1916, recrutement de Besançon, mle 443 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Jadin (Marcel-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-541-200 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Jaffrès (Jean-François-Marie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Brest, mle 1909 ; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Jaggi (Paul-Albert), 2e classe, classe 1905, recrutement de Privas, mle 61 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Jahier (Paul-Auguste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Lons, mle 569 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

James (Gilbert), 2e classe, classe 1912, recrutement de Moulins, mle 125 ; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Jan (Célestin-Jules), sergent, classe 1916, recrutement de Saint-Malo, mle 1370 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jan (Jean-Marie), caporal, classe 1904, recrutement de Lorient, mle 2112 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Janon (Robert-Lucien), 1re classe, classe 1916, recrutement de Mézières-Reims, mle 1715 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Jasserand (Jean-Marie), 2e classe, classe 1909, recrutement de Rhône-Sud, mle 272 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Jasserand (Emile-Henri), caporal, classe 1911, recrutement de Grenoble, mle 1529 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jaucent (Eugène), 1re classe, classe 1908, recrutement de Tulle, mle 1848 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jaussaud (Auguste-Marius), sergent, classe 1906, recrutement de Pont-Saint-Esprit—Nîmes, mle 802 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jamet (Pierre-Edmond-Edouard), 2e classe, classe 1912, recrutement du Havre, mle 103 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jaussaud (Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Gap, mle 462 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Javelle (Jean-Marie), sergent, classe 1902, recrutement de Saint-Etienne, mle 69 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jeanblanc (Jules-Marcel), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 1235 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Jeannes (Pierre-Alain-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1903, recrutement de Quimper, mle 2994 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jeannin (Abel-Etienne), sergent, classe 1906, recrutement de Besançon, mle 514 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jegou (Alexis-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Guingamp, mle 467 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Jegou (Pierre-Marie), caporal, classe 1905, recrutement de Guingamp, mle 1874 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jezégou (Jean-Louis-Hervé-Marie), 1re classe, classe 1914, recrutement de Brest, mle 2015 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jobard (Maurice-Léon-Julien), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3448 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jonard (Claude-Alexandre-Auguste), caporal, classe 1914, recrutement de Roanne, mle 937 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Josse (Alexandre-Jean-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1918, recrutement de Vannes, mle 2124 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Josselin (Pierre-Louis-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vannes, mle 928 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jourdan (Albert-Marcellin-Sébastien), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Avignon, mle 1607 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jourdan (Francis-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Annecy, mle 297 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Jourde (Jean-Emmanuel-Ernest), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Aurillac, mle 1524 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Jourdrin (Georges-Théophile), sergent, classe 1917, recrutement de Châteauroux, mle 55 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Joyeux (Abel-Ludovic-François), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nantes, mle 4219 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Juery (Justin-Léon), 2e classe, classe 1914, recrutement de Rodez, mle 247 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Juliac (Marie-Emile-Marcel), sergent, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-541-1392 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Julien (Ferdinand-Emile-Marcellin), 2e classe, classe 1907, recrutement de Gap, mle 8 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Julien (Georges), adjudant, classe 1907, recrutement de Bourges, mle 221 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jumel (Victor-François), 2e classe, classe 1913, recrutement de Beauvais, mle 1262 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Juritsch (Joseph), 1re classe, classe 1929, recrutement de Strasbourg, mle 29-681-03945 ; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Kalas (René-Eugène), sergent, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-517-930 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kérambrun (Eugène-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Guingamp, mle 1849 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Kerguelen (François-Marie), adjudant, classe 1916, recrutement de Brest-Châteaulin, mle 3661 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kerviche (Louis), caporal, classe 1900, recrutement de Vannes, mle 25 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Khalifa (Edouard-Onésime), sergent, classe 1914, recrutement de Constantine, mle 14-93-368 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Kiest (Georges-Elie), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 740 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kirsch (Maurice-Edouard), sergent, classe 1917, recrutement de Strasbourg, mle 17-571-01077 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Kohler (Georges-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-881-1951 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kolembach (Adrien-Gabriel), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montargis, mle 594 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kubuck (Georges-Auguste), 2e classe, classe 1939, recrutement de Grenoble, mle 776 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

(A suivre.)

Décret n° 59-408 du 9 mars 1959 portant modification au décret du 26 novembre 1937 relatif à l'organisation du corps des équipages de la flotte.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret modifié du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte est modifié comme suit :

Article 3.

Entre les alinéas relatifs aux spécialités de navigateurs aériens et de contrôleurs d'aéronautique, intercaler les deux alinéas suivants :

« Les mécaniciens de bord d'aéronautique, principalement chargés du contrôle et de la surveillance en vol des moteurs et de leurs accessoires ainsi que des divers équipements mécaniques, hydrauliques et électriques du bord ;

« Les radiotélégraphistes de bord d'aéronautique, principalement chargés de l'exploitation en vol des communications radiotélégraphiques ainsi que du contrôle des équipements radioélectriques et électroniques du bord ».

Article 4.

Remplacer le texte du paragraphe 2 par le suivant :

« Les spécialités de météorologiste, de navigateur aérien, de mécanicien de bord d'aéronautique et de radiotélégraphiste de bord d'aéronautique comprennent les grades de quartier-maître, second maître, maître, premier maître et maître principal ».

CHAPITRE II

Section II.

Remplacer le titre de cette section par le suivant :

« Dispositions particulières aux spécialités de pilote de la flotte, d'hydrographe, de météorologiste, de fusilier, de maître d'armes, d'inspecteur de la sûreté navale et de chiffreur, au personnel navigant de l'aéronautique navale et à la spécialité de contrôleur d'aéronautique ».

Article 20 *ter*.

Remplacer le texte de cet article par le suivant :

« Recrutement et formation des mécaniciens de bord d'aéronautique, des radiotélégraphistes de bord d'aéronautique et des opérateurs en vol de détection anti-sous-marine ».

1. Les mécaniciens de bord d'aéronautique se recrutent parmi les gradés et matelots titulaires de l'un des brevets élémentaires des spécialités de mécanicien de moteurs d'avion, mécanicien d'avion, mécanicien électricien d'équipement d'avion et armurier d'aéronautique.

Les radiotélégraphistes de bord d'aéronautique se recrutent parmi les gradés et matelots titulaires du brevet élémentaire de radiotélégraphiste.

2. Les mécaniciens de bord d'aéronautique et les radiotélégraphistes de bord d'aéronautique sont formés dans les écoles spécialisées de la marine.

3. Les matelots qui obtiennent à l'issue de la période d'instruction le brevet élémentaire de mécanicien de bord d'aéronautique ou de radiotélégraphiste de bord d'aéronautique sont promus d'office au grade de quartier-maître de 2e classe.

4. Les quartiers-maîtres mécaniciens de bord d'aéronautique ou radiotélégraphistes de bord d'aéronautique sont promus d'office au grade de second maître de 2e classe sur proposition des commandants d'unités, sous réserve d'avoir accompli :

a) Un an de service à la mer dans le grade de quartier maître ;

b) Six mois de service depuis l'obtention du brevet de mécanicien de bord d'aéronautique ou de radiotélégraphiste de bord d'aéronautique.

5. Le certificat d'opérateur en vol de détection anti-sous-marine est accessible aux officiers mariniers et quartiers-maîtres admissibles au grade de second maître de la spécialité de détecteur anti-sous-marins, après une formation donnée dans une école spécialisée de la marine.

Les quartiers-maîtres détecteurs anti-sous-marins affectés à une formation de l'aéronautique navale en qualité d'opérateur en vol de détection anti-sous-marine sont nommés d'office, sur proposition des commandants d'unités, seconds maîtres de 2e classe à titre temporaire pendant la durée de cette affectation, sous réserve d'avoir accompli six mois de service depuis l'obtention du certificat d'opérateur en vol de détection anti-sous-marine.

Article 28.

Supprimer l'alinéa *c* du paragraphe 3.

Article 30.

Dans le paragraphe 7, entre les troisième (alinéa *b*) et quatrième alinéas, intercaler l'alinéa suivant :

« *c*) Au grade de second maître à titre temporaire les quartiers-maîtres détecteurs anti-sous-marins titulaires du certificat d'opérateur en vol de détection anti-sous-marine, dans les conditions prévues à l'article 20 *ter* du présent décret ».

Article 36.

Remplacer le deuxième alinéa de cet article par le suivant :

« Les maîtres des spécialités de fourrier, secrétaire militaire, armurier, radiotélégraphiste, radiotélégraphiste de bord d'aéronautique, météorologiste, détecteur, détecteur anti-sous-marin, transfiliste et radariste d'aéronautique doivent, en outre, être titulaires du brevet supérieur ».

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,

PIERRE GUILLAUMAT.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-409 du 10 mars 1959 portant règlement d'administration publique modifiant le décret n° 55-1014 du 1er août 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des commissaires aux prix.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 et les textes subséquents fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 55-1014 du 1er août 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des commissaires aux prix;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 3 et 6 du décret susvisé du 1er août 1955 sont modifiés comme suit:

« *Art.* 3. — Le grade de commissaire général aux prix comporte un seul échelon. Les commissaires généraux adjoints aux prix sont répartis en trois échelons et un échelon exceptionnel; les commissaires aux prix en sept échelons ».

« *Art.* 6. — Les commissaires généraux adjoints aux prix sont choisis parmi les commissaires aux prix et les administrateurs civils des administrations centrales des finances et des affaires économiques justifiant de huit années de services effectifs depuis leur titularisation. Les nominations sont faites à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont les intéressés bénéficiaient dans leur précédent emploi ».

Art. 2. — L'article 9 du décret susvisé du 1er août 1955 est complété comme suit:

« L'avancement aux 2e et 3e échelons du grade de commissaire général adjoint aux prix a lieu après dix-huit mois de services effectifs accomplis dans l'échelon immédiatement inférieur. L'échelon exceptionnel du grade de commissaire général adjoint aux prix peut être attribué aux commissaires généraux adjoints aux prix justifiant d'au moins quatre années de services en cette qualité, dont deux ans au moins accomplis au 3e échelon ».

Art. 3. — Les commissaires généraux adjoints en fonctions à la date de publication du présent décret sont reclassés à l'échelon auquel ils seraient parvenus s'ils avaient été nommés dans les conditions prévues aux articles précédents.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Décret n° 59-410 du 11 mars 1959 portant relèvement de l'indemnité spéciale dégressive.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les ordonnances n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et n° 45-1280 du 25 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 55-498 du 10 mai 1955 relatif à l'indemnité spéciale dégressive instituée en faveur de certaines catégories de personnels de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le barème inclus dans l'article 1er du décret du 10 mai 1955 est modifié comme suit:

INDICES NETS	TOUTES ZONES
100 à 115 inclus.....	66.000 F.
Par point d'indice brut supplémentaire.....	Réduction de 900 F.

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er février 1959 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

ANNEXE

Nouveaux taux de l'indemnité spéciale dégressive

INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts.	TAUX	INDICES bruts	TAUX
100 à 115.	66.000	140.....	43.500	165.....	21.000
116.....	65.100	141.....	42.600	166.....	20.100
117.....	64.200	142.....	41.700	167.....	19.200
118.....	63.300	143.....	40.800	168.....	18.300
119.....	62.400	144.....	39.900	169.....	17.400
120.....	61.500	145.....	39.000	170.....	16.500
121.....	60.600	146.....	38.100	171.....	15.600
122.....	59.700	147.....	37.200	172.....	14.700
123.....	58.800	148.....	36.300	173.....	13.800
124.....	57.900	149.....	35.400	174.....	12.900
125.....	57.000	150.....	34.500	175.....	12.000
126.....	56.100	151.....	33.600	176.....	11.100
127.....	55.200	152.....	32.700	177.....	10.200
128.....	54.300	153.....	31.800	178.....	9.300
129.....	53.400	154.....	30.900	179.....	8.400
130.....	52.500	155.....	30.000	180.....	7.500
131.....	51.600	156.....	29.100	181.....	6.600
132.....	50.700	157.....	28.200	182.....	5.700
133.....	49.800	158.....	27.300	183.....	4.800
134.....	48.900	159.....	26.400	184.....	3.900
135.....	48.000	160.....	25.500	185.....	3.000
136.....	47.100	161.....	24.600	186.....	2.100
137.....	46.200	162.....	23.700	187.....	1.200
138.....	45.300	163.....	22.800	188.....	300
139.....	44.400	164.....	21.900		

Affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques de deux bâtiments provisoires édifiés à Poitiers.

Par arrêté du 26 février 1959, sont affectés à titre provisoire au ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des impôts, contributions directes et cadastre), en vue de l'installation de l'inspection centrale de Poitiers et du contrôle de Chauvigny (Vienne), les bâtiments provisoires C et D situés rue Arthur-Ranc, n° 15, à Poitiers.

Affectation définitive au ministère des finances et des affaires économiques d'un immeuble domanial situé à Dijon (Côte-d'Or).

Par arrêté du 28 février 1959, est affecté à titre définitif au ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des impôts, contributions directes), en vue de l'installation de la direction départementale des contributions directes, un immeuble situé à Dijon (Côte-d'Or), 30, rue du Château, tel qu'il figure sur le plan annexé au présent arrêté

Conseillers financiers.

Par arrêté en date du 13 février 1959, M. Renaud de La Genière, inspecteur des finances de 1re classe, 2e échelon, chargé de mission à la direction des finances extérieures, a été nommé conseiller financier, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1959, et affecté en cette qualité à l'administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 10 mars 1959, M. Pierre Billecocq, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, a été nommé conseiller financier, 2e échelon, et affecté en cette qualité près l'ambassade extraordinaire de la République française au Maroc.

Remise de débets.

Par arrêtés en date du 17 janvier 1959, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 400.000 F, aux héritiers de M. Vedel (Henri) de celle de 936.773 F que celui-ci a indûment perçue au titre de l'indemnité de soins aux pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose, pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 juillet 1953, durant laquelle il exerçait une activité salariée.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 500.000 F, à M. Lafille (Roland) de celle de 1.039.668 F qu'il a indûment perçue, pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 novembre 1953, au titre de l'indemnité de soins prévue à l'article L. 41 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à M. Tenneroni (Dominique-Pascal) de celle de 517.228 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 1er août 1947 au 30 décembre 1953, contrairement à la législation en vigueur, les allocations pour enfants rattachées à la pension d'invalidité n° 54-058609 avec les prestations familiales servies au titre d'exploitant agricole par la caisse agricole d'allocations familiales de la Corse.

Par arrêtés en date du 2 février 1959, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 200.000 F, à M. Petel (Jean-Marie) de celle de 522.553 F qu'il a indûment perçue, pendant la période du 25 août 1952 au 21 février 1954, au titre de la pension militaire d'invalidité qui lui a été concédée sous le n° 54-055921.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 400.000 F:

A M. Sauli (Etienne) de celle de 511.914 F représentant le montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 20 mars 1946 au 20 juin 1956, les arrérages des pensions d'invalidité de victimes de guerre nos 52-904916, 54-918552 et 56-905783 successivement concédées à son profit;

A Mme veuve Fonsegrive, née Lalut, des sommes restant dues sur celle de 689.550 F, perçue à tort, pendant la période du 20 juin 1949 au 5 août 1956, par son mari M. Fonsegrive (Pierre), décédé le 28 février 1957, au titre de la pension militaire d'invalidité n° 53-900279 dont il était titulaire;

A Mme veuve Trucy, née Digiovanni, des sommes dont elle reste redevable sur celle de 531.514 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 1er janvier 1926 au 4 avril 1956, au titre de la pension de veuve de guerre n° 979268 qui lui avait été concédée du chef de son premier mari, M. Genovesi, et qui a été rejetée des registres du Trésor en application de l'article L. 48 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

A Mme veuve Polard, née Bergot (Marie-Josèphe), de la somme de 503.304 F qu'elle a perçue indûment, pendant la période du 1er septembre 1952 au 1er décembre 1956, au titre d'une avance sur pension militaire de retraite n° 29077.

Par arrêtés en date du 6 février 1959, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

Sous réserve du versement de la somme totale de 1 million de francs, à M. Guibert (Louis), de celle de 3.354.335 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 6 mars 1946 au 14 avril 1955, au-delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-021862 avec une rémunération publique d'activité.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 350.000 F, à Mme Boniface, née Dietz, de celle de 682.376 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 28 septembre 1939 au 21 décembre 1956, au titre de la pension de veuve de guerre n° 25-208 concédée du chef de son premier mari, M. Clare, et rejetée des registres du Trésor en application de l'article L. 48 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Sous réserve du versement de la somme de 400.000 F, à M. Silvano (Sauveur) de la somme de 597.309 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 22 novembre 1954 au 8 novembre 1956, sa pension militaire de retraite n° B 54-081891 avec une solde d'activité.

Expertise économique d'Etat.

Par arrêté du 4 mars 1959, les experts économiques d'Etat dont les noms suivent sont élevés à l'échelon immédiatement supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous indiquées:

Au 7e échelon (à compter du 30 janvier 1959).

M. Léon Marchal.

Au 6e échelon (à compter du 6 mars 1959).

M. André Peraud, en service détaché.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 3 mars 1959, M. Rémy Clairin, administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, en service détaché, est, sur sa demande, réintégré dans les cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques à compter du 14 février 1959.

Instruction du 9 mars 1959 pour l'application du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 modifiant et complétant les décrets n° 53-405 du 11 mai 1953, n° 54-596 du 11 juin 1954, n° 56-256 du 13 mars 1956 et n° 57-1015 du 26 août 1957 relatifs aux marchés de l'Etat.

Le décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 (*Journal officiel* du 10 janvier 1959, p. 724) apporte un certain nombre de modifications au régime général des marchés de l'Etat.

Ces modifications, dans l'ordre de présentation du texte, concernent essentiellement:

Le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 qui fixe les règles de passation des marchés de l'Etat et les conditions dans lesquelles il peut être procédé à des travaux sur mémoires et à des achats sur factures;

Le décret n° 53-405 du 11 mai 1953 dans sa partie relative au financement administratif des marchés et au régime des garanties pécuniaires exigées des entreprises;

Le décret n° 57-1015 du 26 août 1957 dans sa partie consacrée au contrôle des commissions consultatives centrales des marchés.

D'autre part, le texte institue une commission centrale des marchés auprès du ministre des finances et des affaires économiques.

Enfin il renforce les moyens dont dispose la cour des comptes pour examiner les marchés soumis à son contrôle.

***

La présente instruction a pour objet de commenter les dispositions nouvelles et de préciser leurs modalités d'application. Dans un souci de clarté, ces commentaires et précisions sont donnés par matière, en rapprochant, le cas échéant, certaines dispositions qui figurent dans des parties différentes du texte. Chaque commentaire rappelle le ou les articles du décret du 7 janvier 1959 auquel il se rapporte.

I. — MODIFICATIONS APPORTÉES A LA PASSATION DES MARCHÉS ET A LA LIMITE DES TRAVAUX SUR MÉMOIRES ET DES ACHATS SUR FACTURES

(Décrets n° 56-256 du 13 mars 1956 et n° 54-596 du 11 juin 1954.)

Le décret du 7 janvier 1959 ne modifie pas les modes de passation fixés par le décret du 13 mars 1956. Il apporte seulement au régime administratif des marchés des aménagements qui ont été répartis sous les rubriques suivantes:

a) *Personnalisation des marchés* (art. 1er, 2, 3, 5 et 6).

L'article 1er du décret introduit une notion nouvelle, celle de « personne responsable du marché ».

Le texte vise ainsi d'une part, à renforcer l'initiative et l'autorité des fonctionnaires qui passent les contrats, en cherchant à individualiser un fonctionnaire déterminé qui serait rendu responsable de l'ensemble des opérations qui marquent la vie d'un marché: préparation, passation, exécution et réception, d'autre part, à réduire, par la suppression de la formalité de « l'approbation », le délai compris entre le moment où les candidats ont remis leurs soumissions ou leurs offres et celui où le marché devient définitif.

La notion de responsabilité des fonctionnaires doit être appréciée à la lumière des principes traditionnels de l'organisation administrative. La responsabilité générale et première de la gestion d'un département reste attachée au ministre qui aux termes de l'article 1er (alinéa 2) du décret établit par arrêté la liste des personnes responsables des marchés, et de l'alinéa 3, peut se réserver la signature et la responsabilité directe de certaines catégories de marchés, catégories déterminées par la nature ou le montant des contrats.

Par l'effet de délégations, les ministres peuvent transmettre aux fonctionnaires placés sous leur autorité le pouvoir d'engager contractuellement l'Etat. La responsabilité des fonctionnaires ainsi désignés doit être examinée sous trois aspects, vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat, vis-à-vis du ministre et de l'Etat, vis-à-vis des agents placés sous l'autorité de la personne responsable.

Au regard des tiers il est extrêmement souhaitable en effet que chaque administration puisse individualiser avec le plus de précision possible les fonctionnaires que les fournisseurs considèrent comme leurs seuls interlocuteurs et, suivant les usages de l'activité privée, comme leurs cocontractants. Bien entendu, il n'en reste pas moins que dans un litige la personnalité du fonctionnaire doit s'effacer devant celle de l'Etat dont il n'est que le mandataire.

La responsabilité du signataire du marché prend surtout son sens vis-à-vis des intérêts généraux dont son ministre a la gestion. Sur ce plan, la personne responsable d'un marché l'est d'abord et surtout envers le ministre qui est son chef hiérarchique et qui l'a en outre spécialement désigné comme compétent pour un contrat ou une catégorie de contrats, la mise en jeu et la sanction de la responsabilité du fonctionnaire entrent alors dans le cadre classique des règles du droit administratif. En outre, la responsabilité du fonctionnaire peut être mise en cause devant la cour de discipline budgétaire lorsqu'elle est engagée dans les conditions prévues par la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948, la « personnalisation » souhaitée en matière de marchés publics devant d'ailleurs rendre plus aisée et plus efficace l'application de ce texte.

Enfin vis-à-vis des fonctionnaires subordonnés la nouvelle disposition ne met pas obstacle à ce que, suivant les règles internes à chaque administration en matière de délégation de pouvoirs, certaines tâches inhérentes à un marché soient assurées effectivement et matériellement par d'autres fonctionnaires que le signataire du marché; l'exécution du marché, notamment, est une opération souvent complexe qui ne permettrait pas d'individualiser une responsabilité mais risquerait au contraire de la diluer; dans ce cas, le signataire du marché supporte néanmoins la responsabilité pleine et entière de toutes les opérations afférentes au contrat, ses subordonnés restant par contre entièrement et hiérarchiquement responsables de leurs actes envers lui.

Ces considérations étant faites, la personnalisation des marchés a pour conséquence que certaines mesures ou décisions énoncées dans le décret du 13 mars 1956 et qui jusqu'ici incombaient au ministre ou à son délégué, relèvent désormais, en vertu des articles 5 et 8 du décret du 7 janvier 1959, de la personne responsable, signataire du marché. Ces mesures ou décisions sont les suivantes:

Autorisation spéciale de soumissionner à accorder aux personnes ou sociétés admises au règlement judiciaire (art. 7, 2e alinéa, du décret du 13 mars 1956);

Ouverture d'une nouvelle procédure de passation dans le cas des marchés fractionnés en lots (art. 9, 2e alinéa);

Choix entre l'adjudication et l'appel d'offres (art. 11);

Fixation d'un prix maximum dans la procédure d'adjudication (art. 15, 3e);

Désignation des critères particuliers pouvant entrer en ligne de compte pour choisir entre les offres (art. 28, premier alinéa);

Attribution du marché, après avis du jury, dans le cas d'appel d'offres avec concours (art. 32, premier alinéa).

Cette mise en harmonie est réalisée par le texte en substituant dans les articles du décret du 13 mars 1956 qui viennent d'être énoncés au mot « Ministre » l'expression « personne responsable du marché ». Elle doit toutefois être étendue aux articles suivants du décret du 13 mars 1956 qui concernent:

La fixation d'un prix maximum — lequel est maintenant obligatoire — dans la procédure de l'adjudication, ouverte ou restreinte (art. 19, cinquième alinéa);

L'appréciation des résultats de l'adjudication, remarque étant faite que le terme « approbation » doit être entendu dans le sens de « signature » (art. 21, deuxième et troisième alinéa);

L'agrément des candidats admis à remettre des soumissions dans le cas de l'adjudication restreinte (art. 22, premier alinéa).

De même, il faut admettre que la personne responsable du marché est aussi chargée:

Des opérations préliminaires à l'ouverture des plis contenant les offres (art. 26, dernier alinéa);

De l'attribution, sur proposition du jury, des primes, récompenses ou avantages dans le cas du concours (art. 31, dernier alinéa);

De l'agrément des entreprises avec lesquelles des marchés de gré à gré peuvent être conclus (art. 35, 11°, *b*). Il est signalé, à cette occasion, que cette disposition ne pourra recevoir application que lorsque le décret fixant la composition de la commission spéciale appelée à donner un avis sur l'agrément sollicité par les entreprises sera intervenu.

Malgré les explications qui précèdent, il reste que l'établissement de la liste des personnes responsables des marchés peut donner lieu à des difficultés et exigera, en tout état de cause, un certain délai, en raison des études que cette mesure implique et des modifications préalables qu'elle peut entraîner dans l'organisation et la structure actuelle des services. Aussi, et afin de ne pas retarder la conclusion des marchés, les services sont autorisés jusqu'à la parution des nouveaux arrêtés — lesquels doivent être pris dans les meilleurs délais possibles — à continuer à porter dans le marché la référence à l'arrêté spécial de délégation de pouvoirs pris en application de l'article 2 du décret du 13 mars 1956.

b) *Référence aux spécifications techniques* (art. 4).

L'instruction du 21 mars 1957 prise pour l'application du décret du 13 mars 1956 a souligné, dans ses commentaires de l'article 37, que les spécifications techniques incluses dans le cahier des prescriptions communes doivent faire référence non seulement aux normes françaises homologuées mais aussi aux spécifications définies pour des types de produits ou de matériels sélectionnés par les groupes permanents d'étude des marchés créés par le décret n° 53-408 du 11 mai 1953.

La disposition que le nouveau texte ajoute à l'article 8 du décret du 13 mars 1956 renforce ainsi l'obligation à laquelle étaient d'ores et déjà tenus les services en ce domaine et, en outre, l'étend à tous les marchés, même à ceux qui ne seraient pas régis par un cahier des prescriptions communes.

c) *Obligation de fixer un prix maximum dans la procédure de l'adjudication* (art. 5).

La fixation d'un prix maximum dans le cas où la procédure de passation utilisée est l'adjudication est rendue obligatoire.

En ce qui concerne la détermination de ce prix maximum, il convient de se reporter aux commentaires donnés par l'instruction du 21 mars 1957 à propos de l'article 15 du décret du 13 mars 1956.

d) *Emploi de la procédure du marché à prix provisoire* (art. 6).

Le décret apporte sur ce point un certain nombre d'aménagements qui peuvent s'analyser comme suit:

1° Cette procédure, qui demeure exceptionnelle et réservée aux seuls travaux ou fournitures complexes ou d'une technique nouvelle présentant soit un caractère d'urgence impérieuse, soit des aléas techniques importants, n'est plus limitée aux marchés passés pour les besoins de la défense nationale.

2° L'avenant fixant les clauses définitives du marché doit désormais intervenir au plus tard avant l'expiration du premier tiers de la durée d'exécution du marché, durée comptée à partir de l'expiration de la période de démarrage éventuellement prévue. Se trouve dès lors supprimée la faculté offerte par le décret du 13 mars 1956 de prévoir un délai supérieur par l'insertion d'une clause spéciale dans le marché à prix provisoire.

3° Le marché à prix provisoire ne peut être précédé d'un échange de lettres entre l'administration et l'entreprise que pour les seuls travaux ou fournitures commandés pour les besoins de la défense nationale. En outre, cet échange de lettres, qui est commenté dans l'instruction du 21 mars 1957 à propos de l'article 36 du décret du 13 mars 1956, ne doit bien entendu être utilisé que dans le seul cas où la réalisation de la prestation revêt un caractère d'urgence impérieuse.

D'autre part, l'échange de lettres doit être régularisé par la conclusion, soit d'un marché à prix provisoire, soit, si possible, du marché définitif dans les trois mois qui suivent cet échange de lettres.

4° Tout dépassement du délai prévu pour conclure le marché à prix définitif et du délai de trois mois consécutif à l'échange de lettres doit faire l'objet d'un rapport circonstancié établi par la personne responsable du marché et adressé au contrôleur financier près le département ministériel intéressé.

e) *Relèvement de la limite des travaux sur mémoires et des achats sur factures* (art. 7).

Est portée de 1 à 2 millions de francs la limite visée au 1° et au 2° de l'article 39 du décret du 13 mars 1956, limite jusqu'à laquelle les services peuvent être dispensés de passer un marché.

En revanche, aucune modification n'a été apportée aux limites prévues au 3° et au 4° de cet article.

Ce relèvement, qui aura pour effet d'augmenter sensiblement le montant des prestations réalisées sans la conclusion d'un marché, doit avoir pour contrepartie une recherche encore plus minutieuse des moyens propres à assurer à l'Etat les conditions les plus avantageuses, et l'abandon des errements qui consisteraient à procéder à un fractionnement des commandes dans le but d'éviter la passation d'un marché.

f) *Contexture de la déclaration souscrite par les entreprises* (art. 45).

L'article 45 du décret du 7 janvier 1959 stipule que la déclaration prévue à l'article 1er, 2°, du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 doit contenir les informations relatives à la situation de l'entreprise à l'égard de la sécurité sociale et des recouvrements fiscaux.

Il s'agit de la déclaration souscrite par chaque candidat, selon le modèle établi par l'administration contractante conformément à l'arrêté du 11 juin 1954 (*Journal officiel* du 12 juin 1954, page 5446) et de la lettre-circulaire du 31 juillet 1954 publiée au *Journal officiel* du 15 août, page 7867.

Mais les informations visées à l'article 45 du décret susvisé du 7 janvier 1959 font l'objet de l'article 39 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954 portant réforme fiscale. Cet article de loi, qui vient d'être modifié par l'article 56 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 (*Journal officiel* du 31 décembre 1958, p. 12069), renvoie à des décrets en conseil d'Etat le soin de fixer les modalités d'application des dispositions qu'il contient.

D'autre part, un texte a été préparé pour unifier les modèles de ces déclarations établies jusqu'à présent par chaque administration.

Aussi ce n'est qu'après la parution de ces textes, dans un proche avenir, que l'article 45 aura son plein effet.

II — MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME DU FINANCEMENT ADMINISTRATIF DES MARCHÉS ET AU RÉGIME DES GARANTIES EXIGÉES DES ENTREPRISES

(Décret n° 53-405 du 11 mai 1953.)

Les modifications apportées par le décret concernent, d'une part, le régime du financement administratif des marchés, d'autre part, le régime des garanties imposées aux soumissionnaires et aux titulaires de marchés.

A. — *Financement administratif des marchés* (art. 9, 10, 11 et 17).

Le décret du 7 janvier 1959 n'apporte aucun changement aux règles relatives au versement des acomptes. Il modifie seulement le régime des avances en créant une avance dite « avance forfaitaire » et en réduisant le montant de l'engagement de la caution personnelle et solidaire produite, sauf dérogations, en garantie du remboursement des avances.

Selon le décret du 11 mai 1953, l'avance repose sur la notion d'opérations préparatoires à l'exécution des travaux ou fournitures faisant l'objet du marché. Il distingue sept catégories d'avances couvrant l'ensemble des opérations que peut nécessiter l'exécution d'un marché. Mais l'octroi de ces avances demeure facultatif.

Pour donner plus d'efficacité à ce régime, le décret du 7 janvier 1959 le complète en instituant une nouvelle avance dénommée « avance forfaitaire » dont les caractéristiques sont les suivantes:

1° L'avance forfaitaire est cumulable avec une ou plusieurs des avances facultatives visées à l'article 4 du décret du 11 mai 1953. Son montant, fixé à 5 p. 100 du prix initial du marché, s'ajoute, éventuellement, à celui des avances facultatives qui devraient être accordées lorsque l'administration juge utile de faire un effort financier supplémentaire en raison, notamment, soit des circonstances économiques du moment, soit des sujétions particulières découlant du marché. En conséquence, le montant total des avances accordées au titre d'un marché déterminé fixé à soixante pour cent du montant initial du marché par la disposition finale de l'article 5 du décret du 11 mai 1953 peut atteindre désormais soixante-cinq pour cent.

2° Suivant le mode de passation retenu et le montant du marché, l'avance forfaitaire est ou bien obligatoire ou bien facultative.

Elle est *obligatoire* lorsqu'il s'agit de marchés conclus par adjudication restreinte, sur appel d'offres (ouvert ou restreint) ou de gré à gré, et dont le montant initial est supérieur à 20 millions de francs.

Elle est *facultative*, d'une part, pour les marchés passés par adjudication ouverte, quel que soit leur montant, d'autre part, pour les marchés conclus suivant les autres procédures, lorsque leur montant est inférieur à 20 millions de francs.

L'administration doit, lorsqu'elle n'est pas tenue de verser l'avance forfaitaire mais qu'elle décide néanmoins de l'accorder, porter sa décision à la connaissance des candidats, au moment même de l'appel à la concurrence ou lors des pourparlers engagés avec la ou les entreprises pressenties.

Dans le cas où le versement de l'avance forfaitaire est obligatoire, il est recommandé — s'agissant d'une mesure nouvelle — d'appeler l'attention des candidats sur l'avantage financier qui leur est ainsi consenti.

3° Le montant de l'avance forfaitaire est fixé à 5 p. 100 du montant initial du marché lorsque la durée d'exécution de celui-ci est inférieure ou égale à un an. Lorsque la durée d'exécution est supérieure à un an, le montant de l'avance est fixé à 5 p. 100 du montant des travaux ou fournitures à exécuter au cours d'une première tranche de douze mois. Dans ce dernier cas, bien entendu, le montant des travaux ou fournitures à exécuter au cours de la première année, augmenté du montant de l'avance forfaitaire, calculée comme il vient d'être dit, doit rester dans la limite des crédits de payement disponibles au titre de l'année budgétaire considérée

4° L'avance forfaitaire doit être mandatée dans le délai d'un mois compté à partir de la date de notification de l'acte qui emporte commencement d'exécution des travaux, sans autre formalité pour le titulaire que celle de produire une caution personnelle s'engageant solidairement avec lui à rembourser 60 p. 100, ou plus, du montant de l'avance; cette caution pouvant être supprimée ou réduite dans le cas où il est fait application des dispositions des articles 41, 42 et 43 du décret du 11 mai 1953.

Les titulaires devront être invités à produire cette caution dès réception de l'acte emportant commencement d'exécution du marché. A cet égard, il est fait remarquer que le point de départ du délai d'un mois imparti à l'administration pour mandater l'avance forfaitaire ne peut être retenu que dans le cas où le titulaire aura déposé sa caution à la date de notification de l'acte emportant commencement d'exécution du marché. Lorsque la caution sera produite après la notification dudit acte, le délai d'un mois sera compté à partir de la date de dépôt de la caution.

Enfin, dans le cas où le titulaire du marché est dispensé de produire une caution, l'administration doit d'office procéder au mandatement de l'avance forfaitaire dans le délai qui lui est imparti.

5° Le remboursement de l'avance forfaitaire doit commencer lorsque le montant des « sommes dues » au titre du marché atteint 70 p. 100 du montant initial, et doit être terminé lorsque le montant des sommes dues atteint 80 p. 100.

Par « sommes dues » il faut entendre, au sens du décret, les sommes nettes mandatées au titre du marché (avances et acomptes). Ce n'est que lorsque le montant des sommes nettes mandatées atteint 70 p. 100 du montant initial du marché qu'il peut être procédé à la récupération de l'avance forfaitaire.

Il est recommandé d'échelonner le remboursement de l'avance forfaitaire, soit 5 p. 100 du prix du marché, lorsque la durée du contrat est égale ou inférieure à un an ou 5 p. 100 du montant des travaux ou fournitures à exécuter au cours d'une première tranche de douze mois lorsque la durée d'exécution est supérieure à un an sur la totalité des « sommes dues » au titre de la fraction du marché comprise entre 70 et 80 p. 100 du prix initial, soit sur 10 p. 100 de ce prix. Il convient en effet d'éviter un remboursement global de l'avance sur le premier acompte émis pour cette fraction de marché, ce qui pourrait conduire à ramener à zéro le montant de l'acompte. En d'autres termes, la retenue à opérer pour récupérer cette avance ne devrait pas dépasser la moitié du montant de l'acompte ou des acomptes accordés au titre de cette fraction de marché.

D'autre part, les limites de 70 p. 100 et de 80 p. 100 fixées dans le décret n'ont qu'une valeur indicative car, dans la pratique, il ne sera évidemment pas toujours possible de les faire coïncider avec la constatation des opérations ouvrant droit à payement au profit du titulaire.

En outre, ces dispositions ne sont applicables que dans le cas, certes le plus général, où le marché donne lieu à acomptes. Il reste cependant que des contrats, pour lesquels aux termes mêmes du décret, l'avance forfaitaire doit être accordée, ne donnent pas lieu à versement d'acomptes et ne font l'objet que d'un seul règlement en fin de marché. Dans ce cas, il est conforme à l'esprit du texte de verser l'avance forfaitaire et d'en récupérer le montant en une seule fois par déduction sur le règlement unique.

6° L'avance forfaitaire n'est pas revisable. Le dernier alinéa de l'article 16 du décret du 11 mai 1953 pose le principe de la non-revision de la fraction du marché correspondant aux avances versées. Cependant la dernière phrase de cet alinéa permet à l'une des parties au contrat d'apporter éventuellement la preuve, par référence,

à des arrêtés de taxation de prix, mercuriales, etc., que les opérations à raison desquelles des avances ont été accordées, ont été affectées par des variations de prix survenues depuis l'époque à laquelle le titulaire du marché a procédé à l'établissement de l'offre de prix. Dans ce cas, la clause de revision doit être appliquée sur le montant de chaque acompte ou du solde avant déduction des avances de l'espèce.

L'article 11 du décret du 7 janvier 1959 a pour objet d'exclure l'avance forfaitaire du bénéfice de cette dernière disposition. Cette règle se justifie par le fait que l'avance forfaitaire est accordée au début de l'exécution du marché et peut dès lors être utilisée par les titulaires à une date — en principe — peu éloignée de celle retenue pour établir l'offre de prix. A cet égard, l'attention des services doit être appelée sur la nécessité de réduire autant que faire se peut la période qui s'écoule entre la remise des offres et le début d'exécution du marché.

D'autre part, cette avance a un caractère forfaitaire en ce sens que, contrairement aux avances facultatives de l'article 4 du décret du 11 mai 1953, elle n'est pas rattachée à une opération préparatoire déterminée.

7° Les marchés à commandes, les marchés de clientèle et les marchés sur dépenses contrôlées posent un problème particulier:

a) Les marchés à commandes fixent, pour une période n'excédant pas une année, le montant minimum et le montant maximum des prestations susceptibles d'être commandées au cours de cette période, les quantités des prestations à exécuter étant précisées par chaque commande au fur et à mesure des besoins. Lorsque le marché donne lieu au versement de l'avance forfaitaire, celle-ci doit être calculée sur le montant minimum prévu par le marché et être versée dans le délai d'un mois qui suit la date de notification de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché c'est-à-dire, en règle générale, la première commande adressée au titulaire.

Le remboursement de l'avance doit intervenir dans les conditions qui viennent d'être commentées, à la fin soit du marché, soit de la dernière période du marché si celui-ci comporte une clause de tacite reconduction. Dans l'hypothèse où cette clause est dénoncée après le dépassement de la limite de 70 p. 100 fixée à l'article 10 du décret pour le remboursement de l'avance, il conviendra de récupérer l'avance par déduction sur le premier mandatement émis immédiatement après la dénonciation de la clause de tacite reconduction et, si besoin est, sur les mandatements ultérieurs.

b) Les marchés de clientèle ne comportant pas d'indications sur les quantités ou sur la valeur des commandes globales susceptibles d'être passées au cours du marché, l'avance forfaitaire ne doit être accordée que pour les commandes dont le montant est supérieur à vingt millions de francs. A cet égard, la commande doit être considérée comme un marché distinct, en ce sens que l'avance est calculée sur le montant initial de chaque commande et récupérée suivant les règles qui viennent d'être décrites, c'est-à-dire au plus tard lors du règlement final de la commande.

c) Enfin les marchés qui exceptionnellement sont conclus pour la totalité des prestations qu'ils couvrent, sur la base des dépenses contrôlées, ne peuvent en principe donner lieu, en raison même de leurs particularités, au versement de l'avance forfaitaire. Les caractéristiques propres à ces marchés sont commentées par l'instruction du 21 mars 1957 à propos de l'article 13 du décret du 13 mars 1956. Ce n'est que dans le cas où l'administration est en mesure d'évaluer avec suffisamment de précision le montant des prestations à réaliser et le déroulement d'exécution qu'elle pourra décider d'accorder l'avance forfaitaire.

B. — *Régime des garanties.*

Le nouveau régime des garanties pouvant être exigées des entreprises se caractérise:

Par la suppression du cautionnement provisoire et de la retenue sur les acomptes exercée en exécution de l'article 13 du décret du 31 mai 1862;

Par un aménagement des conditions dans lesquelles est constitué le cautionnement dénommé jusqu'à présent « cautionnement définitif »;

Par l'accélération de la restitution du cautionnement et de la libération de la caution qui le remplace;

Par une réduction du montant de la somme couverte par la caution personnelle et solidaire produite en garantie du remboursement des avances.

1° Suppression du cautionnement provisoire et de la retenue sur les acomptes (art. 12 et 47):

Le cautionnement provisoire qui pouvait être exigé des soumissionnaires pour participer aux adjudications et appels d'offres est supprimé. Le maintien d'une telle sûreté qui était destinée soit à éviter le dépôt de soumissions peu sérieuses ou mal étudiées, soit, en ce qui concerne le soumissionnaire déclaré adjudicataire, à sanctionner un refus d'exécution du marché, ne se justifie plus depuis que, à la suite de la réforme réalisée par le décret du 13 mars 1956 sur les règles de passation des marchés, les bureaux d'adjudication ont le pouvoir d'éliminer les candidats dont les capacités sont jugées insuffisantes. En outre, en ce qui concerne l'appel d'offres, l'administration peut toujours écarter les candidats douteux par le jeu de la sélection des entreprises qui s'opère en retenant un certain nombre de critères parmi lesquels figurent les garanties techniques et financières de l'entreprise.

La retenue effectuée sur les acomptes en application de l'article 13 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique est également supprimée. Toutefois, comme il en est question plus loin, une retenue pourra néanmoins, mais suivant des règles différentes, être exercée sur les sommes dues au titulaire du marché, en remplacement du cautionnement (ancien cautionnement définitif) dans des conditions qui seront fixées par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre intéressé.

2° Nouvelles caractéristiques du cautionnement (art. 13, 14 et 15):

Une distinction doit être faite suivant que le marché comporte ou non un délai de garantie. Par « délai de garantie » au sens du décret, il faut entendre la période, s'échelonnant le plus souvent entre six et douze mois, comprise entre la réception provisoire des travaux ou des fournitures et la réception définitive. Cette période n'englobe pas le délai de garantie « technique » figurant surtout dans les marchés de fournitures et pendant lequel le titulaire s'engage seulement à effectuer les réparations qui s'avéreraient nécessaires ou à remplacer les pièces défectueuses. Mais à l'expiration du délai de garantie « technique » qui peut atteindre plusieurs années, il n'est pas procédé à une réception définitive contradictoire.

a) Lorsque le marché ne comporte pas de délai de garantie, le cautionnement est facultatif. Lorsque l'administration exige un cautionnement, elle doit en informer les candidats au moment de la mise en concurrence et en fixer le montant, lequel ne peut être supérieur à 3 p. 100 du montant initial du marché. Il doit être constitué dès le début du marché dans un délai fixé soit dans l'un des cahiers des charges, soit dans le marché lui-même et, en tout état de cause, avant mandatement d'une avance ou d'un acompte.

Les services doivent être invités à user largement de la faculté qui leur est offerte de ne pas exiger de cautionnement, en particulier pour les marchés visés dans les arrêtés, maintenant abrogés, pris en application de l'ancien article 33 du décret du 11 mai 1953. Chaque marché doit bien entendu stipuler si un cautionnement est exigé ou non et, dans le cas de l'affirmative, le taux du cautionnement sans qu'il soit nécessaire de se référer expressément à l'article du décret.

b) Lorsque le marché comporte un délai de garantie, la constitution d'un cautionnement est obligatoire, sauf les cas particuliers de dérogation. Son montant ne peut être supérieur à 10 p. 100 du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. Il doit être constitué lorsque le montant des « sommes dues » au titre du marché atteint 80 p. 100 du montant du marché (montant du marché initial et montant des avenants éventuels). L'expression « sommes dues » doit être entendue dans le sens défini, supra, à propos des modalités de remboursement de l'avance forfaitaire.

Cette disposition ne doit pas conduire les services à procéder à une liquidation particulière des droits à payement afin de respecter strictement la limite susvisée de 80 p. 100. Elle doit être interprétée seulement comme obligeant le titulaire à constituer le cautionnement au taux fixé dans le marché dès lors que le mandatement couvre une fraction du prix du marché (et des avenants éventuellement) excédant la limite de 80 p. 100. Dans l'hypothèse, assez rare il est vrai, d'un marché ne donnant pas lieu à acompte, la constitution du cautionnement ne pourra intervenir qu'au moment du règlement unique, c'est-à-dire pratiquement à la réception provisoire, et le cautionnement ne jouera donc que pendant le délai de garantie.

D'autre part, mais seulement dans le cas du marché comportant un délai de garantie et dans les conditions qui doivent être fixées par arrêté interministériel, le décret, en son article 14, prévoit la possibilité de remplacer le cautionnement (lequel peut, suivant les règles habituelles, être constitué en numéraire, en titres ou être remplacé par l'engagement d'une caution personnelle et solidaire) par une retenue de garantie.

Cette retenue, qui doit être opérée par précompte sur le montant des sommes dues au titre du marché, est soumise aux autres conditions régissant le cautionnement. Son taux maximum est de 10 p. 100 et elle ne doit être constituée que lorsque le montant des sommes dues au titulaire atteint 80 p. 100 du montant initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

Au cas où le montant du titre de payement sur lequel la retenue doit être exercée serait insuffisant pour que la totalité de la retenue puisse être effectuée, le reliquat serait alors récupéré sur le ou les titres de payement suivants. Dans l'hypothèse où l'exécution de la retenue a pour effet de ramener le montant de l'acompte à zéro, toutes les formalités relatives à l'émission de l'ordonnance ou du

mandat n'en devront pas moins être accomplies intégralement, le titre de payement sera acquitté pour ordre par le comptable assignataire.

Chaque ministre est invité à soumettre, s'il le juge utile, des propositions à mon département (direction de la comptabilité publique, bureau C 3) en vue d'établir l'arrêté d'application, remarque étant faite que le remplacement du cautionnement par une retenue exercée par voie de précompte devrait être limité à certaines catégories de marchés.

3° Accélération de la restitution du cautionnement ou de la libération de la caution qui le remplace (art. 16 et 18):

Le décret stipule, en son article 16, que le cautionnement doit être restitué ou la caution qui le remplace libérée à l'expiration du mois suivant la date de la réception définitive des travaux, fournitures ou services.

Cette disposition s'applique à tous les marchés, qu'ils soient assortis ou non d'un délai de garantie.

L'attention des services doit être appelée sur le fait que, par « date de réception », il faut entendre la date *effective* de la réception, laquelle doit, bien entendu, être aussi voisine que possible de la date contractuelle, c'est-à-dire de la date prévue au marché, éventuellement modifiée par avenant.

En second lieu, la délivrance du procès-verbal de réception définitive des prestations permet au titulaire d'obtenir automatiquement la libération de la caution, à moins que, en raison de l'importance des réserves de tous ordres formulées par l'administration, celle-ci en ait informé la caution par lettre recommandée. Dans ce cas, il ne peut être mis fin à la caution que par une mainlevée délivrée par l'administration contractante, c'est-à-dire par la personne responsable du marché; cette formalité devant bien entendu intervenir dès le moment où l'exécution du marché — au sens le plus général du terme — n'appelle plus de réserves.

4° Réduction du montant des sommes couvertes par les cautions personnelles et solidaires produites en garantie du remboursement des avances (art. 17):

Le décret, en son article 17, réduit sensiblement le montant des engagements souscrits par les cautions garantissant, le cas échéant, le remboursement des avances consenties aux titulaires de marchés.

Ces engagements sont, en règle générale, fixés:

A 30 p. 100, au lieu de 50 p. 100, du montant des avances si celles-ci ont été accordées en vertu des alinéas 1°, 2° et 3° de l'article 4 du décret du 11 mai 1953;

A 60 p. 100, au lieu de 80 p. 100, du montant des avances si celles-ci ont été accordées en vertu des alinéas 4°, 5°, 6° et 7° de l'article 4 dudit décret.

Il fixe également à 60 p. 100 le taux de l'engagement de la caution produite en garantie de la nouvelle avance forfaitaire.

L'administration a toujours la faculté, lorsqu'elle le juge utile en raison de la nature ou de l'objet du marché, de prévoir des limites supérieures à 30 p. 100 ou à 60 p. 100; l'exigence d'une garantie ainsi accrue doit être connue des candidats et ne saurait intervenir après la conclusion du marché.

En ce qui concerne les documents à produire à l'appui des titres de payement émis en règlement d'avances pour justifier soit de la constitution des cautions, soit des dérogations, il y a lieu de se reporter aux indications données à ce sujet dans l'instruction du 17 juin 1953 dans les commentaires du chapitre 1er, section I, Des avances. Conditions communes aux diverses catégories d'avances; 2° Constitution préalable d'une caution personnelle et solidaire.

III. — Modifications apportées a certains contrôles exercés sur les marchés de l'Etat

(Décret n° 57-1015 du 26 août 1957.)

Le décret contient un certain nombre de dispositions tendant, les unes, à alléger le contrôle *a priori* sur les marchés, les autres, à renforcer le contrôle *a posteriori*.

A. — *Contrôle « a priori ».*

Le décret procède tout d'abord à une réforme de structure du contrôle *a priori*, en supprimant les commissions consultatives centrales des marchés et en les remplaçant par:

Des commissions consultatives des marchés propres à certains ministères;

Des commissions consultatives des marchés communes à plusieurs ministères;

Des « groupes spécialisés » dont la compétence au lieu d'être « *ratione loci* » comme celle des commissions consultatives sera « *ratione materiæ* ».

Il fixe, en second lieu, des règles nouvelles pour la composition, la compétence et le fonctionnement de ces nouveaux organismes de contrôle.

1° *Composition.*

a) Commissions consultatives ministérielles (art. 19 et 20).

Chaque commission consultative ministérielle comprend, sauf dérogation devant faire l'objet d'un décret contresigné par le ministre intéressé et le ministre des finances, au maximum six membres au lieu de dix, dont trois membres étrangers à l'administration intéressée.

Les règles contenues dans le décret du 26 août 1957 sur le mode de nomination, par arrêté du ministre intéressé, du président, du vice-président et des membres des commissions consultatives centrales des marchés ainsi que les dipositions de ce texte concernant les rapporteurs, les techniciens ou experts auxquels la commission peut faire appel, sont applicables aux nouvelles commissions.

Compte tenu de la réduction du nombre des membres des commissions, il est recommandé de retenir le chiffre maximum de six, afin, d'une part, de respecter le principe de la parité entre le nombre des représentants du ministère intéressé et le nombre des représentants extérieurs à ce ministère, et, d'autre part, d'éviter que, dans certaines périodes, la commission ne puisse valablement délibérer, faute de pouvoir réunir le quorum nécessaire qui reste fixé à deux tiers au moins de ses membres.

La mise en place de ces nouvelles commissions devant intervenir dans un délai de trois mois à compter de la date de publication du décret du 7 janvier 1959, les départements ministériels autres que ceux dont il est question plus loin et pour lesquels sont prévues des commissions consultatives communes, sont invités à prendre les arrêtés nécessaires pour adapter la composition des commissions actuelles aux dispositions du décret.

Les propositions qui tendraient à déroger à la nouvelle composition des commissions consultatives des marchés doivent être adressées à mon département (direction de la comptabilité publique, bureau C 3). Il est signalé toutefois que les décrets particuliers intervenus soit pour créer plusieurs commissions consultatives auprès de certains ministères soit pour déroger à la composition habituelle des commissions consultatives demeurent en vigueur.

b) Commissions consultatives communes (art. 19, 24, 25 et 43).

La liste des départements ministériels pour lesquels une commission consultative commune est instituée sera fixée par décret pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques après consultation des ministres intéressés et de la commission centrale des marchés.

Cependant l'article 43 du décret du 7 janvier 1959 prévoit que, dans un délai de trois mois à compter de sa date de publication, et sans consultation préalable de la commission centrale des marchés, deux commissions communes devront être instituées, l'une, groupant les départements ministériels suivants: affaires étrangères (y compris affaires marocaines et tunisiennes), anciens combattant et victimes de guerre, justice, présidence du conseil, santé publique, travail et sécurité sociale, l'autre, groupant le département des finances et celui des affaires économiques.

Chaque commission consultative commune comprend obligatoirement six membres, savoir:

Deux membres permanents: l'un, qui présidera la commission, doit être un membre du conseil d'Etat ou un magistrat de la cour des comptes ou un membre de l'inspection générale des finances, l'autre, représentant le département chargé des affaires économiques (direction générale des prix et des enquêtes économiques).

Quatre membres pour les affaires propres au ministère contractant: le contrôleur financier près le département ministériel intéressé et trois fonctionnaires supérieurs du même département.

Les membres permanents sont nommés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, les autres membres sont désignés par chaque ministre intéressé sans que le décret impose l'intervention d'un arrêté. Afin de réunir dans un seul texte la composition de chaque commission consultative commune, les ministres intéressés sont invités à faire connaître dans les meilleurs délais à mon département (direction de la comptabilité publique, bureau C3) les noms et qualités des fonctionnaires qu'ils auront désignés.

Le secrétariat de ces commissions communes sera organisé à la diligence du président.

c) Groupes spécialisés (art. 19 et 35).

En vertu du décret, les marchés conclus par les différents départements ministériels et ayant pour objet certaines catégories de travaux ou de fournitures qui restent à définir pourront être soumis à l'avis non plus de la commission consultative ministérielle ou de la commission consultative commune, mais à celui de « groupes spécialisés », à compétence *ratione materiæ*. Ces groupes doivent être créés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques après avis de la commission centrale des marchés.

Chaque groupe spécialisé comprend obligatoirement six membres, savoir:

Trois membres étrangers aux administrations contractantes: l'un doit être un membre du conseil d'Etat ou un magistrat de la cour des comptes ou un membre de l'inspection générale des finances, l'autre représentant le département chargé des affaires économiques (direction générale des prix et des enquêtes économiques), enfin un représentant du ministre chargé du secteur industriel dont relèvent les travaux ou fournitures faisant l'objet des marchés soumis au groupe spécialisé intéressé;

Trois membres pour les affaires propres au ministère contractant: le contrôleur financier près le département ministériel intéressé et deux fonctionnaires supérieurs du même département.

Les ministres sont invités à faire connaître à mon département (direction de la comptabilité publique, bureau C3) les catégories de travaux ou de fournitures dont les marchés devraient, à leur avis, être soumis à l'examen de groupes spécialisés. Ces propositions seront ensuite soumises à l'avis de la commission centrale des marchés.

2° *Compétence* (art. 21, 22, 27 et 44).

Les règles de compétence des nouveaux organismes de contrôle sont identiques, qu'il s'agisse des commissions consultatives ministérielles, des commissions consultatives communes ou des groupes spécialisés.

D'autre part, le décret apporte quelques modifications aux règles qui régissaient les anciennes commissions consultatives centrales des marchés:

a) Les limites au-delà desquelles les marchés doivent être soumis à l'examen de l'un des nouveaux organismes de contrôle sont portées:

De 50 à 100 millions de francs pour les marchés qui font l'objet d'une procédure d'adjudication ou d'appel d'offres;

De 20 à 40 millions de francs lorsqu'ils sont passés de gré à gré.

A l'avenir ces limites générales ne pourront être modifiées que par décret pris sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques après avis de la commission centrale des marchés; elles pourront toutefois, pour un ministère donné, être relevées en considération de l'organisation de certains services ou de la nature des travaux ou des matériels à commander, par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre intéressé, après avis de la commission centrale des marchés.

Deux observations doivent être faites à ce sujet:

Tout d'abord, les limites particulières aux commissions instituées auprès de certains ministères et fixées à des chiffres différents de 100 et de 40 millions par des décrets pris en application de l'article 1er de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 demeurent maintenues.

En second lieu, chaque ministre conserve, en vertu de l'article 8, 2°, du décret du 26 août 1957, la faculté de fixer, pour les marchés de son département, des limites de compétence inférieures aux limites générales susvisées.

b) Les commissions consultatives ou groupes spécialisés n'ont pas à être consultés sur les cahiers des clauses administratives générales et les cahiers des prescriptions communes propres à chaque département ministériel.

Il est bon de signaler à cette occasion qu'aucune modification n'est apportée à la procédure décrite par le décret n° 56-719 du 21 juillet 1956 sur l'unification des cahiers des clauses administratives générales et des cahiers des prescriptions communes sauf que la commission centrale des marchés (section administrative ou section technique suivant qu'il s'agit de clauses administratives ou de clauses techniques) sera consultée, lorsqu'elle sera mise en place, au lieu de la commission d'étude des marchés.

c) Le décret, en son article 22, prévoit la possibilité pour les commissions de procéder, sous certaines conditions, à des examens par sondage. Ces conditions doivent être fixées par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques après avis de la commission centrale des marchés. En outre, le contrôle par sondage est subordonné à l'accord préalable du ministre intéressé et peut, à tout moment, être abandonné.

Les ministres sont invités à faire connaître à mon département (direction de la comptabilité publique, bureau C. 3), pour le cas où ils souhaiteraient user de la faculté ainsi offerte, les conditions dans lesquelles selon eux ce contrôle par sondage pourrait être exercé.

3° *Règles de fonctionnement* (art. 23, 26 et 35, 4°).

Les règles de fonctionnement des nouveaux organismes de contrôle sont identiques, qu'il s'agisse des commissions consultatives ministérielles, des commissions consultatives communes ou des groupes spécialisés.

Par rapport aux règles régissant le fonctionnement des anciennes commissions consultatives centrales des marchés, une seule modification est apportée par le décret du 7 janvier 1959: elle consiste dans l'obligation faite au ministre d'informer la commission des décisions qu'il a prises, lorsque celles-ci ne sont pas conformes à l'avis exprimé par la commission. Cette mesure, qui répond à un strict souci d'information, ne doit évidemment pas conduire la commission, sauf si elle y est invitée, à entamer une discussion avec l'administration contractante.

Enfin, le décret indique en son article 26 que les avis donnés par les commissions consultatives communes, en application du 2° et du 8° de l'article 8 du décret du 26 août 1957, doivent être adressés au seul ministre intéressé par le marché ou le problème en cause. Il est précisé que cette disposition vaut également pour les avis donnés par les groupes spécialisés et pour les avis donnés aussi bien par les commissions que par les groupes spécialisés, en application des autres paragraphes de l'article 8 susvisé.

B. — *Contrôle « a posteriori »* (art. 41).

Les mesures d'allégement du contrôle *a priori* qui viennent d'être commentées ont pour contrepartie un renforcement du contrôle *a posteriori* exercé par la cour des comptes sur les marchés. A cet effet, l'article 41 du décret permet à la haute juridiction d'obtenir le concours de fonctionnaires spécialement qualifiés pour leur compétence technique.

La procédure de désignation de ces fonctionnaires décrite audit article n'appelle pas de commentaires.

IV. — Institution d'une commission centrale des marchés (Titre IV, à l'exception de l'article 35, art. 42.)

En vue de renforcer l'action poursuivie par la commission d'étude des marchés depuis dix ans, il a été institué auprès du ministre des finances et des affaires économiques, un nouvel organisme, dénommé « commission centrale des marchés », qui se substitue à la commission d'étude des marchés et à la commission consultative supérieure des prix des marchés.

Cette commission, qui comprend quatre sections: une section administative, une section des prix, une section économique et une section technique, a les mêmes attributions que celles actuellement dévolues aux deux commissions susvisées, et dont les travaux doivent être poursuivis jusqu'à la mise en place du nouvel organisme. Mais elle a été constituée de manière à pouvoir, d'une part, assurer une coordination permanente des différents organes d'études et de contrôle en matière de marchés publics et semi-publics, et, d'autre part, étudier sous l'angle économique et technique les problèmes généraux que pose le placement des commandes.

Ces remarques étant faites, il n'y a pas lieu de commenter en détail les dispositions du texte relatives au fonctionnement de la commission centrale des marchés.

Seules quelques observations méritent d'être présentées:

Tout d'abord la section administrative peut formuler des avis ou propositions relatifs aux marchés des collectivités locales, des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés d'économie mixte, compte tenu du statut juridique propre à ces collectivités, établissements ou sociétés.

En second lieu, le groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles créé par le décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952 est, comme les autres groupes permanents d'étude des marchés institués en application du décret n° 53-408 du 11 mai 1953, rattaché à la commission centrale.

Par ailleurs, la commission d'étude des marchés, la commission supérieure des prix des marchés ainsi que les groupes permanents d'étude des marchés doivent poursuivre leur activité, suivant les règles actuelles relatives à la composition, au fonctionnement et aux attributions de chacun de ces organismes, jusqu'à la mise en place de la commission centrale des marchés.

Enfin les ministres qui sont représentés à la commission centrale des marchés ou qui sont chargés de procéder à la désignation des membres de certaines professions seront invités prochainement à prendre les arrêtés de nomination.

V. — Dispositions diverses (art. 48).

Les modifications apportées au décret n° 56-256 du 13 mars 1956 et au décret n° 53-405 du 11 mai 1953 ne sont pas applicables, aux termes de l'article 48 du décret du 7 janvier 1959, aux marchés en cours à la date de publication de ce texte.

Cette disposition a pour conséquence:

Que les marchés conclus avant l'intervention du décret du 7 janvier 1959 et non achevés à cette date n'ont pas à être modifiés pour tenir compte de la nouvelle réglementation;

Que les marchés conclus après l'intervention du décret, mais selon des procédures de passation entamées avant cette date, demeurent soumis à l'ancienne réglementation.

Il faut admettre d'autre part que, même en ce qui concerne les procédures de passation engagées après l'intervention du décret, celles-ci ont souvent été précédées d'études préparatoires et que les services n'ont pas toujours été en mesure, en l'absence d'instructions d'application, d'apprécier exactement les incidences de la nouvelle réglementation et de prévoir soit dans les appels à la concurrence ou les négociations, soit dans les marchés eux-mêmes, des dispositions conformes au décret du 7 janvier 1959. Aussi, le souci de ne pas obliger les services à recommencer des procédures d'adjudication ou d'appel d'offres ou de nouvelles négociations, ou à conclure des avenants en vue de modifier les marchés, conduit à ouvrir une période transitoire qui ne saurait se prolonger au-delà du 31 mars 1959.

Dans ces conditions, les administrations contractantes devront, le cas échéant, produire au comptable assignataire, à l'appui des exemplaires des marchés qui lui sont destinés, un certificat administratif indiquant que la procédure de passation a été entamée soit avant la date de publication du décret, soit avant le 31 mars 1959.

Par ailleurs, il convient de modifier comme suit la formule générale dont l'emploi a été recommandé par les instructions du 17 juin 1953 et du 21 mars 1957: « Toute clause insérée dans les documents auxquels se réfère le présent marché (ou le présent avenant) qui serait contraire aux dispositions du décret n° 53-405 du 11 mai 1953 modifié, du décret n° 56-256 du 13 mars 1956 et du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 doit être considérée comme abrogée ».

Enfin, dans le cadre des mesures prises pour accélérer le règlement des dépenses de matériel (cf. lettre n° 1635 C3 L/C 3485 du 21 décembre 1956), les services doivent être invités à porter sur le marché lui-même le numéro de référence du groupe d'activités collectives auquel se rapporte le contrat, numéro qui doit figurer sur les titres de payement émis en règlement des marchés, en application des dispositions de l'instruction ministérielle du 29 décembre 1950 (*Journal officiel* du 9 janvier 1951, page 351). Cette annotation permettra au comptable assignataire du marché de servir la fiche des payements sur marché dont la tenue leur incombe, sans attendre l'émission du premier titre de payement et d'être à tout moment en mesure de fournir à mon département des renseignements statistiques complets sur la situation des marchés de l'Etat.

⁂

Les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'application du décret du 7 janvier 1959 ou de la présente instruction devraient m'être soumises par les départements ministériels sous le timbre de la direction de la comptabilité publique, bureau C. 3.

Paris, le 9 mars 1959.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Julia (Didier), professeur agrégé de philosophie, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1958, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 7 février 1959, Mlle Bordes (Jacqueline), professeur agrégé de lettres au lycée de jeunes filles de Limoges, est placée en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1958, en vue d'exercer des fonctions de chercheur à ce centre.

Enseignement technique.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Nogues (André), inspecteur général de l'enseignement technique (indice 700), est placé en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères et mis à la disposition du Bureau international du travail, en qualité d'expert en assistance technique en république Argentine, pour la période du 7 octobre 1956 au 31 mars 1958.

Liste des élèves de la promotion 1958 ayant obtenu le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Par arrêté en date du 14 février 1959, le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie a été attribué aux élèves de la promotion 1958 dont les noms suivent:

I. — ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE GARÇONS

A. — Section professionnelle normale

1° Ecole nationale professionnelle d'Armentières.

Section industrielle (mécanique, menuiserie, forge, électricité, fonderie).

1 Zerbib (J.-Claude).
2 Coulier (Claude).
3 Basquin (Pierre).
3 Bouvy (Gérard).
5 Boone (Raymond).
6 Dewaele (Albert).
7 Dubus (J.-Paul).
8 Ternisien (J.-Marie).
9 Dagbert (Maurice).
10 Roiret (Michel).
11 Pringuet (Marcel).
12 Hequet (Bernard).
12 Volpoet (Lucien).
14 Dhedin (Claude).
15 Babillotte (Jean).
16 Nivelle (Gérard).
17 Petit (J.-Claude).
17 Quenehem (J.-Marie).
19 Faidherbe (J.-Paul).
20 Hourdequin (Michel).
21 Lechifflart (René).
22 Wacquet (Guy).
23 Brevart (Jean).
24 Auvray (J.-Bernard).
24 Debliqui (Michel).
26 Ronset (Jean).
27 Basuau (Pierre).
27 Coty (Alain).
29 Hadoux (J.-Claude).
29 Laboisse (J.-Jacques).
31 Meyer (Claude).
32 Pierson (J.-Pierre).
33 Coget (Jean-Claude).
34 Cousin (Bertrand).
34 Dupas (Alain).
36 Delory (Marc).
37 Dananai (J.-Claude).
38 Fourmault (Michel).
39 Soulas (Philippe).
40 Blondin (Louis).
41 Clay (Roger).
42 Pauchet (Michel).
43 Grégoire (Georges).
43 Huiban (Yves).
45 Catonnet (Roger).
46 Bellette (Paul).
47 Defever (André).
48 Muguet (Bernard).
49 Legroux (Jules).
50 Gunbert (J.-Claude).
51 Dutreuil (Francis).
51 Macke (Gérard).
53 Masse (Francis).
54 Soete (Yvon).
55 Davaine (Jean).
55 Demarche (Pierre).
57 Questroy (Michel).
57 Vanpeene (Claude).
59 Beugin (Daniel).
59 Butruille (Paul).
59 Joossen (Daniel).
62 Perilliat (Bernard).
62 Vattolo (Narcisse).
64 Loriot (Bernard).
65 Paillard (Jacques).
66 Dupureur (J.-Marie).
67 Canler (J.-Pierre).
67 Carlot (Roland).
69 Lemaire (Michel).
70 Pillot (Gérard).

2° Ecole nationale professionnelle de Chalon-sur-Saône.

Section industrielle (mécanique, modèlerie, forge, électromécanique).

1 Alexandre (Jean-Marc).
2 Desprosse (Paul).
3 Desroches (Marc).
4 Garnier (Jean).
5 Coulon (Jean).
6 Deriot (Daniel).
7 Nicolle (Jean).
7 Orlic (Jean-Pierre).
9 Darlot (Daniel).
10 Murcia (René).
11 Genot (Jean-Claude).
12 Faivre (Jean-Marie).
13 Cuny (Jean-Claude).
13 Racape (François).
15 Berthelot (André).
16 Charau (Jean).
17 Filiatre (Jean).
18 Edmond (Richard).
19 Prodon (André).
20 Moissonnier (Yves).
20 Proust (Roger).
22 Genet (Michel).
23 Rouzier (Michel).
24 Gentet (Léon).
25 Ducroux (Jacques).
26 Moncharmont (Roger).
27 Balmes (Claude).
28 Jacob (Jacky).
28 Prouteau (Alain).
30 Labaune (Camille).
31 Blandenet (Bernard).
31 Charollais (Daniel).
33 Collet (René).
34 Gagnepain (Gilles).
35 Penichost (Alain).
36 Cart (Claude).
37 Candiard (André).
38 Dubois (André).
39 Lacorne (Pierre).
40 Soufflot (Louis).
41 Raymond (Paul).
42 Buhr (Michel).
43 Richard (Michel).
44 Desvignes (Gérard).
45 Garnier (Daniel).
46 Roz (Georges).
47 Roz (Serge).
48 Meuret (René).
49 Derochefort (Jean).
49 Nicolle (Hubert).
51 Galloix (Jacques).
51 Merle (Daniel).
51 Gilet (Jacquie).

3° Ecole nationale professionnelle de Creil.

Section industrielle (mécanique, chaudronnerie, électricité, modèlerie, fonderie).

1 Randu (François).
2 Petit (Léonard).
3 Wilecki (Jean).
4 Esteve (Marc-Roger).
5 Waignier (Jean).
6 Fromentin (Josel).
7 Nouvelle (Alain).
8 Chmielewski (Pierre).
9 Leroy (Marc).
10 Menu (Gérard).
11 Naninck (Jean-Pierre).
12 Lessourd (Jean-Claude).
13 Fontaine (Jacques).
14 Maurisse (Pierre).
15 Wheeler (Paul).
16 Gourmet (François).
17 Fillion (Pierre).
18 Potier (Marcel).
19 Collard (Roger).
20 Lefevre (Jean).
21 Suffrin (Guy).
22 Mopsus (Guy).
23 Blin (Gérard).
24 Gallier (Bernard).
25 Klaric (Joseph).
26 Parn (Henri-Donatien).
27 Broyart (Maurice).

4° Ecole nationale professionnelle d'Egletons.

Section industrielle (mécanique, forge, électricité, menuiserie).

1 Delmouly (Claude).
2 Caron (Georges).
3 Madesclaire (Daniel).
4 Bouix (Guy).
5 Marlinge (Henri).
6 Couderc (Guy).
7 Perrochon (Jean-Claude).
8 Raffoux (Guy).
9 Francois (Serge).
10 Carlat (Henri).
11 Louradour (Michel).
12 Lascols (Marcel).
13 Bienvegnu (Charles).
14 Coiral (Bernard).
15 Wegrzyn (J.-Jacques).
16 Vacher (André).
17 Barre (Christian).
18 Piquemal (J.-Claude).
19 Soulie (Roger).
20 Jerman (Robert).
21 Gerard (Jacques).
22 Genestine (Michel).
23 Prouzat (Roger).
24 Chastagner (Jacques).

Section Constructions civiles et travaux publics.

1 Bissirieix (Yves).
2 Zeitindjioglou (Eugène).
3 Fleuret (Michel).
4 Donis (Régis).
5 Simon (Jean).
6 Casaurang (André).
7 Pauthier (Claude).
8 Berthomier (Michel).
9 Farrusseng (Jean).
10 Peschel (Jean).
11 Rieu Pelart (Michel).
12 Barthelemy (Régis).
13 Dulac (Gérard).
14 Le'eune (Georges).
15 Didelot (Gilles).
16 Tata (Antoine).
17 Maffre (Henri).
18 Roux (Jean-Marie).
19 Heydel (Bernard).
20 Boutaud (Guy).
21 Cardinal (Jean-Marie).
22 Lantuejoul (René).
23 Salinie (Serge-Michel).
24 Vidal (Guy).
25 Lavergne (Jean).
26 Lanot (Pierre).
27 Tigoulet (Georges).
28 Mansiet (Jean-Claude).

5° *Ecole nationale professionnelle d'Epinal.*

Section industrielle (mécanique, modèlerie, fonderie, menuiserie, forge, électricité).

1 Vaubourg (Jean-Marie).
2 Chapotot (Bernard).
3 Leroy (Michel).
4 Vitre (Jean-Pierre).
5 Ribon (Michel).
6 Morel (Jean-Pierre).
7 Pesseaud (Jacques).
8 Mauffrey (Roland).
9 Ruspini (Yves).
10 Cremel (Pierre).
11 Cuney (Bernard).
12 Delaigue (Jean-Claude).
12 Plaza (Antonio).
14 Dumon (Jean-Pierre).
15 Michel (Camille).
16 Clement (Maurice).
17 Retournard (Jean-Marie).
18 Poirot (Jacques).
19 Marche (Jean).
20 Bonnet (Jean-Marie).
21 Quainon (Jean-Claude).
22 Pourkat (Alain).
23 Rebout (Marcel).

6° *Ecole nationale professionnelle de Limoges.*

Section industrielle (mécanique, modèlerie, électricité, forge, menuiserie, ébénisterie).

1 Petit (Bernard).
2 Texeraud (Guy).
3 Cholet (Louis).
4 Chadelas (Alain).
5 Dubadie (Michel).
6 Andrieux (Lucien).
7 Bourre (Alain).
8 Brachet (Robert).
9 Sansonnet (Raymond).
10 Jeannicot (Bernard).
11 Masneuf (Paul).
12 Bellaud (Daniel).
13 Cholet (Roger).
13 Audoin (Daniel).
15 Gance (Daniel).
16 Baratin (Claude).
17 Dupuy (Marcel).
18 Couty (Jean).
19 Denis (Jacques).
20 Veretout (Michel).
21 Bastier (Jean-Marie).
22 Fauconnet (Claude).
23 Deville (Paul).
24 Imbert (Bernard).
25 Parlonnaud (Georges).
25 Treillard (Michel).
27 Peix (Roland).
28 Dassonville (J.-Pierre).
29 Fazille (Arsène).
30 Boyadjian (Daniel).
31 Garat (Jacques).
32 Prelade (Jacques).

Section commerciale.

1 Pouwels-Arts (Christiane).
2 Delage (Yves).
3 Pascaud (Jean).
4 Bergaud (Augustin).
5 Bois (Lucienne).
6 Delluc (Pierre).
7 Chauchet (Jean-Pierre).
8 Boyer (Gilbert).
9 Bourdier (Bernard).
10 Poulidor (Madeleine).
11 Auxemery (René).
12 Laguevrie (Robert).
13 Margelin (Pierre).
14 Marguinaud (André).
15 Soubeyroux (Roger).
16 Besadoun (Claude).
17 Rousseau (Yves).
18 Sudrot (Daniel).

7° *Ecole nationale professionnelle de Lyon.*

Section industrielle (mécanique, électricité, modèlerie, fonderie, chimie, travaux publics).

1 Fantino (Jean).
2 Goy (Raymond).
3 Makula (Daniel).
4 Busseneau (Michel).
5 Desbordes (Jean-Yves).
6 Lombard (Pierre).
7 Ferras (Michel).
8 Isler (André).
8 Gaige (René).
10 Vallon (Jean).
11 Moret (Claude).
11 Gauthier (Daniel).
13 Pissane (Jean-Louis).
14 Coste (Christian).
15 Ferrand (Georges).
16 Monestier (Gérard).
17 Ledi (Michel).
18 Chapel (Michel).
19 Berger (Albert).
20 Fernandez (Yves).
21 Gouilloud (Paul).
22 Ravel (Paul).
23 Richy (Jean-Louis).
23 Thomachot (Jean-Paul).
25 Pharaboz (Jean-Jacques).
26 Chabert (Jean-Paul).
27 Delouille (Marc).
28 Gardenal (Roger).
29 Magnin (Henri).
30 Rocher (René).
31 Beaufort (Jean-Pierre).
32 Fargeton (André).
33 Dubessy (Guy).
34 Baravian (Jean).
35 Gandy (Maurice).
36 Thuillier (René).
37 Franjaud (Claude).
38 Hervaud (Michel).
38 Faurot (Michel).
40 Pansa (Franco).
41 Russo (Jean).
42 Gioberto (Jean-Paul).
43 Goyot (Michel).
44 Pevirmendjian (Félix).
45 Chaverot (André).
46 Ekizian (Aram).
46 Loiseau (Bernard).
48 Chazet (Jacques).
49 Charreyre (Gérard).
50 Schneider (Guy).
51 Brossette (Jean).
51 Arliguie (Jean-Pierre).
51 Terrasson (Roger).
54 Champelovier (Lucien).
55 Guironnet (Marcel).
56 Souche (Alain).
57 Dubois (Georges).
58 Nioulou (Jean-Claude).
59 Geoffray (Jean-Pierre).
59 Agnes (Jack).
61 Ciardi (Robert).
61 Guirand (Daniel).
63 Beltramo (Claude)
64 Clement (André).
65 Haon (Michel).
66 Penet (Marcel).
67 Coquerelle (Michel).
67 Raquin (Bernard).
69 Collin (Maurice).
70 Taton (Pierre).
71 Bressoud (Michel).
72 Mery (Jacques).
73 Marillat (Michel).
73 Mege (Paul).
75 Ainadjoglou (André).
76 Cochet (Guy).
77 Mercier (Gérard).
78 Damas (Alain).
78 Merle (Bernard).
78 Auberger (Jean-Louis).
78 Marrot (Jacques).
78 Magnat (Georges).
78 Thieulin (Pierre).
78 Mortarotti (Jacques).
78 Sacchi (Robert).

Section économique.

1 Moisy (Alain).
2 Maury (Daniel).
3 Venier (Paul).
4 Mera (Jean-Louis).
5 Ollier (Jean-Paul).
6 Bon (Roger).
7 Mugnier (Michel).
8 Lardellier (René).
9 Lamarsalle (Raymond).
10 Dumont (Roger).
11 Demeure (Michel).
12 Coquard (François).
13 Magnin (Georges).
14 Planche (Roger).
15 Gazagne (Jacques).
16 Paul (Marc).
17 Constance (Jean-Paul).
18 Milossi (Jean-Paul).
19 Tire (René).
20 Barioz (Guy).
21 Bardin (Paul).
22 Geomet (Guy).
23 Perrin (Jean).
24 d'Eyssautier (Hubert).

8° *Ecole nationale professionnelle de Metz.*

Section industrielle (mécanique, menuiserie, modèlerie, électricité, motorisation).

1 Pretot (Georges).
1 Delcour (Jean-Pierre).
3 Besserer (Roger).
4 Nade (René).
5 Léonard (Lucien).
6 Belza (Jean).
7 Schaack (Armand).
8 Paulus (André).
9 Nade (Maurice).
10 Marchais (Jean-Paul).
11 Coral (Jacques.)
12 Dufey (Jean).
13 Dauffer (Roger).
14 Kessler (Jean).
15 Beck (Jacques).
16 Wieczoreck (Roland).
16 Wolff (Claude).
18 Dard (Rémy).
19 Toussaint (Michel).
20 Scheibling (Paul).
21 Balthazard (Clément).
22 Steffens (Gérard).
23 Filliung (René).
21 Lallement (Jean-Marie).
24 Meyer (Bernard).
26 Domange (Claude).
27 Degeneve (Guy).
28 Doub (Roger).
29 Hermann (Pierre).
30 Klein (Claude).
31 Camps (Gérard)
32 Nolzet (Jacques).
33 Stitz (Raymond).
34 Renkes (Paul).
35 Fever (Christian).
36 Weber (Joseph).

Section économique.

1 Skiersobolski (Danielle).
2 Pavlic (Emma).
3 Kunhast (Colette).
4 Schaffer (Rolande).
5 Barbe (Jean).
6 Buffard (Jean-Pierre).
7 Donnais (Jacques).
8 Greiner (Gilbert).
9 Legrand (Jean).

9° *Ecole nationale professionnelle de Montluçon.*

Section industrielle (mécanique, moulage, fonderie, chaudronnerie, électromécanique).

1 Dubreuil (André).
2 Gauthier (Jean-Pierre).
3 Dmitruck (Maurice).
4 Tardivat (Michel).
5 Volat (Robert).
6 Mayeur (Camille).
7 Barathon (Claude).
8 Caucigh (Hubert).
9 Bruneau (Claude).
9 Chanudet (Jacky).
9 Godignon (François).
12 Victor (Roger).
13 Sablayrolles (Gérard).
14 Poirier (Bernard).
15 Lamy (Philippe).
16 Patrie (Paul).
17 Copin (J.-Claude).
17 Mauve (Michel).
19 Langlois (René).
20 Oueret (Marcel).
21 Renault (Daniel).
22 Pennes (Francis).
23 Boulade (Serge).
24 Daffix (Raymond).
25 Dubouchet (Pierre).
26 Brodeau (Serge).
26 Lausdat (Marcel).
28 Coitout (Gérard).
29 Naudin (André).
30 Munoz (François).
31 Bedu (Jean-Claude).
31 Estivalet (Jean-Claude).
33 Bardy (Robert).
34 Brocheton (Jacques).
35 Thaury (Louis).
36 Reliant (Jacques).
37 Pouenat (Jacky).
38 Baptiste (Jean-Claude).
39 Blanc (Henri).

10° *Ecole nationale professionnelle de Morez.*

1 Renardy (Jean-Claude), optique-lunetterie.
2 Buffet (André), optique-lunetterie.
3 Douillard (Michel), optique-lunetterie
4 Bouzonvillier (J.-Louis), optique-lunetterie.
5 Girod (Marie-Ange), optique-lunetterie.
6 Stoerr (Jacques), optique-lunetterie.
7 Thimjo (Pandéli), optique-lunetterie.
8 Paget (Claude), optique-lunetterie.
9 Hohlweg (Robert), optique-lunetterie.
10 Rouilly (Claudine), optique-lunetterie
11 Pfister (Jacqueline), optique-lunetterie.
12 Gillet (Pierre), optique-lunetterie.
13 Bernettes (Claudine), optique-lunetterie.
14 Dunoyer (André), optique-lunetterie
15 Raguin (Yves), optique-lunetterie.
16 Aubail (Maurice), optique-lunetterie.
17 Morel (Jacqueline), optique-lunetterie.
18 Latapy (Christiane), optique-lunetterie.
19 Fox (André), optique-lunetterie.
20 Poupinet (Bertrand), optique-lunetterie.
21 Dalifard (J.-Claude), optique-lunetterie.
21 Dulauroy (Jackie), optique-lunetterie.
23 Pallu (Line), optique-lunetterie.
24 Fraisse (Marguerite), optique-lunetterie.
25 Jeannet (Guy), optique-lunetterie.
26 Maurice (Gérard), optique-lunetterie.
27 Moch (Claude), optique-lunetterie.
27 Favre (Michel), optique-lunetterie
29 Delabergerie (Guy), optique-lunetterie.

1 Labourier (Michel), mécanique de précision.
2 Dalloz (Michel), mécanique de précision.
3 Le Core (Alain), mécanique de précision.
4 Chevassu (Joël), mécanique de précision.
5 Droin (Maurice), mécanique de précision.
6 Picard (Jean-Pierre), mécanique de précision.

7 Fernandez (Marc), mécanique de précision.
8 Nolot (Bernard), mécanique de précision.
9 Juif (Gilbert), mécanique de précision.
10 Bourotte (Jacky), mécanique de précision.
11 Godignon (François), mécanique de précision.
12 Droin (Pierre), mécanique de précision.
13 Grandperret (Daniel), mécanique de précision.
14 Cretin (René), mécanique de précision.
15 Doat (Georges), mécanique de précision.

11° *Ecole nationale professionnelle de Nancy.*

Section industrielle
(mécanique, menuiserie, fonderie, électromécanique).

1 Kraemer (Marcel).
2 Mertzweiller (Gérard).
3 Meyer (Daniel).
4 Paureau (Jean).
5 Maillot (Jean-Claude).
6 Wittemer (Gérard).
7 Dubois (Bernard).
8 Ozier-Lafontaine (Jean-Claude).
9 Pahour (Charly).
9 Thouvenin (Maurice).
11 Nuel (Jacques).
12 Fenouillot (René).
13 Lenczner (Richard).
14 Galmiche (Jean).
14 Gaufille (Michel).
16 Koch (Serge).
16 Vautrin (J.-Paul).
18 Trompette (Daniel).
19 Marfin (André).
20 Mihe (J.-Pierre).
21 Lavocat (Michel).
22 Mercy (Michel).
23 Laval (Pierre).
24 François (J.-Marie).
24 Pinelli (Roger).
26 Holota (André).
27 Castenetto (Raymond).
28 Dolisy (André).
29 Buffard (André).
30 Honor (Michel).
31 Fery (Serge).
32 Ancelet (Marcel).
33 Sztor (Jean).
34 Rousselle (J.-Paul).
35 Fiore (François).
36 Isaac (Daniel).
37 Bessier (Bernard).
37 Colin (Michel).
39 Cuny (Maurice).
40 Duvignacq (J.-Jacques).
41 Ferrari (Fernand).
42 Roussey (Marcel).
43 Kneip (Gérard).
44 Pflaum (Roger).
44 Didier (Robert).
46 Wirth (François).

12° *Ecole nationale professionnelle de Nantes.*

Section industrielle (mécanique, fonderie, forge, électricité, chaudronnerie, dessin et bâtiment).

1 Chauvière (Didier).
2 Cassard (Bernard).
3 Cheneau (Paul).
4 Bouhours (Michel).
5 Fontaine (Dagobert).
6 Ouisse (Philippe).
7 Menet (Gérard).
8 Trivière (Jean-Claude).
9 Cazentre (Daniel).
9 Pouvreau (Paul).
11 Goiot (Jean-Marie).
12 Hemery (André).
13 Le Franc (Jean).
14 Kjolner (Gérard).
15 Stephan (Henri).
17 Useo (Jean-Claude).
18 Pascoat (Claude).
19 Le Couguec (Robert).
20 Briand (Georges).
21 Chauvin (René).
22 Buret (Marcel).
23 Quemeneur (René).
24 Leopold (René).
25 Le Pavec (Michel).
25 Gaudin (Guy).
27 Duvail (Raymond).
28 Auzeneau (Jean).
29 Dolle (Jean-Yves).
30 Bourget (Michel).
31 Tymen (Joël).
32 Maurice (Jean-Claude).
33 Richeux (Jacques).
34 Baccon (Alain).
35 Desert (Jean).
36 Hervé (Gilbert).
37 Tendron (Jacky).
38 Guerin (Yves).
39 Janeau (Yves).
40 Massimi (André).
40 Serain (Jean).
42 Colifet (Emmanuel).
42 Billoquet (Jean-Claude).
42 Moyer (Gérard).
42 Tannou (Pierre).
46 Hubert (Loic).
47 Treuscor (Jean).
48 Audrain (Alain).
49 Coquet (Jean-Paul).
50 Joly (Christian).
51 Castaneda (Alphonse).
52 Jeanneret (Robert).
53 Fromentin (Jean-Claude).
53 Favre (Paul).
53 Nova (Guy).
56 Leduc (Michel).
57 Famer (Daniel).
58 Barzic (François).
59 Denis (Jean-Marie).
59 Le Cossec (Yves).
61 Front (Gilles).
62 Flegeau (Gérard).
63 Rannou (Jean-Pierre).
64 Belizon (Paul).
65 Purenne (Jean-Claude).
66 Gallenne (Christian).
66 Guenand (Jean-Claude).
66 Hervio (Claude).
66 Kerdudo (René).
70 Le Razer (Jean Yves).
71 Charon (Gérard).
72 Le Thiec (Christian).

13° *Ecole nationale professionnelle d'Oyonnax.*

Section industrielle (mécanique générale).

1 Vanthourout (Michel).
2 Genod (Pierre).
3 Augustin-Lucile (Edmond).
4 Lepic (Jean-Claude).
5 Bouscayrol (Robert).
6 Fillon (Roland).
7 Grac (Christian).
8 Bochet (Pierre).
9 Chauffard (Louis).
10 Otto (Claude).
11 Marie-Rose (Franck).
12 Esclavissat (Jean).

Section commerciale.

1 Mermet (Gérard).
2 Cotte (Michel).
3 Mathieu (Marie-Louise).
4 Jacquemin (René).
5 Panthier (Jacqueline).
6 Nicod (Roland).

14° Ecole nationale professionnelle de Paris (Raspail).

Section industrielle (mécanique, forge, modèlerie, chaudronnerie électro-mécanique).

1 Pigeon (Michel).
2 Perruchot (Jean).
3 Lehmann (Daniel).
4 Fery (Claude).
5 Alexandre (Pierre).
6 Savel (Jean).
7 Brisset (Jean-Marie).
8 Konieczny (Gilbert).
9 Lecocq (Robert).
10 Gilles (Jacques).
11 Hodar (Alain).
12 Lafaysse (Robert).
13 Le Brun (Jean-Claude).
14 Fornasari (Henri).
15 Pauly (Jacques).
16 Montaron (Jean-Claude).
17 Joyeux (André).
18 Auzel (Jean).
19 Garnier (Guy).
20 Delattre (Michel).
21 Hommel (Bernard).
22 Bouchez (Pierre).
23 Cronenberger (Marcel).
24 Bourlin (André).
25 Ravalec (Jean).
26 Benoit (Gérard).
27 Benoist (Michel).
28 Carrez (Claude).
29 Allain (Christian).
30 Bry (Raymond).
31 Finet (Pierre).
32 Robert (Alain).
33 Dupin (Bernard).
34 Gilguy (Michel).
35 Poinsignon (Jean).
36 Ravinet (Jean-Claude).
37 Tabouret (Jean-Jacques).
38 Portal (Gérard).
39 Sommer (Gérard).
40 Chicha (Jackie).
41 Alauze (Jean).
42 Cussey (Gérard).
43 Menenger (Louis).
44 Truel (Jacky).
45 Deleuze (Jacques).
46 Maurice (Jean-Pierre).
47 Bernard (Alain).
48 Breau (Pierre).
49 Julo (Jean).
50 Momege (Alain).
51 Pamart (Claude).
52 Moisan (Jean).
53 Gauffier (Bernard).
54 Maurin (Christian).
55 Amielet (Jean-Claude).
56 Coupe (Daniel).
57 Dupuis (Christian).
58 Caroff (Jacques).
59 Pameron (Pierre).
60 Cheret (Gérard).
61 Bourillot (Michel).
62 Lecoq (Jean).
63 Barnay (Georges).
64 Caudrillier (Jean-Claude).
65 Mery (Pierre).
66 Ponzio (Gérard).

15° *Ecole nationale d'enseignement technique de Rouen.*

Section industrielle (chimie).

1 Bourguignon (Jean).
2 Declercq (Bernard).
3 Deboffle (François).
4 Cocu (Pierre).
5 Panneciere (Daniel).
6 Defrene (Michel).
7 Bunel (Gérard).
8 Dewolf (Pierre).

16° *Ecole nationale professionnelle de Saint-Etienne.*

Section industrielle (mécanique, électricité, menuiserie, fonderie, modèlerie).

1 Chatelain (J.-Claude).
2 Joachim (Vincent-de-Paul).
3 Magat (Claude).
4 Pigeyre (Jean-Noël).
5 Gagnaire (Jean-Aimé).
6 Godzick (Michel).
7 Portherat (François).
8 Claret (Jean).
9 Mounier (Emile).
10 Cizeron (René).
11 Poncet (André).
12 Galleras (Gérard).
13 Verrier (Jean).
14 Pup (Jean).
15 Fayet (Aimé).
16 Falcon (Edouard).
17 Gaucher (Christian).
18 Staron (Jean).
19 Laurent (René).
20 Perrot (Robert).
21 Zamor (Hector).
22 Tollet (Edmond).
23 Roure (André).
24 Cussonnet (Claude).
25 Malochet (Joseph).
26 Mainix (Christian).
26 Martel (Jean-Claude).
28 Calliet (René).
29 Guibouret (Henri).
30 Verrier (Georges).
31 Rispal (Jean).
32 Barquin (Georges).
32 Furnon (Georges).
34 Courtial (Benoit).
35 Devillard (André).
36 Bouchet (Raymond).
36 Cornut (Pierre).
38 Bertholon (Jean-Claude).
39 Derory (Daniel).
40 Vincent (Robert).
40 Quiblier (Claude).
42 Mathevon (Bernard).
42 Phanouvong Kong Kéo.
44 Geillon (Gérard).
45 Schmidt (Sylvain).
46 Cuerq (Auguste).
47 Michalon (Joseph).
47 Dancette (J.-Claude).
47 Joseph (Raoul).
50 Philibert (Paul).
51 Massimi (Pierre).
51 Peyrache (Robert).
53 Genest (Norbert).
53 Cocotte (Paul).
55 Mathieu (Christian).
56 Fraisse (Bernard).
57 Teyssier (Gérard).
58 Devillard (Gérard).
58 Gevolde (Pierre).
58 Bajard (André).
58 Boussoco (Jules).
58 Chabrier (Gérard).

17° *Ecole nationale professionnelle de Tarbes.*

Section industrielle (mécanique, électricité, fonderie, forge, chaudronnerie, menuiserie).

1 Bige (Jean-Paul).
2 Mire (Henri).
3 Nogaro (Marcel).
4 Miranda (Jacques).
5 Cantet (Jacky).
6 Pucheou (Claude).
7 Dupuy (Jean-Claude).
8 Verdoux (Georges).
9 Minvielle-Moncla (Jean-Claude).
9 Miqueu (Roger).
11 Laborie (Jean-Pierre).
12 Cazes (Maurice).
13 Fourcade (Maximien).
14 Dejean (Pierre).
15 Lapeze (Raymond).
16 Gireaud (Dominique).
17 Combret (André).
18 Brunet (Paul).
19 San-Augustin (Jean).
20 Planas (Christian).
20 Poeydomenge (Bernard).
22 Lahilette (Pierre).
23 Dubernet (Jean-Pierre).
24 Orriols (Jean Claude).
25 Couarraze (Raymond).
26 Nogaro (Jean).
27 Dang Van Nhan (Bernard).
28 Mousteou (Roger).

18° *Ecole nationale professionnelle de Thiers.*

Section industrielle (mécanique, électricité, chaudronnerie, modèlerie).

1 Boudol (Maurice).
2 Ricoux (Jean).
3 Renon (Armand).
4 Pourtier (Jacques).
5 Durand (Bernard).
6 Joud (Jean-Claude).
7 Hauser (Christian).
7 Labrosse (Guy).
9 Armand (Alain).
10 Simonet (Maurice).
11 Fayolle (Jacques).
12 Seguin (Paul).
13 Vasseneix (Philippe).
14 Seve (Michel).
15 Vallat (André).
16 Lassaigne (Marc).
17 Joly (Pierre).
18 Beyssac (Bernard).
18 Raynaud (Alain).
20 Chazot (Marcel).
21 Delorme (Michel).
22 Cussinet (Lucien).
23 Gaillard (Jean-Claude).
24 Bayle (Jean-Paul).
24 Mataud (Bernard).
26 Michel (Jean-François).
27 Bonnefoy (René).
27 Baudin (Frantzl).
29 Concourdel (Jean-Claude).
30 N'Guyen Van Truc.
31 Serdot-Omer (Guy).
32 Ravel (André).
33 Froget (Michel).
34 Lacroix (Jean-Claude).
35 Talabard (Charles).
36 Barthelat (Gilbert).
37 Bros (Claude).
38 Buisson (Bernard).
39 Milamand (Jacques).
40 Calmy (Claude).
41 Cloux (Jean).
42 Mialet (André).
43 Curton (Albert).

19° Ecole nationale professionnelle de Vierzon.

Section industrielle (mécanique, chaudronnerie, fonderie, forge, menuiserie, modèlerie, dessin, électromécanique, céramique).

1 Gaubil (Max).
2 Pinon (René).
3 Legeay (Guy).
4 Dupin (Christian).
5 Allemandou (Michel).
6 Drdak (François).
7 Jordan (Pierre).
8 Roger (Michel).
9 Descreux (Claude).
10 Kerihuel (Jean-Yves).
11 Chevreau (Claude).
12 Roland (Michel).
13 Allignet (André).
14 Robin (Jean).
15 Terrasson (Guy).
16 Boulay (Pierre).
17 Faucon (Jean-Noël).
18 Beraud (André).
19 Gaultier (Guy).
20 Gaveau (Gérard).
21 Gourdonnet (Claude).
22 Trumeau (Daniel).
23 Paradis (Bernard).
24 Derland (Bernard).
25 Jothy (Michel).
26 Raffestin (Jean-Louis).
27 Bas (Jean-Marie).
28 Le Gaufey (Jean).
29 Guiaugue (Claude).
30 Macquaire (Robert).
31 Protin (Bernard).
32 Magnier (Christian).
33 Renard (Christian).
34 Rabilier (Jean-Claude).
35 Dronne (Claude).
36 Balat (Guy).
37 Martinat (Jean-Claude).
38 Afchain (Claude).
39 Aubin (Jean-Claude).
40 Thomas (Pierre).
41 Villain (Jean-Jacques).
42 Pesquet (Michel).
43 Fraisse (Roger).

20° Ecole nationale professionnelle de Voiron.

Section industrielle (mécanique, électricité, modelage, fonderie).

1 Gatel (Gilbert).
2 Krol (Stanislas).
3 Durand (Jean-Pierre).
4 Fontrier (Albert).
5 Chabert (Bernard).
6 Anthonioz-Blanc (Jacques).
7 Bourguignon (Gabriel).
8 Bollier (Jean).
9 Geynet (Maurice).
10 Revier (Claude).
11 Fiat (Gérard).
12 Boissier (Robert).
13 Carrel (Gérard).
14 Bouchard (Pierre).
15 Bouchayer (Guy).
16 Dutartre (Michel).
17 Guiguet (Roger).
18 Manfrino (Pierre).
19 Rolland (Michel).
20 Moutet (René).
21 Valancot (Maurice).
22 Foucard (Joseph).
23 Bert (Henri).
24 Roy (Jean).
25 Colliat (Michel).
26 Fricaud (André).
27 Chauvet (Jean).
28 Perrier (Hubert).
29 Moynat (René).
30 Robin (Guy).
31 Gens (Pierre).
32 Perreau (André).
33 Erilen (Bernard).
34 Blanc (Michel).
35 Beaupellet Jean).
36 Bethoux (Pierre).
37 Pringot (Jean).
38 Cuvier (Daniel).
39 Baraldi (Louis).
40 Ciavatti (Léo).
41 Buttin (Daniel).
42 Gaucher (Jean-Claude).
43 Croce (Paul).
44 Filippi (Michel).
45 Bouchard (Alexis).
46 Quenard (Louis).
47 Trouin (Maurice).
48 Daumas (Francis).
49 Gallizzi (Hervé).
Gros (Serge).
Fialon (Jean).
Bonnet (Michel).
Genton (Hubert).
Jean (Pierre).

B. — SECTIONS THÉORIQUES SPÉCIALES DE PRÉPARATION AUX ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

21° Ecole nationale professionnelle d'Armentières.

1 Dervaux (Fernand).
2 Rocourt (Serge).
3 Durant (André).
4 Garbez (Jean).
5 Brouaux (Albert).
6 Pouilly (Jean-Marie).
7 Defrance (Alain).
8 Portail (Christian).
9 Vilette (Gérard).
10 Leclercq (Marc).
11 Sine (Yves).
12 Taille (André).
13 Rabouin (Maurice).
14 Devillers (Henry).
15 Emery (Yves).
16 Thuillier (Georges).
17 Carpentier (Pierre).
18 Klopocki (Alexandre).
19 Friot (Roger).
20 Flambry (Jacques).
21 Descamps (Marcel).
21 Lefebvre (Sylvain).
21 Van Craenenbroeck (Daniel).
24 Foste (Jacques).
25 Beaudouin (Joël).
26 Willecomme (Pierre).
27 Martin (René).
28 Bencteux (Gérard).
28 Malaprade (Jean).
30 Baert (Gaston).
31 Daubresse (Francis).
32 Poirier (Bernard).
33 Thuillier (Alain).
34 Boillet (André).
35 Marcellin (Alex).
36 Chevalier (Jean-Claude).
37 Averland (Marc).
38 Frerot (Louis).

22° Ecole nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon.

1 Loyenet (Jean-Paul).

23° Ecole nationale professionnelle de Chalon-sur-Saône.

1 Bondoux (Jean).
2 Rochette (Gérard).
3 Berthet (Henri).
4 Rougeot (Michel).
5 Ville (Daniel).
6 Coindard (Michel).
7 Carré (Gérard).
8 Joannès (André).
9 Oudard (François).
10 Ostermeyer (Jean-Claude).
11 Moreau (Bernard).
12 Chanussot (Gérard).
13 Bessard (Jean-Pierre).
14 Jousserandot (Pierre).
15 Messon (Robert).
16 Vallot (Gabriel).
17 Michon (Claude).
17 Fontany (Raymond).
17 Brusson (Jean-Pierre).

24° Ecole nationale professionnelle de Creil.

1 Goareguer (Jacques).
2 Susini (Pierre).
3 Prenveille (Jacques).
4 Hubert (Jean).
5 Geneste (Michel).
6 Lenoble (Pierre).
7 Enot (Jean-Paul).
8 Launay (Michel).

25° Ecole nationale professionnelle d'Eglelons.

1 Coste (René).
2 Eymerie (Pierre).
3 Ganière (Jean-Marie).
4 Froelicher (Bernard).
5 Renard (Serge).
6 Deshors (Michel).
7 Cournède (Michel).

26° Ecole nationale professionnelle d'Epinal.

1 Thockler (Pierre).
2 Soulie (Jean-Claude).
3 Villaume (Pierre).
4 Gauthier (Philippe).
5 Favier (Alain).
6 Pernel (Robert).
7 Georges (Pierre).
8 Claudel (Guy).
9 Courtalin (Philippe).
10 Nodot (Yves).

27° Ecole nationale professionnelle de Limoges.

1 David (René).
2 Roche (René).
3 Desbordes (Bernard).
4 Lafarge (Jacques).
5 Buffet (Maurice).
6 Lacouture (Michel).
7 Michaud (Henri).
8 Mouret (Alain).
9 Batier (Michel).
10 Leroy (François).
11 Leduc (André).
12 Clément (Philippe).
13 Concher (Jean-Claude).
14 Epoudry (Bernard).

28° Ecole nationale professionnelle de Lyon.

Elèves de T. M. 1.

1 Cremeses (Gilbert).
2 Baghdassarian (Jean).
3 Falquet (Roland).
4 Champalbert (Marc).
5 Bertrand (J.-Jacques).
6 Voillard (Gilbert).
7 Topalian (Jean).

Elèves de T. M. 2.

1 Girand (Raymond).
2 Marre (François).
3 Allegatière (Raymond).
4 Cartillier (Bernard).
5 Morel (André).
6 Gendre (Gérard).
7 Grand-Clément (Albert).
8 Petit (Robert).
9 Loire (Robert).
10 Savigny (Michel)
11 Chavret (Jean).
12 Dessaux (Claude).
13 Tousten (Jean-Pierre).
14 Feuillet (Marcel).
15 Berend (Pol).
16 Jouve (André).
17 Clément (Pierre).
18 Vial (René).
19 Demay (Marc).
20 Muil (Michel).
21 Aviron (Jean-Claude).
22 Basset (Robert).
23 Lançon (Joël).
24 Bellemain (Pierre).
25 Antoine (Gaston).
26 Goin (Gérard).
27 Delenne (Georges).
28 Bruel (Jean).

29° Ecole nationale professionnelle de Metz.

1 Lebon (Daniel).
2 Irlinger (Célestin).
3 Félix (Jean-Pierre).
4 Sergiel (Henri).
5 Rauscher (Henri).
6 Velati (Henri).
7 Nennig (Robert).
8 Heintz (Robert).
9 Merlier (Pierre).
10 Meia (François).
11 Kœnig (Gérard).

30° Ecole nationale d'enseignement technique de Montluçon.

1 Tatti (François).
2 Belot (André).
3 Vincent (Michel).
4 Debeaud (Charles).

31° Ecole nationale professionnelle de Nancy.

1 Kromer (Jean-Paul).
2 Urion (Gérard).
3 Hosotte (André).
4 Rabouille (François).
5 Parmentier (Jacques).
6 Burgin (Jean-Marie).
7 Demorieux (Jean-Marie).
8 Richard (Yves).
9 Bruncher (Guy).
10 Gombert (Bernard).
12 Clavel (Jean).
13 Aldrin (Jean-Pierre).
14 Golberin (Alexandre).
15 Oury (Bernard).
16 Braille (Yves).
16 Colombo (Jean-Michel).
16 Haquin (Gérard).
16 Houin (Roger).

32° Ecole nationale professionnelle de Nantes.

1 David (René).
2 Marchais (Jean).
3 Simonneau (Jean-Louis).
4 Haulbert (Claude).
5 Morien (René).
6 Levant (Alain).
7 Glerant (Jean).
8 Guillermou (Jean-Louis).
9 Soulard (Michel).
10 Daneels (Yves).
11 Veillon (Michel).
12 Cap (Alain).
13 Fourage (Jean-Pierre).
14 Jaudeau (Bernard).
15 Bricaud (Guy).
16 Potez (Guy).
17 Gauthier (Gérard).
18 Renaud (Claude).

33° Ecole nationale professionnelle de Paris (Raspail).

1 Naucodie (Alain).
2 Vadot (Jean).
3 Gigot (Henri).
4 Godano (Etienne).
5 Thomas (Gilbert).
6 Latour (Robert).
7 Vilar (Jean).
8 Renard (Jacques).
9 Tichadou (Philippe).
10 Baradat (Jean).
11 Senn (Théodore).
12 Aubry (Alain).
13 Lafarge (Michel).
14 Boullard (Jacques).
15 Le Riche (Alain).
16 Suisse-Delis (Bernard).
17 Boncœur (Marcel).
18 Hablot (Jean-Claude).

34° Ecole nationale professionnelle de Saint-Etienne.

1 Boutheon (Marcel).
2 Guerin (Alain).
3 Domiguian (Marius).
4 Peinetti (Maurice).
5 Charlier (Gérard).
6 Fayolle (Henri).
7 Portafaix (Gabriel).
8 Gourbière (Guy).
9 Ollagnon (André).
10 Darras (Edouard).
11 Boissonat (Gérard).
12 Bernard (Maurice).
13 Germain (Louis).
14 Plantier (Maurice).
15 Andrey (Paul).
16 Mege (Auguste).
17 Richard (Jean-Louis).
18 Meallier (Pierre).
19 Robert (Etienne).
20 Gervinet (Henri).

35° *Ecole nationale professionnelle de Tarbes.*

1 Ladagnous (Jean-Paul).
2 Capin (Michel).
3 Dupuy (Francis).
4 Lagune (Bernard).
5 Baze (Lucien).
6 Gros (Jacky).
7 Denjean (André).
8 Gauran (Michel).
8 Héraud (William).
10 Juzan (Jean-Pierre).
11 Capou (Joseph).
12 Saru (René).
13 Bordes (Jean).
14 Bussy (Michel).
15 Signorelli (Louis).
16 Perisse (Marcel).
17 Bayle (Jean).
18 Mothe (Francis).
19 Oudoul (Jean).
20 Billières (Jean).
21 Dieude (Jean).
22 Saubona (Jean-Pierre).
23 Cassignol (Michel).
24 Bion (Louis).

36° *Ecole nationale professionnelle de Thiers.*

1 Gizard (Pierre).
2 Mosnier (Jean-Claude).
3 Barrou (René).
4 Benier (Christian).
5 Bertholet (Jacques).
6 Guillout (Bernard).
7 Petri (Jean-Claude).
8 Chandez (Jean-Paul).
9 Terrat (Jean-René).
10 Lotlier (André).
11 Granet (Bernard).

37° *Ecole nationale professionnelle de Vierzon.*

1 Dubreuil (Jean-Claude).
2 Delance (Jean).
3 Plantey (Jean-Paul).
4 Grelounaud (Jean-Marie).
5 Jonard (Pierre).
6 Deloris (Roger).
7 Gaultier (Gérard).
8 Gigot (Michel).
9 Jacquet (Michel).
10 Brugnot (Jean).
11 Pireyre (Guy).
12 Collin (Michel).
13 Mariet (Christian).
14 Gitton (Michel).
15 Poullin (Jean-Claude).
16 Sautreau (Rémond).
17 Jooris (Jean-Claude).
18 Delmas (Michel).
19 Dulu (Georges).
20 Moreau (Jean-Louis)
21 Arciet (Roland).
22 Rogier (Léonce).
23 Bouciet (Jean-Marie).
24 Thurier (Jean-Louis).
25 Rapin (Jean-François).
26 Guillou (Gilbert).
27 Badin (Michel).
28 Arvet-Thouvet (Daniel).
29 Flahaut (Jacques).
30 Brodier (Bernard).
31 Brodier (Paul).
32 Fortune (Pierre).
33 Crochet (Gérard).
34 Penos (Pierre).
35 Verdier (Jean-Paul).
36 Chollet (Alain).
37 Planchette (Guy).
38 Le Poulichet (Gérard).

38° *Ecole nationale professionnelle de Voiron.*

1 Vialle (Joseph).
2 Julien (Gilbert).
3 Monnet (Alain).
4 Blanchard (Daniel).
5 Olivero (Antoine).
6 David (Michel).
7 Zimmermann (Guy).
8 Boulland (Daniel).
9 Faure (Jean-Pierre).
10 Chelle (Raymond).
11 Champion (Guy).
12 Gruet (Daniel).
13 Poignet (Bernard).
14 Cusin (Michel).
15 Batty (Jean-Marc).
16 Genin (Gabriel).
17 Picard (Claude).
18 Pouliquin (Marc).
19 Seigle-Murandi (Paul).
20 Uny (Pierre).
21 Fremeaux (Victor).
22 Oudeville (Jacques).
23 Prayer (Gérard).
24 Schatz (Alain).
25 Ferrer (Henri).
26 Crouzet (Daniel).
27 Pillaud (Pierre).
28 Bagnis (Edmond).
29 Varizat (Jacques).
30 Guillon (Jean).
31 Orquera (Henri).
32 Meyer (Gérard).
33 Bus (François).
34 Disdier (Jean).
35 Gonzalez (Jean-Marie).
36 Raillon (Adrien).

II. — ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES D'HORLOGERIE

39° *Ecole nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon.*

1 Lepenne (Bernard), horlogerie.
2 Pierrat (Philippe), horlogerie.
3 Zangiacomi (Fernand), technicien.
4 Daury (Alain), bijouterie.
5 Desailly (Edmond), horlogerie.
6 Ganivet (Jean), horlogerie.
7 Josephine (Christian), petite mécanique de précision.
8 Valancony (Pierre), technicien.
9 Levy-Soussan (Guy), technicien.
10 Mouzelard (Claude), horlogerie.
10 Sauigeot (Claude), technicien.
12 Vuillemin (Claude), technicien.
13 Mignot (Jean), horlogerie.
14 Tracol (Raymond), horlogerie.
15 Oberle (Claude), horlogerie.
16 Philippe (Guy), petite mécanique de précision.
17 Thibault (François), horlogerie.
18 Barthoulot (Jacques), petite mécanique de précision.
19 Delaforge (André), petite mécanique de précision.
20 Chenu (Jean), technicien.
21 Fillod (Maurice), technicien.
22 Seurot (Jean), technicien.
23 Devillaine (Guy), petite mécanique de précision.
23 Male (Philippe), petite mécanique de précision.
25 Carrier (Gérard), horlogerie.
26 Alby (Jean-Claude), horlogerie.
27 Beibenoit (Maurice), technicien.
28 Gonnand (André), petite mécanique de précision.
29 Anchieri (Claude), petite mécanique de précision.
29 Breton (Jean-Pierre), horlogerie.
31 Isabey (Louis), technicien.
32 Perrin (Georges), technicien.
33 Vo van No, technicien (à titre étranger).
34 Mollier (Pierre), petite mécanique de précision.
35 Oudin (Daniel), technicien.
35 Trouillard (Gérard), horlogerie.
37 Bertrand (Guy), horlogerie.
37 Boulanger (Jean-Marie), petite mécanique de précision.
37 George (Michel), technicien.
37 Guillemard (André), technicien.
37 Mai van Minh, technicien (à titre étranger).
37 Tillet (Michel), technicien.
37 Vuillaume (André), technicien.

40° *Ecole nationale professionnelle d'horlogerie de Cluses.*

1 Galinou (Jean), mécanique d'appareillage.
2 Thevenot (Louis), mécanique de précision.
3 Plantaz (Guy), mécanique de précision.
4 Paillat (Paul), horlogerie.
5 Tresallet (Emile), mécanique d'appareillage.
6 Missillier (Jean), mécanique d'appareillage.
6 Piquet (Michel), mécanique d'appareillage.
8 Robert (Bernard), mécanique de précision.
9 Duret (René), mécanique de précision.
10 Pibouleau (Gilbert), mécanique d'appareillage.
11 Pellet (René), mécanique de précision.
12 Descombes (Jean), mécanique de précision.
12 Roux (Henri), mécanique de précision.
14 Poirot (Jacques), mécanique de précision.
15 Parnotte (Rémi), mécanique de précision.
16 Devouassoux (Max), mécanique de précision.
17 Lamant (Jacques), horlogerie.
18 Pessey-Girod (Pierre), mécanique de précision.
19 Trincat (Bernard), mécanique de précision.
20 Montmasson (Jean), mécanique de précision.
21 Braud (Maurice), mécanique d'appareillage.
22 Dreau (Pierre), mécanique d'appareillage.
23 Truffier (Jean-Claude), mécanique de précision.
24 Revil (Pierre), mécanique d'appareillage.
25 Berchtold (Jean-Jacques), mécanique de précision.
26 Chabert (Gilbert), mécanique de précision.
27 Ramillon (Jean-Pierre), mécanique de précision.
28 Richard (Serge), horlogerie.
29 Guilmard (François), mécanique d'appareillage.

Section spéciale.

1 Tochon (Max), technicien de mécanique horlogère.
2 Vivet (Roger), technicien de mécanique horlogère.
3 Bouzon (Claude), technicien de mécanique horlogère.
4 Doncque (Henri), technicien de mécanique horlogère.
5 Carraz (Claude), technicien de mécanique horlogère.
6 Riedacker (Jean), technicien de mécanique horlogère.
7 Devouassoux (Jean), technicien de mécanique horlogère.
8 Baud (René), technicien de mécanique horlogère.
9 Carado (Robert), technicien de mécanique horlogère.
10 Paccard (André), technicien de mécanique horlogère.

41° *Ecole nationale professionnelle de Lyon.*

1 Dupasquier (Gilbert), horlogerie.
2 Rondepierre (Jean), horlogerie.
3 Vermerie (Jean), horlogerie.
4 Almeras (Pierre), horlogerie.
5 Ollagnon (Maurice), horlogerie.
6 Delsart (Gabriel), horlogerie.
7 Just (Georges), horlogerie.
8 David (Louis), horlogerie.
9 Dussurgey (Georges), horlogerie.
10 Tresallet (Michel), horlogerie.
11 Roucou (Bernard), horlogerie.
12 Alaux (Christian), horlogerie.
13 Desplanches (Michel), horlogerie.

III. — ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES DE FILLES

42° *Ecole nationale professionnelle de Bourges.*

Section industrielle.

a) Métiers à l'aiguille.

1 Barascud (Marie-Thérèse).
2 Midou (Simone).
3 Ciret (Marie-Claire).
4 Couffrant (Denise).
5 Artiges (Marie-Rose).
6 Bertrand (Micheline).
7 Morisset (Sylviane).

b) Chimie-biologie.

1 Blaquière (Jeanne).
2 Martin (Nicole).
3 Chantereau (Michèle).
4 Narbonne (Josiane).
5 Vieilleribière (Paulette).
6 Bonie (Rolande).
7 Dupont (Suzanne).
8 Algouy (Jacqueline).
9 Turbet (Andrée).
10 Rayssac (Cécile).
11 Dupuis (Ghislaine).
12 Fonteneau (Françoise).
13 Licout (Françoise).
14 Uten (Madeleine).
15 Bois (Marie-Thérèse).
16 Lhermet (Andrée).
17 Poupat (Evelyne).
18 Mascarel (Marie-Thérèse-Simone).
19 Demathieu (Yolande).
20 Millet (Geneviève).
21 Gilbert (Marie-Thérèse).

Section économique.

a) Comptable.

1 Prieur (Monique).
2 Rabillon (Josette).
3 Martinat (Christiane).
4 Benon (Nicole).
5 Girard (Josiane).
6 Roux (Michel).

b) Section secrétaire.

1 Masse (Colette).
2 Savy (Lucie).
3 Boucherat (Christiane).
4 Guiho (Danièle).
5 Godichet (Huguette)
6 Herpailler (Geneviève).
7 Gras (Maryse).
8 Combelasse (Jany).

Section hôtelière.

1 Dutreux (Claude).
2 Develay (Ginette).
3 Billon (Mireille).
4 Cadon (Annie).
5 Daras (Marcelle).
6 Flandin (Renée).
7 Pordonnat (Françoise).
8 Poncioux (Danièle).
9 Carre (Christiane).
10 Vaudenay (Pierrette).
11 Dumont (Danièle).
12 Maire (Monique).
13 Jauneau (Françoise).
14 Rabieaux (Danièle).
15 Chacun (Jocelyne).
16 Fillaire (Noëlle).
17 Pontabry (Françoise).
18 Touzet (Jacqueline).
19 Michelet (Michèle).

43e *Ecole nationale professionnelle de Creil.*

Section industrielle (métiers à l'aiguille).

1 Caron (Andrée).
2 Corbet (Christiane).
3 Le Borzec (Eliane).
4 Wasson (Claudine).
5 Robert (Chritiane).
6 Vaillant (Ginette).
7 Guyomarch (Jeanne).
8 Durand (Paulette).
9 Pinquier (Liliane).
10 Desfavries (Michèle).
11 Regnault (Lucienne).
12 Brisset (Monique).

Section économique (comptabilité, secrétariat).

1 Ballarati (Cécile).
2 Bernard (Colette).
3 Valère (Nicole).
4 Narconti (Nicole).
5 Perrignon (Germaine).
6 Languillat (Anny).
7 Sauvet (Danièle).
8 Engel (Mireille).

41e *Ecole nationale professionnelle de Lyon.*

Section industrielle.

a) Métiers à l'aiguille.

1 Mialle (Claudette).
2 Delrieu (Christiane).
3 Rivoire (Florine).
4 Pornet (Jeanine).
5 Nicolai (Lucienne).
6 Lafon de Ribeyrolles (René).
7 Lebeti (Claude).
8 Cotton (Odette).
9 Lambert (Simone).
10 Chevassus (Yvonne).
10 Thomasset (Christiane).
12 Brunel (Danièle).
13 Albert (Louise).
13 Chauffin (Michèle).
15 Michel (Paulette).
16 Piron (Geneviève).
17 Durantin (Annie).
18 Siegfried (Josette).
19 Mouratien (Paulette).
20 Fister (Fernande).
21 Viviand (Marie-Claude).
22 Duflot (Annie).
23 Hernandez (Michèle).
24 Magnan (Mireille).
25 Dumontet (Marcelle).
26 Dubois (Jeanine).
26 Yves (Josette).

b) Sciences.

1 Tallon (Magdeleine).
2 Jouve (Jacqueline).
3 Pichon (Josette).
4 Blanc (Janine).
5 Coudert (Marie).
6 Chantelot (Annie).
7 Dadole (Marie-Paule).
8 Duvernay (Françoise).
9 Ugel (Marie-Henriette).
10 Roger (Claude).
11 Dumas (Cécile).
12 Goudon (Simone).
13 Chiarlone (Gilberte).
14 Cachet (Yvette).
15 Chuzeville (Denise).
16 Chevalier (Gabrielle).
17 Sagon (Marguerite)
18 Miard (Lucette).
19 Philippe (Michèle).
20 Pansiot (Françoise).
21 Drevon (Dominique).
22 Bertrand (Denise).
23 Verrier (Monique).
24 Masson (Anne-Marie).
25 Poizat (Marguerite).
26 Dumas (Anne-Marie).
27 Brunier (Henriette).
28 Cagnin (Yvonne).
29 Meynent (Christiane).
30 Roche (Marinette).
31 Sonnery (Michèle).
32 Chalaron (Marie-Claude).
33 Hyvert (Chantal).

c) Patronières (modélistes).

1 Knes (Lucienne).
2 Pardon (Pierrette).
3 Humbert (Françoise).
4 Taffin (Monique).
5 Bozzola (Jocelyne).
6 Tranchant (Gabrielle).
7 Nikitine (Jeanne).
8 Balligand (Danielle).
9 Fionda (Ginette).
10 Paut (Danielle).
11 Evans (Monique).
12 Romagny (Michèle).
13 Porretta (Hélène).

Section économique.

Secrétariat commercial.

1 Ninlias (Colette).
2 Tanzilli (Huguette).
3 Monti (Mireille).
4 Forat (Michèle).
5 Labrosse (Yvette).
6 Cousin (Mauricette).
7 Pella (Jacqueline).
8 André (Jocelyne).
9 Bailleul (Marie-Thérèse).
10 Perez (Violette).
11 Deal (Christiane).
12 Goffinet (Danielle).
13 Tamayo (Danièle).
14 Cote (Renée).
15 Schneider (Suzanne).
16 Bouilleu (Simone).
17 Robert (Edmée).
18 Cianfarano (Laurette).
19 Manevy (Gisèle).
20 Gelin (Colette).
21 Montagnier (Jeanne).

Comptabilité.

1 Michel (Josette).
2 Mayet (André).
3 Caparros (Julien).
4 Poncept (Marie-Claude).
5 Augoyard (Marie-Louise).
6 Charreyron (Gérard).
7 Moureau (Denise).
8 Canoze (Michèle).
9 Reyssier (Michel).
10 Thimonier (Colette).
11 Malton (Suzanne).
12 Chanal (André).
13 Moisy (Danielle).
14 Beaulaucher (Roseline).
15 Gonnet (Suzanne).
16 Ravatel (Nicole).
16 Vigignol (Renée-Claude).

Employées de commerce.

1 Gubiand (Solange).
2 Barthelet (Geneviève).
3 Rive (Marie-Claude).
4 Jomard (Simone).
5 Belier (Nicole).
6 Ruiz (Odette).
7 Lombard (Jacqueline).
8 Fournier (Michelle).
9 Escriva (Marie-Antoinette).
9 Ricel (Eliane).
11 Callaert (Simone).
12 Barbier (Georgette).
13 Arnaud (Marie-Juliette).
14 Denis (Josette).
15 Defude (Monique).

45e *Ecole nationale professionnelle de Poligny.*

Section industrielle (arts ménagers et puériculture).

1 Carmantrand (Monique).
2 Michelot (Marie-Thérèse).
3 Simon (Odile).
4 Fontaine (Céline).
5 Alin (Jeannine).
6 Tisserandot (Chantal).
7 Thomas (Jacqueline).
8 Menard (Françoise).
9 Dupuy (Monique).
10 Basset (Lucette).
11 Menuet (Françoise).
12 Bonin (Marie-Josèphe).
13 Jeantet (Lucette).
14 Dubois (Marie-Claire).
15 Dupupet (Nicole).
16 Sandrin (Bernadette).
17 Pellestor (M.-Claire).
18 Dupont (Françoise).

Section économique (secrétariat commercial, hôtellerie).

1 Bonin (Andrée).
2 Lamboley (Simone).
3 Tartarin (Claudette)
4 Dauphin (Yvette).
5 Deborde (Josette).
6 Viot (Anne-Marie).
7 Jacquet (Anne-Marie).
8 Hebert (Marguerite).
9 Munier (Anne-Marie).
10 Rebouillat (Christiane).

46e *Ecole nationale professionnelle de Strasbourg.*

Section industrielle.

1 Guinet (M.-Thérèse), chimie.
2 Schreiber (Marianne), chimie.
3 Muller (Raymonde), métiers à l'aiguille.
4 Entz (M.-Thérèse), manipulatrice radiologie.
5 Jeunot (Monique), manipulatrice radiologie.
6 Schimberle (Jeanne), manipulatrice radiologie.
7 Couturier (Denise), manipulatrice radiologie.
8 Aucheron (Nicole), métiers à l'aiguille.
9 Delachaux (Annie), laborantine médicale.
10 Verdy (Colette), manipulatrice radiologie.
11 Schwenck (Danielle), laborantine médicale.
12 Lerquet (Maryvonne), métiers à l'aiguille.
13 Ebersohl (Agnès), manipulatrice radiologie.
14 Zeiger (Françoise), chimie.
15 Rosenfelder (Carine), manipulatrice radiologie.
16 Lecoq (Yvonne), laborantine médicale.
17 Julita (Jacqueline), métiers à l'aiguille.
18 Weber (Marlyse), chimie.
19 Antony (Christiane), métiers à l'aiguille
20 Siffer (Monique), métiers à l'aiguille.
21 Joly (Françoise), métiers à l'aiguille.
22 Colin (Monique), laborantine médicale.
23 Helbourg (Nicole), laborantine médicale.
24 Demand (Rose-Marie), laborantine médicale.
25 Louviaux (Arlette), métiers à l'aiguille.
26 Georges (Nicole), chimie.
27 Uzel (Annick), métiers à l'aiguille.
28 Zorn (Hedwige), chimie.
29 Lobstein (Simone), métiers à l'aiguille.
30 Lux (Simone), métiers à l'aiguille.
31 Arnold (Christiane), métiers à l'aiguille.
32 Sturtzer (M.-Claire), laborantine médicale.
33 Gabriel (Marinette), métiers à l'aiguille.
34 Ponnier (Alix), laborantine médicale.
34 Sommer (Marcelle), laborantine médicale.
36 Mager (Liliane), métiers à l'aiguille.
37 Babinger (Marthe), chimie.
38 Heimburger (Lydie), métiers à l'aiguille.
39 Stibling (Erica), chimie.
40 Bottlaender (Arlette), laborantine médicale.
41 Berlier (M.-Madeleine), chimie.
42 Boisserie (Juliette), métiers à l'aiguille.
43 Michel (Christiane), métiers à l'aiguille.
44 Geffarth (Ginette), chimie.
45 Heisch (Monique), laborantine médicale.
46 Schuster (Monique), métiers à l'aiguille.
47 Murer (Jacqueline), chimie.
48 Lutz (Elisabeth), laborantine médicale.
49 Koegler (Martine), laborantine médicale.
50 Gremmelmaier (Suzanne), laborantine médicale.
51 Reuschle (Louisette), laborantine médicale.

Section économique
(secrétariat médico-chirurgical, économat social).

1 Barlier (Claudine).
2 Schneckenburger (Anny).
3 Bilger (Marlène).
4 Duringer (Lydie).
5 Krommenacker (Marie-Antoinette).
6 Alizon (Simone).
7 Hilke (Anny).
8 Ruhlmann (Anne-Marie).
9 Bernhart (Danièle).
10 Wahl (Marie).
11 Armbruster (Lucienne).
12 Haberkorn (Yvonne).
13 Roth (Christiane).
14 Walter (Liliane).
15 Pevergne (Ginette).
16 Benoit (Elisabeth).
17 Prevot (Jeanine).
18 Illinger (Danièle).
19 Eckard (Michèle).
20 Brun Vittori (Monique).
21 Franck (Lyse).
22 Ritt (Marlène).
23 Viethen (Jacqueline).
24 Limosin (Sylvette).
25 Petitjean (Michèle).
25 Zeter (Monique).
27 Lehmann (Christiane).
28 Arnaud (Jacqueline).
29 Ball (Laurence).
29 Damm (Monique).
29 Ziegler (Elvire).

47° École nationale professionnelle de Vizille.

Section industrielle (métiers à l'aiguille, enseignement ménager).

1 Carrier (Marie-Claire).	5 Hagen (Marie-Hélène).	9 Campana (Nicole).
2 Manzotti (Michèle).	6 Escolle (Ghislaine).	10 Ouriet (Denise).
3 Kocanski (Jeannine).	7 Andrieu (Marie-Louise).	11 Merlo (Françoise).
4 Mounier (Jacqueline).	8 Faure-Brac (Francine).	12 Gleize (Ariette).
		13 Blondel (Josette).
		14 Pinel (Sylviane).

Section économique (employée de commerce, économat social)

1 Casarotti (Renée).	7 Cogne (Claudette).	12 Perron (Jacqueline).
2 Bridel (Simone).	8 Argoud-Puy (Paulette).	13 Pravet (Colette).
3 Couturier (Yvonne).	9 Bridel (Denise).	14 Hellier (Christiane).
4 Soulier (Mireille).	10 Paget (Monique).	
5 Monteil (Maryse).	11 Herves (Marie-Claude).	
6 Astruc (Régine).		

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Commissions administratives paritaires.

Le Premier ministre et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment son article 15;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1948, complété par l'arrêté du 22 mai 1951, portant création de commissions administratives paritaires au ministère des travaux publics et des transports,

Arrêtent:

Art. 1er. — La composition de la commission paritaire n° 19 fixée par l'article 2 de l'arrêté du 22 mai 1951 complétant l'arrêté du 9 décembre 1948 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants du cadre spécial des bases aériennes:

DÉSIGNATION	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS			
	Du personnel.		De l'administration.	
	Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat (cadre spécial des bases aériennes)	2	2	2	2
Ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (cadre spécial des bases aériennes)	1	1	1	1

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1959.

Le Premier ministre,

Pour le Premier ministre et par délégation:

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

JOSEPH GAND.

Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

HOLLEAUX.

Régies d'avances.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1952 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des services des ponts et chaussées;

Vu le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 modifiant et complétant le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 3 mars 1954 portant création auprès du service des canaux du Midi et latéral à la Garonne des régies d'avances pour assurer le payement des salaires des ouvriers employés aux travaux d'entretien ou d'exploitation de la voie navigable et le règlement des menues dépenses de fonctionnement, ensemble des arrêtés qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 15 mars 1954 portant nomination de régisseurs d'avances au service des canaux du Midi et latéral à la Garonne, ensemble les arrêtés qui l'ont modifié;

Sur rapports des 19 décembre 1958 et 28 janvier 1959 de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du service des canaux du Midi et latéral à la Garonne,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 3 mars 1954 est modifié comme suit:

« Subdivision: Carcassonne.
« Montant maximum de l'avance: 1.500.000 F.
« Montant maximum des menues dépenses: 2.000 F. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale du ministère des travaux publics et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1959.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

A. SPINETTA.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1952 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des services des ponts et chaussées;

Vu le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 modifiant et complétant le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 9 juin 1948 portant extension de la régie d'avances instituée auprès des services de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Sur rapport en date du 26 janvier 1959 du régisseur d'avances auprès des services de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 9 juin 1948 est annulé.

Art. 2. — Est substituée à la régie instituée auprès de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, par arrêté susvisé du 9 juin 1948, une régie d'avances pour le payement:

Des salaires du personnel auxiliaire employé dans les bureaux;

Des frais de mission, des secours urgents et des menues dépenses des services;

Des dépenses qui ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement afférents au service médico-social du ministère (honoraires des médecins et de l'infirmière, frais de fonctionnement de l'infirmière) et au fonctionnement des colonies de vacances.

Art. 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 1 million de francs.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 4. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 5. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 2 mars 1959.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

A. SPINETTA.

Cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 6 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Mlle Rozes (Huguette), administrateur civil, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre des travaux publics et des transports.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prend effet à compter du 1er mars 1959.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 12 mars 1959 autorisant la chambre de métiers de la Creuse à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et du ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'artisanat, et notamment les articles 23 et 27;

Vu l'article 1603 du code général des impôts relatif aux ressources financières des chambres de métiers;

Vu les délibérations de la chambre de métiers de la Creuse des 4 septembre et 12 décembre 1958;

Vu l'avis de la commission de contrôle des opérations immobilières du 22 octobre 1958,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de métiers de la Creuse est autorisée à contracter un emprunt de trois millions de francs en vue de l'acquisition amiable d'un immeuble sis à Chéniers (Creuse) destiné à la création d'une maison de retraite pour artisans âgés et sans famille.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale, de la caisse nationale de retraite pour la vieillesse ou de la caisse centrale de crédit coopératif, aux conditions de ces établissements.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de dix ans.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances et des affaires économiques.

Un crédit égal à l'annuité d'amortissement devra être inscrit chaque année au budget de la chambre de métiers.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
JOSEPH FONTANET.

Concours pour le recrutement d'adjoints administratifs à l'administration centrale.

Le Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, dans un délai de six mois à compter de la publication du présent arrêté, l'ouverture de deux concours pour le recrutement de:

Vingt adjoints administratifs à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce;

Deux adjoints administratifs à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Le premier concours est ouvert aux candidats qui justifient du brevet d'études du premier cycle du second degré ou d'un diplôme au moins équivalent et sont âgés de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier de l'année du concours.

Le deuxième concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents de l'Etat ayant accompli au moins deux années de services publics, dont une année de services civils effectifs, et âgés de moins de cinquante ans.

Art. 2. — Le nombre des places est fixé à onze pour chaque concours.

En cas d'insuffisance du nombre de candidats reçus à l'un des deux concours, les places demeurées vacantes peuvent être attribuées aux candidats de l'autre concours dans l'ordre de leur classement.

Art. 3. — Deux de ces emplois seront attribués aux agents des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre, dans les conditions prévues par le décret n° 55-792 du 15 juin 1955.

Les postes non attribués aux bénéficiaires du premier alinéa ci-dessus du présent article pourront être reportés au profit des candidats du concours.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté M S 31/59 en date du 3 mars 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type GS 8 28 » construit par la société Le Matériel électrique S. W., à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les couvre-roulements intérieurs ne dépasse pas 0,5 mm.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté en date du 3 mars 1959, M. Nègre (Pierre), inspecteur des instruments de mesure de 1re classe à Narbonne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 1959, par application des dispositions de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Service des mines.

Par arrêté en date du 2 mars 1959, M. Heu-Labruyère (Jean-Edmond-Louis-René), ingénieur des mines de 1re classe, 1er échelon, a été radié des cadres, à compter du 1er janvier 1959, à l'issue d'une période de disponibilité pour convenances personnelles de deux années.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-411 du 6 mars 1959 relatif à la police et à la conservation des eaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu le code rural;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les autorisations ou permissions accordées pour l'établissement d'ouvrages ou d'usines sur les cours d'eau non navigables et non flottables peuvent être révoquées ou modifiées sans indemnité dans les cas suivants:

1° Dans l'intérêt de la salubrité publique, et notamment lorsque cette modification ou cette révocation sont nécessaires à l'alimentation en eau potable des centres habités;

2° Pour prévenir ou faire cesser les inondations;

3° Dans le cas de la réglementation générale prévue à l'article 104 du code rural;

4° Lorsqu'elles concernent les ouvrages régulateurs du plan d'eau non utilisés ou non entretenus depuis plus de dix ans ou des établissements ou usines en chômage depuis plus de quinze ans; toute collectivité publique ou tout établissement public intéressé peut, en cas de défaillance du permissionnaire et après mise en demeure, exécuter les travaux nécessaires pour assurer le rétablissement du libre écoulement des eaux et poursuivre à son encontre le remboursement de ces travaux.

Dans les cas autres que ceux ci-dessus visés, ces autorisations ou permissions ne peuvent être révoquées ou modifiées que moyennant indemnité.

Les conditions d'application des dispositions qui précèdent seront, en tant que de besoin, fixées par décret en conseil d'Etat.

Art. 2. — L'article 109 du code rural est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DU TRAVAIL

Extension du régime de la sécurité sociale dans les mines.

Le ministre du travail et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le régime de la sécurité sociale dans les mines est rendu applicable au personnel occupé à des travaux de recherches de minerais d'uranium et de substances radioactives connexes dans les départements de la Corrèze et du Cantal par la Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, dont le siège social est sis 10, rue des Saussaies, à Paris (8e).

Art. 2. — Le directeur des mines et le directeur général de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Conseil supérieur de la sécurité sociale.

Par arrêté du 2 mars 1959, sont nommés rapporteurs près le conseil supérieur de la sécurité sociale et près les organismes rattachés à son secrétariat général:

M. Morisot (Michel), auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

M. Monod (Jérôme), auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

M. Lavau (Pierre), auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 21 janvier 1959, M. Riu (Augustin), inspecteur principal de classe exceptionnelle, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Nièvre, retraité, est nommé inspecteur principal de la population et de l'aide sociale honoraire.

Par arrêté en date du 21 février 1959, M. Metait (Pierre), inspecteur de la population et de l'aide sociale de la Charente-Maritime, est affecté, en la même qualité, à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Haute-Savoie.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Abrogation de l'article A 159 - 2 du code des pensions militaires d'invalidité et délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution et le refus du titre de combattant volontaire de la Résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu le décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;

Vu le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance, et notamment son article 2,

Arrête:

Art. 1er — Délégation est donnée aux préfets pour attribuer ou refuser le titre de combattant volontaire de la Résistance dans les cas visés à l'article 1er, 1, *a*, et à l'article 2 des dispositions incluses dans l'article 2 du décret n° 59-366 du 28 février 1959 susvisé.

Art. 2. — L'article A 159 - 2 du code des pensions militaires d'invalidité est abrogé par le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1959.

RAYMOND TRIBOULET.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 59-412 du 6 mars 1959 relatif au statut particulier du corps des conducteurs de chantier vérificateurs des postes, télégraphes et téléphones.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 50-1534 du 12 décembre 1950 relatif aux dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat;

Vu le décret n° 57-175 du 16 février 1957 modifié portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories D et C;

Vu le décret n° 57-253 du 27 février 1957 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat;

Le conseil d'Etat entendu (commission de la fonction publique),

Décrète:

Titre Ier

Dispositions générales.

Art. 1er. — Le corps des conducteurs de chantier vérificateurs comprend cinq branches distinctes: lignes, câbles, matériel postal, matériel ferroviaire, matériel automobile.

Art. 2. — Les conducteurs de chantier vérificateurs sont chargés, dans les usines ou sur les chantiers, d'assurer la surveillance de la fabrication des matériels ou, dans les branches autres que « lignes » et « câbles », de l'exécution des travaux commandés par l'administration des postes, télégraphes et téléphones. A ce titre, ils peuvent être appelés à examiner les moyens d'action des candidats fournisseurs et à contrôler les approvisionnements réalisés en vue de l'exécution des fournitures.

Les conducteurs de chantier vérificateurs participent à la réception des matériels considérés en effectuant, notamment en usine ou sur les chantiers, les essais techniques pour lesquels ils sont compétents.

Titre II

Recrutement.

Art. 3. — Les conducteurs de chantier vérificateurs sont recrutés par voie de concours distincts pour chacune des cinq branches et ouverts exclusivement, eu égard à la nature de l'emploi, aux candidats du sexe masculin.

Peuvent seuls faire acte de candidature:

a) Pour les branches « lignes » et « câbles »: les conducteurs de chantier ainsi que les ouvriers d'état de 3e et de 4e catégorie appartenant à certaines spécialités;

b) Pour les autres branches: les ouvriers d'état de 3e et de 4e catégorie appartenant à certaines spécialités.

Tous les candidats doivent être âgés de trente ans au moins et de quarante-huit ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et avoir obtenu, à l'occasion de la dernière notation annuelle, une note chiffrée n'entraînant pas de retard dans l'avancement d'échelon.

Art. 4. — Un arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones fixe les modalités d'organisation des concours prévus au présent décret et le programme des épreuves ainsi que la liste des spécialités visées au deuxième alinéa de l'article précédent.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones arrête la liste des candidats autorisés à subir les épreuves des concours et approuve la liste des candidats admis.

Art. 5. — Les candidats reçus à l'un des concours visés à l'article 3 sont nommés conducteurs de chantier vérificateurs dans la branche pour laquelle ils ont concouru et effectuent, en cette qualité, un stage d'un an.

En fin de stage, les conducteurs de chantier vérificateurs dont le service a donné satisfaction sont titularisés dans leur grade. Ceux dont le service n'a pas donné satisfaction sont, après avis de la commission administrative paritaire compétente, soit admis à poursuivre leur stage pendant une durée de six mois au plus, soit réintégrés dans leur cadre d'origine.

Les bénéficiaires d'une prolongation de stage sont, à l'issue de celle-ci et suivant leur manière de servir, soit titularisés, soit réintégrés dans leur cadre d'origine.

Titre III

Dispositions particulières.

Art. 6. — Les nominations aux emplois de conducteurs de chantier vérificateurs sont prononcées par arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 7. — La proportion maximum des conducteurs de chantier vérificateurs susceptibles d'être placés en position de détachement ou de disponibilité est fixée à 5 p. 100 de l'effectif de ce cadre.

Aucun conducteur de chantier vérificateur ne peut être placé en position de détachement avant d'avoir accompli en cette qualité au moins un an de services effectifs.

Titre IV

Dispositions transitoires.

Art. 8. — Les chefs d'équipe vérificateurs en fonctions à la date de publication du présent décret deviennent conducteurs de chantier vérificateurs. Les conditions de répartition des intéressés dans les échelons prévus au décret n° 57-253 du 27 février 1957 susvisé seront fixées par arrêté conjoint du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 9. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
BERNARD CORNUT-GENTILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Décret n° 59-413 du 6 mars 1959 relatif à la composition du conseil de l'ordre du Mérite postal.

RAPPORT

La création de l'ordre du Mérite postal, en 1953, a donné à l'administration des postes, télégraphes et téléphones la possibilité de reconnaître avec éclat le mérite de certains de ses fonctionnaires.

Le conseil de l'ordre du Mérite postal, qui veille à l'observation des statuts et donne notamment son avis sur les propositions de nominations et de promotions, réunit autour du ministre des postes, télégraphes et téléphones un représentant du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, un membre du conseil d'Etat, un membre du cabinet du ministre et de hauts fonctionnaires de l'administration.

Il est souhaitable d'associer plus étroitement le nombreux personnel de l'administration des postes, télégraphes et téléphones aux destinées de l'ordre en permettant sa représentation au sein du conseil par deux fonctionnaires moins haut placés dans la hiérarchie administrative et dont le mérite a déjà été reconnu par leur décoration dans l'ordre du Mérite postal.

Il convient donc de modifier les dispositions de l'article 11 du décret n° 53-1111 du 14 novembre 1953. Tel est l'objet du présent décret.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 53-1111 du 14 novembre 1953 portant création de l'ordre du Mérite postal;

Vu le décret n° 57-838 du 10 juillet 1957 relatif au contingent semestriel de distinctions dans l'ordre du Mérite postal;

Vu l'avis du conseil de l'ordre,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 11 du décret n° 53-1111 du 14 novembre 1953 relatif à la composition du conseil de l'ordre du Mérite postal est modifié comme il suit:

Ajouter après: « Un inspecteur général de l'administration des postes, télégraphes et téléphones désigné par le ministre »:

« Deux fonctionnaires de l'administration des postes, télégraphes et téléphones déjà décorés de l'ordre du Mérite postal et désignés par le ministre ».

Art. 2. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

BERNARD CORNUT-GENTILLE.

Services extérieurs.

Par arrêté du 10 février 1959, a été muté à Cosne M. Bellordre, receveur hors classe à Chagny

Par arrêtés du 20 février 1959:

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs principaux adjoints désignés ci-après:

A Orléans-Direction départementale, M. Chapellier.

A Paris-Services radioélectriques, M. Martinez, de Paris-Administration centrale.

A été détaché (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du délégué général du Gouvernement en Algérie, à compter du 1er janvier 1959, pour une durée de trois ans, M. Sahrane, agent principal d'exploitation à Alger-Ruisseau.

Par arrêtés du 24 février 1959:

Ont été détachés (art. 38 à 41 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires) auprès du ministère des armées (terre), pour le service de la poste aux armées, pour une durée maximale de cinq ans:

(A compter du 21 février 1959.)

M. Dumay, inspecteur.

M. Dennefeld, contrôleur principal.

MM. Mourier, Pasquereau et Quinio, contrôleurs.

MM. Jover et Zaragosa, agents principaux d'exploitation.

MM. Divry et Maack, agents d'exploitation.

(A compter du 6 mars 1959.)

M. Poirier, agent d'exploitation.

Ont été réintégrés, à compter du 1er mars 1959, les fonctionnaires précédemment détachés (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du ministère des armées, pour le service de la poste aux armées:

M. Desnos, inspecteur.

M. Bacon, agent principal d'exploitation.

M. Grumeau, agent d'exploitation.

Par arrêtés du 26 février 1959:

Ont été mutés les receveurs hors classe désignés ci-après:

A Mortagne-au-Perche, M. Cuq, de Carentan.

A Nemours, M. Vidal, de Châtillon-sur-Seine.

A été nommé receveur hors classe à Montereau et titularisé dans le grade correspondant, M. Casile, inspecteur principal à Rabat.

A été nommé chef de centre hors classe à Meaux-Téléphone et titularisé dans le grade correspondant, M. Boissonnot, inspecteur principal à Paris-Services postaux.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Formes des demandes de permis de construire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1959: page 2880, 1re colonne, article 1er, 2e ligne, au lieu de: « des demades de permis de construire », lire: « des demandes de permis de construire »; 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « Lorsqu'il s'agit de la construction », lire: « 5° Lorsqu'il s'agit de la construction ».

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 25 février 1959, M. Guilloux (Henri), reviseur temporaire de 1re classe, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1956, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2291 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêté en date du 28 janvier 1959, ont été nommés, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de service des services extérieurs de la direction générale des impôts:

M. Lavalette (Jean), Seine.

M. Thommen (Paul), Seine.

Par arrêté en date du 5 février 1959, a été nommée, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de bureau des services extérieurs de la direction générale des impôts:

Mme Leroy, née Plessis (Isa), Eure.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commissions.

Convocation rectifiée.

La **commission des affaires étrangères** se réunira le jeudi 19 mars 1959, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Communication du ministre des affaires étrangères sur la situation internationale.

II. — Organisation des travaux de la commission.

La **commission des affaires culturelles, familiales et sociales** se réunira le jeudi 19 mars 1959, à neuf heures trente, à la salle Colbert:

I. — Méthodes de travail de la commission.

II. — Nomination de seize commissaires chargés de suivre les travaux de la commission des finances.

III. — Audition de M. Bacon, ministre du travail, sur la situation de l'emploi et la situation du régime général de la sécurité sociale.

IV. — Constitution de groupes de travail.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le jeudi 19 mars 1959, à neuf heures trente (local du 7e bureau):

I. — Echange de vues sur le plan de travail de la commission.

II. — Nomination des rapporteurs pour avis des budgets ci-après:

Services de la défense nationale rattachés au Premier ministre (E.M.G.D.N.; S.D.E.C.; Groupement de contrôle radioélectrique):

Armées: section commune, section Air, section Guerre, section Marine.

France d'outre-mer: dépenses militaires.

Budgets annexes des services des essences et des poudres.

III. — Désignation de commissaires délégués à l'étude des principales questions de défense nationale (protection civile; questions économiques de défense; questions atomiques; transports et télécommunications; service national et emploi des personnes, etc.).

IV. — Désignation d'une mission d'information (quatre membres au maximum) en Algérie.

V. — Eventuellement, nomination de rapporteurs pour des projets de loi.

VI. — Questions diverses.

La **commission de la production et des échanges** se réunira à la salle Colbert:

1° *Le mardi 17 mars 1959, à neuf heures trente.*

A neuf heures trente: exposé du président sur la situation économique.

A dix heures: audition de M. Pierre Sudreau, ministre de la construction.

A quinze heures: audition de M. Jean-Marcel Jeanneney, ministre de l'industrie et du commerce.

2° *Le mercredi 18 mars 1959, à dix heures.*

I. — Constitution de groupes d'études.

II. — Nomination des membres de la commission appelés à participer aux travaux de la commission des finances (art. 12, alinéa 4, des règles provisoires).

III. — Questions diverses.

La **commission spéciale du règlement** se réunira le jeudi 19 mars 1959, à quinze heures (local de la commission n° 249):

Rapport de M. Habib-Deloncle sur le règlement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours pour le recrutement à titre civil d'agents techniques des eaux et forêts dans la métropole et les quatre départements d'outre-mer.

Aux termes d'un arrêté interministériel en date du 24 février 1959, publié au *Journal officiel* du 3 mars 1959, page 2657, un concours est ouvert en 1959 pour le recrutement, à titre civil, de cent quarante agents techniques des eaux et forêts dans la métropole et les quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion).

Les modalités de ce concours sont fixées par l'arrêté ministériel du 28 décembre 1951 (*Journal officiel* du 8 janvier 1952, page 331).

Les épreuves écrites auront lieu le 21 juillet 1959 dans un certain nombre de centres régionaux qui seront désignés ultérieurement.

Pour prendre part au concours, les candidats devront:

a) Ou être Français d'origine;

Ou être naturalisés Français depuis plus de cinq ans, sauf les dérogations prévues par la circulaire ministérielle F. P. n° 146 du 20 août 1949 relative à l'accès des naturalisés aux emplois publics;

Ou être citoyen français musulman d'Algérie.

b) Etre âgés:

Pour les candidats français d'origine ou naturalisés Français, de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1959;

Pour les candidats citoyens français musulmans d'Algérie, de plus de dix-sept ans et de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1959.

La limite d'âge supérieure ainsi définie (trente ans ou trente-cinq ans) peut être prorogée d'un an par enfant à charge au 1er janvier 1959 (code de la famille) et, dans la limite de cinq ans au maximum, d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux en vertu des lois sur le service militaire obligatoire, de convocations spéciales, du décret de mobilisation générale ou d'engagements contractés dans l'armée d'armistice (loi du 4 juin 1951).

c) Etre aptes à effectuer un service actif et pénible, indemnes de toute affection cancéreuse ou nerveuse ou définitivement guéris, indemnes de toute affection tuberculeuse ou définitivement guéris.

Les conditions d'aptitude physique seront constatées par des certificats médicaux émanant, pour les deux premières, d'un praticien de médecine générale, pour la troisième, d'un médecin phtisiologue.

Les candidats pourront à cet effet s'adresser aux médecins de leur choix; les frais résultant de ces visites médicales resteront à leur charge.

d) Etre de bonne conduite et de bonne moralité.

e) Ne pas avoir été exclus du stage probatoire ou éliminés définitivement à l'examen de fin de stage à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Les dossiers de candidature devront comprendre:

1° Une demande de participation au concours rédigée sur papier timbré et indiquant d'une façon précise et lisible l'adresse du domicile du candidat, adresse à laquelle lui sera envoyée toute la correspondance relative au concours, et notamment les convocations aux épreuves.

Cette demande devra être obligatoirement approuvée par les parents pour les candidats mineurs.

2° Ou un certificat de nationalité (pour les candidats français d'origine ou naturalisés Français);

Ou une attestation certifiant sur l'honneur qu'ils possèdent la qualité de citoyen français musulman (pour les candidats citoyens français musulmans).

3° Un extrait d'acte de naissance.

4° Les certificats médicaux précisés ci-dessus et délivrés depuis moins de trois mois.

5° Une déclaration sur l'honneur établie par le candidat et attestant qu'il n'a pas été exclu du stage probatoire ou éliminé définitivement à l'examen de fin de stage auquel sont statutairement soumis les agents techniques avant ou après leur nomination.

Les candidats âgés de plus de trente ans au 1er janvier 1959 (ou de plus de trente-cinq ans pour les candidats citoyens français musulmans) et susceptibles de bénéficier d'une prolongation de la limite d'âge dans les conditions rappelées ci-dessus devront joindre à ces différentes pièces:

1° Un état signalétique et des services militaires;

2° Une fiche familiale d'état civil.

Le dossier ainsi constitué sera adressé au conservateur des eaux et forêts dont relève le département dans lequel est domicilié le candidat, avant le 21 mai 1959. Tout dossier posté après cette date sera irrecevable, le cachet de la poste faisant foi. Il en sera de même de tout dossier incomplet au 21 mai 1959.

Les candidats seront avisés de leur admission au concours et du centre régional auquel ils seront rattachés par les soins du conservateur auprès duquel ils auront déposé leur dossier de candidature.

Il est rappelé que les candidats agréés à l'emploi d'agent technique à la suite du concours de recrutement à titre civil ne pourront être nommés à cet emploi:

1° Que lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt et un ans et après avoir satisfait à leurs obligations militaires légales. En outre, les candidats agréés appartenant au contingent libérable en 1952 ou aux contingents suivants devront avoir accompli six mois au moins de service actif en sus de leurs obligations militaires légales (loi n° 52-836 du 18 juillet 1952, publiée au *Journal officiel* du 19 juillet 1952);

2° Qu'après avoir subi, par devant des médecins assermentés (dont les honoraires seront à la charge de l'administration), les examens prescrits par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 (*Journal officiel* du 7 août 1957). Ils ne pourront, à cette occasion, se prévaloir en aucune façon du résultat des examens subis lors de la constitution de leur dossier de candidature (§ *c* ci-dessus) et qui n'ont pour objet que de déterminer s'ils sont aptes à faire acte de candidature au concours.

Il est enfin précisé qu'aucun sursis de nomination ne sera accordé, à l'exception de ceux permettant aux candidats agréés et venant en tour de nomination, de terminer leurs obligations militaires légales, compte tenu, éventuellement, de la période supplémentaire de six mois exigée de certains d'entre eux comme il est indiqué ci-dessus.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice d'Avranches (Manche).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 14 et 15 mai 1959 à l'hôpital-hospice d'Avranches (Manche).

Peuvent faire acte de candidature les personnes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière, d'agent principal ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1959. Toutefois cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 13 avril 1959 à la direction de l'hôpital d'Avranches, qui adressera à toute personne en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Saint-Junien (Haute-Vienne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 20 et 21 mai 1959 à l'hôpital-hospice de Saint-Junien (Haute-Vienne).

Peuvent faire acte de candidature les personnes ayant la nationalité française depuis cinq ans au moins et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1959. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidats du sexe masculin doivent, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 18 avril 1959 à la direction de l'hôpital-hospice de Saint-Junien, qui adressera aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant le programme des épreuves et la liste à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Saint-Junien (Haute-Vienne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 20 et 21 mai 1959 à l'hôpital-hospice de Saint-Junien (Haute-Vienne).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins et titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, les dactylographes et employés de bureau (titulaires ou auxiliaires) ne possédant pas les diplômes susvisés mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 2 mai 1959 à la direction de l'établissement, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Lorrain (Martinique).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Lorrain (Martinique).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Martinique, boulevard Pasteur, à Fort-de-France.

Avis de vacance de postes de médecin chef aux hôpitaux psychiatriques de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) et de Clermont (Oise).

Sont envisagées les vacances d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) et d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Clermont (Oise).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Cusset (Allier).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Cusset (Allier), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de l'Allier, 20, rue Voltaire, à Moulins.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Vernon (Eure).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Vernon (Eure), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de l'Eure, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux.

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de Meurthe-et-Moselle.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de Meurthe-et-Moselle.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de l'Oise.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de l'Oise.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de médecin inspecteur de la santé dans les départements de l'Oise et du Cher.

Est envisagée la vacance de postes de médecin inspecteur de la santé dans les départements de l'Oise et du Cher.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ces postes les médecins fonctionnaires du corps de l'inspection de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai de deux semaines à partir du jour de la publication du présent avis au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 12 mars 1959	
4 9930	États-Unis	1 $ U.S.A.	4 93706	4 90	4 9740	4 9930	... .
5 0330	Canada	1 $ Can.	... .	... .	... .	5 047	5 046
2 315	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	2 30284	2 2925	2 3430	... .	... .
39 25	Mexique	100 pes.	39 4965	... .	... .	... .	... .
117 175	Allemagne occid.	100 D Mk	117 849	115 840	119 280	117 145	117 130
18 920	Autriche	100 sch.	18 98869	18 7025	19 2790	18 920	18 915
9 800	Belgique	100 F b.	9 97112	9 727	10 023	9 8020	9 8010
71 120	Danemark	100 c. d	71 47763	70 4275	72 5333	71 115	71 110
13 7830	Gde-Bretagne	1 liv. st.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7845	13 7835
7 9015	Italie	1 000 lire	7 909290	7 78395	8 01610	7 9015	7 9005
68 765	Norvège	100 c. n.	69 1188	68 053	70 155	68 770	68 765
129 875	Pays Bas	100 fl.	129 9226	127 9375	131 9360	129 87	... .
17 175	Portugal	100 esc.	17 17238	16 83	17 5020	17 195	17 185
94 740	Suède	100 c. s.	95 43513	91 6860	96 1810	94 755	... .
113 335	Suisse	100 F s.	112 9033	110 110	115 810	113 310	113 295
69 08	Tchécoslovaquie	100 krs	68 57027	68 05	69 08	69 08	... .
1 638	Yougoslavie	100 din	1 64268	1 6335	1 6350	... .	... .

Maroc	100 F marocains	1 173
Tunisie	1 dinar	11 7342
Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	5 30

(1) Ordonnance n° 58-1344 du 27 décembre 1958.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 5 MARS 1959.	AU 26 FEVRIER 1959
ACTIF			
Encaisse or		291.002.312.566 »	291.002.312.566 »
Prêt d'or au Fonds de stabilisation des changes (1)		141.220.244.741 »	141.220.244.741 »
Disponibilités à vue à l'étranger		16.601.000.000 »	16.604.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (2)		»	»
Monnaies divisionnaires		10.019.298.083 »	9.847.871.642 »
Comptes courants postaux		52.085.687.999 »	43.932.090.417 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		175.000.000.000 »	175.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (6)		380.000.000.000 »	380.000.000.000 »
Avances à l'Etat à échéance déterminée (7)		99.700.000.000 »	99.700.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	616.641.181.546 »		
Effets escomptés sur l'étranger	193.655.310 »	1.780.715.885.079 »	1.758.729.906.099 »
Effets garantis par l'Office des céréales (8)	39.108.508.290 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.124.772.510.933 »		
Effets négociables achetés en France (9)		300.449.654.235 »	296.407.640.239 »
Avances à 30 jours sur effets publics		20.898.300.000 »	18.894.260.000 »
Avances sur titres		8.661.746.793 »	7.896.359.907 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (10)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		27.326.176.893 »	36.672.810.393 »
Divers		56.208.336.265 »	57.109.608.795 »
Total		3.836.008.624.374 F	3.808.831.085.519 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		3.333.518.566.270 »	3.200.808.815.580 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	69.080.615 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	51.854.918 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	312.998.639.721 »	385.145.233.559 »	410.623.684.255 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	72.022.658.305 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (11)		696.624.703 »	696.624.703 »
Réserves mobilières légales (12)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		116.439.591.092 »	106.496.355.231 »
Total		3.836.008.624.374 F	3.808.831.085.519 F

(1) (Convention du 26 juin 1937 approuvée par la loi du 26 juin 1937).
(2) (Convention du 27 juin 1940).
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) (Convention du 26 juin 1937 approuvée par la loi du 26 juin 1937, convention du 9 janvier 1938 approuvée par la loi du 29 janvier 1938).
(7) (Convention du 6 novembre 1937 approuvée par la loi du 7 novembre 1937, convention du 9 janvier 1938 approuvée par la loi du 29 janvier 1938, convention du 26 décembre 1938 approuvée par l'ordonnance du 30 décembre 1938).
(8) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(9) (Décret du 17 juin 1938).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(11) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(12) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER,

TAUX DES OPÉRATIONS

Escompte	4 1/4 0/0
Avances sur titres	6 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Nouvelle des Etablissements E. HUOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE LA MARSOUPE, SAINT-MIHIEL (MEUSE)
Registre du commerce : Saint-Mihiel n° 2741.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 2.000 *F.*

Treizième tirage d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, la Société nouvelle des établissements E. Huot a procédé au rachat des 56 obligations 4 1/4 0/0 dont l'amortissement est fixé au 1er juin 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1959.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de tirage au sort de 1947 à 1951 et par voie de rachat de 1952 à 1958.

SOCIETE LE CARBONE LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.440.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DES ACACIAS, PARIS
R. C. : Seine n° 57-B 6033.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1944.

Quatorzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des 238 obligations à amortir au 1er avril 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 1948.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des 620 obligations à amortir au 1er avril 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste numérique des obligations sorties au tirage de 1958 et restant à présenter au remboursement.

69	502	959	1.088	1.095	9.741	10.238	10.240	10.798	10.957
1.159	1.452	1.598	1.661	1.687	11.019	11.205	11.208	11.266	11.320
1.968	2.160	2.191	2.222	2.603	11.370	11.580	11.715	11.741	11.839
2.659	2.665	2.868	2.884	3.087	11.842	12.653	12.739	12.800	13.092
3.118	3.188	3.463	3.567	3.581	13.503	13.683	13.887	14.198	14.767
3.838	3.866	4.198	4.589	4.694	14.994	15.091	15.456	16.306	16.435
4.797	4.824	5.035	5.074	5.470	16.928	17.427	18.090	18.228	18.504
5.804	5.838	5.978	6.033	6.299	18.620	19.124	19.424	19.431	19.473
6.828	6.837	6.845	6.954	7.262	19.901	20.230	20.232	21.245	21.278
7.491	7.766	8.049	8.124	8.248	21.472	22.988	24.347	24.737	24.989
8.343	8.360	8.592	8.731	9.261	25.594	27.688			

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

CAPITAL : 8.470.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 54-B 5800.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F nominal.

Echéance du 15 avril 1959.

Troisième tirage effectué le 27 février 1959 pour amortissement de 1.000 obligations (3.028 obligations ont été rachetées en Bourse en vue de l'amortissement au 15 avril 1959).

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au troisième tirage;
b) Les séries sorties aux tirages précédents et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS EXTRÊMES	ANNÉES DE REMBOURSEMENT
7.487 à 8.977	**1959**
22.879 à 23.310	1958
86.256 à 87.844	1948

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1948 (1er tirage), coupon n° **2**, 15 avril 1949.
Remboursement 1958 (2e tirage), coupon n° **12**, 15 avril 1959.
Remboursement 1959 (3e tirage), coupon n° **13**, 15 avril 1960.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, et 34, rue des Mathurins, Paris;
De l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, Paris;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris;
Du Crédit commercial de France, 20, rue La Fayette, et 103, avenue des Champs-Elysées, Paris;
De la banque L. Dupont et Ce, 26, avenue du Président-Roosevelt, Paris;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

CAPITAL : 8.470.000.000 DE FRANCS
25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 54-B 5800.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal (émission de juin 1942).

La Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1942, a racheté en Bourse la totalité des obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en avril 1959.

Toutes les obligations sorties aux tirages antérieurs ont été remboursées.

Compagnie Française de Matériel de Chemins de Fer et Générale de Construction

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 431.625.000 F

SIÈGE SOCIAL : 38, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 6044 ; numéro d'entreprise : 212 75 108 000 7.

Obligations 6 0/0 1955 (4e tirage).

Amortissement 1959.

Le conseil d'administration de la Compagnie française de matériel de chemins de fer et générale de construction informe MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1955 qu'il a été procédé, le 5 mars 1959, au quatrième tirage de 512 obligations, au titre de l'amortissement 1959.

Conformément aux dispositions contenues dans la notice d'émission, il a été tiré un numéro.

Le numéro d'obligation sorti est 9.603.

Les 512 obligations remboursables, compte tenu des obligations antérieurement amorties, portent les numéros suivants :

1 à 114 — 9.603 à 10.000

Ces obligations seront remboursables à partir du 15 mai 1959 à raison de 10.540 F par titre, net d'impôt, avec le coupon n° 5 (15 mai 1960) attaché.

Liste des numéros sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

Deuxième tirage 1957

amortissable le 15 mai 1957, coupon n° 3 attaché.

1.082 — 1.083 — 1.169 — 1.170 — 1.171 — 1.172 — 1.181

Troisième tirage 1958

amortissable le 15 mai 1958, coupon n° 4 attaché.

3.004	3.005	3.006	3.007	3.008	3.136	3.174	3.175	3.176	3.177
3.011	3.012	3.037	3.038	3.039	3.178	3.179	3.180	3.181	3.182
3.040	3.041	3.042	3.043	3.069	3.183	3.184	3.185	3.186	3.187
3.070	3.071	3.072	3.073	3.089	3.188	3.189	3.190	3.191	3.192
3.090	3.091	3.092	3.093	3.094	3.193	3.194	3.258	3.279	3.280
3.095	3.096	3.097	3.098	3.099	3.281	3.282	3.283	3.304	3.305
3.100	3.101	3.106	3.107	3.108	3.306	3.307	3.308	3.309	3.310
3.109	3.110	3.111	3.112	3.113	3.311	3.312	3.313	3.335	3.336
3.114	3.115	3.116	3.117	3.118	3.337	3.388	3.389	3.390	3.391
3.119	3.122	3.123	3.124	3.125	3.392				
3.126	3.132	3.133	3.134	3.135					

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 80 millions de francs 3,50 0/0 (mai 1945).

1° Liste des 1.061 numéros des obligations sorties au douzième tirage du 27 janvier 1959, échéance du 15 mars 1959, en complément des obligations rachetées en Bourse en vue de l'amortissement de l'emprunt de 80 millions de francs contracté par la ville de Marseille, suivant arrêté interministériel du 28 décembre 1944.

191 à 200 — 311 à 320 — 371 à 380 — 441 à 450 — 461 à 470 — 571 à 580 — 651 à 670 — 741 à 750 — 971 à 980 — 1.151 à 1.160 — 1.191 à 1.200 — 1.213 à 1.219 — 1.352 à 1.360 — 1.404 à 1.410 — 1.581 à 1.590 — 1.621 à 1.630 — 2.433 à 2.437 — 2.511 à 2.520 — 2.621 et 2.622 — 3.101 à 3.110 — 3.151 à 3.160 — 3.481 à 3.490 — 3.561 à 3.570 — 3.721 à 3.730 — 3.741 à 3.750 — 3.951 à 3.960 — 3.981 à 3.990 — 4.001 à 4.010 — 4.061 à 4.070 — 4.071 à 4.080 — 4.101 à 4.110 — 4.181 à 4.190 — 4.221 à 4.230 — 4.291 à 4.300 — 4.381 à 4.390 — 4.441 à 4.450 — 4.461 à 4.470 — 4.611 à 4.618 — 6.071 à 6.080 — 6.151 à 6.160 — 6.181 à 6.190 — 6.259 et 6.260 — 6.271 à 6.280 — 6.291 à 6.300 — 6.361 à 6.370 — 6.401 à 6.410 — 6.431 à 6.440 — 6.661 — 6.666 à 6.668 — 6.831 à 6.834 — 6.951 à 6.960 — 7.001 à 7.004 — 7.151 à 7.160 — 7.231 à 7.240 — 7.311 à 7.320 — 7.441 à 7.450 — 7.631 à 7.640 — 7.651 à 7.660 — 7.761 à 7.770 — 7.841 à 7.850 — 7.871 à 7.880 — 7.951 à 7.960 — 8.061 à 8.070 — 8.518 à 8.520 — 8.552 — 8.556 à 8.560 — 8.831 à 8.835 — 8.901 à 8.910 — 9.001 à 9.005 — 9.041 à 9.070 — 9.182 et 9.183 — 9.186 à 9.190 — 9.291 — 9.296 à 9.300 — 9.341 — 9.350 à 9.354 — 9.381 à 9.386 — 9.388 à 9.390 — 9.452 — 9.466 à 9.470 — 9.521 à 9.530 — 9.551 à 9.560 — 9.599 — 9.751 et 9.752 — 9.756 à 9.760 — 9.784 et 9.785 — 9.881 et 9.882 — 9.885 à 9.890 — 9.981 à 9.990 — 10.041 à 10.048 — 10.171 à 10.174 — 10.177 à 10.180 — 10.191 à 10.195 — 10.231 à 10.239 — 10.273 à 10.280 — 10.371 à 10.373 — 10.376 à 10.380 — 10.434 à 10.437 — 10.611 à 10.614 — 10.618 à 10.620 — 10.643 à 10.645 — 10.691 à 10.695 — 10.707 — 10.771 à 10.773 — 10.775 à 10.780 — 10.931 et 10.932 — 10.934 à 10.940 — 10.961 à 10.970 — 10.981 à 10.990 — 11.361 à 11.370 — 11.450 — 11.471 à 11.480 — 11.591 — 11.599 et 11.600 — 11.991 à 12.000 — 12.101 à 12.104 — 12.110 — 12.171 à 12.180 — 12.551 à 12.556 — 12.661 à 12.670 — 12.751 à 12.753 — 12.756 — 12.758 à 12.760 — 12.791 — 12.793 à 12.800 — 12.861 à 12.869 — 12.921 à 12.930 — 12.941 à 12.950 — 13.011 à 13.014 — 13.091 — 13.136 à 13.140 — 13.241 à 13.247 — 13.252 à 13.254 — 13.259 et 13.260 — 13.641 et 13.642 — 13.701 à 13.710 — 13.761 — 13.781 à 13.786 — 14.051 à 14.060 — 14.136 à 14.140 — 14.267 et 14.268 — 14.331 à 14.335 — 14.562 et 14.563 — 14.566 et 14.567 — 14.570 — 14.731 et 14.732 — 14.737 à 14.740 — 14.804 à 14.810 — 14.893 et 14.894 — 14.899 et 14.900 — 14.955 à 14.958 — 14.971 à 14.980 — 15.000 — 15.149 et 15.150 — 15.551 à 15.554 — 15.556 à 15.560 — 15.583 à 15.590 — 15.851 — 15.856 à 15.860.

Le remboursement des titres ci-dessus désignés par le sort s'effectuera à partir du 15 mars 1959 à raison de 5.000 F pour les obligations nominatives et au porteur.

Le coupon n° 25 nominatif et au porteur sera payé à l'échéance du 15 septembre 1959 pour un montant de 175 F.

2° Liste des 236 obligations rachetées en Bourse, conformément aux conditions générales de l'émission, sur les 1.257 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 mars 1959.

1.261 à 1.270 — 1.931 à 1.940 — 1.951 à 1.960 — 2.011 à 2.020 — 2.061 à 2.070 — 2.281 à 2.290 — 2.361 à 2.370 — 2.391 à 2.410 — 2.421 à 2.432 — 2.438 à 2.440 — 2.461 et 2.462 — 2.623 à 2.630 — 2.661 à 2.670 — 5.861 à 5.870 — 5.881 à 5.890 — 5.901 à 5.910 — 5.931 à 5.940 — 6.011 à 6.030 — 6.041 à 6.048 — 9.184 et 9.185 — 10.210 — 10.431 à 10.433 — 10.696 — 11.501 à 11.504 — 12.557 à 12.560 — 12.981 — 13.965 — 14.131 à 14.135 — 14.261 à 14.266 — 14.269 et 14.270 — 14.398 à 14.440 — 14.895 à 14.898 — 15.625 à 15.630.

3° Liste des obligations amorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.	NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.
350	10	11.514 à 11.516	11
791 à 800	10	11.771 à 11.773	11
1.233	11	12.098 à 12.100	11
1.249 et 1.250	9	12.161 à 12.170	11
6.521 à 6.528	11	12.199 à 12.200	11
6.821 à 6.830	11	12.264 et 12.265	10
7.026 à 7.030	11	12.297 à 12.300	4
7.080	11	12.331 et 12.332	10
7.182 à 7.184	11	12.339 et 12.440	10
7.431 à 7.440	11	12.536	11
7.939 et 7.940	11	12.621 et 12.622	11
8.183 à 8.185	11	12.639	8
8.651	11	12.709 et 12.710	11
8.951 à 8.953	11	12.711 et 12.712	10
8.956 à 8.959	11	13.090	9
8.991 à 9.000	11	13.161	11
9.114	9	13.204 et 13.205	11
9.252 et 9.253	9	13.283 à 13.300	11
9.278	10	13.501 à 13.506	11
9.281 à 9.284	11	13.527 à 13.530	10
9.320	10	13.681	11
9.321	11	13.686	11
9.427 à 9.430	9	13.871 et 13.872	11
9.431 à 9.433	10	13.874	11
9.544	3	14.071	11
10.051 et 10.052	11	14.075	11
10.122 et 10.123	9	14.078 à 14.080	11
10.401	11	14.081 à 14.083	10
10.423 à 10.429	11	14.121 à 14.124	3
10.531 à 10.539	11	14.150	10
10.544 à 10.550	9	14.344 à 14.347	9
10.551 à 10.553	10	14.421	9
10.678 à 10.682	11	14.445 et 14.446	11
10.687 à 10.690	11	14.456 à 14.458	11
10.750	9	14.801	11
10.795	7	14.878	10
10.887 à 10.889	10	14.886	8
10.991	9	14.904 et 14.905	10
11.009 et 11.010	9	15.169 et 15.170	11
11.011 à 11.014	11	15.292 à 15.294	10
11.271	11	15.378 et 15.379	11
11.376 à 11.380	9	15.717	11
11.381 à 11.386	10	15.835 à 15.839	11
11.487 à 11.489	10	15.861	11
11.527	6		

4° Liste des obligations et coupons frappés d'opposition.

Néant.

Le remboursement des obligations sorties au douzième tirage aura lieu à présentation, à partir du 15 mars 1959, à la recette municipale, tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (le samedi de neuf heures à douze heures seulement), et aux siège et succursales de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Pour extrait conforme au procès-verbal du tirage en date du 27 janvier 1959.

Le receveur municipal, M. GONNET.

L'adjoint délégué aux finances, IDMA RAPUZZI.

Ateliers de Construction Schwartz-Hautmont

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 376.447.500 F

SIÈGE SOCIAL : 9, RUE EUGÈNE-MILLON, PARIS (15e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 2743.

Obligations 6 0/0 minimum avril 1954 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er avril 1959.

Cinquième tirage effectué le 5 février 1959 pour amortissement de 388 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au cinquième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées ;
c) Les numéros frappés d'opposition à la date du cinquième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 243	1958	17.635 à 17.639	opp.
3.236 à 4.346	1956	**17.977 à 18.937**	**1959**
13.404 à 14.350	1957	19.377 à 20.000	1958

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1955 (2e tirage), coupon n° 3, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1960.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 10.000 F dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Société Industrielle de Chicorées Supérieures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.020.000 F

SIÈGE SOCIAL : AVENUE INDUSTRIELLE, WAMBRECHIES

Registre du commerce : Lille n° 55-B 66.

Obligations de 5.000 F 5,50 0/0 1948.

Tirage du 27 février 1959.

Liste des 62 obligations 5,50 0/0 1948 remboursables au pair de 5.000 F net, à partir du 1er avril 1959, avec le coupon du 1er avril 1960 attaché.

125	199	276	293	307	885	917	994	1.044	1.047
321	334	344	347	367	1.068	1.071	1.099	1.128	1.152
377	380	388	399	445	1.173	1.205	1.206	1.257	1.261
446	581	590	685	707	1.262	1.263	1.274	1.283	1.300
728	729	749	753	781	1.302	1.313	1.326	1.344	1.353
783	784	798	818	829	1.381	1.395			
821	823	856	872	882					

Le remboursement de ces obligations s'effectuera aux guichets de la banque Scalbert, 32, place du Concert, à Lille, et dans toutes ses agences.

Liste des numéros sortis aux tirages précédents et restant à rembourser au 28 février 1959.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
132	1957	778	1958	1.136	1957
313	1958	789	1958	1.143	1958
325	1958	874	1957	1.157	1958
354	1958	916	1958	1.207	1958
410	1958	928	1958	1.307	1958
411	1958	1.105	1956	1.322	1958
674	1954	1.118	1958	1.337	1958
675	1954	1.123	1958	1.365	1958
719	1958				

Anciens Etablissements Ed. Zublin & Cie et A. Perrière & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 48, BOULEVARD DES BATIGNOLLES, PARIS

R. C. : Seine n° 56-B 10500.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Liste récapitulative des séries d'obligations amorties au tirage du 27 février 1959 et aux tirages précédents.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
1 à 219	1956	2.000
1.597 à 1.776	1951	2.000
1.838 à 1.983	1958	2.000
2.956 à 3.087	1953	2.000
3.090 à 3.236	1957	2.000
3.307 à 3.515	1959 (1)	2.000
3.606 à 3.760	1958	2.000
3.787 à 3.857	1955	2.000
3.858 à 3.984	1954	2.000
3.985 à 4.067	1955	2.000
4.988 à 5.000	1956	2.000

(1) Dont 51 rachetées.

La société a racheté en Bourse 101 obligations qui ont été imputées à l'amortissement prévu pour 1959.

Les titres sortis au dernier tirage sont remboursables à partir du 1er avril 1959 à raison de 2.000 F, coupon n° 13, échéance 1er avril 1960, attaché.

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris, ses succursales et ses banques affiliées ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris ;
Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, Paris, ainsi que leurs succursales et agences de Paris et province.

LE MATERIEL TELEPHONIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

46-47, QUAI DE BOULOGNE, A BOULOGNE-BILLANCOURT (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 6800.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F nominal.

Echéance du 1er avril 1959.

Premier tirage effectué le 27 février 1959 pour amortissement de 58 obligations.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉE de remboursement.
81 à 85	1959	6.936 à 6.940	1959
176 à 180	»	7.121 à 7.125	»
276 à 280	»	7.236 à 7.240	»
2.186 à 2.190	»	7.576 à 7.580	»
2.441 à 2.445	»	9.086 à 9.090	»
3.406 à 3.410	»	9.421 à 9.425	»
4.086 à 4.089	»	9.586 à 9.590	»
6.301 à 6.305	»	9.686 à 9.690	»

Coupon n° 15 attaché (échéance 1er avril 1960).

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 5.001 F dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e).

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 25 juillet 1945.)

Société anonyme des IMPRIMERIES DELMAS

CAPITAL 16.000.000 DE FRANCS
6, PLACE SAINT-CHRISTOLY, BORDEAUX
R. C.: Bordeaux n° 57-B 546.

Amortissement des obligations 5 0/0 (*émission* 1931).

TIRAGE DU 26 JANVIER 1959

Liste des 337 obligations 5 0/0 1931 amorties par voie de tirage au sort le 26 janvier 1959 pour être remboursées à 1.000 F à partir du 1er mars 1959, coupon n° 57 attaché, aux établissements financiers suivants: Crédit lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, au siège social de la société, **ainsi que des obligations sorties aux précédents tirages et non remboursées à la date du 26 janvier 1959.**

(Les numéros en caractères gras indiquent les titres amortis au tirage du 26 janvier 1959.)

NUMÉROS	DATES de remboursement.
8	
23	1er mars 1950.
24	1er mars 1955.
28	1er mars 1957.
83	
124	
137	
242	
263	1er mars 1954.
264	1er mars 1958.
266	1er mars 1951.
307	
362	1er mars 1958.
366	
382	
405	1er mars 1957.
433	1er mars 1952.
447	1er mars 1956.
456	
461	
506	
559	
565	1er mars 1952.
574	
576	1er mars 1956.
582	
586	1er mars 1958.
618	
619	
633	1er mars 1958.
651	
678	
703	
717	1er mars 1958.
724	1er mars 1958.
736	
741	1er mars 1957.
745	
755	1er mars 1958.
766	1er mars 1958.
779	1er mars 1958.
790	
806	1er mars 1958.
810	1er mars 1957.
814	
836	
846	1er mars 1955.
893	
920	
921	1er mars 1958.
941	
962	1er mars 1958.
977	
980	1er mars 1957.
993	1er mars 1956.
995	1er mars 1952.
996	1er mars 1954.
997	1er mars 1957.
998	1er mars 1953.
999	1er mars 1958.
1.002	1er mars 1953.
1.003	1er mars 1958.
1.004	1er mars 1954.
1.005	1er mars 1952.
1.006	
1.017	1er mars 1958.
1.022	
1.024	1er mars 1958.
1.072	
1.076	1er mars 1955.
1.094	
1.100	
1.118	
1.126	1er mars 1958.
1.133	
1.135	1er mars 1957.
1.143	1er mars 1958.
1.165	1er mars 1956.
1.167	
1.204	1er mars 1958.
1.215	1er mars 1958.
1.217	
1.221	
1.225	1er mars 1958.
1.227	1er mars 1957.
1.228	1er mars 1953.
1.229	1er mars 1956.
1.232	1er mars 1954.
1.237	1er mars 1958.
1.242	1er mars 1958.
1.256	1er mars 1957.
1.258	
1.269	1er mars 1958.
1.282	1er mars 1955.
1.287	
1.298	1er mars 1958.
1.300	
1.326	
1.328	1er mars 1958.
1.344	
1.362	1er mars 1958.
1.386	
1.400	1er mars 1958.
1.420	
1.421	1er mars 1958.
1.423	
1.446	1er mars 1958
1.449	
1.454	1er mars 1958.
1.459	1er mars 1957.
1.461	1er mars 1958.
1.468	
1.472	1er mars 1958.
1.492	1er mars 1958.
1.494	
1.503	1er mars 1958.
1.528	1er mars 1958.
1.530	
1.542	1er mars 1958.
1.543	
1.557	1er mars 1958.
1.564	1er mars 1958.
1.567	1er mars 1957.
1.572	
1.576	1er mars 1958.
1.577	1er mars 1956.
1.580	1er mars 1955.
1.581	1er mars 1958.
1.582	
1.596	1er mars 1957.
1.599	
1.619	1er mars 1958.
1.621	1er mars 1958.
1.622	1er mars 1956.
1.626	
1.628	1er mars 1958.
1.630	1er mars 1955.
1.634	1er mars 1957.
1.638	1er mars 1958.
1.641	
1.650	1er mars 1958.
1.652	1er mars 1945.
1.654	1er mars 1951.
1.655	1er mars 1957.
1.656	1er mars 1953.
1.657	
1.665	
1.677	
1.684	
1.706	1er mars 1958.
1.708	
1.728	
1.762	
1.773	
1.787	
1.792	1er mars 1957.
1.815	
1.818	
1.847	
1.852	1er mars 1958.
1.861	
1.879	
1.885	
1.888	1er mars 1958.
1.899	1er mars 1957.
1.935	
1.938	1er mars 1958.
1.950	
1.995	1er mars 1958.
2.001	
2.022	1er mars 1958.
2.025	
2.042	
2.062	1er mars 1958.
2.065	
2.070	
2.092	
2.103	
2.136	
2.140	1er mars 1958.
2.143	
2.147	
2.152	1er mars 1957.
2.168	1er mars 1958.
2.174	1er mars 1957.
2.176	
2.183	
2.192	1er mars 1958.
2.199	
2.200	1er mars 1954.
2.205	1er mars 1958.
2.218	
2.240	
2.244	
2.254	1er mars 1958.
2.258	
2.267	
2.273	1er mars 1958.
2.295	
2.319	
2.337	
2.356	
2.359	
2.362	1er mars 1958.
2.377	
2.395	1er mars 1957.
2.411	
2.424	
2.428	
2.444	1er mars 1955.
2.454	
2.473	
2.481	1er mars 1958.
2.483	1er mars 1944.
2.484	1er mars 1949.
2.490	
2.509	
2.512	1er mars 1958.
2.529	
2.537	1er mars 1957.
2.539	1er mars 1954.
2.540	1er mars 1953.
2.541	
2.542	1er mars 1955.
2.543	1er mars 1951.
2.544	1er mars 1958.
2.547	1er mars 1951.
2.550	1er mars 1957.
2.556	1er mars 1955.
2.557	1er mars 1953.
2.562	
2.571	
2.583	
2.593	
2.603	
2.611	
2.627	
2.644	
2.661	
2.667	1er mars 1958.
2.679	
2.680	
2.700	1er mars 1958.
2.705	
2.720	
2.721	
2.755	
2.772	
2.791	
2.802	
2.824	
2.827	1er mars 1955.
2.828	1er mars 1957.
2.841	
2.848	
2.856	1er mars 1957.
2.861	
2.864	1er mars 1958.
2.867	1er mars 1957.
2.875	
2.887	
2.904	
2.916	
2.924	
2.933	
2.941	1er mars 1958.
2.948	
2.954	
2.966	
2.982	
2.984	1er mars 1958.
3.020	
3.026	
3.029	1er mars 1958.
3.032	1er mars 1957.
3.034	
3.042	
3.058	
3.068	
3.102	
3.116	1er mars 1958.
3.124	
3.127	1er mars 1958.
3.136	
3.138	1er mars 1957.
3.148	
3.158	1er mars 1958.
3.175	
3.191	
3.197	1er mars 1958.
3.210	1er mars 1958.
3.212	
3.221	
3.252	
3.264	
3.278	
3.287	
3.300	
3.304	
3.333	
3.346	1er mars 1958.
3.356	
3.358	1er mars 1958.
3.362	
3.371	1er mars 1958.
3.381	
3.393	
3.409	1er mars 1958.
3.413	1er mars 1946.
3.414	1er mars 1948.
3.415	
3.416	1er mars 1953.
3.417	1er mars 1955.
3.418	1er mars 1948.
3.423	
3.430	1er mars 1958.
3.438	
3.440	
3.449	1er mars 1958.
3.456	
3.463	
3.466	1er mars 1958.
3.484	
3.488	1er mars 1956.
3.505	
3.515	1er mars 1958.
3.536	
3.560	
3.565	
3.577	
3.581	
3.595	
3.620	1er mars 1957.
3.621	
3.623	1er mars 1957.
3.637	
3.643	
3.651	
3.653	
3.674	
3.681	1er mars 1958.
3.697	1er mars 1958.
3.700	
3.727	1er mars 1958.
3.731	
3.733	1er mars 1954.
3.735	1er mars 1957.
3.758	
3.769	
3.788	
3.823	
3.871	1er mars 1958.
3.875	1er mars 1957.
3.878	1er mars 1955.
3.879	1er mars 1956.
3.883	1er mars 1955.
3.885	
3.920	
3.941	
3.954	1er mars 1958.
3.968	
3.970	1er mars 1958.
3.984	1er mars 1954.
3.987	1er mars 1958.
3.990	
4.017	
4.026	
4.029	1er mars 1958.
4.033	1er mars 1958.
4.051	1er mars 1948.
4.054	1er mars 1947.
4.055	1er mars 1958.
4.057	
4.058	1er mars 1957.
4.059	1er mars 1953.
4.061	1er mars 1955.
4.062	1er mars 1958.
4.069	
4.091	
4.084	1er mars 1958.
4.091	1er mars 1956.
4.097	
4.102	
4.103	1er mars 1958.
4.105	
4.115	1er mars 1958.
4.130	1er mars 1958.
4.134	
4.143	
4.144	
4.166	
4.181	1er mars 1958.
4.183	
4.209	1er mars 1958.
4.216	1er mars 1958.
4.218	
4.228	
4.233	1er mars 1958.
4.247	1er mars 1958.
4.250	
4.252	1er mars 1948.
4.268	
4.272	1er mars 1957.
4.280	
4.291	
4.300	
4.308	
4.312	1er mars 1958.
4.325	
4.333	1er mars 1958.
4.364	
4.378	
4.380	
4.392	
4.401	1er mars 1958.
4.409	
4.411	
4.413	1er mars 1958.
4.426	1er mars 1958.
4.426	1er mars 1958.
4.439	
4.442	1er mars 1958.
4.455	
4.484	
4.475	
4.485	
4.491	1er mars 1958.
4.512	
4.519	
4.522	1er mars 1958.
4.525	
4.548	
4.533	
4.544	
4.547	1er mars 1958.
4.551	1er mars 1954.
4.567	
4.581	
4.585	1er mars 1958.
4.604	
4.616	1er mars 1958.
4.623	
4.633	
4.646	
4.668	
4.680	
4.692	
4.705	
4.706	1er mars 1958.
4.716	
4.730	
4.737	
4.760	
4.766	
4.782	
4.794	
4.821	
4.843	
4.854	
4.862	
4.866	1er mars 1958.
4.883	1er mars 1958.
4.899	
4.904	
4.913	
4.933	1er mars 1958.
4.944	1er mars 1958.
4.946	
4.957	
4.966	
4.969	
4.979	1er mars 1958.
4.995	
5.001	
5.008	1er mars 1958.
5.029	
5.032	
5.053	
5.068	
5.091	
5.094	
5.098	1er mars 1956.
5.107	
5.120	
5.131	
5.138	
5.153	
5.162	
5.174	
5.185	
5.195	
5.202	
5.217	
5.221	

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
5.250		5.520		5.769	1er mars 1958.
5.260		5.532		5.771	
5.273		5.549		5.778	1er mars 1958.
5.276		5.561		5.782	1er mars 1958.
5.280		5.571		5.737	
5.292	1er mars 1956.	5.576		5.794	
5.336		5.585		5.802	1er mars 1958.
5.338	1er mars 1957.	5.597	1er mars 1956.	5 803	
5.340		5.607		5.806	1er mars 1958.
5.362		5.616		5.815	
5.378		5.618	1er mars 1957.	5.828	
5.380		5.627		5 841	
5.391	1er mars 1956.	5.640		5.853	
5.392	1er mars 1952.	5.645		5.854	1er mars 1957.
5.393		5.654	1er mars 1958.	5.874	
5.394	1er mars 1957.	5.660		5.902	1er mars 1958.
5.401		5.663	1er mars 1958.	5.903	1er mars 1957.
5.415		5.676		5.908	
5.425		5.680		5.914	
5.449		5.692		5.916	1er mars 1958.
5.461		5.717		5.930	
5.466	1er mars 1958.	5.729		5.955	
5.478		5.737		5.984	
5.483		5.754		5.985	
5.490		5.756	1er mars 1957.	5.994	
5.516		5.761	1er mars 1958.		

Errata. — Par suite d'interversion de chiffres, l'obligation n° **2.002**, amortie et remboursable à partir du 1er mars 1955 et effectivement remboursée le 4 mai 1955, n'aurait donc plus dû figurer sur nos précédentes listes de tirages d'obligations des années 1956, 1957 et 1958. Par contre, l'obligation n° **2.250**, amortie et remboursable à partir du 1er mars 1954 et non encore présentée au remboursement à ce jour, aurait donc dû figurer sur nos listes de tirages d'obligations des années 1956, 1957 et 1958.

Bordeaux, le 26 janvier 1959.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Avis relatif au tableau d'amortissement des emprunts unifiés des collectivités locales.

FONDS SPÉCIAL GÉRÉ PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(Décret n° 53-709 du 9 août 1953.)

Série 6,50 0/0 1958-1978.

Le tableau d'amortissement des obligations de la série 6,50 0/0 1958-1978 des emprunts unifiés des collectivités locales émises jusqu'au 31 janvier 1959 inclus et portant les nos 1000001 à 1699608 s'établit comme suit:

Dates des remboursements et nombre des obligations à amortir.

1er juin 1959 ..	17.957	1er juin 1966...	27.998	1er juin 1973...	43.512
— 1960...	19.179	— 1967...	29.828	— 1974...	46.354
— 1961...	20.456	— 1968...	31.735	— 1975...	49.344
— 1962...	21.764	— 1969...	33.813	— 1976...	52.565
— 1963...	23.160	— 1970...	36.040	— 1977...	55.976
— 1964...	24.694	— 1971...	38.367	— 1978...	59.694
— 1965...	26.301	— 1972...	40.851		

Total: 699.608 obligations.

MIROITERIES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 216.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DE LÉTANDUÈRE, ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

R. C.: Angers n° 54-B 46.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 de 2.000 F.

Quatorzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 44 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirages ont été présentés au remboursement.

Société Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Electricité

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE CORTAMBERT, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 55-B 4695.

Obligations 6 0/0 minimum avril 1954 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er avril 1959.

Cinquième tirage effectué le 6 février 1959 pour amortissement de 4.167 obligations.

La liste ci-dessous comprend:

a) En caractères gras, la série sortie au cinquième tirage;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées:
c) Les numéros des titres frappés d'opposition à la date du cinquième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
12.218 à 16.552	1957	56.580 à 60.781	1955
34.008 à 34.017	opp.	68.208 à 72.603	1958
51.638 à 56.052	1956	72.768 à 77.257	1959

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1955 (1er tirage), coupon n° 2, 1er avril 1956.
Remboursement 1956 (2e tirage), coupon n° 3, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1960.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 10.000 F (1er tirage), 10.135 F (2e tirage), 10.336 F (3e tirage), 10.413 F (4e tirage et suivant), dans tous les sièges, succursales ou agences:

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique), 17, boulevard Baudin, Alger;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er);
De la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris (9e);
De l'Union financière pour l'industrie et l'équipement, 45, rue Cortambert, Paris (16e).

Société anonyme des Usines de Sainte-Marie et Gravigny

AU CAPITAL DE 96.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

R. C.: Saint-Dizier n° 57812.

Tirage d'obligations du 20 février 1959.

Liste des obligations 5 1/2 0/0 1948 rachetées au titre de l'annuité d'amortissement du 1er mars 1959.

413	1.761	1.790	2.989	2.990	3.870	3.879	3.880	3.881	3.882
2.991	3.837	3.838	3.839	3.840	3.883	3.884	3.885	3.886	3.887
3.841	3.842	3.843	3.844	3.864	3.888	3.889	3.890	3.891	3.892
3.865	3.866	3.867	3.868	3.869	3.893				

Liste des obligations 5 1/2 0/0 1948 amorties et remboursables à compter du 1er mars 1959.

291	292	293	294	295	1.113	1.114	1.115	1.116	1.117
296	297	883	884	885	1.118	1.119	1.120	1.121	1.122
886	887	888	889	890	1.123	1.124	1.125	1.187	1.188
891	892	893	894	897	1.189	1.190	1.191	1.192	1.193
898	899	900	935	936	1.194	1.195	1.196	1.197	1.198
937	938	939	940	941	1.199	1.200	1.201	1.202	1.203
942	943	944	947	948	1.204	1.205	1.206	1.207	1.208
949	960	961	962	963	1.209	1.210	1.675	1.676	1.677
964	965	966	967	968	3.730	3.731	3.732	3.733	3.734
969	970	971	972	973	3.735	3.736			

Etablissement financier chargé de ces remboursements: banque R. Varin-Bernier et Ce, à Paris (8e), 102, boulevard Haussmann.

Liste des obligations 5 1/2 0/0 1948 amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 20 février 1959.

1.955 1.983 2.005 3.289 3.290 3.309 3.310

Etablissement financier chargé de ces remboursements: banque R. Varin-Bernier et Ce, à Paris (8e), 102, boulevard Haussmann.

LILLE-BONNIERES ET COLOMBES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.040.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DE CALAIS, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 54-B 4413.

Obligations 6 0/0 1956 de 10.000 F.

Troisième tirage effectué le 3 mars 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 1.115 obligations sorties à ce tirage** (1.114 obligations ayant été rachetées d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
		Francs.
30.512 à 31.509	57	10.524
31.510 à 32.669	59	10.590
50.346 à 51.438	58	10.558

Les obligations amorties au tirage du 3 mars 1959 seront remboursables à partir du 1er mai 1959.

REGIE des PORTS de COMMERCE de TUNISIE

Obligations 5.000 F 4 0/0 1947.

Amortissement 1er avril 1959.

Rectificatif à l'avis publié dans le *Journal officiel* du 5 mars 1959 : page 2796, dernière ligne, au lieu de : « 51.390 à 54.728 », lire : « 51.390 à 54.738, année de remboursement : 1956 ».

Société Chimique et Routière de la Gironde

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1959 : page 2860, Obligations 4 1/4 0/0 1944, 3e colonne de chiffres, au lieu de : « 8.621 », lire « 8.721 » ; 4e colonne de chiffres, au lieu de : « 9.168 », lire : « 9.178 ».

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société Immobilière Kléber-Lauriston

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 36, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 57-B 22562.

Remboursement anticipé de l'emprunt 5 0/0 1929.

Les propriétaires d'obligations de 1.000 F 5 0/0 1929 de la Société immobilière Kléber-Lauriston sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, procédera au remboursement anticipé à la date du 15 mai 1959 de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Pour ce remboursement, le montant de la somme revenant à chaque obligataire est fixé à 1.025 F (soit 1.000 F représentant la valeur nominale de l'obligation et 25 F la fraction courue du coupon du 15 novembre 1958 au 14 mai 1959).

Les obligations devront être présentées au remboursement, coupon n° 59 (échéance 15 mai 1959) et suivants attachés, aux guichets des établissements suivants :

Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e),

ainsi que dans leurs agences tant à Paris qu'en province.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Zylbersztejn (Léopold), né le 4 mars 1915 à Berlin (Allemagne), naturalisé Français, demeurant 4, rue de la Salle, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), époux de Solange Milich, née le 5 juin 1925 à Nancy, agissant tant en son nom personnel que pour ses enfants mineurs : Sylvie, née le 8 août 1948, et Philippe, né le 10 février 1954, tous deux à Nancy, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Silbert, pour s'appeler désormais Silbert, au lieu de Zylbersztejn.

M. Henri Bendavid, né le 5 mai 1924 à Salonique (Grèce), demeurant à Neuilly-sur-Seine, 17, rue de l'Eglise, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Michèle Bendavid, née le 7 juin 1948 ; Eric Bendavid, né le 7 octobre 1956, et Guy Bendavid, né le 24 mai 1958, tous trois à Neuilly, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de David.

AVIS DIVERS

BANQUE DE L'ALGERIE

Avis aux porteurs d'obligations de la Banque de l'Algérie 3 0/0.

L'arrêté du ministre des finances fixant les caractéristiques des obligations de la Banque de l'Algérie prévoit que cinq séries au moins seront remboursées, chaque année, par voie de tirage au sort, au cours du deuxième trimestre de l'année.

En application de ces dispositions, il sera procédé, le mardi 28 avril 1959, à dix heures, au siège social de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, au treizième tirage au sort de cinq séries d'obligations.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Etoile pongiste de Gaillard.** But : extension de la pratique du ping-pong. Siège social : salle d'éducation populaire, avenue de la Libération, Gaillard (Haute-Savoie).

17 février 1959. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Société de pêche de l'étang de Quellenec en Saint-Gildas.** But : pratique de la pêche par douze membres de cette association dans l'étang de Quellenec, dont ils ont obtenu un bail de location par le propriétaire, M. de Lorgeril, château de Goudemail, Lanrodec. Siège social : mairie de Quintin.

19 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Centre d'études techniques agricoles de Bretenoux.** But : perfectionnement des pratiques agricoles. Siège social : centre agricole de Bretenoux (Lot).

19 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Groupe artistique sauxillangeois.** But : éducation artistique et récréative de ses membres actifs, propagation et vulgarisation de l'art théâtral. Siège social : hôtel de ville de Sauxillanges (Puy-de-Dôme).

19 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Société coopérative scolaire du centre d'apprentissage des métiers du bâtiment de Volvic.** But : donner aux sociétaires un moyen de diminuer les charges que leurs parents s'imposent pour leur faire donner une bonne instruction technique et générale ; prendre soin du centre, le rendre agréable, de façon à le faire aimer ; entretenir et améliorer le matériel ; participer à l'éducation de ses membres en organisant la vie collective à l'école par la pratique de l'entraide et de la solidarité ; resserrer les liens entre le centre et les familles ; faire rédiger par ses membres et éditer un journal scolaire intitulé *L'Echo de Tournoel*. Siège social : centre d'apprentissage des métiers du bâtiment, Volvic (Puy-de-Dôme).

19 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Musique municipale, Oger.** But: enseignement et pratique de la musique. Siège social: salle des fêtes, Oger (Marne).

20 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Foyer Sainte-Aldegonde.** But: organisation de loisirs éducatifs d'enfants, de jeunes et d'adultes; jeux, sports, voyages, excursions, chant, chorale, conférences, cercles d'études. Siège social: 21, rue de Mons, la Longueville (Nord).

21 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Association sportive du cours complémentaire mixte de Moirans-en-Montagne (Jura).** But: pratique du sport par les élèves fréquentant l'établissement dans le cadre des compétitions organisées par l'office du sport scolaire et universitaire auquel elle est affiliée. Siège social: cours complémentaire, 37, rue du Jura, Moirans (Jura).

23 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association locale des aides familiales rurales de Valeille-en-Forez.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: chez Robert Liset, à Boise, Valeille-en-Forez, par Feurs (Loire).

23 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des anciens combattants, prisonniers de guerre et mobilisés de Brecey.** But: grouper tous ses membres, venir en aide aux plus nécessiteux, guider tous ses adhérents vers les différents organismes desquels ils ont besoin pour l'obtention de leurs droits. Siège social: mairie de Brecey (Manche).

24 février 1959 Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des copropriétaires, 22, rue de l'Ermitage, Paris.** But: organisation intérieure et extérieure dudit immeuble. Siège social: 22, rue de l'Ermitage, Paris.

25 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération régionale des caisses de crédit mutuel de la région parisienne.** But: représenter les caisses de crédit mutuel de la région parisienne conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 58-966 du 16 octobre 1958, veiller à leur bon fonctionnement et favoriser leur développement. Siège social: 84, rue d'Hauteville, Paris.

26 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises de Paris, 19e arrondissement.** But: aide à la famille et à l'enfance. Siège social: 9, rue Georges-Lardennois, Paris.

26 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des locataires attributaires du groupe H. L. M. Saint-Victoret.** But: assurer la défense des intérêts des adhérents pour tous les problèmes découlant de la construction du groupe de maisons Siège social: quartier La Lombarde, Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône).

27 février 1959. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des étudiants en droit de Besançon.** But: défense des intérêts des étudiants en droit. Siège social: 30, rue Mégevand, Besançon.

28 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association amicale des anciens et anciennes élèves des cours complémentaires de Noyon.** But: resserrer les liens d'amitié qui ont uni ses membres à l'école; contribuer à la prospérité morale et matérielle des cours complémentaires et aider les élèves nécessiteux et méritants. Siège social: 14, rue Paul-Bert, Noyon (Oise).

28 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Syndicat d'initiative de Saint-Victor-sur-Loire et lac de Grangent.** But: rendre agréable le séjour aux visiteurs. Siège social: mairie de Saint-Victor-sur-Loire.

2 mars 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Groupement de l'amicale des anciens cuirassiers et des anciens de la cavalerie et de l'A. B. C. des Alpes-Maritimes.** But: création entre adhérents de relations amicales, maintien et développement de l'esprit de corps et des traditions de la cavalerie. Siège social: Brasserie universelle, 54, boulevard Jean-Jaurès, Nice.

3 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Club des Jeunes.** But: joies et loisirs des jeunes. Siège social: grand-café de Paris, cours Montaigne, Périgueux.

3 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des donneurs de sang bénévoles de Sud-Aviation (usine de Toulouse).** But: grouper les donneurs de sang de Sud-Aviation et faire œuvre de propagande en faveur du don du sang. Siège social: locaux des œuvres sociales de Sud-Aviation, 57, chemin du Sang-du-Serp, Toulouse.

3 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association Saint-Michel de Bonnevent.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: presbytère de Bonnevent.

4 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Carrefour des Arts.** But: grouper les artistes créateurs de disciplines et techniques diverses, les défendre, faire connaître leurs œuvres, provoquer le développement du goût et défendre l'art vivant. Siège social: 3, rue Emeric-David, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

4 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Groupement d'étude de la boulonnerie ardennaise.** But: préparer la création de groupements professionnels entre les industriels de la boulonnerie du département. Siège social: préfecture de Mézières.

5 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Union cycliste des gentlemen alésiens.** But: organiser et favoriser la pratique du sport cycliste. Siège social: café de l'Abattoir, les Prés-Rasclaux, Alès (Gard).

5 mars 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Union des usagers de la route.** But: favoriser aux usagers la connaissance du code de la route et encourager le sport motocycliste. Siège social: 34, rue de Constantine, Hussein-Dey.

6 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Société de chasse de Saint-Aubin.** But: protection du gibier, constitution de réserves de chasse, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Aubin (Lot-et-Garonne).

7 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Les Papillons blancs.** But: défense et protection de l'enfance inadaptée. Siège social: Les Papillons blancs, château d'Azans, Dole (Jura).

9 mars 1959. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Label de confiance.** But: grouper les commerçants du meuble pour la défense de la profession. Siège social: brasserie Le Derby, 25, rue Masséna, Nice.

9 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Club Unesco du lycée Clemenceau.** But: documentation, conférences, enquêtes, stages et voyages concernant les élèves des classes terminales du lycée Clemenceau. Siège social: lycée Clemenceau, rue Georges-Clemenceau, Nantes.

9 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Cercle hippique Saint-Georges.** But: pratique du sport équestre sous toutes ses formes. Siège social: domaine du « Jas-de-Madame », route de Grasse, Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

MODIFICATIONS

16 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des anciens combattants du 12e cuirassiers et du groupe léger de la 7e division de cavalerie** transfère son siège social du 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à la brasserie de l'Arrivée, 1, rue de Strasbourg, Paris.

18 février 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. Le **Club des cinéastes amateurs d'Algérie** transfère son siège social du 1 *bis*, rue Darwin, au 1, rue du Docteur-Trolard, Alger.

27 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **La Cigale, chorale A cœur joie de Neuilly-sur-Seine,** transfère son siège social du 11, rue Bausset, Paris, au 1, rue Victor-Dalx, Neuilly-sur-Seine.

28 février 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. L'Association Interfédération bouliste nord-africaine change son titre, qui devient **L'Union des comités départementaux d'Algérie,** et transfère son siège social du 2, rue de Lyon, au 1, rue Alexandre-Ribot, Alger.

3 mars 1959. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Vespa-Club d'Auvergne** transfère son siège social du 25, avenue des Paulines, au 8, place Gaillard, Clermont-Ferrand.

9 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Académie internationale de musique d'Aix-en-Provence change son titre, qui devient **Académie internationale de musique.** Siège social: 89 *bis*, avenue Sainte-Marie, Saint-Mandé.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.